

- ACC -

>> BÉNIN <<

Analyse contextuelle commune des acteurs de la
coopération non gouvernementale (ACNG)

Document final

Octobre 2015

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A. INTRODUCTION	1
1. Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a vu le jour et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux et éventuellement de tout autre partenaire local présent.....	3
1.1. MODE DE CRÉATION DE L'ACC.....	3
1.2. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACNG	5
1.3. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES LOCAUX.....	6
1.4. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION D'AUTRES ACTEURS LOCAUX	7
B. PROJETS ET PROGRAMMES PRÉALABLEMENT RÉALISÉS	8
2. Aperçu des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale menés par l'ACNG, dans la période de cinq ans qui a précédé, dans le pays ou la région concerné	8
2.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES ET PROJETS DES ACNG PARTICIPANTS.....	8
2.2. QUELQUES CONSTATATIONS CONCERNANT LA SYNERGIE	8
2.3. PROJETS DE SYNERGIE	8
2.4. PARTENARIATS AVEC LA COOPÉRATION GOUVERNEMENTALE (BELGE ET ÉTRANGÈRE)	9
C. SITUATION ACTUELLE, SOCIÉTÉ CIVILE ET AUTORITÉS.....	10
3. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale.....	10
3.1. APERÇU DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	10
3.2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE.....	11
3.3. ANALYSE DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	13
3.4. ANALYSE DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE.....	15
3.5. ANALYSE PAR DOMAINE D'INTERVENTION	17
4. Description de la société civile locale et des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers.....	29
4.1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE ET DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS	29
4.2. DESCRIPTION DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES, ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET LEURS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS.....	30
5. Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques, ainsi que des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement	35
5.1. ANALYSE GÉNÉRALE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LES CIRCONSTANCES DE LEUR RENFORCEMENT.....	35
5.2. ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LEUR RENFORCEMENT	37

5.3.	ANALYSE DU SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT	40
5.4.	ANALYSE DE LA SANTÉ ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT	43
5.5.	ANALYSE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT.....	46
5.6.	ANALYSE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT ..	48
5.7.	ANALYSE DE L'ÉDUCATION (FORMELLE ET INFORMELLE) ET DE LA CULTURE ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT	52
5.8.	ANALYSE DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT	55
D.	ACTEURS ET PARTENAIRES.....	58
6.	Identification des acteurs pertinents en matière de développement	58
6.1.	ACTEURS PERTINENTS AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS.....	58
6.2.	ACTEURS PERTINENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ.....	61
6.3.	ACTEURS PERTINENTS EN MATIÈRE D'EAU ET ASSAINISSEMENT	64
6.4.	ACTEURS PERTINENTS DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL.....	66
6.5.	ACTEURS PERTINENTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION (FORMELLE ET INFORMELLE) ET DE CULTURE	69
6.6.	ACTEURS PERTINENTS AU NIVEAU DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT	73
7.	Identification des types de partenaires possibles des ACNG.....	76
7.1.	PAR DOMAINE D'INTERVENTION	76
E.	FUTURS DOMAINES D'INTERVENTION	81
8.	Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents.	81
8.1.	APERÇU DES DOMAINES D'INTERVENTION ET DES ACTEURS PERTINENTS PAR ACNG	81
8.2.	MODÈLE DE CHANGEMENT POUR LES ACNG	81
9.	Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention.....	91
9.1.	DOMAINE DE LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS	91
9.2.	DOMAINE DE LA SANTÉ.....	91
9.3.	DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT	92
9.4.	DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL	93
9.5.	DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE.....	94
9.6.	DOMAINE DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT	96
F.	POSSIBILITÉS DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ	97
10.	Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value	97
10.1.	INTRODUCTION > POSSIBILITÉS DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ	97
10.2.	POSSIBILITÉS - GÉNÉRALITÉS.....	97
BIBLIOGRAPHIE.....		112

ANNEXES	122
Annexe 1 : tableau récapitulatif des programmes et projets des ACNG participants	123
Annexe 2 : carte administrative du Bénin.....	138
Annexe 3 : aperçu des domaines d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG (point 8.1.)	139
Annexe 4 : exemples de fiches de synergie élaborées pendant l'atelier à Cotonou en mai 2015 (point 10.2)	143

Liste des abréviations

ABMSP	Association des médecins de santé publique
ACC	Analyse contextuelle commune
ACEP	Association des consommateurs d'eau potable
ACNG	Acteur de la coopération non gouvernementale
ADG	Aide au développement Gembloux
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AFD	Agence française de développement
AFDI	Agriculteurs français et développement international
AFL	Acting for Life
AGR	Activité génératrice de revenu
AGVSAN	Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire et de la nutrition
ALCRER	Association de lutte contre le racisme
AMCES	Association des œuvres médicales privées confessionnelles et sociales
ANAM	Agence nationale de l'assurance maladie
ANAPRAMETRAB	Association nationale des praticiens de médecine traditionnelle
ANBIIDE	Association nationale béninoise des infirmiers et infirmières d'État
ANCB	Association nationale des communes du Bénin
ANCBF	Association nationale des communes béninoises frontalières
APC	Approche par compétences
APE	Accords de partenariat économique
APE	Association des parents d'élèves
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en savane
APGMV	Agence panafricaine de la grande muraille verte
APIDA	Association pour la promotion de l'intercommunalité dans le département de l'Alibori
APROSOC	Action pour la protection sociale
APSF	Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés du Bénin
ASFB	Association des sages-femmes du Bénin
AVE&C	Association villageoise d'épargne et de crédit
AVIGREF	Association villageoise de gestion des réserves de faune de la Pendjari

BAAC	Bulletin d'analyse des accidents constatés
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement et l'agriculture
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BID	Banque islamique pour le développement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CADHP	Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples
CAME	Centrale d'achat des médicaments essentiels
CAMES	Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur
CAN	Comité national pour l'alimentation et la nutrition
CAPAN	Cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale
CARDER	Centre d'action régionale pour le développement rural
CBO-EPT	Coalition béninoise des organisations pour l'éducation pour tous
CDE-B	Chaîne de l'espoir Belgique
CDMS	Conseil départemental de la mutualité sociale
CEC	Coopération Éducation Culture
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	Centre national de gestion des réserves de faune
CFP	Centre de formation professionnelle
CHM	Clearing House Mechanism
CIDR	Centre international de développement et de recherche
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CLOSE	Comité de liaison des organisations sociales de défense des droits de l'enfant
CM	Centre des métiers
CNCC	Comité national sur les changements climatiques
CNETFP	Conseil nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
CNS	Comité national de suivi des OSC
CNSR	Centre national de sécurité routière
COGECS	Comité de gestion des centres de santé
CONSAMUS	Conseil national des structures d'appui aux mutuelles sociales

CPADD	Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution
CRAD	Centre de recherche et d'appui-conseils pour le développement
CRB	Croix-Rouge de Belgique
CSEB	Centrale des syndicats engagés au Bénin
CSI	Confédération syndicale internationale
CSSFD	Cellule de surveillance des structures financières décentralisées
CTB	Coopération technique belge
DAFOP	Direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle
DAPAS	Direction de l'administration pénitentiaire et de l'assistance sociale
DBA	Défi Belgique Afrique
DDS	Direction départementale de la santé
DFEA	Direction de la famille, de l'enfance et de l'adolescence
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DGFRN	Direction générale des forêts et des ressources naturelles
DHPD	Droits de l'Homme, paix et développement (ONG)
DOFE	Direction de l'office de la famille, de la femme et de l'enfant
DPJEJ	Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse
DPLR	Direction de la promotion de la législation rurale
DRIPH	Direction de la réadaptation et de l'intégration des personnes handicapées
EAA	Eau et assainissement pour l'Afrique
ECOWAP	Politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EDS	Enquête démographique et de santé
EEZS	Équipe d'encadrement des zones sanitaires
EFMS	École de formation médico-sanitaire
ESF	Éleveurs sans frontières
ESK	École supérieure de kinésithérapie
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FADeC	Fonds d'appui au développement des communes
FAFA	Facilité d'appui aux filières agricoles (CTB)
FAIA	Facilité d'appui aux investissements agricoles (CTB)
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FBR	Financement basé sur les résultats
FBSA	Fonds belge de sécurité alimentaire
FECECAM	Faîtière des caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel
FENAB	Fédération nationale des artisans du Bénin
FENAMUS	Fédération nationale de la mutualité sociale
FICR	Fédération internationale de la Croix-Rouge
FIDA	Fonds international de développement agricole
FITHEB	Festival international de théâtre du Bénin
FLASH	Faculté des lettres, arts et sciences humaines
FM	Fonds mondial
FNPEEJ	Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes
FODEFCA	Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage
FS	Fonds saoudien
FSI	Fonds sanitaire des indigents
GAVI	Alliance du vaccin
GEL	Guichet d'économie locale
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GPE	Global Partnership for Education
HAMS	Hygiène et assainissement en milieu scolaire
HI	Handicap Internationale
IdP	Iles de Paix
IGMVSS	Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel
IHP+	Partenariat international pour la santé et initiatives connexes
IMF	Institutions de microfinance
IMT	Institut de médecine tropicale
INMeS	Institut national médico-sanitaire
INPF	Institut national pour la promotion de la femme
INSAE	Institut National de la statistique et de l'analyse économique
IRSNB	Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
IRSP	Institut régional de santé publique
ISBA	Institut des sciences biomédicales appliquées

LD	Louvain Coopération au développement
LMD	Licence master doctorat
LRM	Laboratoire de référence des mycobactéries
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MCAAT	Ministère de la culture, de l'artisanat, de l'alphabétisation et du tourisme
MDGLAAT	Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire
MdSC	Maison de la société civile
MEG	Médicament essentiel générique
MEHU	Ministère de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme
MEMP	Ministère des enseignements maternel et primaire
MERPMEDER	Ministère de l'énergie, des recherches pétrolières, de l'eau et du développement des énergies renouvelables
MESRS	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MESTPRIJ	Ministère de l'enseignement secondaire, technique et professionnel, de la reconversion et de l'insertion des jeunes
MFASSNHPTA	Ministère de la famille, des affaires sociales, de la solidarité nationale, des handicapés et des personnes du troisième âge
MS	Ministère de la santé
MTFPRAI	Ministère du travail, de la fonction publique et de la réforme administrative et institutionnelle
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCAL	Organisation du Corridor Abidjan -Lagos
OCPM	Office central de protection des mineurs
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGI	Organisation non gouvernementale internationale
OOAS	Organisation ouest-africaine en santé
OP	Organisation paysanne
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORFAO	Observatoire régional du foncier rural en Afrique de l'Ouest

ORHS	Observatoire des ressources humaines en santé
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PASS	Programme d'appui au secteur de la santé au Bénin (CTB)
PASTAM	Projet d'amélioration de la sécurité transfusionnelle dans les départements de l'Atacora, de la Donga, du Mono et du Couffo (CTB)
PAU	Politique agricole de l'Union
PCIC	Programme de coopération international communal
PDC	Plan de développement communal
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDDSE	Plan décennal de développement du secteur de l'éducation
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Programme indicatif de coopération
PNDS	Plan national de développement de la santé
PNIA	Programme national d'investissement dans l'agriculture
PNPG	Politique nationale de promotion du genre
PNPIPH	Politique nationale de promotion et d'intégration des personnes handicapées
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le développement
POSCAO	Plateforme des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest sur l'Accord de Cotonou
PRIA	Programme régional d'investissement dans l'agriculture
PSDAN	Plan stratégique de développement de l'alimentation et la nutrition
PSDRHSS	Plan stratégique de développement des ressources humaines du secteur de la santé
PSNPS	Politique et stratégies nationales de protection sociale
PSRA	Plan stratégique de relance du secteur agricole
RADEB	Réseau des acteurs de développement de l'éducation du Bénin
RAMU	Régime d'assurance maladie universelle
RAS	Réseau Alliance Santé
RBM	Réseau « Billital Maroobe »
RENASER	Réseau national des associations pour la sécurité routière
REPASER	Réseau des partenaires pour la sécurité routière

RESPESD	Réseau des structures de protection des enfants en situation difficile
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RHS	Ressources humaines en santé
ROBS	Réseau des ONG de santé
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RPCA	Réseau de prévention des crises alimentaires
RSS	Renforcement du système de santé
SCDA	Secteur communal pour le développement agricole
Seau	Service Eau
SFD	Système financier décentralisé
SHAB	Service d'hygiène et d'assainissement de base
SHU	Service d'habitat et d'urbanisme
SONAPRA	Société nationale pour la promotion agricole
SOS VE	SOS Villages d'enfants
SPANB	Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité
SPAT	Service de planification et d'aménagement du territoire
SST	Sécurité et santé au travail
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VECO	Vredeseilanden
VSF	Vétérinaires sans frontières
VVSG	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WILDAF-AO	Women in Law and Development in Africa
WSM	Solidarité mondiale
ZS	Zone sanitaire

A. Introduction

Cadre juridique

L'analyse contextuelle commune (ACC) du Bénin est fondée sur la loi relative à la coopération belge au développement (19/03/2013, modifiée par la loi du 09/01/2014) articles 2- 6°/7 et l'Arrêté royal du 24 avril 2014, art. 14 § 1 & 2.

La loi sur la coopération au développement art 2- 6°/7 stipule : « *l'analyse de contexte est centrée sur la société civile, les autorités décentralisées et les institutions publiques et les conditions pour permettre leur renforcement, elle est réalisée par plusieurs ACNG et se base sur leurs analyses contextuelles propres et les exercices similaires réalisés dans le pays ou la région* ».

Ce document a pour objectif de fournir une analyse, non explicite, du contexte du Bénin ainsi que des perspectives de coopération pour les ACNG couvrant la période 2017-2026. L'ACC constitue avant toute chose une opportunité d'identifier des points de collaboration, des synergies et des complémentarités. Les parties prospectives ne présentent pas de programmes ni de projets concrets mais bien un exercice de projection à moyen et long terme.

S'il est approuvé, cet ACC formera un document de référence important pour :

- les programmes qui seront introduits auprès de la DGD et qui doivent indiquer pour chaque objectif spécifique, de quelle façon le programme tient compte d'au moins une ACC ;
- un rapport sur l'état d'avancement des opportunités de complémentarités et de synergies contenues dans l'ACC, dont la remise est prévue en 2019 ;
- l'octroi d'un financement par la DGD dans le cadre d'initiatives en matière de synergie, pour le fonctionnement d'un programme dans les 10 prochaines années.

L'ensemble des ACNG participant au processus sollicitent donc l'approbation de cette ACC par le ministre de la coopération au développement belge.

Liste des ACNG membres de l'ACC Bénin :

ACNG	Personne de contact	Coordonnées
Lead : Iles de Paix	Stéphanie Laloux stephanie.laloux@ilesdepaix.org	Rue du marché 37, 4500 Huy 0032 85 82 33 82
Africalia	Dorine Rurashitse doriner@africalia.be	Rue du Congrès 13, 1000 Bruxelles 00322 412 58 80
Aide au Développement Gembloux	Gilles Michelin gilles.michelin@ong-adg.be	Passage des Déportés 2, 5030 Gembloux 0032 81 62 25 75
APEFE	Nathalie Forsans n.forsans@apefe.org	2 Place Saintelette 2, 1080 Bruxelles 0032 2 421 82 94
ARES – CCD (Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur)	Dominique Biloque dominique.biloque@ulb.ac.be	Av. Fr. Roosevelt 50 - CP. 177, 1050 Bruxelles 0032 02 650 25 69
Artsen Zonder Vakantie - Médecins Sans Vacances	Katleen Cuypers katleen.cuypers@azv.be	136 Rode Kruisplein 16, 2800 Mechelen 0032 15 40 08 72
Chaîne de l'Espoir Belgique - Keten van Hoop België	Lise Vandendriesche lise.vandendriesche@chaîne-espoir.be	Place Carnoy 15, 1200 Bruxelles 0032 2 764 20 60
CODEART Asbl	Roger Loozen Roger.loozen@codeart.org	Chevémont 15, 4852 HOMBURG 003287 78 59 59
Coopération Éducation Culture (CEC)	Dominique Gillerot dominique@cec-ong.org	Avenue des Arts 19F, 1000 Bruxelles 0032 2 217 90 71

Croix Rouge de Belgique + Communauté Francophone	Simonetta Risaio simonetta.risaio@croix-rouge.be	Rue de Stalle 96, 1180 Bruxelles 00322 371 31 11
DBA (Défi Belgique Afrique)	François Loffet francois@ongdba.org	Avenue Van Volxem 380, 1190 Bruxelles 00322 346 12 29
Handicap International	Antoine Renard arenard@handicap-international.org	Avenue des Frères Lumière 138, 69008 Lyon – France 0033 4 78 69 79 79
IIVAV/IEOI (ACV-CSC)	Karin Debroey Karin.Debroey@acv-csc.be	Haachtse steenweg 579, 1030 Brussels 00322 24 636 12
Institut de médecine tropicale	Bouke de Jong bdejong@itg.be	Nationalestraat 155, 2000 Antwerpen 00323 247 66 66
Louvain Coopération au Développement	Charlotte FYON cfyon@louvaincooperation.org	Avenue du grand Cortil 15a, 1348 Louvain la Neuve 0032 10 39 03 10
MEMISA	Frank De Paepe Frank.de.paepe@memisa.be	Kerkstraat, 63, 1701 Dilbeek 00322 454 15 40
PLAN Belgique	Miek Roegiers Miek.roegiers@planbelgie.be	Ravensteingalerij 3 B5, 1000 Brussel 00322 504 60 00
Protos	Johan Slimbrouck Johan.slimbrouck@protos.ngo	Flamingostraat 36, 9000 Gent 0032 9 235 25 10
RCN Justice & Démocratie	Martien Schotsmans Martien.schotsmans@rcn-ong.be	Boulevard Adolphe Max 13-17, 1000 Bruxelles 0032 2 347 02 70
SOS FAIM	Laurent Biot lbi@sosfaim.org	Rue aux Laines 4, 1000 Bruxelles 0032 2 548 06 84
SOS Villages d'enfants	Sarah Hiff Sarah.hiff@sos-villages-enfants.be	Rue Gachard 88, 1050 Bruxelles 0032 2 639 09 72
TRIAS	Johan Declercq johan.declercq@triasngo.be	Wetstraat 89, 1040 Brussels 0032 2 5137534
UNIVERSUD LIEGE	Valérie Wambersy valerie.wambersy@guest.ulg.ac.be	Traverse des architectes 2 Bat B3H, 4000 LIEGE (Sart Tilman) 00324 366 55 43
UVCW	Isabelle Compagnie Isabelle.compagnie@uvcw.be	Rue de l'Etoile 14, 5000 Namur 00 32 81 24 06 35
Vétérinaires Sans Frontières	Eddy Timmermans e.timmermans@vsf-belgium.org	06 BP 9508 Ouagadougou 06 Burkina Faso 00226 74 86 69 91
VIA Don Bosco	Maïka Denys maika.denys@viadonbosco.org	Boulevard Léopold II 195, 1080 Bruxelles +32 2 427 47 20
VLIR UOS	Koen De Koster Koen.dekoster@vliruos.be	Postbus 103 Elsene Naamsepoort, 1050 Elsene 0032 2 289 05 50
Vredeseilanden	Johan Vandorpe Johan.vandorpe@vredeseilanden.be	Blijde Inkomststraat 50, 3000 Leuven 0032 16 31 65 80
VVSG	Karliën Gorissen Karlien.gorissen@vvsg.be	Paviljoenstraat 9, 1030 Brussel 00322 211 55 96

A ces ACNG belges s'ajoute le programme « CEBios »¹ (*Capacities for Biodiversity and Sustainable development*) de l'Institut royal des Sciences naturelles, financé par DGD. CEBios a pour objectif de renforcer la capacité locale

¹ Personne de contact : Luc Janssens de Bisthoven, Royal Belgian Institute of Natural Sciences, Rue Vautier 29, 1000 Brussels, 0032 2 627 45 87, ljanssens@naturalsciences.be

des pays partenaires de la Coopération belge au développement dans le domaine de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

Nous faisons également référence aux ACNG qui participent à l'ACC thématique régionale Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine consacré au **travail décent**. Il s'agit des ACNG suivants:

ACNG	Personne de contact	Adresse
Solidarité Socialiste	Véronique Wemaere vwemaere@solsoc.be	68, rue Coenraets 1060 Bruxelles
WSM	Fabien Habimana fabien.habimana@wsm.be	Haachtsesteenweg 579 1030 Brussel
FOS	Kwaku Acheampong kwaku.acheampong@fos-socsol.be	Grasmarkt 105 bus 46 1000 Brussel
ABVV /FGTB	Laurent ATSOU laurent.ATSOU@fgtb.be	42, rue Haute 1000 Bruxelles
ACV/CSC	Karin Debroey U99KDB@acv-csc.be	Chaussee De Haecht 579 1030 Bruxelles
ACLVB/CGSLB	Maresa Le Roux maresa.le.roux@aclvb.be	Boulevard Baudouin 8 1000 Bruxelles

Neutralité

L'ACC vise à relater les résultats des échanges entre les organisations participantes sur leur propre vision et leur propre analyse d'un point de vue technique et opérationnel.

Les positions qui seraient prises sur la base des informations contenues dans cette analyse de contexte ne lient que les organisations qui ont explicitement pris ces positions, et elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une position de l'ensemble des organisations ayant été impliquées dans le processus.

En outre, aucune information mentionnée ne peut être considérée comme une prise de position politique ou idéologique de la part des organisations partenaires.

1. Description de la façon dont l'analyse contextuelle commune a vu le jour et du processus de participation des ACNG, de leurs partenaires locaux et éventuellement de tout autre partenaire local présent

1.1. MODE DE CRÉATION DE L'ACC

Suite à l'enquête menée auprès de tous les ACNG, lles de Paix a été désigné comme organisation lead pour la réalisation de l'ACC du Bénin. Une trentaine d'ACNG belges se sont alors inscrits en tant que membres de cette analyse contextuelle commune et ont exprimé leur souhait d'être impliqués dans sa rédaction, de manière plus ou moins intense.

La réalisation de la présente analyse est basée sur le Vade-mecum approuvé par les Conseils d'administration des coupes et fourni aux ACNG comme canevas de base pour la rédaction du document. Les réunions réunissant les ACNG leads organisées par les coupes ainsi que les informations envoyées ponctuellement par mails ont également constitué des sources d'informations méthodologiques importantes pour le travail de rédaction.

Sur base du Vade-mecum, un calendrier de référence pour le processus a été adopté par les ACNG. Ce planning, dans les grandes lignes, reprend les échéances suivantes :

Échéances	Activités (2015)
Février	Création de la liste des ACNG participants et identification des membres actifs et informatifs.
15 mars	Cartographie de tous les acteurs, de leur historique et de leurs intentions. Analyses existantes pertinentes rassemblées et liste remise aux coupoles.
25 mars	Réunion à Bruxelles avec les ACNG membres : présentations mutuelles, rappel du processus, choix d'une méthodologie pour l'ACC >> travail par groupes thématiques + implication des partenaires locaux.
26 mars	Matinée de travail avec les leads des ACC Sud à Bruxelles.
1 ^{er} avril	Discussion et finalisation du budget.
10 avril	Répartition des ACNG par groupes thématiques + établissement de la liste des partenaires locaux de tous les ACNG.
Fin avril	Synthèse thématique sur les chapitres 3 à 8 rédigée + état d'avancement communiqué aux coupoles.
Début mai	Envoi du draft à un panel de partenaires locaux béninois et intégration de leurs ajouts et commentaires dans le document.
19-20 mai	Atelier à Cotonou avec un panel de partenaires locaux >> travail en particulier sur les synergies.
21 mai-15 juin	Rédaction du draft par Iles de Paix en intégrant toutes les contributions reçues, les parties communes et les résultats de l'atelier à Cotonou.
15 juin	Envoi du 1 ^{er} draft aux coupoles.
25 juin	Réunion des leads des ACC Sud à Bruxelles.
26 juin	Réunion avec les ACNG à Bruxelles : présentation de la suite du processus, échanges, feedback de l'atelier à Cotonou, travail sur les synergies.
24 juillet	Commentaires sur le draft par les ACNG et envoi aux responsables thématiques.
14 août	Compilation des commentaires reçus par les responsables thématiques et envoi à Iles de Paix.
31 août	Rédaction des parties communes et intégration des ajouts reçus par les responsables thématiques.
Début septembre	Relecture du 2 ^e draft par les ACNG et envoi des éventuels commentaires au lead.
8 septembre	Envoi du 2 ^e draft aux coupoles.
28 septembre- 4 octobre	Validation du document.
16 octobre	Envoi du texte définitif.

Les analyses de contexte rédigées par les ACNG et leurs partenaires locaux constituent le point de départ de l'ACC Bénin et ont permis d'alimenter le texte. D'autres documents centraux rédigés par des acteurs importants du secteur de la coopération au développement (tels que la DGD, l'Union Européenne ou des organisations internationales) constituent également des références de base. Une bibliographie est disponible à la fin de ce document.

LIENS AVEC LES ACC APPARENTÉES

Des contacts ont été établis avec les ACC des pays voisins ainsi qu'avec l'ACC régionale thématique Travail décent dans l'optique d'inscrire l'ACC Bénin dans un ensemble cohérent par rapport aux autres ACC chapeautées par d'autres organisations.

- ACC des pays d'Afrique de l'Ouest

Afin de garantir une cohérence régionale, les leads des différents ACC pays d'Afrique de l'Ouest se sont consultés et rencontrés; particulièrement pour aborder les enjeux agricoles et environnementaux en lien avec les institutions régionales ouest-africaines. Il a été convenu d'intégrer des éléments d'analyse commune sur le niveau régional au sein des différents ACC.

- ACC régionale Travail décent

Le Travail décent est un des trois thèmes prioritaires. Dès lors, dans le chapitre 3 de cette ACC, le Travail décent est repris en tant qu'élément de l'analyse de la situation sociale du Bénin. Pour l'analyse contextuelle commune du Bénin sur ce thème, nous nous référons à l'ACC thématique Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine. En outre, au cours du processus, les possibilités de complémentarité et de synergie en matière de Travail décent ont été étudiées. Elles seront reprises au chapitre 10.

En ce sens, l'ACC-Bénin et l'ACC thématique sont donc complémentaires et doivent être lues conjointement. Ensemble, elles constituent une seule et même analyse globale pour le Bénin.

L'analyse thématique a été réalisée au départ d'une vision internationale et régionale sur le thème, mais les domaines d'intervention proposés, les types d'organisations partenaires et leurs besoins en matière de renforcement de capacité indiquent des opportunités de soutien à l'échelle nationale. Dès lors, pour élaborer cette ACC thématique, les ACNG disposant d'une expertise démontrée dans le pays ont été impliqués activement. Un représentant de l'ACNG de l'ACC Travail décent a été la personne de contact de cette ACC au cours du processus en vue d'assurer le lien et la complémentarité entre l'ACC thématique et l'ACC pays.

L'analyse thématique Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine sur le Travail décent reprend en détail les quatre piliers ou objectifs stratégiques de l'Agenda pour le Travail décent de l'OIT: (i) un travail librement choisi et productif, (ii) bénéficiant du respect des droits internationaux des travailleurs, (iii) donnant accès à une protection sociale et (iv) où les travailleurs sont entendus à travers un dialogue social.

L'économie sociale et solidaire, l'accès et l'éducation aux soins de santé, la sécurité sociale et les formations professionnelles sont des domaines d'intervention importants dans la mobilisation en faveur de l'Agenda Travail décent. Ces mêmes domaines d'intervention sont repris dans cette ACC Bénin. C'est pourquoi il y a lieu de comprendre la description et l'identification de ces domaines d'intervention dans l'optique tant de cette ACC que de l'ACC thématique Afrique de l'Ouest, du Nord et Palestine.

1.2. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES ACNG

Trente ACNG (auxquels s'ajoute le programme CEBios) ont marqué leur intérêt pour prendre part à l'ACC Bénin. Environ la moitié d'entre eux s'est positionnée en tant que membres actifs. Lors de la première réunion de travail à Bruxelles en mars 2015, les ACNG membres se sont accordés – sur proposition du lead – sur une méthode de travail et un calendrier pour la suite du processus.

Il a ainsi été décidé de procéder par sous-groupes thématiques afin de faciliter et de structurer de manière claire la rédaction du document ACC. **Six groupes thématiques** ont été constitués sur base de la cartographie thématique complétée préalablement par les membres. Ces derniers ont fait le choix de regrouper les thèmes apparentés afin de réduire le nombre de domaines à travailler dans un souci d'efficacité et de faisabilité de l'analyse. Lors de cette réunion également, un responsable thématique a été désigné pour chaque sous-groupe, avec pour fonction de synthétiser les contributions des ACNG actifs dans ce thème et qui souhaitent y contribuer.

Les thématiques retenues sont les suivantes (i) gouvernance (y compris le renforcement de la société civile), justice et droits de l'homme, pacification et résolution de conflits ; (ii) santé ; (iii) eau et assainissement ; (iv) secteur rural - agriculture ; (v) éducation (formelle, informelle et non formelle), y compris la culture ; économie/économie sociale. Il a également été précisé que chaque sous-groupe devait veiller à inclure les thèmes transversaux, à savoir l'inclusion (genre, personnes handicapées, droits de l'enfant) et l'environnement.

Par la suite, les ACNG de l'ACC ont été invités à s'inscrire dans la/thématique(s) qui les concerne(nt). Comme cela apparaît dans le calendrier repris ci-dessus, tout au long du processus, les responsables thématiques ont centralisé les contributions et commentaires liés au secteur dont ils avaient la charge et ont ensuite fait remonter cette information vers le lead. Ce dernier a coordonné l'ensemble de l'exercice, outre le groupe thématique dont il avait la responsabilité, et rédigé les parties communes.

La communication entre les ACNG belges membres s'est effectuée de manière fluide et régulière par différents canaux, en particulier les échanges électroniques et téléphoniques, l'utilisation de la plateforme en ligne, le recours à des documents de travail collectif en ligne, des réunions et séances de travail. Quant aux représentants au Bénin des ACNG membres, ils ont également été impliqués dans la rédaction via internet et lors de l'atelier à Cotonou avec les partenaires locaux (*voir ci-dessous*).

1.3. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES LOCAUX

Les ACNG membres de l'ACC Bénin collaborent avec environ 60 partenaires locaux. Ces derniers ont été largement impliqués dans le processus de rédaction de l'ACC, et ce à différents niveaux.

Premièrement, les partenaires béninois ont collaboré aux **analyses de contexte existantes**² centralisées en début de processus et ayant servi de base de travail pour la rédaction de l'ACC. Par ce biais, les analyses réalisées par les partenaires locaux et les informations dont ils disposent grâce à leur présence et leur expérience sur le terrain ont alimenté de manière substantielle le contenu du présent document.

Par ailleurs, les ACNG membres se sont accordés pour qu'un panel représentatif de partenaires locaux soit **consulté à différentes étapes du processus** et ait l'occasion de s'exprimer sur les projets de texte avant leur validation. Vu le nombre élevé de partenaires, il a été décidé de sélectionner un panel d'une vingtaine de partenaires clés. Trois à quatre partenaires ont été retenus par thématique, en veillant à sélectionner au moins un partenaire pour chaque ACNG qui en dispose au Bénin, sur base de la liste de tous les partenaires locaux dressée par l'ensemble des membres.

Plusieurs ACNG ont également **consulté leurs partenaires de manière bilatérale** pendant le processus de rédaction de chapitres spécifiques.

Un **atelier à Cotonou** destiné à assurer une participation active et intensive des partenaires locaux a été organisé en mai 2015. Cet atelier d'une durée de deux jours a réuni les représentants au Bénin des ACNG et une sélection représentative de partenaires, soit environ 30 participants dont 25 partenaires locaux³. Lors de ces séances de travail, les participants ont été consultés pour différents chapitres de l'ACC, en particulier le chapitre 10 consacré aux synergies. Le processus de participation et sa valeur ajoutée sont décrits plus en détails au chapitre 10. Les résultats de cette réunion à Cotonou furent très positifs et ont permis de compléter utilement le travail déjà effectué depuis la Belgique.

Signalons enfin que plusieurs **autorités décentralisées** béninoises ont été impliquées dans le processus par le biais de différents ministères et communes consultés, en tant que partenaires locaux, au long de la rédaction de l'ACC. Certaines de ces autorités étaient également représentées lors de l'atelier à Cotonou.

² Voir la bibliographie en annexe.

³ La liste des participants ainsi que le planning précis de l'atelier, les présentations PowerPoint et les documents issus des réunions sont disponibles à la demande.

1.4. LE PROCESSUS DE PARTICIPATION D'AUTRES ACTEURS LOCAUX

1.4.1. REPRÉSENTATION BELGE AU BÉNIN

L'Ambassade belge à Cotonou a été associée au processus.

D'une part, l'**atelier** organisé au Bénin en mai 2015 l'a été en collaboration étroite avec l'Ambassade et en particulier avec la personne chargée de la coopération internationale. Afin d'éviter que les partenaires et représentants n'aient à se déplacer à deux reprises à Cotonou, il a été décidé de planifier l'atelier consacré à l'ACC dans la foulée du Forum des ANCG organisé par l'Ambassade belge. Pour l'occasion, la liste des invités à ce forum avait été élargie aux partenaires locaux et était calquée sur la liste des participants à l'atelier ACC Bénin. Les partenaires eurent, dès lors, l'opportunité d'assister aux exposés présentés par l'Ambassade (sur le genre) ainsi que par la Commission européenne (sur l'engagement de l'Union Européenne avec la société civile au Bénin). Deux thématiques en lien direct avec l'ACC, ce qui a permis d'enrichir les échanges et contributions par la suite.

La collaboration avec l'Ambassade fut très fructueuse et elle fut conviée à assister aux séances de travail consacrées à l'ACC. Ce séjour à Cotonou fut également l'occasion pour le lead de s'entretenir avec le personnel de l'Ambassade de Belgique et d'obtenir une série de documents utiles dans le cadre de la rédaction de l'ACC.

D'autre part, l'Ambassade belge a été tenue informée de l'avancement du processus de manière régulière et s'est montrée disponible en permanence pour toute demande d'informations.

1.4.2. AUTRES ACTEURS INTERNATIONAUX

Les ONG internationales, agences des Nations Unies et agences de coopération gouvernementales d'autres pays présentes au Bénin et dont l'apport représente une valeur ajoutée pour les thématiques traitées dans cet ACC, ont été des parties prenantes dans son élaboration. Ces acteurs internationaux ont été impliqués dans la rédaction de la plupart des analyses contextuelle des ONG membres de l'ACC. Par ailleurs, les analyses propres de ces acteurs ainsi que les données qu'ils collectent sur le terrain ont servi de sources non négligeables pour la réalisation du présent document.

1.4.3. UE

Comme mentionné ci-dessus, un représentant de l'Union Européenne à Cotonou est venu présenter l'engagement de l'UE avec la société civile au Bénin lors du forum des ANCG en mai 2015. Cet exposé fut l'occasion d'approfondir cette thématique dans le cadre de l'ACC et de se procurer la feuille de route pour l'engagement de l'UE envers la société civile, publiée à l'automne 2015. Cette analyse récente a servi largement dans l'élaboration du texte de l'ACC.

B. Projets et programmes préalablement réalisés

2. Aperçu des programmes, projets, projets de synergie et projets de partenariat avec la coopération gouvernementale menés par l'ACNG, dans la période de cinq ans qui a précédé, dans le pays ou la région concerné

2.1. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROGRAMMES ET PROJETS DES ACNG PARTICIPANTS

Voir le tableau en [annexe 1](#).

2.2. QUELQUES CONSTATATIONS CONCERNANT LA SYNERGIE

Près de 70 programmes et projets d'ACNG belges ont été mis en œuvre au cours des cinq années écoulées témoignant du fort ancrage des acteurs belges au Bénin. Les domaines thématiques les plus représentés à travers ces interventions sont la santé (environ 30 %) et l'éducation (environ 22 %), suivis de près – respectivement – par l'agriculture, l'eau et l'assainissement, la gouvernance et les droits de l'Homme ainsi que, dans une moindre mesure, le travail décent.

La **protection de l'environnement** apparaît également en tant qu'objectif en tant que tel de certains programmes, mais aussi de manière transversale dans diverses interventions, dans le secteur de l'agriculture et du secteur rural en particulier. Il convient, en outre, de signaler le programme CEBioS financé par la DGD au sein de l'Institut Royal des Sciences Naturelles (IRSNB)⁴, qui a un programme de coopération de 3 ans (2014-2016) avec l'Université Abomey-Calavi sur la biodiversité et le développement durable, en particulier la thématique des feux et des parcours dans le Parc National de la Pendjari. De même, la thématique du **genre** figure en filigrane dans plusieurs interventions des ACNG belges, notamment en matière de santé, d'éducation, d'accès aux ressources économiques et de participation à la prise de décision.

En définitive, l'inventaire des actions des ACNG belges au cours des cinq dernières années laisse apparaître que la plupart des programmes et projets mis en œuvre au Bénin impliquent des collaborations entre acteurs belges ou avec d'autres organisations internationales. Cette situation permet d'entrevoir des opportunités très prometteuses pour le renforcement de ces synergies à l'avenir, aux niveaux organisationnel, informatif et opérationnel. Ces pistes de synergies sont détaillées de manière plus aboutie dans le chapitre 10 du présent document.

2.3. PROJETS DE SYNERGIE

Aucun projet de synergie (au sens strict d'un projet de synergie financé par la DGD sur la ligne du même nom) n'est à recenser sur la période 2010-2015.

⁴ Le programme CEBios, en tant que programme de la DGD au sein de l'IRSNB, n'étant pas un ACNG, n'a pas été intégré dans ce tableau.

2.4. PARTENARIATS AVEC LA COOPÉRATION GOUVERNEMENTALE (BELGE ET ÉTRANGÈRE)

Les ACNG belges présents au Bénin entretiennent relativement peu de **partenariats avec les coopérations bilatérales non belges**. Les coopérations gouvernementales étrangères les plus représentées sont les coopérations allemande, néerlandaise et française.

En ce qui concerne les **partenariats avec la coopération belge**, le tableau situé en annexe 1 laisse apparaître plusieurs collaborations avec des programmes menés par la Coopération technique belge, notamment le PASTAM, le PASS, les projets FAFA/FAIA ou encore le programme du FBSA d'appui multi-sectoriel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Atacora.

C. Situation actuelle, société civile et autorités

3. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

Limité au nord par le fleuve Niger, au nord-ouest par le Burkina Faso, à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigéria et au sud par l'océan Atlantique, le Bénin couvre une superficie de 114.763 km², soit environ trois fois la taille de la Belgique (voir carte en [annexe 2](#)). Le pays, qui s'étend sur 700 km du nord au sud, jouit d'une façade maritime de 125 km. Sa capitale officielle est Porto-Novo, Cotonou étant la capitale économique et le siège de l'exécutif. Le pays compte 12 départements et 77 communes. Sa population est d'environ 10 millions d'habitants, dont plus de 45 % vivent en milieu urbain, avec une forte concentration dans le sud⁵.

En dépit de la bonne image que présente le Bénin sur le plan démocratique aux yeux de la communauté internationale, force est de constater que d'importants défis restent à relever en termes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption. Par ailleurs, les mesures économiques et sociales volontaristes du régime actuel au pouvoir depuis 2006 ne sont toujours pas soutenues par des programmes d'application conséquents. Malgré un regain de croissance économique depuis 2012, les progrès en termes de réduction de la pauvreté ne sont pas encore suffisants pour marquer une évolution forte de l'indice de développement humain ces dernières années.

3.1. APERÇU DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Indicateurs	Score	Source
Indicateurs démographiques		
Nombre d'habitants (2013)	10.008.749	RGPH4 Bénin
Taux annuel de croissance démographique (2013)	3,5 %	RGPH4 Bénin
Densité de la population (2013)	87,2 hab. / km ²	RGPH4 Bénin
Population de moins de 15 ans (2013)	42,8 %	UNdata
Population urbaine (2012)	45,6 %	UNICEF
Indicateurs sociaux		
Indice de développement humain (2014)	0,476 (165 ^e / 187)	PNUD
Espérance de vie à la naissance (femmes/hommes) (2010-2015)	60,6 ans / 57,8 ans	UNdata
Taux global de fécondité (2012)	4,9 enfants / femme	UNICEF
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, pour 1000 naissances vivantes	90	UNICEF
Utilisation des moyens de contraception (2006-2012)	17 %	UNdata
Taux d'alphabétisation (2008-2012)	28,7 %	UNICEF
Taux net de scolarisation en primaire (2008-2011)	92 %	UNICEF
Taux de desserte en eau potable (2014)	Rural et semi urbain : 68,1 %, urbain : 72 % de la population	Ministères de l'eau et de la santé du Bénin
Accès à l'électricité (2010-2014)	27,9 % de la population	Banque Mondiale

⁵ IDIS, 2014, Étude contextuelle de la sécurité alimentaire dans le département de l'Atacora (Bénin) pour le Fonds belge pour la sécurité alimentaire, FBSA, p. 8

Indicateurs économiques		
Revenu national brut (2012)	7557 millions USD	UNdata
Revenu national brut par habitant (2012)	751 USD	Banque mondiale
Ratio de la population disposant de moins d'1,25 USD par jour (2011)	52 %	Banque mondiale
Inflation (2011)	2,2 %	OCDE
Indice de GINI – 0-100, 0= égalité parfaite	43,5	Banque mondiale
Part du revenu des ménages, 40% les plus pauvres (2007-2011)	18 %	UNICEF
Part du revenu des ménages, 20% les plus riches (2007-2011)	46 %	UNICEF
Indicateurs politiques		
Indice de liberté - <i>Freedom rating</i> – 1-7, 1=le plus libre (2015)	2 (libre)	Freedom House
Indice des droits politiques - <i>Political rights</i> – 1-7, 1=le plus libre (2015)	2 (libre)	Freedom House
Indice des libertés civiles - <i>Civil liberties</i> – 1-7, 1=le plus libre (2015)	2 (libre)	Freedom House
Indice de corruption - <i>Corruption Perceptions Index</i> – 0-100, 0=très corrompu (2014)	39 (80 ^e / 175)	Transparency International
African Governance Index (2014)	56,7 % (18 ^e / 52)	Mo Ibrahim Foundation
Genre		
Indice d'inégalité de genre (2013)	0,614 (134 ^e / 187)	PNUD
Taux d'alphabétisation des adultes, femmes par rapport aux hommes (2008-2012)	45,4 %	UNICEF
Taux de scolarisation, filles par rapport aux garçons, taux brut primaire (2008-2012)	87 %	UNICEF
Taux de scolarisation, filles par rapport aux garçons, taux brut secondaire (2008-2012)	60,2 %	UNICEF
Ratio de mortalité maternelle, pour 100.000 naissances vivantes (2014)	400	UNICEF
Sièges détenus par des femmes dans les Parlements nationaux (2015)	8,4 %	UNdata
Environnement		
Estimation des émissions de CO2 (2010)	5185 tonnes	UNdata
Consommation d'énergie (kg d'équivalent pétrole par habitant) (2011)	385 kg	Banque mondiale
Surfaces forestières (2010)	40 % du territoire	UNdata
Zones terrestres et maritimes protégées (2012)	26 % du territoire	Banque mondiale

3.2. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE

UNE RÉPUTATION DE RÉGIME DÉMOCRATIQUE STABLE

Si le Bénin a connu 14 Présidents de la République – sous diverses appellations – sur les 12 ans qui ont suivi son indépendance, en 1960 ; il a ensuite connu plus de 18 ans de stabilité et de paix sous le régime militaro-marxiste de Matthieu Kérékou (jusqu'à la transition vers la démocratie de 1990-1991). Le pays s'est ainsi construit une image d'exemple de stabilité politique pour l'Afrique de l'Ouest, renforcée suite à la « **Conférence des forces vives**

de la Nation » qui s'est tenue en février 1990. Depuis lors, le Bénin a adopté un **système démocratique caractérisé par le multipartisme et l'alternance au sommet de l'État**.

En vingt-cinq ans de démocratie, trois Chefs d'État ont été élus. Le Président actuel, **Boni Yayi**, dirige le pays depuis 2006. En vertu de la Constitution de 1990 qui limite le nombre de mandats à deux, il devrait donc quitter ses fonctions en mars 2016. Cette stabilité politique dont jouit le Bénin a été l'objet de convoitises de plusieurs pays instables de la sous-région et a engendré des **migrations**, venant accentuer la poussée démographique que connaît le pays.

Notons que si les élections se déroulent régulièrement sans heurt ni contestation majeure, celles de 2011 ont tout de même révélé une tendance vers la **monopolisation des institutions de la République par la majorité présidentielle**. De cette monopolisation, à laquelle s'ajoutent des pratiques de **corruption** largement répandues (*cf. Infra*), il résulte une administration publique qui perd de son efficacité et peine à fournir aux populations des services de qualité en quantité suffisante. Par ailleurs, les observateurs s'accordent pour dire que les pressions sur les journalistes se sont intensifiées depuis 2006 et que l'accès à l'information est depuis plus difficile.

UNE DÉCENTRALISATION TARDIVE

Conscient de ces lacunes et des limites de la gestion centralisée du pouvoir, le pouvoir politique mise sur la **décentralisation** et tente de réformer l'action publique autour d'une administration communale plus proche des citoyens (*cf. infra*). La Constitution adoptée en 1990 recommandait déjà une réforme de l'administration territoriale en mettant un accent particulier sur la décentralisation. Il faudra néanmoins attendre les premières élections locales en 2003 pour concrétiser cette évolution et voir l'installation des premiers Maires et Conseils municipaux, élus pour 5 ans, dans les 77 communes du pays. Ils ont été renouvelés en 2008 et à nouveau en mai 2015, après de multiples reports (*cf. infra*). Mais d'importants défis restent encore à relever, en particulier en matière de mobilisation des ressources par les collectivités locales et de qualification des ressources humaines à ce niveau de pouvoir.

LA PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE AU BÉNIN

L'implication des femmes dans la gestion des affaires publiques et politiques demeure encore au Bénin **un défi à relever**. D'après une première étude sur les freins à la participation des femmes à la vie publique et politique, initiée en 2005 par l'Assemblée nationale du Bénin, il apparaît que les facteurs de blocage sont notamment: « *le faible niveau d'instruction de la majorité des femmes béninoises, les pesanteurs sociologiques, le manque de moyens financiers, mais surtout le manque de confiance en elles-mêmes* »⁶.

C'est en se basant sur ces constats que la Cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale (CAPAN) a commandité une étude, publiée en décembre 2012, intitulée « *Femmes et pouvoir politique au Bénin des origines dahoméennes à nos jours* »⁷. En visitant l'histoire, cette étude permet de constater que plusieurs femmes ont substantiellement impacté la vie politique précoloniale béninoise. Mais, au Bénin, à la différence des autres pays, **les femmes sont de moins en moins représentées dans les instances de décisions politiques**, tant au niveau national que communal. Au niveau de l'Institution parlementaire, la proportion des femmes parlementaires était de 10 % pour la législature 2007-2011, avant de baisser à 8,4 % pour les législatures 2011-2015 et 2015-2019⁸. Au niveau communal, suite aux élections de 2008, le nombre de conseillères s'élevait

⁶ ATTANASSO Marie-Odile, 2005, Étude sur les freins à la participation des femmes à la vie publique au Bénin, République du Bénin - PNUD

⁷ ATTANASSO Marie-Odile, décembre 2012, Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours, République du Bénin, Assemblée nationale, Cellule d'Analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale (CAPAN)

⁸ PNUD, Le PNUD au Bénin, <http://www.bi.undp.org/content/benin/fr/home/mdgoverview/>, consulté le 2 avril 2015

à 4,6 %, soit 66 femmes sur 1435 élus⁹. L'étude conclut que, 50 ans après l'indépendance, « *il n'y a pas eu une réelle volonté politique de corriger cette inégalité. [...] Le rôle de l'Assemblée Nationale est capital pour faire évoluer les indicateurs de participation des femmes à la vie politique à travers la prise de lois favorables aux femmes* »¹⁰.

3.3. ANALYSE DE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

UN NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET UNE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE PRÉOCCUPANTS

Le Bénin demeure l'un des pays les plus pauvres de la planète, avec un **indice de développement humain** de l'ordre de 0,476 en 2014 (PNUD). Cet indice se situe sur une tendance haussière depuis 1980 où il était estimé à 0,26¹¹, traduisant les efforts entrepris pour améliorer le niveau d'éducation et de santé. En dépit de ces évolutions, le Bénin est toujours classé au 165^e rang sur 187 pays au niveau mondial (PNUD). Plus de la moitié de sa population vit avec moins d'1,25 USD par jour¹² et les progrès vers les cibles fixées pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont relativement lents.

Une bonne partie de la population reste privée d'accès aux services sociaux de base et aux débouchés économiques, en particulier en milieu rural. Selon le Rapport spécial 2000+10 sur les **OMD**¹³, mis à part l'enseignement primaire, les autres cibles dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau ne seront pas atteintes en 2015. En matière de protection sociale, seuls 9 % de la population est couverte par les systèmes formels de sécurité sociale¹⁴ tandis que les programmes d'assistance sociale (secours aux indigents) et d'aide alimentaire (cantines scolaires) ciblant les enfants et les personnes affectées par le VIH/sida sont peu développés.

En matière de **sécurité alimentaire**, selon le **rapport sur l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA)**¹⁵, publié par le PAM en janvier 2014, 1,1 million de personnes (environ 10 % de la population) étaient en situation d'insécurité alimentaire au moment de l'enquête¹⁶. Le Couffo, le Mono et l'Atacora sont les départements qui ont les taux les plus forts d'insécurité alimentaire.

L'analyse de l'insécurité alimentaire de toutes les communes du Bénin par l'étude CRAD¹⁷ (2013) indique qu'aucune commune n'est en situation de sécurité alimentaire. 30 des 77 communes du pays sont même en phase d'insécurité alimentaire critique caractérisée par une insuffisance aiguë de l'accès à une alimentation adéquate et l'épuisement accéléré des avoirs relatifs aux moyens d'existence des populations¹⁸. A l'instar des autres pays de la sous-région, le Bénin est soumis aux effets des **changements climatiques** de plus en plus manifestes qui réduisent la disponibilité et l'accès aux denrées essentielles (*cf. infra*).

⁹ ATTANASSO Marie-Odile, décembre 2012, Idem

¹⁰ ATTANASSO Marie-Odile, décembre 2012, Idem, p.21

¹¹ PNUD, Le Bénin classé au 165^e rang dans le Rapport sur le développement humain 2014, <http://www.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/2014/09/12/le-b-nin-class-au-165-me-rang-dans-le-rapport-sur-le-d-veloppement-humain-2014.html>, consulté le 24 mai 2015

¹² PNUD, 2015, Rapport 2014 du PNUD sur le Développement humain, Nations Unies

¹³ PNUD, octobre 2010, Rapport spécial 2010 d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Bénin, Nations-Unies

¹⁴ République du Bénin, 2009, Plan National de Développement Sanitaire Bénin 2009-2018, Cotonou, p.100

¹⁵ PAM, 2014, Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA), République du Bénin

¹⁶ Cette catégorisation est réalisée sur base du score de consommation alimentaire qui est un indicateur composite standardisé du PAM calculé pour refléter la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage.

¹⁷ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), 2013, Étude préliminaire sur l'état des lieux des interventions en matière de sécurité alimentaire au Bénin (CRAD), République du Bénin

¹⁸ IDIS, 2014, Étude contextuelle de la sécurité alimentaire dans le département de l'Atacora (Bénin) pour le Fonds belge pour la sécurité alimentaire, p. 11

LES DÉFIS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Après s'être élevé à 3,5 % en 2011 puis à 5,4 % en 2012, le **taux de croissance de l'économie béninoise** s'est consolidé à 5,5 % en 2013¹⁹, confirmant une certaine tendance à la reprise. Néanmoins, l'économie reste très fragile et sujette à des facteurs externes. Le **secteur agricole** (largement dominé par la culture du coton), représente aujourd'hui près de 36 % du PIB, 88 % des recettes d'exportation et emploie 75 % de la population active²⁰. L'**économie informelle** est dominante (environ 95 % de la population active²¹). Le secteur secondaire reste embryonnaire et le contexte économique est caractérisé par un faible taux d'épargne et d'investissement. En effet, l'**esprit d'entreprise** reste limité au Bénin, et l'absence de structures de suivi et d'appui conseil en gestion rend difficile la diversification des activités économiques par les paysans et les autres opérateurs de la vie économique. Quant à la production industrielle, elle est dominée par l'industrie alimentaire, le textile et la cimenterie. Le Bénin est, par ailleurs, fortement dépendant de l'aide extérieure pour les services publics de base.

Le **marché du travail** béninois est caractérisé par un taux de sous-emploi élevé. Selon l'Enquête démographique et de santé (EDS) du Bénin de 2011-2012, 37,5 % des femmes et 35,7 % des hommes de 15 à 19 ans étaient au travail au moment de l'enquête²². Le travail des jeunes reste un défi majeur (*voir la thématique Travail décent*).

Au niveau de l'**Afrique de l'Ouest**, en tant que pays de transit, le Bénin dépend aussi fortement, sur le plan économique, de la conjoncture et de la situation politique et économique de son voisin, le **Nigeria**. La situation économique du Bénin est par ailleurs impactée par de nombreuses **dynamiques régionales**. Les APE (Accords de partenariats économiques), en voie de finalisation après un processus chaotique, continuent de soulever les craintes de la société civile africaine, notamment à cause de leur impact supposé sur les filières économiques locales et principalement l'agriculture. La mise en œuvre du tarif extérieur commun de la CEDEAO, entré en vigueur en janvier 2015, protège actuellement assez peu le marché commun des pays de la région et est, à ce titre, l'objet de critiques des sociétés civiles nationale et régionale. Les **échanges commerciaux intra-régionaux** ont progressé depuis 10 ans mais ne représentent encore que 10 à 12 % du total des échanges de la région en valeur. Derrière ce chiffre se cachent toutefois des dynamiques essentielles pour certains secteurs (comme l'élevage), des défis importants pour la sécurité alimentaire et la réalité de la faible protection des marchés ouest-africains aux importations extérieures (riz, lait, textiles, etc.).

DES PRATIQUES PROBLÉMATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET DE DROITS HUMAINS

La faible qualité de la **gouvernance** au Bénin reste un frein à la bonne gestion de l'économie et à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour impulser durablement le développement économique, politique et social du pays. Une enquête a conclu que pour 58 % des Béninois, la corruption constitue un problème sérieux²³.

Tout comme en matière de démocratie participative, le Bénin jouit d'une bonne réputation en ce qui concerne la promulgation de lois relatives aux **droits de l'Homme**. Cependant, la mise en vigueur de ces derniers pose un réel problème. Les conditions de détention sont extrêmement mauvaises dans le pays (*cf. infra*). Le respect et la protection des **droits des enfants** représentent aussi un défi majeur au Bénin. Le trafic et le travail des enfants sont des pratiques courantes, en particulier chez les jeunes filles qui sont aussi victimes d'abus, tels que la violence

¹⁹ Banque Mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/>, consulté en avril 2015

²⁰ CTB, Bénin, <https://www.btcctb.org/fr/content/b%C3%A9nin-0>

²¹ Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement du Bénin, 2012, Dossier de base, Préparation Programme indicatif de coopération (PIC) 2013-2017, p.6

²² INSAE, 2013, Enquête démographique et de santé (EDSB-IV) 2011-2012, République du Bénin

²³ Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement du Bénin, 2012, Dossier de base, Préparation Programme indicatif de coopération (PIC) 2013-2017, p.3

physique et l'exploitation sexuelle. Bien que le code du travail prescrive que l'âge minimum pour l'emploi est de 14 ans, 34 % des **enfants** de 5 à 17 ans travaillaient en 2008²⁴.

UNE ÉGALITÉ THÉORIQUE ENTRE HOMMES ET FEMMES

La Constitution béninoise prévoit l'égalité entre les hommes et les femmes. L'acteur national principal en charge de la promotion du genre au Bénin est le Ministre de la famille, des affaires sociales, de la solidarité nationale, des handicapés et des personnes de troisième âge (MFASSNHPTA). En 2009, l'**Institut national pour la promotion de la femme** (INPF) a été créé en tant qu'organe de réflexion, d'étude, de recherche et de formation, qui a pour objectif principal de proposer des orientations pour l'efficacité des interventions en faveur de la femme en vue de la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Pour concrétiser son adhésion aux conventions et accords internationaux, dans le domaine de la promotion du genre, le Bénin s'est doté en mars 2009 d'**une Politique nationale de promotion du genre** (PNPG).

En dépit de ces dispositions, les femmes restent **plus vulnérables** au phénomène de la pauvreté que les hommes (39,2 % de pauvreté non monétaire chez les femmes contre 28,2 % chez les hommes²⁵). De **nombreuses inégalités** subsistent en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, au revenu, à la terre, au crédit et aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales. Comme l'indiquent les statistiques reprises ci-dessus, en termes d'enseignement, plus on avance dans le niveau d'études, moins les filles sont présentes à l'école.

3.4. ANALYSE DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE

UN ENVIRONNEMENT DÉGRADÉ

Le Bénin fait face à une **dégradation de son environnement naturel** dont les effets s'observent déjà dans la déforestation galopante, la dégradation des sols ainsi que l'érosion accélérée de la frange littorale du Golfe de Guinée. Selon le PNUD, le braconnage, la destruction des habitats par le feu, l'agriculture extensive, l'utilisation des techniques de pêche et d'exploitation forestière prohibées, ainsi que le changement climatique constituent des menaces importantes contre la biodiversité, les sols et les plans d'eau.

Les principales contraintes auxquelles est confronté l'environnement naturel du Bénin ont trait à une **croissance démographique rapide** et l'inadéquation entre l'utilisation des ressources naturelles et leur rythme de renouvellement. On relève particulièrement une forte dégradation des sols, imputable à l'effet combiné de plusieurs facteurs (surexploitation des terres face à la pression démographique, insuffisance des apports en éléments fertilisants, pratiques agricoles néfastes telles que la monoculture ou les feux de brousse, érosion hydrique et éolienne, etc.).

Le Bénin a subi durant les dernières décennies un processus de **déforestation** important à la fois pour fournir du bois de feu aux populations rurales, du bois de construction et pour l'exportation. Il s'agit là d'un des problèmes majeurs du Bénin en termes d'environnement. Ainsi, les forêts protégées qui couvraient une superficie de plus de 18.000 ha en 1972 sont passées à moins de 3.000 ha en 2005²⁶.

²⁴ INSAE et Bureau international du travail (BIT), 2008, Le travail des enfants, République du Bénin, <http://www.insae-bj.org/travail-enfants.html>, consulté le 4 mai 2015

²⁵ IDIS, 2014, Étude contextuelle de la sécurité alimentaire dans le département de l'Atacora (Bénin) pour le Fonds belge pour la sécurité alimentaire, FBSA, p. 11

²⁶ Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement du Bénin, 2012, Dossier de base, Préparation Programme indicatif de coopération (PIC) 2013-2017, p.17

Le pays enregistre également un faible taux d'accès à l'hygiène et à l'assainissement de base²⁷. Environ 78 % des ménages jettent leurs ordures dans la nature et moins de 8 % de la population utilise les services d'une voirie pour évacuer les ordures²⁸.

LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En ce qui concerne plus spécifiquement le **changement climatique**, la situation du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest en général est très complexe et se traduit par une augmentation de la variabilité climatique. Les impacts attendus du changement climatique en matière d'augmentation de la température et des précipitations et de modification de leur répartition spatio-temporelle – combinés à des pratiques agricoles inappropriées – seront de nature à exacerber les défis auxquels sont soumis les secteurs de l'agriculture (maîtrise de l'eau, fertilité des sols), de la foresterie (déforestation) et de l'approvisionnement en eau potable (baisse et pollution de la nappe). La frange côtière sera également sujette à une élévation accélérée du niveau de la mer (avec le risque d'une salinisation de la nappe exploitée pour l'eau potable). Les populations seront quant à elles sujettes à un nombre croissant de catastrophes de différentes ampleurs.

Il importe donc de mettre en place au Bénin une politique de promotion de **modes de production respectueux de l'environnement** et des **mesures d'adaptation aux changements climatiques**, permettant de combiner production vivrière suffisante, maintien de la qualité des sols et adaptation à la disponibilité en eau.

LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LE BÉNIN

La prise en charge de la question du changement climatique est coordonnée par le **Comité national sur les changements climatiques (CNCC)**. Le Bénin a élaboré en 2008 un **Plan d'action national d'adaptation (PANA)** et a initié diverses politiques, notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique et la gestion durable des ressources forestières, concourant à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

Le Bénin dispose également d'une **Stratégie et plan d'action nationale pour la biodiversité (SPANB)**²⁹ et le Ministère de l'environnement met à disposition un site internet du type « *Clearing House Mechanism* » (CHM : <http://bj.chm-cbd.net/>), soutenu par la Belgique (programme CEBioS), pour centraliser toutes les informations portant sur les conventions internationales, les lois, les programmes et projets et les données scientifiques au Bénin portant sur la biodiversité.

Au niveau de l'**Afrique de l'Ouest**, le Bénin participe à des efforts au niveau sous-régional pour lutter contre la perte de la diversité biologique et le changement climatique, comme l'adhésion au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et la participation du Bénin depuis 2010 à l'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), une initiative sous régionale regroupant actuellement plus de 20 pays africains.

Le cadre béninois de prise en charge des questions d'environnement et de changement climatique souffre cependant de diverses **faiblesses d'ordres institutionnel, technique et financier** qui limitent considérablement les résultats obtenus.

²⁷ Voir plus de détails dans la section « eau et assainissement » *infra*.

²⁸ OMS, African Health Observatory (AHO), OMD But 7 : Assurer un environnement durable, <http://www.who.int/afo>, consulté le 12 mai 2015

²⁹ Ministère de l'environnement, 2010, Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020, République du Bénin

3.5. ANALYSE PAR DOMAINE D'INTERVENTION

3.5.1. LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

Gouvernance locale

De manière générale, le terme de **gouvernance locale** fait référence à l'exercice des autorités décentralisées en vue de gérer les affaires d'une collectivité territoriale. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes sociaux expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. Elle englobe l'État, les organisations de la société civile et le secteur privé. La mise en œuvre concrète de la gouvernance locale suppose que chacun des acteurs appréhende correctement le cadre institutionnel dans lequel il évolue, connaisse son rôle, ses responsabilités et les marges de manœuvre dont il dispose et qu'il peut exploiter. Cela implique notamment de reconnaître l'importance des différents acteurs locaux, y compris ceux qui sont traditionnellement marginalisés, notamment les femmes, les personnes handicapées et les pasteurs transhumants.

Afin de relever le défi spécifique que représente la bonne gouvernance locale au Bénin, il est essentiel de bien intégrer l'état de la **décentralisation** et son impact sur le développement local (*cf. supra*). Dans la pratique, force est de constater que de nombreux progrès sont à réaliser. En effet, **les autorités décentralisées** manquent de formation et ne maîtrisent ni leur rôle, ni les outils de gestion participative du développement, ni les outils de communication leur permettant de rendre des comptes à la communauté. Par ailleurs, la **société civile** est insuffisamment organisée, elle ne connaît pas ses droits et ses devoirs en matière de participation à la gestion du développement local et elle n'est pas en mesure d'assurer son rôle de vigilance vis-à-vis des autorités. En définitive, malgré l'existence des Plans de développement communaux (PDC) et des plans sectoriels (notamment dans le domaine de l'eau et l'assainissement) élaborés en principe de façon participative, on peut affirmer que les interactions entre les autorités décentralisées et la société civile restent insuffisantes dans le cadre de la gestion du développement local.

Justice

En 2012, le pays a lancé le processus d'élaboration du **Programme national de développement du secteur de la Justice**, qui a été adopté fin 2014. Par ailleurs, les députés ont adopté le projet de loi du **Code de l'enfant** en janvier 2015, et un projet de **nouveau Code pénal** est actuellement examiné par l'Assemblée nationale. Le nouveau **Code de procédure pénale** a quant à lui été adopté en 2013.

Entre 2011 et 2012, la part du budget national alloué à la Justice est passée de 0,44 % à 0,91 %³⁰. Parmi les **défaillances** constatées dans le secteur judiciaire, on trouve : (i) un manque général de ressources financières et matérielles ; (ii) l'engorgement des tribunaux et la lenteur des procédures ; (iii) des effectifs insuffisants, mal répartis sur le territoire de la République (leur manque de formation participe également à la mauvaise réputation des professionnels de la justice dans le pays). Enfin, il n'existe aucune aide juridictionnelle gratuite mise à disposition des citoyens par l'État. Toutefois, l'Union nationale des Conseils juridiques du Bénin tente de se faire entendre depuis 2012, afin que les Conseils juridiques – des professionnels du droit qui offrent des conseils juridiques aux Béninois – puissent enfin obtenir un statut officiel dans l'organisation judiciaire du pays. Notons

³⁰ Commission européenne, https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/aap-justice-paj-benin-action-fiche-20131206_fr.pdf, consulté le 5 juin 2015

également que les pratiques de corruption sont largement répandues dans le pays. Ainsi, selon le *Corruption Perception Index* de 2014, le Bénin était classé au 80^e rang sur 175 pays³¹.

Droits de l'homme

La Constitution du Bénin comporte un catalogue des droits fondamentaux complet. Toutefois, comme indiqué dans le chapitre 3.3, ces droits ne sont pas tous complètement garantis en pratique.

Concernant la **liberté d'expression**, le délit de presse existe toujours au Bénin³². De plus, alors que le pays a ratifié, en 2012, le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la **peine de mort**, treize personnes sont toujours condamnées à mort.

Dans son examen du rapport soumis par le Bénin, le Comité des droits de l'Homme a identifié un certain nombre de problèmes quant à l'état du **système pénitentiaire béninois** : surpopulation carcérale (en 2012, le taux d'occupation des établissements pénitentiaires s'élevait à plus de 200 %), malnutrition, problèmes d'hygiène et de sécurité, soins médicaux insuffisants, manque de personnel et absence totale d'une politique de réinsertion sociale et professionnelle des détenus.

La situation relative à la **protection des droits de l'enfant** est également préoccupante : en 2014, la rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants au Bénin s'est dite préoccupée par « *la tolérance sociale de la violence et de l'exploitation des enfants et l'impunité dont jouissent les auteurs de ces crimes* ». Ainsi, en 2007, l'UNICEF estimait que 40.000 à 50.000 enfants étaient victimes de traite dans le pays. Par ailleurs, selon *Humanium*, environ 500.000 enfants âgés de 5 à 14 ans (soit plus de 45 %) travaillaient encore au Bénin en 2014³³, restreignant très souvent de ce fait leur droit à l'éducation.

L'absence de code de **protection de l'enfant**, l'insuffisance de ressources matérielles et financières des structures de protection³⁴, la faiblesse des mécanismes communautaires de protection des enfants – notamment les orphelins et enfants des familles vulnérables –, le non-respect du Code des personnes et de la famille, surtout en matière d'enregistrement des naissances, compromettent la réalisation du droit de l'enfant.

Même si, depuis quelques années, les pouvoirs publics béninois portent un intérêt croissant à la situation des **personnes handicapées** (Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée en 2012), le MFASSNHPTA se trouve limité par des contraintes budgétaires et manque encore d'expertise dans le domaine du handicap. La politique nationale de promotion et d'intégration des personnes handicapées, adoptée fin 2011, vise à ce que « *d'ici 2025, les personnes handicapées jouissent de leurs droits sans discrimination et participent au processus de développement du Bénin* »³⁵. Cependant, les préjugés socioculturels et croyances religieuses demeurent tenaces au sein de la population et influent sur la vie quotidienne des personnes handicapées.

³¹ Transparency International, <http://www.transparency.org/cpi2014>, consulté le 2 mai 2015

³² En juin 2014, le tribunal de première instance de Cotonou a condamné le directeur et une journaliste du journal *l'Indépendant* à une peine d'emprisonnement pour « outrage au chef de l'État », suite à la publication d'un article qui portait sur le financement présumé illicite de voyages à l'étranger.

³³ Humanium, <http://www.humanium.org/fr/benin/>, consulté le 14 mai 2015

³⁴ Brigade des mineurs, Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, Direction de la famille, de l'enfance et de l'adolescence, Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, juges des mineurs, etc.

³⁵ République du Bénin, 2011, Politique nationale de promotion et d'intégration des personnes handicapées (PNPIPH), adoptée le 7 Décembre 2011.

Prévention et résolution des conflits

Les **conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles et en particulier pastorales** sont une réalité de plus en plus fréquente. Plus spécifiquement, le nord du pays est marqué par des conflits, parfois violents, entre agriculteurs et pasteurs (autochtones ou allochtones) ou autour des réserves fauniques. Sur le plan national, la prochaine adoption d'une série de textes législatifs et réglementaires devrait progressivement réduire les risques de conflits et faciliter leur prévention (loi d'orientation agricole, code pastoral, schéma directeur d'aménagement, gestion foncière communale).

Il n'existe pas de risque relatif aux **mines antipersonnel** au Bénin qui n'est ni producteur, ni consommateur d'armes mais qui constitue néanmoins une **zone de transit pour le trafic d'armes** qui a lieu dans toute la région. Le Bénin a ratifié la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères a été créée afin de lutter contre ce phénomène. La détention et la circulation des armes légères sont à l'origine de **l'insécurité grandissante** dans les **pays de la sous-région** et restent la source des agressions, des cambriolages et des vols à mains armées enregistrés.

3.5.2. LA SANTÉ

La situation socio-sanitaire au Bénin

Malgré une baisse du taux de mortalité infanto-juvénile et du taux de mortalité maternelle au Bénin, ces indicateurs restent encore à un niveau élevé et on assiste ces dernières années à une stagnation dans les progrès. Par ailleurs, plus d'un tiers (37 %) des enfants de 6 à 59 mois souffrent de **malnutrition chronique** globale³⁶.

Le Bénin est sujet aux risques d'épidémie (rougeole, fièvre typhoïde, choléra). La vigilance accrue face au virus de l'Ébola a permis de détecter des cas de fièvre de Lassa. La prévalence de l'infection par le **VIH / SIDA** – estimée à 1,1 % de la population en 2013³⁷ – n'a pas évolué entre 2005 et 2013, avec une proportion significativement plus élevée en milieu urbain qu'en zone rurale. La situation des enfants orphelins du VIH/SIDA, rejetés de leur communauté, est très préoccupante et illustre l'importance des actions de sensibilisation sur le droit à la santé et de renforcement des familles touchées par le VIH.

La **tuberculose** reste endémique au Bénin, avec une mortalité élevée parmi les adultes, surtout ceux qui sont co-infectés par le VIH. Quant au **paludisme**, en 2013, il se situait toujours au 1^{er} rang des affections et représentait 45 % des motifs de recours aux soins dans les formations sanitaires. En outre, les nouveaux modes de vie liés à l'urbanisation et la sédentarisation ont entraîné l'augmentation de la prévalence de certaines pathologies telles que les **maladies cardiovasculaires, le diabète ou les pneumopathies**.

Le nombre des **accidents de la route**, la gravité des lésions occasionnées et le coût financier engendré constituent un problème de santé publique. Le nombre de décès par an est estimé à plus de 2000³⁸ et 64 % de l'ensemble des victimes graves proviennent des accidents dans lesquels les véhicules deux roues sont impliqués³⁹.

La politique sanitaire béninoise

Le **Plan national de développement de la santé** (PNDS) 2009-2018 s'inscrit dans les Orientations stratégiques de développement 2006-2011 et la Déclaration du millénaire. Il donne les orientations stratégiques autour de trois

³⁶ Programme alimentaire mondial (PAM), UNICEF et INSAE, 2009, Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), République du Bénin. À noter qu'il n'y a pas de données plus récentes sur la malnutrition.

³⁷ ONUSIDA, <http://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/benin>, consulté le 24 mars 2015

³⁸ WHO, 2013, Global Status Report on Road Safety 2013

³⁹ CNSR du Bénin, <http://cnsr.bj/acceuil.php>, consulté le 26 mars 2015

objectifs globaux (accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins; renforcement du partenariat pour la santé; amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources).

Le système de santé béninois a une **structure pyramidale** qui comprend trois niveaux : central ou national, intermédiaire ou départemental et périphérique (*cf. infra*). On peut distinguer trois acteurs à ces différents niveaux: le public, le privé social (non lucratif) et le privé libéral (lucratif). Le système d'agrément de l'exercice privé et son contrôle sont défaillants.

La première **source de financement** du secteur de la santé est constituée par les fonds des ménages qui représentent 44 % du financement total, contre 28 % pour l'État et 24 % pour les différents bailleurs⁴⁰. La part du budget de la santé dans le budget général, qui était 7 % en 2013, est très loin des 15 % recommandés par la Déclaration d'Abuja et même des 10 % préconisés par l'OMS.

Comme déjà signalé, seulement 9 % de la population béninoise bénéficie d'une couverture pour le risque maladie. Le Bénin avance vers l'implantation du **Régime d'assurance maladie universelle** (RAMU) mais la loi qui l'encadrera n'a pas encore été votée (*cf. infra*). Divers mécanismes de gratuité des soins existent (césarienne, paludisme, tuberculose) ainsi qu'un Fonds sanitaires des indigents (FSI). Cependant, ces initiatives sont encore peu développées et souffrent d'un manque de moyens.

Le Plan stratégique de développement des **ressources humaines du secteur santé** (PSDRHSS) au Bénin traduit la volonté politique d'apporter des solutions appropriées aux multiples défis liés au développement des Ressources humaines en santé (RHS). En effet, l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel de santé est très élevée⁴¹ et est ponctuée par des déséquilibres importants de leur distribution entre les régions, et entre les zones urbaines et les zones rurales. Bien que l'État vienne de recruter, en 2015, plus de 1200 agents de santé au niveau central, la situation s'est peu améliorée car il s'agit de RH déjà en activité, souvent dans le privé, réaffectées par l'État. Les hôpitaux confessionnels et associatifs, qui assurent une part importante du volume des soins, se sont donc « vidés » avec les derniers recrutements. Les agents de santé préfèrent le secteur public qui présente moins de charge de travail, plus d'avantages et de primes, et plus de liberté (de pratiques privées parallèles).

D'importantes lacunes sont également à constater en matière de politiques sanitaires visant des publics spécifiques. Ainsi, au Bénin, on relève des insuffisances au niveau du contenu et de la mise en œuvre des **textes législatifs favorables aux personnes handicapées**. Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH3) de 2002, les personnes handicapées représenteraient 2,5 % de la population⁴². La réalité est très certainement au-delà de ce chiffre (l'OMS et la BM estiment cette proportion à 15 % au niveau mondial). De même, en matière de **santé mentale**, la démission des autorités et des acteurs de la médecine moderne, le manque de politique de prévention en la matière, la caducité de la législation existante et la quasi-inexistence des centres de prise en charge des malades rendent la situation alarmante.

Dans le domaine de la **nutrition**, toutes les politiques sectorielles afférentes à la nutrition se résument dans le Plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition (PSDAN). Depuis 2007, le Bénin s'est engagé, avec l'appui de la Banque Mondiale, dans un processus de réformes politiques visant à « *replacer la nutrition au cœur du développement* » à travers son institutionnalisation.

⁴⁰ PAUL E. et DOSSOUVI C., 2011, Documentation des résultats de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé, Étude de cas du Bénin, International Health Partnership (IHP)

⁴¹ Les ratios des RH au Bénin sont, en 2014, de 0,06 médecins, 0,36 infirmiers et 0,1 sages-femmes pour 1.000 habitants (Ministère de la santé, République du Bénin, <http://www.beninsante.bj/>, consulté le 22 mars 2015).

⁴² Ministère du développement, de l'analyse économique et de la prospective, Institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE), 2002, Direction des études démographiques, RGPH3, République du Bénin

Il reste un grand défi d'amélioration des **pratiques d'hygiène pour la prévention des maladies**. Le gouvernement vient d'adopter une nouvelle stratégie pour améliorer l'hygiène et l'assainissement notamment dans les écoles. Les comités d'hygiène et d'assainissement dans les communautés – souvent peu structurés – jouent un rôle important pour veiller sur les lieux publics (comme les écoles, les marchés, les points d'eau). Les autorités locales sont responsables de l'amélioration de l'hygiène selon la loi sur la décentralisation (notamment pour la collecte des ordures).

Enfin, le Bénin a ratifié la résolution portant sur les problèmes liés à la mauvaise **gestion de la technologie sanitaire** et des dispositifs médicaux (OMS, 2007). Le pays développe et souhaite mettre en œuvre un cadre réglementaire et une politique couvrant toutes les composantes du cycle de gestion de la technologie sanitaire.

Genre et santé

Pour concrétiser son adhésion aux conventions et accords internationaux dans le domaine de la promotion du genre, le Bénin s'est doté en mars 2009 d'une **Politique nationale de promotion du genre** (PNPG – *cf. supra*). **Plus spécifiquement pour le Ministère de la Santé**, il importe de mentionner que l'institutionnalisation du genre est en cours et a démarré par un audit « genre » du Ministère en 2014. Des actes importants sont posés pour marquer la volonté politique de changements en faveur de la promotion du genre dans le secteur de la santé. On peut mentionner la gratuité de la césarienne et la prise en charge par l'État du traitement du paludisme pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

3.5.3. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

L'eau potable

Depuis 2006, la gestion de l'approvisionnement en eau potable – auparavant géré par la communauté – a été réorientée vers un **service public coordonné par la commune**. Cette transition est appuyée par une nouvelle loi sur l'eau et par des documents politiques, stratégiques et opérationnels. En dépit de la décentralisation en vigueur depuis 2003, les communes ont jusqu'à présent joué un rôle relativement faible dans l'approvisionnement en eau. Plusieurs éléments explicatifs de cette situation peuvent être avancés : (i) le mandat effectif et le financement correspondant ne sont que lentement transférés par le pouvoir central, et (ii) beaucoup de communes ont des capacités limitées tant au niveau des compétences techniques, de logistique ou du personnel. Les bailleurs financent 80 % du budget béninois annuel du secteur de l'eau⁴³. Parallèlement, la population peine à payer les coûts réels du service de l'eau.

Fin 2014, environ 68 % de la population rurale et semi-urbaine et 72 % de la population urbaine⁴⁴ avait accès à l'eau potable⁴⁵. Malgré une bonne évolution, l'indicateur reste loin de la cible de 100 % fixée par les OMD, et on observe une forte disparité d'une localité à l'autre. Par ailleurs, beaucoup de points d'eau sont contaminés, notamment par des bactéries. L'approvisionnement en zone rurale reste difficile puisque la gestion de petits réseaux est en grande partie transférée à des exploitants privés, ce qui n'améliore pas nécessairement la qualité de la gestion. La gestion des points d'eaux individuels est progressivement déléguée à des individus, d'autant plus que les communes ont peu d'expérience dans le suivi de ces prestations de services. Pourtant, l'exploitation d'un point d'eau individuel en milieu rural est rarement commercialement intéressante.

⁴³ Protos, 2013, Goed lokaal waterbeheer, op weg naar beter bestuur, 2014-2016.

⁴⁴ Ministère de l'Eau, Ministère de la Santé et Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'Eau et de l'Assainissement, 2015, Aide-mémoire conjoint de la revue annuelle des secteurs de l'eau et de l'assainissement, Cotonou les 18 et 19 juin 2015.

⁴⁵ Ces chiffres officiels donnent une image faussée de la réalité en se basant sur un nombre d'utilisateurs fixes par point d'eau même si leur nombre est plus faible en réalité. L'accès effectif est en conséquence plus faible.

L'assainissement

Le budget de l'État pour ce secteur – souvent limité à la construction de latrines – correspond à moins de 6 % du budget total pour la santé publique ou moins de 0,01 % du PIB, contre 8 % du PIB recommandés à la Conférence AfricaSan en 2008⁴⁶. La première **politique nationale** (datant de 1995) a été actualisée en 2012 afin de prendre en compte les diverses réformes, y compris la décentralisation. Les politiciens se penchent maintenant sur le changement des comportements pour améliorer l'hygiène. On note aussi ces dernières années une approche plus cohérente. Ainsi, chaque commune doit développer sa propre stratégie en portant son attention sur tous les aspects, y compris les eaux usées ou les ordures ménagères par exemple. Ce plan constitue un fil conducteur pour les communes leur permettant d'améliorer progressivement leurs compétences en la matière.

D'après les autorités, 46 % des ménages avaient accès à des **latrines** fin 2013⁴⁷, mais cette donnée prend également en compte les latrines publiques et scolaires. D'après une évaluation menée par les programmes allemands et néerlandais, seuls 8 % avaient accès à une toilette privée ou latrine. Selon un rapport d'UNICEF seulement 2,7 % des enfants de moins de 5 ans vivent dans un ménage qui utilise des toilettes améliorées privées⁴⁸. En milieu rural, ce pourcentage est encore plus faible et la gestion de ces installations encore plus médiocre. Les comités d'hygiène et d'assainissement au sein des communautés jouent un rôle important mais manquent souvent de personnel, sont peu structurés et sans statut officiel.

Les **maladies hydriques ou dont le vecteur est lié à l'eau** (comme le paludisme) constituent la première cause de mortalité au Bénin et entraînent un taux élevé de mortalité infantile.

3.5.4. L'AGRICULTURE ET LE SECTEUR RURAL

La situation en matière d'agriculture et de ruralité au Bénin

Comme déjà souligné, le secteur agricole procure du travail aux trois quarts de la population active et représente 36 % du PIB national⁴⁹ (le coton en particulier représente 13,5 % des recettes d'exportation⁵⁰). Les diverses productions couvrent 85 % des besoins alimentaires nationaux. Le sous-secteur de l'élevage présente quant à lui 5,7 % du PIB du Bénin⁵¹.

Le Bénin dispose d'importants atouts physiques et socio-économiques pouvant lui permettre d'assurer l'évolution et la professionnalisation de son agriculture, l'amélioration de sa productivité et la création de valeur ajoutée. Malgré ces potentialités, le secteur agricole et l'élevage restent confinés dans leur caractère traditionnel peu productif et très peu compétitif.

Les **principales contraintes** auxquelles est confronté le secteur rural sont les suivantes :

- des exploitations agricoles de petite taille et inscrites dans une logique de subsistance ;
- un manque de diversification des activités, une absence d'opportunité de revenus hors agriculture et une dépendance massive des populations à leurs activités agropastorales pour la génération de leurs moyens d'existence ;

⁴⁶ Ministère de l'Eau, Ministère de la Santé et Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'Eau et de l'Assainissement, 2015, Aide-mémoire conjoint de la revue annuelle des secteurs de l'eau et de l'assainissement, Cotonou les 18 et 19 juin 2015.

⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁸ de ROVER V. et ROOMS S., mai 2007, Zijn kinderrechten een modegril ?, (Mo Paper number 8), <http://www.unicef.be/fr/page/la-convention-relative-aux-droits-de-l'enfant>, consulté le 2 mai 2015

⁴⁹ CTB, Bénin, <https://www.btcctb.org/fr/content/b%C3%A9nin-0>, consulté le 8 avril 2015

⁵⁰ Economist Intelligence Unit (EIU), 2007, <http://country.eiu.com/benin>, consulté le 8 avril 2015

⁵¹ FAO, 2015, Revues nationales de l'élevage, Bénin.

- des sols peu fertiles et marqués par une dégradation croissante ;
- un régime hydrique peu favorable et qui se dégrade sous l'effet des **changements climatiques** ;
- l'archaïsme des outils de production et un manque d'infrastructures de production (dont les infrastructures d'accès à l'eau à des fins productives), de stockage, de transformation et de leur gestion adéquate ;
- un accès limité des producteurs à des formations et à un appui-conseil appropriés, ainsi qu'à des intrants spécifiques et des techniques de production adaptées aux **nouvelles réalités climatiques** et à la dégradation des sols ;
- un modèle agricole dominant tourné vers l'agrochimie, peu respectueux de l'environnement et de la santé des producteurs et consommateurs, qui place les producteurs dans une situation de dépendance aux intrants externes (et ce alors même que l'accès à ces intrants est peu développé et instable pour les producteurs) et contribue à les inscrire dans un cercle vicieux d'endettement ;
- une faiblesse des activités commerciales : faible génération de valeur ajoutée, prévalence de la redistribution sans apport de valeur ajoutée (achats-ventes), non-maîtrise par les petits producteurs des circuits commerciaux, etc. ;
- un manque de financement du secteur et une inadaptation entre les produits et services financiers et les besoins de financement du milieu rural, qui notamment limitent la capacité d'investissement des producteurs, amènent à des pratiques usurières de crédit, contraignent les producteurs à brader leurs récoltes, etc. ;
- une faible professionnalisation du secteur ;
- une pression élevée et croissante sur les terres et les ressources naturelles ;
- une insécurité foncière pour tous les producteurs combinée à un accès très faible à la terre pour les femmes, des risques d'accaparement des terres ainsi que des conflits liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles et en particulier pastorales⁵² ;
- une concurrence déloyale des produits importés et l'orientation du système agricole vers la monoculture d'exportation ;
- la faiblesse du leadership du Ministère de l'agriculture.

Pour faire face à ces problèmes, il importe que les modèles de développement préservent la **structuration de l'économie rurale béninoise**, et évite de s'orienter vers d'autres modèles tels que l'agro-business. L'agriculture familiale est à même de nourrir la population béninoise et de fournir aux personnes vivant en milieu rural des moyens de vivre dignement. Pour cela, il est nécessaire de contribuer à l'évolution et à la professionnalisation des exploitations familiales.

La politique agricole béninoise

Le **Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRA)** constitue, depuis octobre 2011, le cadre dans lequel toutes les actions de développement agricole et rural s'inscrivent. Ce plan répertorie trois défis auxquels est confrontée l'agriculture béninoise à l'horizon 2015 : (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural ; et (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Le PSRA identifie également l'élevage comme essentiel pour assurer la sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus des producteurs.

Ce plan stratégique a mis essentiellement l'accent sur le développement des filières agricoles et a retenu comme orientations fondamentales la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et la promotion de

⁵² Voir *Supra* la section « Prévention et résolution des conflits ».

l'entrepreneuriat agricole. Le PSRA a été doté d'un plan d'actions, lequel a servi de base à l'élaboration du **Programme national d'investissement agricole (PNIA)**.

À l'heure de la rédaction de ce texte, le document de référence pour la mise en place de la politique de développement agricole au Bénin est le **Plan d'investissement agricole 2010-2015**. L'objectif global du plan est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des OMD et à la réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. Le PNIA axe son intervention sur la promotion de treize filières agricoles dites « prioritaires »⁵³. Cependant, d'autres filières, dites « secondaires », peuvent également être soutenues, notamment par la SONAPRA (Société nationale pour la promotion agricole).

Par ailleurs, reconnaissant le **lien entre la sécurité alimentaire et la nutrition**, le Bénin a mis en place un organe plurisectoriel, réunissant les différents Ministères liés à la sécurité alimentaires (Ministère de la santé, MAEP, etc.) : le Comité national pour l'alimentation et la nutrition (le CAN). Son rôle est de veiller à la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'alimentation et nutrition qui se résume dans le PSDAN (Plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition).

Enfin, sur le plan institutionnel, le secteur agricole s'est doté d'un **manuel de prise en compte du genre**. Malgré tout, les **femmes rurales**, bien que responsables de plusieurs spéculations économiques (volaille, petit ruminant, lait notamment) et de l'alimentation des ménages, ne sont pas suffisamment reconnues comme acteurs essentiels du développement endogène des différentes communautés.

Le cadre politique régional

Les politiques et réglementations nationales doivent de plus en plus s'intégrer dans les **politiques et directives élaborées au niveau régional**.

L'UEMOA et la CEDEAO, dont le Bénin est membre, ont développé des **politiques agricoles communes** (PAU-Politique agricole de l'Union et l'ECOWAP), elles-mêmes inspirées d'initiatives continentales. C'est le cas de l'ECOWAP du NEPAD et de son Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La CEDEAO a ainsi lancé le Programme régional d'investissement dans l'agriculture (PRIA) d'où découlent les Programmes nationaux d'investissements dans l'agriculture (PNIA) – actuellement le PIA-Bénin 2010-2015. Le PRIA fédère les priorités régionales et combine les investissements et les réformes de politiques. Il est structuré autour de trois objectifs : (i) la promotion des produits stratégiques pour la souveraineté alimentaire, (ii) la promotion d'un environnement global favorable au développement agricole et (iii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation.

Ces deux organisations régionales (UEMOA, CEDEAO) ont aussi développé des initiatives plus ou moins abouties en matière foncière ; l'Observatoire régional du foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) en est un exemple. Les organisations régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) déploient aussi des synergies d'actions dans la prévention des crises alimentaires, via le RPCA par exemple.

⁵³ Maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraichères, viande, lait, œuf, poisson et crevette.

3.5.5. L'ÉDUCATION (FORMELLE ET INFORMELLE) ET LA CULTURE

Le cadre juridique et politique de l'enseignement au Bénin

À l'heure de la rédaction de ces lignes, le plan stratégique de référence pour le secteur de l'enseignement au Bénin est le **Plan décennal de développement du secteur de l'éducation** (PDDSE) qui a vu le jour en 2006 et se poursuit jusqu'en 2015 inclus.

Le caractère fragmenté des structures de gestion du système éducatif (4 Ministères d'éducation depuis près de 10 ans, *cf. infra*) constitue l'un des facteurs qui expliquent le manque de cohérence dans la vision stratégique du secteur de l'éducation au Bénin et le faible niveau de mise en œuvre des réformes successives. D'autres facteurs résultent d'un manque de collecte et de gestion fluides des données, ainsi que d'une mauvaise gestion des ressources humaines du secteur. Il est donc nécessaire de renforcer la collaboration entre les différents organismes producteurs de données⁵⁴, dans le secteur public et le secteur privé.

À première vue, le **fondement juridique** de la gestion du secteur de l'éducation au Bénin est solide. Le Bénin a, en effet, ratifié les principaux traités internationaux et africains qui consacrent les droits économiques et sociaux, dont le droit à l'éducation⁵⁵. Par ailleurs, la constitution du 11 décembre 1990 contient plusieurs dispositions relatives au droit à l'éducation. L'une des dispositions les plus importantes est celle contenue dans l'article 13 qui pose le **principe de l'obligation scolaire et de la gratuité de l'enseignement**.

Pour atteindre les OMD, le Bénin a donné corps à cette disposition constitutionnelle en proclamant, en 2006, la gratuité de l'accès à l'enseignement maternel et primaire. La gratuité se manifeste par une réduction des frais d'inscription en remplacement desquels l'État octroie une subvention pour les frais de fonctionnement des écoles publiques. En 2008, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant prise en charge par l'État des frais d'inscription des étudiants béninois non boursiers, non secourus ou non-salariés inscrits dans les universités nationales du Bénin. La même année, l'État béninois a adopté la prise en charge des frais d'inscription des filles au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire.

Cependant, même si d'importants efforts pour la **mise en œuvre des réformes** sont en cours, il existe un déficit dans la sensibilisation des populations à inscrire leurs enfants à l'école. En outre, la mise en œuvre de ces politiques en termes de gratuité n'est pas uniforme d'une région à une autre. Pour rendre effectif et général le principe de la gratuité au niveau du primaire et du premier cycle secondaire, des mesures pratiques concrètes doivent être prises dans la continuité des efforts déjà entamés par le gouvernement. Parmi ces mesures, il y a lieu de souligner la construction des salles de classe en nombre suffisant, le recrutement d'enseignants qualifiés, la formation de base continue et l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

La réforme de **l'enseignement technique et de la formation professionnelle** (ETFP), adoptée en 2001, a constitué une avancée importante vers une revalorisation et une restructuration de cet enseignement. Depuis les États généraux de l'éducation, la composante « ETFP » a été identifiée comme deuxième priorité de l'État béninois après l'enseignement primaire. Afin de développer ce secteur, un Conseil national de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (CNETFP) a été installé et mis en fonction. Cependant le diagnostic réalisé

⁵⁴ UNESCO – Bureau régional pour l'éducation en Afrique, janvier 2013, Évaluation du système d'information statistique pour l'éducation au Bénin, <http://www.poledakar.com/dqaf/images/3/37/EdDQAF-Benin-2013-Report-Final.pdf>, page 48, consulté le 13 mai 2015.

⁵⁵ Le Bénin n'a pas seulement ratifié la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP), mais il a incorporé les dispositions de cette Charte dans sa constitution pour qu'elles en fassent partie intégrante. Le Bénin a également ratifié la Charte africaine des Droits et du bien-être de l'Enfant, ainsi que le Protocole à la CADHP relatif aux droits de la **femme africaine**. Il a aussi ratifié ou adhéré à certaines conventions importantes de l'UNESCO, parmi lesquelles la Convention de 1960 concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, la Convention régionale de 1982 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique et la Convention du 20 Octobre 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

relève encore actuellement la persistance d'un certain nombre de problématiques, telles que l'inadéquation des formations au marché du travail, la qualité et l'équité de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ou encore la gestion de ce sous-secteur.

De nombreuses questions sociétales se posent avec acuité aujourd'hui. *Quelle place pour l'éducation inclusive ? Quelle considération des filles notamment au-delà de l'école primaire ou dans les zones rurales ? Quelle prise en charge pour les enfants et jeunes en situation de handicap ? Quelle place accordée à l'éducation des adultes, à l'alphabétisation, sous-secteur crucial mais trop peu considéré ? Quelle stratégie pour la prise en charge de la petite enfance ? Quelle position face au développement de l'offre éducative privée ? Quels liens entre le système éducatif et les entreprises pour répondre aux besoins de celles-ci ?* Ces questions d'ordre général ont un impact important sur l'éducation, sa vision et ses objectifs. Le deuxième **forum sur l'éducation** qui s'est tenu en décembre 2014 s'y est penché et a promis une rupture. Les grandes conclusions de ce forum attendent d'être remises officiellement au Chef de l'État pour adoption en Conseil de Ministres. Ces conclusions seront aussi l'un des documents de base pour l'élaboration du prochain **plan stratégique de l'éducation** (2016-2025).

La situation en matière d'éducation formelle et informelle au Bénin

Le secteur éducatif béninois progresse en termes quantitatifs ces dernières années grâce au développement conjoint des secteurs public et privé et à la gratuité des frais de scolarité de l'école maternelle, primaire et du premier cycle secondaire (*cf. supra*).

- Les effectifs dans **l'enseignement maternel** ont augmenté passant de 27.673 élèves en 2005 à 109.449 en 2011⁵⁶ grâce à la mesure de gratuité de l'enseignement. Cependant, l'offre reste largement insuffisante face à cette demande grandissante.
- Au niveau de **l'enseignement primaire**, le taux d'admission a lui aussi augmenté. Cependant, très peu de progrès ont été réalisés concernant l'intégration des enfants à besoins spécifiques et des enfants non scolarisés. La sensibilité aux problèmes des enfants handicapés reste très peu développée parmi les acteurs locaux. D'autre part, les disparités d'ordre géographique restent très importantes et la qualité de l'enseignement primaire demeure insuffisante face à l'augmentation des effectifs. De ce fait, presque deux élèves sur trois ne maîtrisent pas les compétences normalement requises à chaque niveau⁵⁷.
- Concernant **l'enseignement secondaire**, les effectifs ont là aussi augmenté mais l'offre de services éducatifs n'a pas suivi et la qualité de l'enseignement s'en ressent. L'enseignement secondaire est confronté à deux défis majeurs : (i) les inégalités entre filles et garçons ou selon le niveau de vie des familles, et (ii) les écarts d'ordre spatial dus à l'implantation déséquilibrée des établissements sur le territoire. Le pourcentage de filles est de 43 % au premier cycle et de 29 % au second cycle en 2014⁵⁸.
- Les effectifs des **établissements publics d'enseignement technique et la formation professionnelle** (ETFP) sont en baisse⁵⁹. L'évaluation mi-parcours du Plan décennal du développement du secteur éducation (2012)⁶⁰ montre qu'au niveau de l'enseignement technique classique, le processus n'est pas parvenu à diversifier l'offre, et les enseignants sont dépourvus de moyens et d'outils adéquats pour adapter les formations aux évolutions technologiques et socioéconomiques. Par ailleurs, le système de gestion et pilotage de l'ETFP est

⁵⁶ République du Bénin, 2014, Rapport d'état du système éducatif 2013

⁵⁷ Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), 2004-2005, <http://www.confemen.org/le-pasec/>, consulté le 7 mai 2015

⁵⁸ Ministère de l'enseignement primaire et secondaire béninois, <http://www.cotonou-benin.com/meps.html>, République du Bénin.

⁵⁹ Ces effectifs sont passés de 11 249 élèves en 2005 à 8266 en 2009.

⁶⁰ Ministère danois des Affaires étrangères (DANIDA), Agence française de développement (AFD), Ministère béninois du Développement, de l'Analyse économique et de la Prospective, 2012, Évaluation à mi-parcours du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation du Bénin, République du Bénin

caractérisé par une grande fragmentation car il suppose l'implication d'acteurs provenant de milieux très divers et, par conséquent, nécessite une amélioration de la concertation intra et inter sectorielle.

- Le **secteur universitaire** au Bénin est en mutation. L'enseignement privé s'est considérablement développé dans les villes surtout à Cotonou avec des licences puis des masters et s'est vu assez vite reconnaître par les autorités publiques et par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Un vaste chantier vient de s'ouvrir sous le titre « contrôle qualité ».

En dépit des disparités observées dans certaines localités du pays, la **parité entre filles et garçons** s'améliore (indice de parité : 0,98⁶¹). Cependant, représentant 43 % des élèves du secondaire et moins de 35 % des effectifs de l'ETFP⁶², parfois victimes de violences ; les filles doivent voir leur accès et leur maintien à l'école renforcés afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à une insertion professionnelle réussie. Une étude menée en 2004 au Bénin indiquait que 53 % des élèves⁶³ du primaire et du secondaire déclaraient avoir été témoins ou subi des attouchements inappropriés, des pressions ou des blagues à connotation sexuelle.

Par ailleurs, le **taux d'analphabétisme** reste élevé (58 %)⁶⁴. La quasi-totalité du budget de l'éducation est consacrée au secteur formel, tandis que les investissements pour **l'éducation non formelle** (alphabétisation et alternatives éducatives) restent insignifiants avec moins de 1 % du budget total de l'éducation qui représente pourtant 20 à 25 % du budget de l'État.

Le secteur culturel béninois

Peu d'informations existent sur la contribution du secteur culturel au revenu national du Bénin. Cependant, les initiatives foisonnent, pas toujours en grande synergie et avec un impact limité, mais celles-ci témoignent d'une réelle préoccupation de la société civile autour d'une création artistique riche et porteuse de sens. Peu de moyens sont aujourd'hui disponibles pour que ce secteur se développe avec tous les effets qu'il peut avoir tant en matière de création d'emplois qu'au niveau de la participation active des artistes et des acteurs culturels, et plus largement de la société civile, au débat citoyen.

3.5.6. L'ÉCONOMIE SOCIALE ET LE TRAVAIL DÉCENT

Créer des emplois durables

Créer des opportunités d'emploi de qualité et correctement rémunérés dans l'économie formelle pour les quelque 150.000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi constitue sans aucun doute le défi majeur. En effet, seul 33 % des **jeunes** ont un emploi rémunéré⁶⁵. Ces emplois sont des emplois vulnérables à 70 %, en grande majorité dans le secteur informel (99 %). Une telle situation est en partie imputable à la pression qu'exerce la croissance démographique sur le marché du travail. Les **personnes handicapées** sont quant à elles encore trop peu nombreuses à pouvoir bénéficier de ces formations et à pouvoir accéder à l'emploi. Les préjugés et stéréotypes à leur encontre ont tendance à renforcer leur isolement en niant leurs capacités et en influant sur leur propre estime d'elles-mêmes.

⁶¹ *Ibidem*

⁶² DEVERS M., HENRY P., HOFMANN E., 2012, Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone. Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre, Ministère des Affaires étrangères français, Direction générale de la mondialisation du développement et des partenariats, p. 13

⁶³ *Ibidem*

⁶⁴ INSAE, 2002, RGPH3, République du Bénin, Cotonou

⁶⁵ UNDP, [http://www.africa.undp.org/content/dam/rba/docs/Programme%20Documents/Benin%20CPD%202014-2018%20\(fr\).pdf](http://www.africa.undp.org/content/dam/rba/docs/Programme%20Documents/Benin%20CPD%202014-2018%20(fr).pdf), consulté le 25 mai 2015

Relever le défi de l'emploi au Bénin demande non seulement de mobiliser, au niveau national, des ressources financières, mais aussi d'améliorer les offres et la qualité des formations professionnelles en adéquation avec les opportunités d'emploi. Et ce afin de permettre au Bénin de produire et transformer localement toute une série de biens en lieu et place de l'importation massive des biens et services.

Par ailleurs, malgré un nombre croissant d'institutions de microfinance (IMF), l'**accès aux ressources financières** par les paysans et les promoteurs de projets basés en milieu rural reste hypothétique. Les opérateurs financiers sont frileux à investir en milieu rural en raison, notamment, de la faible rentabilité de ces activités, de leur grande vulnérabilité aux aléas climatiques et de l'amateurisme des exploitations. En outre, ces dernières années, la réglementation draconienne de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) limite la mise en place de structures de financement décentralisées adaptées aux besoins des populations rurales. Dès lors, pour les années à venir, une baisse considérable de l'accès aux financements en milieu rural est à craindre, les IMF devant pratiquement calquer leur fonctionnement sur celui des banques.

Garantir les droits au travail

Selon le rapport de la CSI (Confédération syndicale internationale) sur les **violations des droits syndicaux**⁶⁶, le Bénin est un pays dans lequel les violations sont systématiques (indice de niveau 4 sur une échelle qui en comporte 5). Cette situation implique : (i) une ingérence injustifiée par les autorités ou les employeurs au cours d'une grève ; (ii) une limitation ou interdiction de grèves dans certains secteurs, (iii) une limitation ou interdiction de la négociation collective dans certains secteurs, (iv) de nombreuses restrictions au droit des syndicats d'organiser leur gestion et (v) de nombreux obstacles juridiques à l'établissement d'organisations.

Par ailleurs, comme déjà signalé, la grande majorité de la population économiquement active au Bénin dépend de l'**économie informelle** qui est caractérisée par une faible rémunération moyenne, diverses violations du droit du travail, des conditions de travail difficiles et parfois dangereuses et l'absence d'un système de protection juridique et sociale. Non seulement les femmes, mais aussi les jeunes, les personnes peu scolarisées et les personnes handicapées sont largement surreprésentés dans le groupe des personnes dépendant de l'économie informelle. Bien que des efforts aient été consentis pour élargir les compétences des inspecteurs du travail à l'économie informelle, l'autre grand défi consiste donc à étendre l'ensemble des droits aux travailleurs et travailleuses à ce pan de l'économie.

Garantir la protection sociale

Comme déjà signalé, le **Régime d'assurance maladie universelle** (RAMU) est encore inopérant. Les principaux défis pour en faire un réel outil en faveur du développement sont : (i) une amélioration de la qualité des soins notamment via un renforcement en personnel et en équipement des centres de soin, (ii) le non-paiement direct par les familles (à ce jour, les familles paient directement 70 à 85 % des frais), (iii) l'établissement d'un cadre légal qui permette l'opérationnalisation du RAMU et (iv) le renforcement des articulations entre les mutuelles existantes et le RAMU.

Promouvoir le dialogue social

Le dialogue social peine à s'ancrer dans les habitudes au Bénin. Il s'est d'ailleurs particulièrement dégradé depuis les élections présidentielles de mars 2011. Les travailleurs peinent à revendiquer une amélioration de leurs conditions de vie suite, notamment, à la non ratification des conventions clés de l'OIT en matière de sécurité et santé au travail (SST) et au manque de volonté politique relative à la mise en application de la législation sociale.

⁶⁶ CSI, Rapport sur les violations des droits syndicaux, Bénin, <http://survey.ituc-csi.org/Benin.html?lang=en>, consulté le 2 septembre 2015

Une 8^e confédération nationale, la Centrale des syndicats engagés du Bénin (CSEB), a été créée en 2012 suite à une scission des travailleurs militants d'une des organisations syndicales. La non unification des actions syndicales freine d'autant plus le dialogue social déjà compliqué dans le pays.

4. Description de la société civile locale et des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers

4.1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE ET DES PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS

4.1.1. LA NOTION DE SOCIÉTÉ CIVILE

Les ACNG accordent un contenu vaste à la notion de société civile : « *Tout ce qui n'est pas l'État* » et dont la vocation est de défendre les intérêts de ceux qui partagent des valeurs similaires. Il peut s'agir de syndicats, d'associations, de groupes philosophiques, d'ONG, de réseaux ou de plates-formes, de comités de quartier, d'associations de loisirs, d'individus, etc. La société civile est active dans les domaines suivants :

- la création d'espaces d'information, de sensibilisation et d'expression à l'attention des populations ;
- la promotion d'activités sociales, économiques, religieuses, sportives, culturelles et artistiques ;
- la défense des intérêts des individus et des groupes au travers de leur mobilisation dans les espaces de concertation et de débats publics ainsi qu'au travers d'actions de plaidoyer et de vigilance citoyenne ;
- la promotion de la démocratie, son développement et son renforcement.

Soulignons qu'à la base de la société civile, il y a des individus. Ceux-ci constituent les bénéficiaires ultimes des interventions des ACNG.

4.1.2. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU BÉNIN

Au Bénin, il existe un contexte relativement favorable à l'émergence des **Organisations de la société civile (OSC)**. La définition des OSC en tant qu'organisations à but non-lucratif et non étatiques a été opérationnalisée au terme des travaux du Séminaire national sur le recentrage du concept de la société civile organisé à Cotonou en septembre 2007. Cette définition fait valoir qu'elles dépendent de contributions volontaires et de ressources de l'extérieur, mais il faut également comprendre qu'elles fonctionnent sur la base de valeurs, de croyances et d'objectifs qu'elles partagent avec les gens qu'elles servent et/ou qu'elles représentent. Cette capacité de réagir aux besoins de divers groupes d'intérêts primaires explique la grande diversité des OSC en termes de valeurs et objectifs ou par rapport aux activités dans lesquelles elles sont engagées.

En 2009, le Comité national de suivi des OSC (CNS), appuyé par le Gouvernement (au travers du Ministère chargé des Relations avec les institutions), a élaboré et adopté une **charte des OSC**. Cette charte constitue un cadre de référence en matière d'éthique et de déontologie pour les OSC engagées sur la voie du professionnalisme. Elle précise à la fois leurs droits et leurs obligations, et définit des critères dont le respect permettra de jauger leur engagement associatif et d'apprécier la qualité de leur action. Cette charte sera améliorée puis complétée par des outils et directives de mise en œuvre pour répondre progressivement aux exigences en matière de démarche qualité afin de renforcer la confiance des donateurs et de l'État en ce qui concerne l'intégrité, l'indépendance et l'efficacité des OSC.

La charte a défini **7 composantes de la société civile** : (i) les associations (associations de quartier, associations de femmes, associations sportives, etc.), (ii) les ONG, (iii) les syndicats, (iv) les médias, (v) les organisations professionnelles (dont

notamment les organisations paysannes (OP) et coopératives), (vi) la chefferie traditionnelle et (vii) les confessions religieuses. Elle définit également les **caractéristiques** sur base desquelles les OSC sont identifiables : (i) but public et "non lucratif", (ii) vocation non politique, (iii) adhésion volontaire des membres, (iv) existence d'un statut juridique, (v) autonomie vis-à-vis des autres secteurs, (vi) structuration plus complexe que celle de la famille et (vii) prise de décision démocratique (consensuelle). Ces caractéristiques établies par la charte du Comité national de suivi des OSC peuvent néanmoins parfois être plus restrictives que ce que ne pratiquent les ACNG. Un exemple réside sur le plan de la demande de l'existence d'un statut juridique, les ACNG pouvant en effet considérer comme relevant des OSC des organisations de base qui ne disposent pas d'une structuration formelle.

Le monde des OSC béninoises est extrêmement diversifié :

- par la nature juridique des organisations : coopératives, associations, organisations non formalisées ;
- par l'objet des organisations : partenaires sociaux, organisations paysannes, organisation d'aide au développement, associations de femmes, etc. ;
- par le niveau d'organisation : organisations de base, union, fédération, confédération ;
- par l'échelle spatiale de l'organisation allant du niveau local au niveau national.

Le secteur des OSC est actuellement en évolution très rapide et joue un rôle de plus en plus important dans le développement des territoires. Ces organisations sont encore jeunes et présentent de nombreuses difficultés, notamment au niveau de leur représentativité, de leur structuration et de leur positionnement institutionnel. Néanmoins, ces OSC sont des acteurs désormais incontournables avec lesquels les autres opérateurs de développement doivent collaborer pour le développement des territoires. On observe d'ailleurs que les OSC béninoises s'investissent de plus en plus dans des actions de plaidoyer avec un réel impact sur la définition des politiques publiques.

Sur le plan de la structuration du secteur, on relèvera l'existence de la **Maison de la société civile** (MdSC), une association ouverte à toute personne morale reconnue officiellement selon le droit béninois comme Organisation de la société civile. La MdSC, en lien avec le **cadre de concertation nationale des OSC du Bénin**, a pour mission de renforcer les OSC en matière de capacités d'élaboration, d'influence des décisions, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et des politiques de développement du Bénin.

Au niveau de l'**Afrique de l'Ouest**, au vu des similitudes entre pays de la région et de l'existence d'une dynamique d'intégration régionale incarnée par de nombreuses institutions, une série d'**OSC à portée régionale** se sont constituées sur différentes thématiques. On peut citer en particulier le ROPPA, réseau des faitières paysannes de nombreux pays de la région, RBM et APESS, actifs sur les questions d'élevage et de pastoralisme, WILDAF-AO, sur les questions de genre, ou encore POSCAO, la plate-forme des OSC ouest-africaines. La majorité d'entre elles sont des regroupements d'organisations nationales adhérentes.

4.2. DESCRIPTION DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES, ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET LEURS PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS

4.2.1. LA DÉCONCENTRATION DE L'ÉTAT

Au terme de l'article 5 de la loi N° 97-028 portant réforme de l'Administration territoriale en République du Bénin, **le Département**, qui est une circonscription administrative sans personnalité juridique ni autonomie financière est le seul niveau de déconcentration de l'État institué.

Douze départements sont créés au Bénin et chaque département est dirigé par un **Préfet**⁶⁷ qui est l'unique représentant du Gouvernement et de chacun des ministres pris individuellement. Il est sous l'autorité hiérarchique du ministre en charge de la décentralisation. Le Préfet coordonne, sous l'autorité des ministres concernés, les services déconcentrés des administrations civiles de l'État, à l'exception des organes judiciaires, des receveurs départementaux des finances dans l'exercice de leurs fonctions de comptable public et du délégué du contrôle financier en matière de contrôle des finances de l'État.

Au niveau du département, il est institué un conseil dénommé **Conseil départemental de concertation et de coordination** qui regroupe en son sein des acteurs publics et privés obligatoirement consultés sur les programmes de développement économique, social et culturel des communes et leur mise en cohérence avec les programmes nationaux.

Le **rôle de l'État et de ses services déconcentrés**, en particulier vis-à-vis des collectivités territoriales décentralisées, est défini et précisé par un certain nombre de **textes législatifs et réglementaires** :

- **Loi n° 97-028 du 15 janvier 1999** portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin dont l'article 14 dispose que «Dans les conditions fixées par la loi, le préfet exerce la **tutelle des collectivités territoriales** et le contrôle de la légalité de leurs actes (...).» ;
- **Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999** portant Organisation des communes en République du Bénin définit les **fonctions de tutelle du département** sur les collectivités territoriales :
 - *assistance et conseil à la commune, soutien des actions de la commune et harmonisation de ses actions avec celles de l'État (art. 142, alinéa 1) ;*
 - *contrôle de la légalité des actes pris par le conseil communal et le Maire ainsi que le budget de la commune (art. 142, alinéa 2)*
 - *contrôle de la diffusion et de l'exécution des lois et règlements par le Maire (Art. 68).*

Le contrôle de tutelle ainsi exercé par le Préfet se fait soit par voie d'approbation, d'annulation ou de substitution (art. 143)

Cette même loi précise en son article 108 que :

- *la commune, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, en conformité avec les stratégies, les orientations et les normes nationales, peut, en cas de besoin, solliciter le concours des services techniques de l'État ;*
 - *la commune peut déléguer, se faire assister, concéder, affermer, sous-traiter, ou passer contrat avec les services de l'État.*
- **Loi n° 98-007 du 15 janvier 1999** portant régime financier des communes en République du Bénin en son article 46 confie la comptabilité des deniers et valeurs de la commune et un appui conseil dans le domaine des finances locales au Receveur percepteur, agent de l'État, et comptable du Trésor.
 - **Loi n° 98-007 du 15 janvier 1999** portant régime financier des communes en République du Bénin confie le contrôle budgétaire et celui de l'exécution du budget au préfet avec le concours des représentants du ministère chargé des finances dans le département (art. 28 (délai d'adoption), 31(équilibre), 32 (dépenses obligatoires) et 53 (compte administratif)).

4.2.2. LA DÉCENTRALISATION DE L'ÉTAT

Comme mentionné plus haut, en 1990 déjà, la Conférence des forces vives de la Nation s'était prononcée en faveur d'une réforme allant dans le sens d'une **organisation administrative décentralisée de l'État**. Il aura cependant fallu attendre février 2003 pour voir l'installation, pour un mandat de 5 ans, des premiers organes décentralisés issus des élections de décembre 2002.

Le **dispositif législatif et réglementaire béninois** relatif à la décentralisation de l'État est constitué de sept lois et de vingt-six décrets d'application. Plusieurs institutions ont travaillé à l'impulsion et à l'accompagnement du

⁶⁷ Cependant, en 2015, il n'y a toujours que six Préfets, les 12 départements étant regroupés 2 à 2 (Atacora-Donga, Borgou-Alibori, Mono-Couffo, Zou-Collines, Ouémé-Plateau et Atlantique-Littoral) avec un Préfet à la tête de chaque couple de département.

processus de décentralisation, notamment le Ministère de l'intérieur, de la sécurité et de la décentralisation, la mission de décentralisation et la Maison des collectivités locales.

Le Bénin est aujourd'hui doté de **77 communes** qui constituent le seul niveau d'administration locale. Cependant 3 grandes villes bénéficient d'un statut particulier : Cotonou, Parakou et Porto Novo. Ce niveau de décentralisation correspond à l'ancienne sous-préfecture ou circonscription.

Les communes sont dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elles sont administrées librement par des Conseils élus. Elles constituent le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base et de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales.

Les **conseils communaux** sont composés d'**élus au suffrage universel direct**. Il n'existe pas en conséquence un système de représentation de catégories d'acteurs comme la société civile, le secteur privé ou la chefferie traditionnelle. Cependant, la loi prévoit une organisation devant permettre l'expression de la démocratie participative au travers des organes infra communaux que sont les **conseils de quartier de ville ou de village et les conseils d'arrondissement**. À ce propos, il est important de relever que la **prise en charge par les populations elles-mêmes du développement de leur localité** constitue l'un des objectifs majeurs de la décentralisation. Cette approche de développement exige que les populations concernées participent au processus continu de détermination des priorités, de fixation des objectifs, de formulation des stratégies, d'identification et de préparation, de planification, de financement et d'exécution, du suivi évaluation des projets/programmes de leur commune.

Le chapitre III du titre II de la loi portant organisation des communes en République du Bénin confère **sept domaines de compétences aux communes** (les compétences propres en tant que collectivités décentralisées) et d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'État qu'elles exercent sous le contrôle de l'autorité de tutelle (compétences partagées et déléguées). Ces domaines concernent : (i) le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme, (ii) les infrastructures, équipements et transports, (iii) l'environnement, l'hygiène et la salubrité, (iv) l'enseignement primaire et maternel, (v) l'alphabétisation et l'éducation des adultes, (vi) la santé, l'action sociale et culturelle et (vii) les services marchands et les investissements économiques.

Cette loi précise que les communes exercent ces compétences sous le contrôle et avec l'appui technique de l'État. Toutefois, les décrets prévus pour l'application de la loi ne sont pas encore pris en ce qui concerne les compétences transférées. Par ailleurs, le principe de transfert concomitant de ressources n'est pas proclamé. L'État a toute la latitude de déterminer les dotations, leur montant et les clés de répartition entre les collectivités locales. Un certain nombre d'impôts et de taxes est toutefois attribué aux communes même si la maîtrise et l'effort de leur recouvrement restent encore très faibles.

Neuf grands **principes régissent la décentralisation de l'État** au Bénin :

- Le **1^{er} principe** de la Réforme est le couplage de la décentralisation avec la déconcentration. L'administration sera assurée par les autorités et services déconcentrés de l'État et par les collectivités. Les circonscriptions administratives sont les départements, et les collectivités décentralisées sont les communes.
- Le **2^e principe** établit que les collectivités décentralisées s'administrent librement par les conseils élus dans les conditions prévues par la loi, avec la participation directe des citoyens. Ce sont donc des conseils élus au suffrage universel direct qui administrent les communes. Le nombre de conseillers par commune varie selon l'importance de la population allant de 9 conseillers pour les communes qui comptent au moins 10.000 habitants à 49 conseillers pour celles qui ont plus de 600.000 habitants. Les communes élaborent leur propre plan de développement selon une approche participative et le mettent en œuvre.
- Le **3^e principe** établit deux catégories de communes : les communes de droit commun (communes ordinaires au nombre de 74) et les communes à statut particulier (les 3 principales villes : Porto-Novo, Cotonou et Parakou).
- Le **4^e principe** est celui de la répartition des compétences entre l'État et les communes. La commune dispose de compétences propres, partage certaines compétences avec l'État et se voit déléguer d'autres compétences par l'État.

- Le **5^e principe** est que la commune dispose d'un budget propre qui doit être élaboré et voté en toute autonomie et en équilibre des charges et de recettes par le Conseil communal ou municipal.
- Le **6^e principe** est l'affirmation du rôle de la tutelle administrative qui comprend deux principaux aspects : (i) le contrôle de la légalité des actes du Maire, des décisions du Conseil communal et du budget communal et (ii) l'appui-conseil aux communes.
- Le **7^e principe** concerne l'existence du soutien de l'État aux collectivités locales en ressources humaines, matérielles et financières.
- Le **8^e principe** est relatif à la nécessité d'organiser la solidarité intercommunale, les communes moins riches bénéficiant de la "prospérité partagée".
- Le **9^e principe** est la nécessité d'assurer le développement local par l'accroissement des recettes provenant des richesses potentielles ou avérées des communes ou des relations avec des partenaires et organismes nationaux.

4.2.3. PRINCIPAUX PARTENAIRES FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES PAR DOMAINE D'INTERVENTION.

Tableau récapitulatif des principaux partenaires financiers présents au Bénin en fonction des thématiques retenues dans l'ACC.

Principaux partenaires financiers	Breve description
Gouvernance, justice, droits de l'Homme, résolution de conflits	
<p><i>Bilatéral</i> : Coopérations allemande, française, néerlandaise, suisse et belge.</p> <p>Union européenne.</p> <p><i>Multilatéral</i> : Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, le PNUD, USAID, UNICEF.</p>	<p>Programme d'appui à la décentralisation et au développement communal (GIZ), Fonds d'appui à la société civile (coop. française), Projet d'appui à la participation citoyenne PARTICIP (coop. néerlandaise), Programme de renforcement de l'ancrage politique de la démocratie à travers le respect et l'expression de la citoyenneté 2014-2025 (coop. suisse).</p> <p>La coopération belge est également active dans ce domaine au travers des actions de sa coopération non gouvernementale.</p> <p>UE : programme Appui à la justice, appui à la réforme judiciaire.</p>
Santé	
<p><i>Bilatéral</i> : Coopérations américaine (USAID), belge (CTB), japonaise (JICA), suisse (DCC), française (AFD), chinoise, néerlandaise (NUFFIC), allemande et dans une moindre mesure égyptienne et cubaine.</p> <p><i>Multilatéral</i> : OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, FAO, ONUSIDA, GAVI, OCAL.</p> <p><i>Institutions de financement</i> : Banque mondiale (IDA), Fonds mondial (FM), Banque africaine de développement (BAD), Banque islamique pour le développement (BID), Banque arabe pour le développement et l'agriculture (BADEA), Fonds saoudien (FS).</p> <p><i>Autres</i> : Catholic Relief Services, Médecins du monde, Terre des Hommes, Medicus Mundi Suisse, Africare, Croix Rouge luxembourgeoise, allemande, française, néerlandaise, Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR), Lions</p>	<p>Signature du COMPACT en 2010 (OMS, UNICEF, UNFPA, Banque mondiale, Coopération belge) et du Compact Transitoire Santé en 2015.</p> <p>UNICEF: survie et développement de l'enfant ; OMS: soutien technique au Ministère de la santé ; UNFPA: utilisation accrue des services santé reproductive/planning familial/infections sexuellement transmissibles/VIH/SIDA ; GAVI : vaccination ; ONUSIDA: coordination de la riposte contre le VIH/SIDA.</p>

Club International, Rotary International, Care international + secteur privé.	
Eau potable et assainissement	
<p><i>Bilatéral</i> : Coopérations gouvernementales néerlandaise et allemande.</p> <p><i>Multilatéral</i> : Banque Mondiale ; UNICEF.</p> <p>Croix Rouge néerlandaise ; ONG internationales.</p>	<p>Les partenaires bilatéraux et multilatéraux interviennent au niveau de l'État central. Les ONG collaborent avec les autorités décentralisées et la société civile.</p> <p>L'appui de la Coopération gouvernementale des Pays-Bas est actuellement interrompu suite au constat de malversations financières au niveau de l'État béninois. Un nouveau programme pourrait être élaboré à condition que l'État remplisse des conditions précises.</p>
Agriculture et secteur rural	
<p><i>Bilatéral</i> : Coopérations belge, suisse, néerlandaise, allemande (BMZ), japonais (JICA), américaine.</p> <p>Union Européenne.</p> <p>Organisations du système des Nations-Unies (FAO).</p>	<p>Coopération allemande : avec un montant de 24 millions d'euros, le BMZ assiste le Gouvernement du Bénin au développement et à la mise en place de la stratégie agricole nationale.</p> <p>Coopération belge : l'objectif est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise afin d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle.</p> <p>Coopération néerlandaise : interrompue (<i>cf. Supra</i>).</p> <p>Coopération japonaise : don Japonais annuel de 7000 tonnes de riz.</p>
Éducation (formelle et informelle) et culture	
<p>Coopérations gouvernementales allemande (GIZ), française (AFD), américaine (USAID), suisse (SDC / DDC).</p> <p>Global Partnership for Education ; UNICEF ; UEMOA ; OIF ; Unesco ; WBI ; Union européenne ; Banque africaine de développement (BAD) ; Banque islamique de développement (IDB) ; Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)</p>	<p>Le Bénin a rejoint le GPE (Global Partnership for Education) en 2007 et l'UNICEF gère sa coordination depuis 2013.</p> <p>Les coopérations gouvernementales danoise (Danida), allemande (GIZ), française (AFD), américaine (USAID), suisse (SDC / DDC) et le Global Partnership for Education participent à la concertation sur le Plan décennal de développement du secteur de l'éducation⁶⁸.</p> <p>La BAD, la IDB et l'OPEP apportent plus spécifiquement leur aide financière à la formation technique et professionnelle.</p>
Économie/économie sociale et travail décent	
<p><i>Bilatéral</i> : Coopérations belge, suisse, allemande, néerlandaise.</p> <p><i>Multilatéral</i> : Organisations du système des Nations Unies (notamment PNUD, UNFPA, UNICEF, FAO, PAM, FIDA) ; Banque Mondiale ; Union Européenne.</p>	<p>Les coopérations suisse et belge, ainsi que plusieurs ACNG belges, appuient les mutuelles de santé à la base et la mise en œuvre du RAMU (Régime d'assurance maladie universelle).</p> <p>Les coopérations belges, le FIDA et le PNUD apportent leurs aides financières à des initiatives en microfinance et d'appui à l'entrepreneuriat en milieu rural et semi-urbain (exemple des <i>Business Promotion Center</i> mis en place par le gouvernement grâce à l'appui financier du PNUD).</p>

⁶⁸ DANIDA, AFD & MDAEP, 2012, Évaluation à mi-parcours du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation au Bénin (PDDSE 2006-2015), p.14, <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Evaluations/Evaluations-conjointes/Evaluation%20conjointe%20Education%20Benin%20Rapport%20principal.pdf>, consulté le 14 juin 2015

5. Analyse de la situation de la société civile locale, des autorités décentralisées et des administrations publiques, ainsi que des pistes envisagées pour favoriser les conditions de leur renforcement

5.1. ANALYSE GÉNÉRALE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE LOCALE ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LES CIRCONSTANCES DE LEUR RENFORCEMENT

5.1.1. ANALYSE

Les forces et faiblesses des OSC du Bénin peuvent être décrites comme suit:

FORCES
<ul style="list-style-type: none">▪ Une société civile diversifiée et présente : les OSC, depuis près de 20 ans, jouent un rôle déterminant dans la vie du pays, en particulier dans le retour et l'ancrage du système démocratique national. Ceci a contribué à la reconnaissance du rôle des OSC et à leur croissance exponentielle. Des OSC sont aujourd'hui présentes sur l'ensemble du territoire national et dans tous les segments de la population.▪ Des acquis opérationnels : les OSC sont devenues des interlocuteurs incontournables des autorités et des acteurs essentiels du développement de leur région. Nombre d'entre elles offrent des services d'appui de qualité (vulgarisation agricole, soins de santé primaire, etc.). Enfin, par leurs actions de plaidoyer, elles participent activement à la défense des intérêts des populations et à l'adoption de politiques publiques.▪ Une somme de moyens, de compétences et d'expériences : la présence des OSC, sur tout le territoire national, se traduit par la présence, dans la plupart des localités, de moyens matériels (bureautique, moyens de déplacement, etc.), de ressources humaines (animateurs, professionnels de différentes spécialisations, responsables expérimentés, etc.) et d'un capital d'expériences qui constituent un potentiel fort en matière de dynamique locale.▪ Une bonne connaissance des problèmes au niveau local : la plupart des OSC ont une bonne connaissance des problématiques de développement de leurs localités. Elles bénéficient d'une réelle proximité avec les populations du fait de leur positionnement.▪ Forte expérience de collaboration avec les partenaires : de nombreuses OSC collaborent avec des partenaires internationaux et ont bénéficié de financements internationaux. Cela a permis de renforcer leurs capacités et de mieux répondre aux exigences de leurs partenaires.▪ Bonne participation aux cadres de concertation : les OSC sont de plus en plus actives dans les espaces de concertation existants.▪ Bonne implication des OSC dans la vie communale et départementale : les OSC travaillent en permanence avec les autorités locales ainsi qu'avec les autorités et services déconcentrés. Elles s'impliquent de façon active dans l'élaboration des documents de planification communale.▪ Existence d'un centre de ressources (Maison de la société civile), espace d'échange et d'interaction des OSC : Cette structure, d'envergure nationale, apporte des appuis conseils aux OSC afin de renforcer leur ancrage institutionnel et les capacités organisationnelles.
FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">▪ Un déficit d'identité et de clarification des domaines de compétences des OSC : les statuts des OSC manquent de clarté sur leur nature et leurs domaines de compétences. Elles ont tendance à multiplier les champs d'intervention et à adapter leur nature juridique en fonction des opportunités plus que sur la base de leur projet institutionnel.▪ De réels problèmes de gouvernance : les OSC sont affectées par de graves problèmes de gouvernance interne sur les plans organisationnel (non renouvellement des responsables), financier (manque de transparence) et politique (mise sous contrôle des OSC par les partis politiques). Ces problèmes de gouvernance au niveau des OSC de base se retrouvent amplifiés au niveau des organisations faitières et des réseaux, contribuant parfois à la dé-credibilisation de ces organisations, dont certaines fonctionnent sans réel mandat de leurs membres.▪ Une capacité de mise en œuvre des actions limitée : ceci s'explique par les problèmes de gouvernance, la transformation des organisations d'intermédiation en prestataires bon marché des projets, le manque de capacités des OSC à prendre des initiatives, le fractionnisme entre les OSC – conséquence des luttes de leadership et de

concurrence pour l'accès au financement extérieur. Ceci s'explique également par la faible capacité technique du personnel et par leur insuffisance de personnel.

- **Une faible articulation entre les acteurs** : malgré le grand nombre de réseaux, plateformes, cadres de concertation, l'articulation entre les acteurs est très limitée. Il n'existe pas de mécanisme fonctionnel permettant ou favorisant l'articulation des OSC autour d'intérêts ou d'enjeux communs sur la même échelle spatiale ou sur un même secteur d'activités.
- **Un manque de capacité prospective** : la majorité des OSC est centrée sur la mise en œuvre d'actions, la résolution de problèmes, la gestion du quotidien, sans réelle réflexion sur l'avenir, sans définition de prospective et sans participation à la définition de politiques publiques locales ou nationales. Cela se traduit généralement par l'absence de plan stratégique de développement de l'OSC.
- **Absence d'un vrai soutien populaire** : de nombreuses OSC n'ont pas de réel ancrage avec leur base sociale en particulier lorsque leur émergence résulte d'une logique "Top-Down".
- **Manque d'expérience et de capacités** en matière de lobbying et de plaidoyer.
- **Faible capacité de mobilisation des ressources financières propres** et, par voie de conséquence, forte dépendance au financement des projets/programmes.
- **Manque de spécialisation des OSC** dans des domaines précis (surtout les ONG).

La **feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile** publiée en 2015⁶⁹ met en évidence que les OSC constituent de potentielles alliées expérimentées pour les autorités et les partenaires impliqués dans l'appui au développement local. En effet, leur valeur ajoutée tient de leur capacité à mener des actions de proximité et à identifier les besoins pertinents des communautés ou encore de leur connaissance pointue du milieu. Elles ont également comme atout l'aptitude à favoriser et promouvoir la participation populaire et citoyenne au niveau de la commune.

Comme mentionné au chapitre 4, il existe en **Afrique de l'Ouest** de nombreuses **OSC de caractère régional**. Elles partagent pour partie les **faiblesses** de leurs consœurs nationales : problème de transparence et de gestion, capacité de mise en œuvre variable, etc. Elles peinent souvent à renforcer les capacités des organisations nationales qui les composent. Toutefois, ces OSC régionales présentent également des **forces**. Elles développent généralement une expertise de qualité sur leur(s) thématique(s) de prédilection et ont des compétences d'influence politique mieux structurées que les organisations nationales. Elles sont reconnues comme interlocuteur par de nombreuses institutions régionales et à ce titre accèdent aux espaces de concertation et de dialogue régionaux, et pour certaines sont même parties prenantes de comités de mise en œuvre et de suivi. Par ailleurs, il existe une dynamique de collaboration, certes imparfaite, entre elles au sein de campagnes régionales. Ces organisations, en dépit de leurs faiblesses, constituent à ces égards des acteurs pivots d'influence des politiques régionales, de la construction d'une redevabilité des instances de décisions régionales et de renforcement des sociétés civiles nationales.

5.1.2. PISTES ENVISAGÉES POUR RENFORCER LA SOCIÉTÉ CIVILE

Compte tenu de la diversité des Organisations de la société civile et des faiblesses identifiées au niveau de ces organisations, de nombreuses pistes peuvent être envisagées pour leur renforcement. Ces pistes peuvent être résumées en trois points :

i. Renforcement des OSC sur le plan identitaire ce qui peut notamment impliquer un travail sur les dimensions suivantes :

⁶⁹ Union Européenne/ République du Bénin, 2015, Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile 2014-2017, Cotonou

- connaître leur contexte et disposer d'un cadre conceptuel de référence qui reflète la vision et la compréhension du monde propre à leur structure ;
- avoir une vision claire de leur identité et en conséquence une perception de leur rôle et de leur volonté ;
- avoir un état d'esprit organisationnel, un positionnement vis-à-vis de leur contexte, et qui comprend la confiance dans leur capacité à agir sur et dans le monde, ainsi que le sens des responsabilités qui leur incombent ;
- établir une stratégie, qui concrétise la façon de réaliser leur vision ;
- disposer d'un programme d'activités cohérent avec l'identité et les valeurs ;
- être conscient de la culture de leur organisation, de sa dynamique interne (les normes, les valeurs, les modes de vie, les façons de faire, les habitudes, etc.).

ii. Renforcement des OSC sur le plan organisationnel, pour qu'elles disposent d'un ensemble de règles et de procédures organisationnelles, qui soient formalisées, appropriées et appliquées et qui reflètent et soutiennent les stratégies, dans un esprit de bonne gouvernance. Ceci peut notamment impliquer un travail sur les dimensions suivantes :

- structuration de l'organisation ;
- gestion des ressources humaines et leadership organisationnel ;
- gestion des ressources matérielles et financières ;
- maîtrise des obligations administratives ;
- renforcement continu des performances et de la qualité des services ;
- bonne gouvernance, démocratie, redevabilité et transparence.

iii. Renforcement des OSC sur le plan opérationnel ce qui peut notamment impliquer un travail sur les dimensions suivantes :

- être capable d'assumer la mise en œuvre des actions (analyser la situation, formuler ou sélectionner les solutions, les mettre en œuvre et les suivre/évaluer) ;
- détenir l'expertise, les compétences nécessaires pour assumer leurs responsabilités dans l'exécution des activités ;
- être en mesure de mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières suffisantes et appropriées pour la mise en œuvre de leurs activités durant et après le partenariat ;
- consolider leurs liens institutionnels et leur implication active dans les réseaux de pairs ainsi que dans les espaces de concertation locaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- faciliter les dynamiques de capitalisation et de plaidoyer entre les OSC nationales et régionales.

Par ailleurs, comme mentionné dans la **feuille de route de l'UE** pour l'engagement envers la société civile (2015), il est souhaitable de soutenir l'émergence de véritables cadres formels de dialogue et de collaboration pour le développement harmonieux des relations entre les OSC, les communes et les ministères.

5.2. ANALYSE DE LA SITUATION DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LEUR RENFORCEMENT

5.2.1. ANALYSE

Le développement local constitue l'un des principaux enjeux de la décentralisation. L'analyse du processus de décentralisation laisse apparaître une situation assez contrastée avec, d'une part, un État dont la volonté politique et la vision stratégique sont constamment interrogées, et, d'autre part, des acteurs locaux de base dont l'engagement et l'intérêt sont réels. Force est de constater qu'après 10 ans de décentralisation le bilan est très mitigé.

Décentralisation politique : à l'échelle de la commune on note des acquis significatifs dont (i) l'existence d'un corpus légal et réglementaire important, (ii) la gestion de la collectivité territoriale par des organes élus issus des

populations, (iii) le pilotage du développement à la base grâce aux choix, effectués par les populations locales, des organes chargés de conduire l'élaboration des plans communaux de développement. À l'échelle régionale (départementale) par contre les politiques de développement sont encore assumées par le pouvoir central à travers ses démembrements techniques. Il n'existe pas de plan régional de développement pour accompagner les plans communaux de développement. Le champ du développement local se limite à l'échelle communale.

Décentralisation administrative : l'objectif de la décentralisation administrative est de refaire la répartition, à différents échelons de gouvernement, de responsabilités et de ressources financières pour assurer la fourniture de services publics. À l'heure actuelle, on constate un transfert effectif de fonctions aux collectivités territoriales décentralisées mais pas véritablement un transfert de compétences. Les communes connaissent les compétences qui leurs ont été dévolues mais elles n'ont ni les moyens techniques ni les moyens financiers pour exercer pleinement ces compétences. L'État central continue à jouer certains rôles qui ont été attribués aux communes. C'est le cas, par exemple, du Ministère en charge de l'enseignement maternel et primaire qui continue de construire des écoles à la place des communes sans les informer, de même que le Ministère en charge de l'approvisionnement en eau potable qui continue à aménager des infrastructures sans tenir compte des Plans communaux de l'eau élaborés de façon participative.

Décentralisation financière : les collectivités locales disposent de peu de ressources propres pour accomplir leurs missions. Elles ont recourt à un système de financement externe et plus spécialement aux transferts de fonds de l'État appelé Fonds d'appui au développement des communes (FADeC). Cela réduit de façon notable l'autonomie des collectivités locales et génère une importante dépendance envers l'État central et les partenaires techniques et financiers. Le plus grand financeur du budget des collectivités locales est donc le contribuable national et non le contribuable local. En conséquence, il est impossible de parler à l'heure actuelle de décentralisation financière à l'échelle locale.

Les **forces et faiblesses des autorités décentralisées au Bénin** peuvent être décrites comme suit:

FORCES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'existence d'un corpus légal et réglementaire important (bien qu'à compléter pour la décentralisation). ▪ La tenue plus ou moins régulière et à bonne date des sessions des conseils communaux et la transmission des délibérations à l'autorité de tutelle. ▪ L'amélioration du cadre organique des communes par la création de nouveaux services communaux. ▪ L'existence d'un creuset associatif des communes (ANCB, ACAD, ACOM, ADCoB, APIDA). ▪ Le pilotage du développement à la base grâce à des plans de développement communal : chaque commune du Bénin dispose de son plan de développement communal. Elles mettent actuellement en œuvre de la deuxième édition de leurs plans quinquennaux qui couvrent la période 2011/2016. ▪ L'existence d'un instrument d'accompagnement financier appelé Fonds d'appui au développement des communes (FADeC) qui est l'instrument national de financement du développement local. Ces fonds ont permis la réalisation, dans les communes, d'infrastructures telles que des salles de classe, des hangars dans les marchés, des centres de santé d'arrondissement, des abattoirs, des gares routières, des pistes rurales, des ouvrages d'eau potable, etc. ▪ Le renforcement des capacités de l'administration communale et le recrutement de cadres de niveaux A et B pour améliorer les prestations de l'administration communale. ▪ La prise en compte des besoins des populations dans les plans de développement communaux : lors des diagnostics réalisés pour l'élaboration des PDC, les populations sont fortement associées via des diagnostics villageois et à travers l'implication des OSC dans le processus.
FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les difficultés à introduire l'éthique dans le mode de gouvernance locale, souvent influencé et mis à l'épreuve par l'environnement qui favorise, voire encourage, la corruption. ▪ Le manque de vision ou la faible capacité managériale des élus et cadres communaux.

- **L'ignorance et la méconnaissance des textes** sur la décentralisation et la gouvernance locale.
- **L'insuffisance des textes de loi sur la décentralisation** qui nécessitent d'être complétés et clarifiés.
- **La faible capacité à définir des actions cohérentes.**
- **La faible capacité de négociation** des collectivités décentralisées avec le pouvoir central.
- **Le manque de volonté politique dans le processus de délégation** et de transfert total des compétences de l'État aux collectivités locales.
- **La mauvaise gouvernance** caractérisée par une politisation excessive de la gestion communale et les pesanteurs sociologiques dans la prise de décision.
- **La faible capacité technique des agents administratifs des collectivités territoriales** qui constitue une difficulté importante dans la mise en œuvre de la décentralisation au Bénin.
- **La non appropriation des stratégies et outils de développement** par les autorités locales et les populations.
- **La faible mobilisation des ressources locales** : les communes restent encore largement caractérisées par la modicité de leurs budgets, laquelle est liée à plusieurs raisons, notamment l'état de pauvreté des territoires et des populations, l'absence de liens forts entre les communes et leurs citoyens, le faible rendement du système de recouvrement des recettes fiscales (lié notamment aux lacunes constatées au niveau des registres fonciers, de l'état civil et de la maîtrise des activités des opérateurs économiques et autres impétrants sur le territoire). En conséquence, les collectivités sont fortement dépendantes des projets et des programmes financés par les partenaires extérieurs.
- **L'absence de texte réglementaire** spécifiquement applicable aux agents des collectivités locales
- **Une gestion des ressources humaines lacunaires** : déficit en formation du personnel, vieillissement de ce dernier impliquant un poids élevé sur les budgets communaux, manque de transparence dans le mode de recrutement, absence de manuels de procédures, etc.
- **Le faible engagement des communes dans l'intercommunalité** qui permettrait pourtant de mieux partager certains projets de développement des territoires et la gestion en commun d'équipements et de services d'intérêt communs avec des communes voisines.
- **La faible participation de la société civile et des populations** au processus du développement local.

Une analyse peut également être effectuée **au niveau régional à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest**. Les **institutions publiques régionales** sont des structures complexes dans leur architecture et leur fonctionnement. Leurs marges de manœuvre sont restreintes par rapport aux États membres dont elles restent souvent l'instrument. Cela ne les empêche pas d'avoir une réelle influence sur le commerce, l'intégration régionale, l'environnement et la sécurité alimentaire notamment. Leurs capacités financières sont souvent limitées et fortement liées au bon vouloir des bailleurs de fonds qui en tirent un pouvoir d'influence certain. En fonction des thématiques, leurs actions et instruments normatifs sont parfois jugés par les OSC plus progressistes que ceux des États. Dans ce cas-là, ils sont alors mobilisables par les sociétés civiles nationales pour influencer leurs autorités nationales.

5.2.2. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES

Compte tenu des caractéristiques des autorités décentralisées et des faiblesses identifiées à leur niveau, on peut envisager de nombreuses pistes pour leur renforcement. Il s'agira essentiellement de travailler sur la capacité opérationnelle de ces autorités ce qui pourra être envisagé à divers niveaux :

- **renforcement de la connaissance du rôle des autorités décentralisées** et de la législation au travers de formations et d'un accompagnement technique approprié ;
- **amélioration de l'éthique, de la transparence et de la redevabilité des autorités décentralisées** au travers de la formation, de la mise en place d'outils de communication appropriés et du renforcement de la vigilance citoyenne.

- **renforcement de la capacité de mobilisation financière** au travers de la maîtrise des outils de recherche de financements externes ainsi que du développement de la fiscalité locale et de la maîtrise de l'assiette fiscale ce qui implique au préalable la mise en place d'un état civil, d'un service population et d'un registre foncier, l'organisation du recouvrement, la systématisation de l'archivage et de la conservation des données, la gestion professionnelle des ressources humaines ;
- **renforcement de la capacité opérationnelle des autorités décentralisées** au travers d'une gestion professionnelle des ressources humaines incluant notamment la formation du personnel et la structuration des services (modernisation de l'administration communale) ;
- **renforcement de la capacité à mener des plaidoyers** en faveur d'une prise en compte des acquis par les autorités nationales ;
- **renforcement du contrôle citoyen de l'action publique et du dialogue social** ;
- **promotion d'un développement local inclusif** garantissant à tout citoyen une égalité de participation à l'animation de la vie sociale, économique et culturelle de sa localité ; et de chances quant à la jouissance des biens et services communaux fournis par les collectivités locales ;
- **renforcement des capacités de mise en valeur et de gestion du territoire communal**, avec pour corollaire le développement des services locaux de base aux citoyens ;
- **renforcement de la qualité et la quantité des espaces de dialogues avec la société civile ouest-africaine** ;
- **renforcement de la coopération et du transfert de connaissances sur l'environnement** entre l'université et les agences de l'État pour l'environnement.

5.3. ANALYSE DU SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT

5.3.1. ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE CONTEXTE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

Comme cela a été mentionné plus haut, la **gouvernance locale** englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends. Elle englobe l'État, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Malheureusement, à l'heure actuelle de nombreux **facteurs limitant** observés au niveau des organisations de la société civile freinent considérablement leur participation dans la gestion du développement local. Parmi, ces facteurs, on relèvera notamment (i) les capacités très limitées de la majorité des OSC (en particulier des organisations de base) qui peinent à conduire leurs activités et ne sont pas préparées pour s'impliquer dans les enjeux de gouvernance locale; (ii) le manque de connaissance au niveau des OSC des textes de la décentralisation et de leur rôle dans la gouvernance locale; (iii) le manque de concertation des OSC par rapport aux enjeux du développement local; (iv) le manque de maîtrise des outils d'incidence politique (plaidoyer) et de vigilance citoyenne ; (v) l'analphabétisme qui reste élevé en particulier dans les zones rurales. On notera par ailleurs l'absence de textes légaux portant spécifiquement sur la participation et l'implication des citoyens dans la gestion des affaires communales.

La société civile est très impliquée dans la **défense des droits de l'homme** en particulier les droits civils et politiques (organisations comme ALCRER, Social Watch, DHPD, etc.) mais également les droits de l'enfant (réseaux RESPED et CLOSE) et les droits de la femme (Association des femmes juristes du Bénin, Réseau WILDAF, Association des femmes avocates du Bénin, etc.). Il existe toutefois une difficulté pour ces organisations à porter des messages

communs. La Commission béninoise des Droits de l'Homme (en cours de formation) aura un rôle important à jouer pour formaliser la participation de la société civile dans le dialogue public.

En matière de **prévention et résolutions des conflits**, dans les zones rurales, la gestion des conflits (notamment entre les agriculteurs et les éleveurs) repose essentiellement sur les autorités traditionnelles avec, lorsque nécessaire, l'appui des autorités administratives et judiciaires locales (police, gendarmerie, tribunaux de première instance, etc.). Malgré la mise en place d'espaces de dialogue ou de comités de gestion de conflits au niveau local, certains conflits (en particuliers liés à la gestion des ressources naturelles) sont encore très violents, conduisant parfois jusqu'à la mort d'hommes.

5.3.2. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVE DANS LE SECTEUR DE LA GOUVERNANCE LOCALE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

En vue de renforcer la participation des organisations de la société civile dans la **gouvernance locale et la pacification et prévention-résolution de conflits**, il importe d'agir sur les leviers suivants :

- renforcer la structuration des Organisations de la société civile locales, les espaces de concertation et la capacité d'incidence sur les politiques publiques ;
- renforcer les capacités des OSC locales en matière d'incidence politique tant sur le plan des orientations générales du développement local que sur les politiques publiques ;
- renforcer la vigilance des OSC et leur rôle de « *Watch dog* » par rapport aux autorités décentralisées ;
- favoriser la mise en place d'un cadre légal définissant les espaces de participation de la société civile et de ses organisations dans la conduite du développement local ;
- soutenir la mise en place, au niveau local, d'espaces de concertation facilitant une interaction continue entre les autorités, la société civile et ses organisations.

En ce qui concerne la **justice et les droits de l'homme**, les actions menées avec la société civile devraient porter sur les aspects suivants :

- renforcer la demande de la justice (analyse des besoins de la population, sensibilisation, renforcement de la redevabilité externe, monitoring par la société civile) ;
- développer l'analyse et assurer le partage d'expertise (capitalisation, publications, partage de bonnes pratiques, conférences et cours universitaires) ;
- consolider les capacités de plaidoyer des acteurs non-étatiques (du niveau local au niveau national, régional et international, rapprochement entre les campagnes et les villes du pays) ;
- mettre en œuvre des actions de sensibilisation spécifiques sur les droits des enfants auprès des autorités locales, des autorités traditionnelles, des leaders d'opinion, des services déconcentrés, etc. ;
- mettre en œuvre des actions de plaidoyer visant à promouvoir la réduction de la violence armée.

5.3.3. ANALYSE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

Au niveau des administrations publiques et des autorités décentralisées, la **gouvernance locale** au Bénin est essentiellement caractérisée par (i) une attitude souvent arbitraire des fonctionnaires municipaux ; (ii) le manque de transparence dans la gestion de l'information relative à la collectivité locale ; (iii) la non-participation des usagers au contrôle de la qualité des services municipaux, (iv) des procédures administratives bureaucratiques,

(v) la non-participation des fonctionnaires aux décisions qui concernent la collectivité locale et enfin (vi) le manque ou l'insuffisance de procédures de reddition de comptes.

Ces diverses faiblesses peuvent être mises sur le compte, d'une part, de la relative jeunesse du processus de décentralisation dans le pays et, d'autre part, du manque de formation et d'accompagnement des autorités décentralisées. Par ailleurs, le renouvellement des autorités décentralisées qui s'opère tous les 5 ans au terme d'un processus électoral, s'il est hautement important pour la consolidation de la démocratie locale, a néanmoins un effet pervers lié au fait que les nouvelles autorités n'ont généralement pas de formation et qu'il faut alors reprendre à la base leur formation en matière de gouvernance locale.

Sur le plan des **droits de l'homme et de la justice**, on relèvera tout d'abord que les autorités décentralisées ne sont pas particulièrement impliquées dans ces domaines. En ce qui concerne plus spécifiquement les enjeux relatifs aux **droits des enfants**, le Gouvernement a élaboré des orientations stratégiques déclinées dans un plan d'actions holistique quinquennal, intitulé : « *Plan d'actions de protection de l'enfance* » lancé en novembre 2013. Cette initiative se veut plus globale que les précédentes initiatives sectorielles promues par le Gouvernement dans le champ de la protection de l'enfance. Le Bénin a également mis en place en 2007 une base de données sur la protection de l'enfant (CHILDPRO) avec l'appui de l'UNICEF et l'USAID dans les directions départementales du Ministère chargé de la famille afin de centraliser la collecte de données auprès de plus de 217 structures de prise en charge de l'enfant vulnérable sur le territoire national .

En matière de **prévention et résolution des conflits**, on notera que l'Association nationale des communes béninoises frontalières (ANCBF) joue un rôle dans la pacification et résolution des conflits en zones frontalières. Par ailleurs, sur le plan national, il existe un comité de gestion de la transhumance composé des Ministères de tutelle (Sécurité publique, MAEP, Défense), des organisations professionnelles d'éleveurs et des collectivités locales décentralisées. Mais les actions de ce comité et ses démembrements restent encore marginales dans la prévention et la gestion des conflits. Le Bénin dispose également d'un Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) qui est un centre de formation dont la vocation est d'apporter des conseils et de venir en aide aux pays africains touchés par la problématique des mines et engins explosifs. Il propose notamment des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire et des opérations de maintien de la paix.

5.3.4. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE LA GOUVERNANCE LOCALE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

En ce qui concerne la **gouvernance locale**, le renforcement des administrations publiques et des autorités locales doit porter sur les aspects suivants :

- le renforcement de la déconcentration, du transfert des compétences et des ressources ;
- l'amélioration du pilotage du processus de décentralisation ;
- la promotion du développement local et son financement ;
- l'appropriation sociale et politique de la décentralisation.

En particulier, au niveau de l'approfondissement du processus de décentralisation, il s'agit donc de soutenir un processus de développement institutionnel local cohérent et durable.

À court et moyen termes, comme passage obligé pour une autonomisation des municipalités béninoises, l'objectif sera de viser à ce que celles-ci mettent en place les conditions essentielles pour une progression significative des

ressources financières, au travers de la mise en place de stratégies et d'outils à cet effet, spécifiques et transversaux. Ceux-ci porteront principalement sur l'état civil/population, la gestion du foncier, l'organisation du recouvrement (impôts et taxes), la modernisation de la GRH et l'organisation du développement local. Ils s'accompagneront d'actions structurées visant à prendre en compte la dynamique communautaire et à rapprocher les citoyens de l'administration publique locale, notamment au travers de cadres de concertation adaptés.

Parallèlement, il est indispensable d'améliorer les capacités de gestion participative du territoire communal, avec pour corollaire le développement des services locaux de base aux citoyens, autant que possible dans une approche intercommunale. Sont ici visées non seulement le renforcement des capacités techniques associées à des domaines d'expertise et de pratique particuliers dans des secteurs ou thèmes spécifiques, mais aussi les capacités fonctionnelles (notamment les capacités de gestion et de suivi-évaluation des effets et impacts des actions mises en œuvre.). En outre, une attention particulière doit être apportée pour outiller les autorités décentralisées (i) sur le plan de la gestion participative du développement local (implication de la société civile dans les choix de développement) et (ii) sur le plan de la redevabilité et de la transparence.⁷⁰

À cet effet, sont préconisées des stratégies de renforcement de capacités des autorités décentralisées et d'autonomisation de ces institutions dans la conduite de leur développement. Ce renforcement repose sur trois piliers indissociables: une bonne gouvernance politique, une administration efficace et une participation des citoyens au processus décisionnel.

En ce qui concerne la **justice et les droits de l'homme**, le renforcement des administrations publiques et des autorités locales doit porter sur les aspects suivants :

- soutenir le développement des politiques de justice (soutenir la réflexion, apporter un appui technique aux acteurs politiques et techniques, et favoriser la participation des acteurs de la société civile) ;
- renforcer l'offre de la justice (renforcement des capacités des acteurs judiciaires, mise en place des mécanismes de redevabilité interne et renforcement de l'indépendance de la justice) ;
- créer et consolider le dialogue entre les acteurs professionnels de la justice et les acteurs sociétaux (autorités locales, population et médias).

Au niveau de la **prévention et résolution des conflits**, le Bénin a soumis à l'agence des Nations-Unies en charge des affaires du désarmement, des demandes d'appui technique et financier dans le cadre du « *UN Plan of Action on Small Arms and Light Weapons* » afin d'améliorer les conditions de stockage, gestion et marquage de ses armes et munitions. Le renforcement des administrations publiques et des autorités locales devrait notamment permettre la construction de curricula de formation sur les différents métiers du domaine (au niveau du CPADD). Par ailleurs, des actions de renforcement des capacités sont à envisager au niveau du comité de gestion de la transhumance ainsi qu'au niveau de l'Association nationale des communes béninoises frontalières (ANCBF).

5.4. ANALYSE DE LA SANTÉ ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT

5.4.1. ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE CONTEXTE DE LA SANTÉ

La **société civile** est très active dans le domaine de la santé au Bénin (elle représente par exemple plus de 40 % des soins hospitaliers⁷¹). Les principaux acteurs sont (i) différentes confessions (catholique, protestante et

⁷⁰ Cela peut se concrétiser au travers d'actions très spécifiques telles que, à titre d'exemple, la création de Comités locaux de l'eau où les autorités locales, les différents groupes d'usagers et les services déconcentrés déterminent de façon participative et transparente les mécanismes de gestion, conservation et valorisation des ressources en eau.

⁷¹ The Lancet, 2015, Series Faith-based health Care 1, www.thelancet.com, consulté le 7 juillet 2015

musulmane) ; (ii) les associations et organisations non gouvernementales, (iii) les syndicats, (iv) les tradipraticiens. Il existe des organisations coupoles⁷², des associations professionnelles⁷³ et des réseaux⁷⁴.

En général, les initiatives de la société civile s'inscrivent dans la politique sanitaire nationale et une réelle concertation existe à tous les niveaux. Les comités de pilotage et de suivi du Ministère comptent des représentants de la société civile parmi leurs membres. Les centres de santé sont intégrés dans le système périphérique de la zone sanitaire. Plusieurs (6) hôpitaux privés sociaux (à but non-lucratif) ont été retenus comme hôpitaux de zone et reçoivent des subsides de l'État. Ils gardent leur autonomie administrative et de gestion, même si des représentants des Directions départementales de la santé (DDS) sont présents dans leurs organes de contrôle.

5.4.2. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Devant une situation où une vision d'ensemble fait souvent défaut, où les techniciens sont régulièrement frustrés par les décisions politiques ; il importe de renforcer les capacités de participation des communautés et des acteurs de la société civile. Les ACNG peuvent jouer un rôle en identifiant et analysant les problèmes et préoccupations communs – surtout ceux qui présentent une composante de conflit de valeurs (économiques et sociales) – et en cherchant à proposer des alternatives.

Il est important que ces ACNG choisissent bien et renforcent les acteurs non-gouvernementaux locaux partenaires, renforcent leurs relations avec les mouvements de base et promeuvent et suscitent la participation populaire. Et ce afin d'améliorer la capacité des populations à influencer les centres de décision et de favoriser l'émergence de structures issues des besoins et des valeurs des populations. En renforçant les capacités des OSC et la qualité de leurs initiatives, l'impact des interventions sera plus durable, en particulier pour une meilleure inclusion de toute la population et l'amélioration de l'accessibilité des soins et services pour tous.

5.4.3. ANALYSE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE LA SANTÉ

La forte hiérarchisation et la lenteur administrative handicapent souvent la prise d'initiatives locales et la régulation du système de santé. L'organisation de l'offre de soins est inefficace et conduit souvent à des soins de mauvaise qualité et à l'exclusion des couches les plus vulnérables. En ce qui concerne le niveau le plus décentralisé du Ministère de la santé, le manque de cohésion, l'absence réelle de leadership, le faible *empowerment*, les capacités techniques et fonctionnelles (de gestion et de suivi-évaluation) faibles, et même les dysfonctionnements au sein des équipes d'encadrement des zones sanitaires (EEZS) constituent souvent un handicap à la mise en œuvre des plans.

Le système de santé béninois a une **structure pyramidale** qui comprend trois niveaux :

- *central ou national*, administré par le Ministre de la santé qui assure la mise en œuvre de la politique sanitaire (Plan national de développement sanitaire Bénin 2009-2018) définie par le gouvernement. D'autres ministères, tel que le Ministère de la famille, des affaires sociales, de la solidarité nationale, des handicapés et des personnes de troisième âge (MFASSNHPTA), et le Ministère du travail et

⁷² Dont l'Association des œuvres médicales privées confessionnelles et sociales (AMCES) pour les hôpitaux et centres confessionnels et associatifs, et le Réseau des ONG de santé (ROBS) pour les ONG.

⁷³ Dont l'Association des médecins de santé publique – ABMSP – et l'Association nationale des praticiens de la médecine traditionnelle au Bénin - ANAPRAMETRAB).

⁷⁴ Pour la sécurité routière, deux réseaux d'acteurs coexistent : le Réseau national des associations pour la sécurité routière (RENASER) et le Réseau des partenaires pour la sécurité routière (REPASER).

de la fonction publique (MTFP) sont également des autorités publiques qui participent à la mise en œuvre de la politique de santé au Bénin ;

- *intermédiaire ou départemental*, administré par les Directions départementales de santé (DDS) au nombre de six. Les activités sanitaires se font à ce niveau dans les hôpitaux départementaux ;
- *périphérique*, l'entité opérationnelle la plus décentralisée du système sanitaire. Le territoire national est réparti en 34 zones sanitaires qui regroupent les services de santé de premier contact (centres de santé et formations sanitaires privées), appuyés par un hôpital de référence (public ou privé), appelé Hôpital de zone. La zone sanitaire, placée sous la tutelle du Ministère de la santé, est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion.

Le Bénin a adhéré au **Partenariat international pour la santé et initiatives connexes (IHP+)** et s'est résolument engagé dans l'approche sectorielle suite à la signature, en 2010, d'un « Compact »⁷⁵ entre le Gouvernement et certains partenaires techniques et financiers du secteur de la santé (OMS, UNICEF, UNFPA, Banque Mondiale, Coopération Belge). Ce Compact vise la mise en œuvre efficace du Plan national de développement sanitaire (PNDS). Deux plateformes de mise en œuvre sont nées de cet accord, la plateforme **Renforcement du système de santé (RSS)** et la plateforme de la **Réduction de la mortalité maternelle et infantile**. Mais il reste encore un long chemin à parcourir. L'une des caractéristiques du secteur est la multitude des initiatives (verticales), et le manque de synergie entre les initiatives et interventions pour la santé.

Par *exemple* : (i) les grandes axes stratégiques de financement basé sur les résultats (FBR) et Régime d'assurance maladie universelle (RAMU), assez contradictoires entre eux, démarrent et sont mis en œuvre simultanément ; (ii) les multiples initiatives de soins gratuits (césariennes, soins du paludisme, fonds d'indigents) ne sont pas coordonnées entre elles, avec une multiplication de structures et de vérifications ; ou encore (iii) le recrutement central en cours des agents de santé, futurs agents permanents de l'État, alors que l'on prône la décentralisation et la déconcentration de la gestion du personnel de santé, et donc leur recrutement contractuel par les communes ou même par les hôpitaux.

Au niveau de **ressources humaines en santé (RHS)**, les principales problématiques sont (i) la faiblesse de la gouvernance aux niveaux central et déconcentré, (ii) l'insuffisance des capacités de gestion et de suivi-évaluation des RHS, (iii) la faible production de personnels de santé qualifiés, la faible adéquation formation-emploi et le manque d'adaptation aux besoins du terrain, (iv) la faible déconcentration/décentralisation de la gestion des RHS et leur distribution.

En ce qui concerne le volet **formation des RHS**, les instituts de formation dépendent du Ministère de l'enseignement secondaire, technique et professionnel, de la reconversion et de l'insertion des jeunes (MESTPRIJ) ou du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Au niveau du secondaire, une école de formation médico-sociale à Parakou forme les aides-soignants tandis que l'institut national médico-social de Cotonou est chargé de la formation des infirmiers et sages-femmes. L'ouverture d'un second institut de formation aux soins infirmiers et obstétricaux est prévue à l'Université de Parakou en vue d'augmenter la disponibilité d'infirmiers et sages-femmes au Bénin.

Le **Plan stratégique de développement des ressources humaines du secteur santé (PSDRHSS)** traduit la volonté politique des autorités sanitaires et des partenaires d'apporter des solutions appropriées aux multiples défis liés au développement des RHS. Il en découle trois grands domaines d'intervention susceptibles d'améliorer durablement la situation actuelle, à savoir : (i) la planification des ressources humaines en santé, (ii) la production et le développement des compétences et (iii) la gestion des ressources humaines en santé (valorisation et

⁷⁵ Voir notamment : LODI E., 2014, Pacte national entre le Ministère de la santé et les Partenaires techniques et financiers de Santé, CTB, http://www.beninsante.bj/documents/PASS-SOUROU/Pacte_nationa_MS_PTF.pdf, consulté le 2 juin 2015

motivation du personnel). En septembre 2013, le Ministère de la Santé du Bénin s'est doté d'un **Observatoire des ressources humaines en santé (ORHS)**. Il regroupe tous les acteurs nationaux et partenaires intervenant dans le fonctionnement du système sanitaire du Bénin et s'est fixé pour mission de contribuer à la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, stratégies et plans des RHS.

Enfin, le **Centre national de sécurité routière (CNSR)** est une structure qui a pour mission la recherche et la mise en œuvre d'actions visant à accroître la sécurité des usagers de la route selon le Plan national de sécurité routière (2011-2020). Sous la coordination du CNSR, le Bénin a mis en place, à partir de 2000, un système de gestion des données d'accidents de la circulation dénommé « Bulletin d'analyse des accidents constatés » (BAAC).

5.4.4. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DES SOINS DE SANTÉ

Le Plan nationale de développement sanitaire ne mentionne plus à terme l'État dans un rôle de prestataire de services. L'État devra alors se réorienter vers le renforcement de sa **fonction de régulateur** dans le contexte de la décentralisation en cours au Bénin.

En ce qui concerne le renforcement des pouvoirs publics et des autorités décentralisées:

- il importe de **renforcer la zone de santé (ZS)**, le niveau le plus périphérique du système de santé et donc le plus proche des communautés locales. Les ZS ont le plus souvent besoin d'un appui technique et opérationnel pour pouvoir réellement encadrer et animer leurs intervenants pour un résultat optimal au profit de tous. Parallèlement, il importe de donner les moyens aux relais communautaires de jouer leur rôle ;
- il serait utile d'adopter, en parallèle, une **approche intégrée**, en intervenant au niveau central, déconcentré et périphérique, ou bien auprès des entités publiques qui en dépendent ;
- il serait souhaitable, dans la recherche d'une cohérence interne du secteur, que le **RAMU** s'appuie sur les mutuelles existantes, les renforce et les professionnalise en utilisant les moyens importants prévus pour la gestion FBR. Le RAMU pourrait aussi : (i) subventionner les cotisations des mutuelles et l'adhésion des indigents, en intégrant toutes les initiatives de soins gratuits en cours, et (ii) fonctionner comme réassureur des mutuelles mises en réseau, pour leur permettre d'assurer une couverture universelle. Les mutuelles pourraient alors gérer les paiements aux prestataires par un système semblable au FBR ;
- au niveau du **développement des compétences des RHS**, des efforts devraient être déployés pour : (i) le renforcement de la formation initiale paramédicale (ce personnel étant représenté en plus grand nombre et étant très proche des populations au niveau des soins de santé primaire) et médicale (en ce compris pour les soins spécialisés), (ii) le renforcement de la formation continue, (iii) l'ouverture de nouvelles filières et de nouveaux instituts de formation publics et privés ou encore (iv) l'insertion professionnelle et (v) le renforcement des compétences en maintenance du matériel technique de santé.

5.5. ANALYSE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT

5.5.1. ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE CONTEXTE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne la société civile dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, nous pouvons distinguer divers types d'acteurs.

Tout d'abord, les **ONG nationales béninoises** représentent des acteurs importants qui disposent de plusieurs **atouts** à même de favoriser le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. En effet, ces organisations disposent de bonnes connaissances du contexte national, elles sont présentes sur le terrain avec un ancrage national ou local. Par ailleurs, ces ONG jouissent généralement d'une légitimité reconnue au niveau national et sont souvent actives dans les actions de plaidoyer aux niveaux national et local.

En revanche, plusieurs lacunes ou **faiblesses** de ces ONG nationales peuvent également être soulignées, notamment (i) une faible organisation sectorielle ; (ii) une grande dépendance vis-à-vis des ONG internationales ; (iii) parfois un manque de reconnaissance par les acteurs internationaux sur le terrain et (iv) une base communautaire souvent religieuse.

Les **ONG locales**, outre une présence sur le terrain et de bonnes connaissances du contexte local, disposent généralement d'animateurs de qualité et d'experts en intermédiation sociale, notamment dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Par contre, ces organisations sont également peu organisées entre elles au niveau sectoriel et sont souvent assez dépendantes des ONG internationales.

D'autres acteurs majeurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au niveau de la société civile béninoise sont les **groupes d'usagers structurés**, en particulier les Associations de consommateurs d'eau potable (ACEP) et les Comités d'hygiène et d'assainissement. Ceux-ci jouissent d'une bonne représentativité au niveau des usagers et sont légalement reconnus. En revanche, ces groupes manquent généralement d'expérience, de capacités et de moyens pour assurer un fonctionnement efficace. Ils dépendent aussi souvent des appuis externes et manquent donc d'autonomie.

Enfin, d'autres acteurs intervenant au niveau de la construction, de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures d'eau potable et d'assainissement relèvent du **secteur privé**. Il s'agit des fermiers, des délégataires (sélectionnés pour la gestion déléguée des ouvrages) et des artisans-réparateurs. Ceux-ci sont légalement reconnus et adoptent généralement une attitude plus rationnelle dans la gestion des ouvrages, vu l'approche basée sur la rentabilité financière. Par contre, ce secteur est peu professionnalisé au Bénin et les entrepreneurs sont généralement peu expérimentés.

5.5.2. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Au niveau du renforcement des **ONG nationales et locales béninoises**, les pistes suivantes peuvent être avancées :

- renforcement au niveau des approches d'intervention en matière d'assainissement (notamment la maîtrise d'ouvrages communale) et de la relation avec les secteurs de l'eau et de la santé ;
- renforcement des capacités en général (aux niveaux technique, financier, institutionnel et administratif) ;
- développement des programmes multi-acteurs (société civile / autorités / secteur privé).

En ce qui concerne les **groupes d'usagers structurés** des infrastructures d'eau et assainissement, il serait souhaitable de :

- renforcer la connaissance du cadre légal en la matière, notamment leur rôle de veille citoyenne ;
- mettre en relation ces structures avec les autorités et administrations publiques ;
- travailler au renforcement de leurs capacités de gestion ;
- mettre en place un dispositif pour développer leurs capacités et moyens de fonctionnement.

Enfin, le renforcement des **acteurs du secteur privé** impliqués dans la gestion des ouvrages d'eau et assainissement passe par :

- le renforcement de leurs capacités (aux niveaux technique, financier et du plan d'affaires) ;

- une officialisation de leur rôle par des contrats fermes.

5.5.3. ANALYSE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

En ce qui concerne les **autorités décentralisées**, ce sont les maîtres d'ouvrage dans le secteur de l'eau et l'assainissement et leurs capacités en matière de gestion, bien qu'encore insuffisante, s'améliorent. Cet acteur a généralement accès relativement facilement aux fonds nationaux et aux financements d'autres bailleurs. Enfin, au Bénin, un nombre croissant d'élus et d'agents communaux développent de bonnes compétences techniques dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

En revanche, les élections locales, organisées tous les 5 ans, entraînent une rotation importante du personnel communal ce qui génère une perte des connaissances et capacités acquises au terme de chaque mandat. En outre, les autorités décentralisées présentent encore des lacunes en matière de gestion des ouvrages d'eau potable et d'assainissement. Elles ont, par ailleurs, peu de ressources financières propres et sont donc fortement dépendantes de leurs bailleurs.

Les **administrations publiques béninoises** disposent, quant à elles, de bonnes connaissances du cadre légal et des politiques nationales dans ce secteur. Elles ont aussi des capacités techniques relativement développées. Ces connaissances et capacités risquent cependant de s'éroder dans les années à venir puisque la majorité des cadres de ces administrations qui partent à la retraite ne sont plus remplacés. Par ailleurs, ces administrations sont déficientes en ce qui concerne leur rôle régalien et d'assistance-conseil aux autorités décentralisées.

5.5.4. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Au niveau des **autorités décentralisées**, leur renforcement doit porter sur les aspects suivants :

- renforcement dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage d'eau et assainissement (notamment en matière de gestion) ;
- renforcement au niveau du cadre légal ;
- renforcement de leur implication, selon le contexte, dans le pilotage des programmes.

Les appuis suivants doivent être apportés aux **administrations publiques** :

- coaching pour leur permettre de mieux assumer leur rôle, principalement en ce qui concerne l'assistance-conseil aux communes en matière de gestion du secteur de l'eau et l'assainissement ;
- appui pour une meilleure implication dans la recherche des réponses adaptées aux besoins du secteur.

5.6. ANALYSE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT

5.6.1. ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE CONTEXTE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

Plusieurs acteurs de la société civile interviennent dans le secteur de l'agriculture et plus largement le secteur rural.

Les **producteurs, éleveurs, artisans, commerçants, etc.** en constituent les acteurs de base et sont les bénéficiaires finaux des interventions des ACNG. Globalement, ils sont faiblement organisés.

Les **groupements villageois et groupes d'intérêt** (comités d'irrigation, associations de femmes transformatrices, etc.), structurés de manière formelle ou informelle, constituent un acteur important de la société civile. Parmi ces groupements, on trouve notamment les AVIGREFs (Associations villageoises de gestion des réserves de faune de la Pendjari), autour du Parc national de la Pendjari au nord du pays, avec lesquels le Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF) collabore dans l'optique d'une co-gestion des ressources naturelles. Les principaux déficits de ces groupes s'observent au niveau de leurs capacités opérationnelles et organisationnelles.

Les **organisations paysannes** (OP) existantes sont très « *top-down* » (du sommet vers la base) et structurées par le pouvoir national. Leur vraie base est très restreinte, leur légitimité incertaine et leur combativité par conséquent très faible. La mise en place d'organisations de producteurs au niveau des communes et/ou villages, autres que pour la filière coton, a commencé il y a 5 ans, à l'instigation des faïtières au niveau départemental. En général, elles fonctionnent surtout comme canal pour les services (animateurs) et la distribution d'intrants subventionnés. Elles sont caractérisées par des problèmes de gestion commerciale et de gouvernance interne et par une grande dépendance aux bailleurs.

Dans l'optique de se conformer à la nouvelle loi de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) a initié une réforme visant à structurer les OP sous forme de coopérative. Il existait déjà des coopératives mais les OP faïtières étaient jusqu'à présent structurées sous forme d'association. Se conformer à l'OHADA constitue un défi vu la capacité actuelle des OP et l'identité non économique des faïtières. Les conditions, avantages et inconvénients des différentes formes de structuration ne sont en outre pas maîtrisés par les producteurs.

Les **ONG béninoises locales ou nationales** constituent des acteurs d'importance dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural, et constituent d'ailleurs des partenaires privilégiés pour les ACNG. L'analyse qui peut être faite quant à ces ONG locales ou nationales ne diffère pas fondamentalement de celle prévalent pour le secteur de l'eau.

Sur le plan de leurs **atouts**, on peut ainsi relever leur connaissance du contexte, leur légitimité et leur ancrage, l'expérience qu'elles ont pu acquérir et la qualité des services d'appui qu'elles assurent, leur insertion dans des réseaux d'influence (plaidoyer) et dans les organes de concertation, etc.

Sur le plan des **faiblesses**, on peut mettre en avant :

- la nécessité de parvenir à distinguer les ONG qui sont porteuses d'un réel projet de société et disposent d'une légitimité et d'un véritable ancrage, des nombreuses structures qui ne sont en réalité que des prestataires de services n'apportant pas de réelle plus-value ;
- un manque de spécialisation, une tendance à aborder une diversité de domaines au gré des opportunités de financement ;
- des faiblesses en termes de gouvernance interne ;
- une dépendance de l'organisation à quelques personnes clés plutôt qu'une solidité institutionnelle basée sur des mécanismes de gestion des connaissances ;
- une approche parfois trop mécanique des interventions et centrée « activités » plutôt qu'inscrite dans une réelle gestion axée sur les résultats et l'impact ;
- une redevabilité orientée vers le partenaire plutôt que vers les bénéficiaires.

5.6.2. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVE DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

Il importe de travailler sur la valeur ajoutée des **organisations de producteurs** et sur les services effectifs qu'elles rendent à leurs membres afin que ces derniers perçoivent le réel intérêt de devenir des membres actifs de ces organisations (cotisant et étant actifs dans les différentes structures). Les organisations doivent donc devenir des acteurs qui comptent et jouent un rôle clair, que ce soit en tant que maillon de la chaîne de production et de commercialisation, ou dans le domaine du plaidoyer et de la défense d'intérêts de leurs membres.

Au niveau des **groupements de base**, le renforcement doit surtout se focaliser sur l'identification de leurs besoins concrets en matière de structuration collective et sur la définition et la mise en œuvre d'une stratégie pour couvrir ces besoins (y inclus le renforcement de leurs capacités d'expression de leurs besoins en appui, que les OP faîtières doivent pouvoir leur fournir).

Les défis à relever sont entre autres : (i) une gouvernance interne améliorée qui renforce la transparence, la confiance et la légitimité des OP; (ii) une appropriation des processus de planification stratégique et opérationnelle ; (iii) des capacités de mobilisation des partenariats et des financements ; (iv) une maîtrise du suivi-évaluation et de l'apprentissage institutionnel ; (v) un renforcement du travail en réseau pour plus de complémentarité et de synergie d'action.

Quelques pistes concrètes pour renforcer les OP et autres acteurs de la société civile concernés par le secteur rural :

- amélioration de l'accès aux intrants et aux financements ;
- appui à la structuration des filières ;
- formation technique des producteurs et éleveurs ;
- mise en place d'infrastructures de stockage au niveau familial ;
- diffusion des expériences *warrantage* et banques de céréales ;
- développement d'une culture d'entrepreneuriat à travers des appuis en services non financiers aux porteurs de projets et aux organisations de producteurs conduisant des AGR ;
- amélioration des capacités d'irrigation ;
- renforcement institutionnel (meilleure définition des visions / missions / domaines de compétences des acteurs, renforcement de la gouvernance, etc.) ;
- formation des personnes (élus, représentants, salariés, bénévoles, etc.) ;
- renforcement des moyens d'action ;
- appui au plaidoyer.

Au niveau des **ONG locales et nationales**, les axes de renforcement pourront se développer sur les plans identitaire (vision, mission, stratégie), organisationnel (organisation hiérarchique et fonctionnelle, gouvernance, règlements internes, procédures administratives et financières) et sur le plan opérationnel (méthodologie, ingénierie sociale, économique et technique, financement).

5.6.3. ANALYSE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

Les **communes béninoises** sont compétentes en matière de développement local. Pour exercer cette compétence, elles disposent de 2 outils essentiels :

- un Plan de développement communal (PDC), dans lequel sont définies pour 5 ans les orientations de politique de développement local ;

- le SCDA (Secteur communal pour le développement agricole), démembrement à l'échelle communale du CARDER (Centre d'action régionale pour le développement rural), permettant la disponibilité d'agents techniques au niveau local.

Rappelons que l'insuffisance des ressources financières transférées par l'État central aux communes ne leur permet pas d'assumer leurs fonctions en matière de développement d'une façon générale, et en particulier dans le secteur agricole et rural.

Les autorités décentralisées jouent un rôle important dans **l'aménagement du territoire**, un élément clé dans la gestion de l'eau et des terres pour l'agriculture. En ce qui concerne les zones à humidité plus ou moins permanente, elles sont propriété de l'État selon le Code de l'eau. Toutefois, le droit coutumier persiste et des titres privés existent également, ce qui influence largement le droit foncier et l'accès à la terre.

En ce qui concerne les **administrations publiques**, c'est le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) qui est en charge de ce secteur. Au niveau départemental, il existe différentes directions sous tutelle du préfet, notamment le CARDER, mais aussi le Service d'eau (Seau), le Service d'hygiène et d'assainissement de base (SHAB), le Service de planification et d'aménagement du territoire (SPAT) et le Service d'habitat et d'urbanisme (SHU). Leur rôle est principalement de fournir une assistance-conseil aux communes et de veiller au respect de la législation et des politiques nationales. Parfois, cependant, leurs compétences et leurs capacités d'action sont faibles et ils ne savent pas toujours bien quel rôle jouer envers les communes.

Une multitude de structures étatiques sont impliquées dans la gestion du **sous-secteur élevage**. Il s'agit essentiellement des départements ministériels et leurs services déconcentrés (dont la plupart est sous la tutelle du MAEP), des structures de recherche et universités ainsi que des projets et programmes de l'État. À l'exception de la Direction de l'élevage, aucune de ces institutions n'a l'élevage comme *core business*. Elles sont chargées de définir les orientations nationales et textes réglementaires dans le sous-secteur et de veiller à leur respect par les acteurs.

Au niveau des **institutions publiques à portée régionale en Afrique de l'Ouest**, elles ont pour objectif de promouvoir la coopération politique et économique entre les États de la sous-région (en particulier l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA). Elles ont un impact important, notamment via la politique régionale agricole d'Afrique de l'Ouest (ECOWAP-PRIA) d'où découlent les politiques nationales ou leur rôle dans les négociations commerciales (TEC, APE, etc.). Plus particulièrement, en ce qui concerne la **lutte contre la désertification et les effets du changement climatique**, des agences régionales/comités inter-États sont chargées de coordonner et d'harmoniser les stratégies et les politiques des pays concernés. À cet égard, citons notamment la Commission de l'union africaine (UAC), CILSS et APGMV.

Quelques observations générales sur les administrations publiques et autorités décentralisées:

- manque de compréhension par les autorités communales de leur rôle dans le secteur de l'agriculture ;
- faiblesse des services communaux et départementaux en charge de l'agriculture (manque de personnel, de disponibilité sur le terrain, manque de formation, volatilité des agents) ;
- faible capacité d'animation des espaces de concertation portant sur le secteur agricole ;
- manque d'investissement dans les infrastructures (pistes productives, marchés, infrastructures de stockage, etc.) ;
- affairisme, corruption, absence de mobilisation en dehors de *per diem* ;
- absence d'une bonne planification du développement agricole (les autorités n'ont pas de plan précis) ;
- absence de promotion de l'économie locale en vue d'une diversification des sources et d'un accroissement des recettes fiscales.

5.6.4. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

Suggestions générales :

- renforcement des services agraires au niveau communal ou départemental ;
- élaboration de plans de développement agraires au niveau communal ;
- formation et renforcement des services agraires communaux ;
- appui à la mise en place et/ou au fonctionnement d'espaces de concertation portant sur les problématiques agraires au niveau communal ou départemental ;
- les besoins de renforcement des communes et des services techniques portent notamment sur la formation continue des agents de proximité, et sur l'appui aux collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs documents d'orientation stratégique. un appui aux moyens de fonctionnement peut être apporté, en collaboration / transparence avec les services de tutelle ;
- appui aux communes pour la promotion de l'économie locale, notamment à travers la mise en place d'observatoires économiques locaux et de cellules d'animation économique locales.

5.7. ANALYSE DE L'ÉDUCATION (FORMELLE ET INFORMELLE) ET DE LA CULTURE ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT

5.7.1. ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE CONTEXTE DE L'ÉDUCATION

Du côté de la **société civile**, ce sont surtout les **ONG internationales** qui participent à la concertation sur le Plan décennal de développement du secteur de l'éducation, grâce aux PTF réunis sous la thématique de l'enseignement (*voir la liste des principaux PTF au point 4.2*). Concernant les **ONG nationales**, elles interviennent et contribuent à la gestion de problèmes surtout au niveau du maternel et du primaire.

La population locale participe peu à l'élaboration des stratégies de planification et de budgétisation via certaines associations et ONG. Il reste beaucoup à faire pour que le **niveau local** puisse jouer efficacement le rôle qui est le sien dans le système éducatif. Signalons que le corps des enseignants s'est beaucoup diversifié avec les recrutements locaux des enseignants « communautaires » ayant permis de pallier le déficit en enseignants dans le secteur. Cependant, le recours aux enseignants communautaires a contribué à une dégradation progressive de la qualification du corps enseignant, surtout dans le secondaire.

La **société civile** œuvre à la sensibilisation et à l'**égalité de genre** en matière d'éducation. Néanmoins, son rôle de veille citoyenne est peu ressenti dans le dénouement des crises sociales au niveau de l'éducation.

Les **opérateurs culturels de la société civile** sont nombreux au Bénin. Ceux-ci, en plus d'être financés par l'État central ou des autorités décentralisées, sont également financés dans le cadre d'accords bilatéraux, multilatéraux et institutionnels relevant souvent de la coopération internationale.

5.7.2. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVE DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le **renforcement de la société civile** dans le secteur de l'éducation et de la culture devrait porter sur les aspects suivants.

- Appuyer les communes, directions de l'éducation et associations de parents d'élèves pour l'organisation de campagnes de sensibilisation en vue d'encourager l'inscription des enfants (avec un accent sur l'inscription des filles) à l'école.
- Appuyer la concertation des décideurs avec le secteur privé et les organisations de la société civile. Les expériences pilotes réussies de certaines ONG comme le recrutement de médiatrices, l'organisation de « clubs de mamans »,

d'Association des mères d'élèves (AME) et de clubs d'enfants entre autres, n'ont pas été capitalisées alors qu'elles auraient dû être mises en valeur et, dans certains cas, généralisées.

- Introduire des plans de développement de l'école portés par la communauté pour faciliter le ciblage et la responsabilisation de la communauté dans la gestion à long terme des problèmes de l'école.
- Stimuler le partenariat public (État)-privé (écoles et entreprises) pour actualiser les programmes de formation et pour améliorer la durabilité financière des établissements scolaires.
- Développer les partenariats entre entreprises et lycées professionnels et techniques en vue d'un renforcement de l'apprentissage dual, d'une meilleure adaptation des formations aux besoins professionnels et surtout d'une meilleure employabilité des diplômés.
- Appuyer la coopération entre universités et agences étatiques pour le transfert des connaissances pour la gestion des ressources naturelles.
- Appuyer la médiation culturelle auprès des publics variés (adultes, jeunes, enseignement supérieur, etc.), spécialement dans les quartiers populaires et de façon décentralisée.
- Renforcer l'apprentissage et l'ouverture aux arts et à la culture au sein-même de l'enseignement et dans les filières de formations professionnelles.
- Développer des synergies entre l'enseignement et les acteurs culturels.
- Renforcer les capacités académiques individuelles par le biais de bourses d'études.

5.7.3. ANALYSE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION

L'administration du système éducatif béninois a varié au rythme des changements politiques du pays. Depuis 2001, l'éducation est placée sous la tutelle de **quatre ministères** (posant un vrai problème de coordination et d'efficacité, comme déjà signalé), qui aujourd'hui sont :

- le Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP) ;
- le Ministère de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes (MESFTPRIJ) ;
- le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) ;
- le Ministère de la culture, de l'artisanat, de l'alphabétisation et du tourisme (MCAAT) qui a notamment la charge de définir et de gérer la politique d'alphabétisation et de l'éducation des adultes à travers des centres d'alphabétisation.

Par ailleurs, notons l'importance des **autres ministères** techniques en lien avec les filières techniques et professionnelles ou universitaires des secteurs concernés, ainsi que les ministères de l'emploi pour les questions liées à l'insertion professionnelle, à l'entrepreneuriat ou à l'auto-emploi.

Les textes qui régissent la **décentralisation de l'éducation** ne permettent pas aux communes de jouer pleinement leur rôle parce que l'élaboration des programmes et politiques éducatives béninoises relève toujours de l'administration centrale. C'est en principe à la commune qu'il revient de prendre en charge la construction, la réhabilitation et l'entretien des écoles primaires pour les communes ordinaires, et également des établissements d'enseignement secondaire pour les communes à statut particulier. Cependant, dans ce domaine, les autorités centrales interviennent régulièrement de façon directe dans les constructions d'école sans passer par les maires et autres autorités communales.

Les autorités publiques consacrent moins de 1 % du budget total de pays au **secteur de la culture**. Actuellement, l'État béninois s'investit plus dans les événements culturels (par exemple, le Festival international de théâtre du Bénin – FITHEB – est une institution étatique) que dans ses acteurs. Le budget du fonds d'aide à la culture est

passé de 1 milliards à 3 milliards de FCFA⁷⁶. Toutefois, les besoins estimés par le secteur sont évalués à plus de 15 milliards de FCFA.

5.7.4. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION

Il est important de rendre prioritaire la **formation des enseignants** en tenant compte du fait que la mise en application de la gratuité de l'enseignement primaire et préscolaire a entraîné la nécessité d'un recrutement important d'enseignants de qualité. À cet effet, il est impératif de (i) prendre en compte la projection de la population scolarisable de 3 à 11 ans pour estimer les besoins en enseignants qualifiés et en infrastructures, ainsi que de (ii) mettre en place un système de prévision des besoins en personnel enseignant en fonction de l'évolution de la population scolarisable et de la carte scolaire.

Parallèlement, le gouvernement doit mener un effort de recrutement des **enseignants permanents** pour assurer la durabilité du système en lieu et place des contractuels. Pour cela, il convient de freiner le recrutement des enseignants communautaires, insuffisamment formés.

Pour rendre la **décentralisation plus effective**, il est important d'impliquer davantage les administrés au niveau local dans l'utilisation rationnelle des fonds affectés par le niveau central et/ou le niveau local au développement de l'éducation. À cet effet, les ministères devraient associer plus étroitement les acteurs locaux dans la formulation des politiques éducatives.

En ce qui concerne l'**EFTP**, trois dimensions clés doivent être mises en évidence en ce qui concerne les pistes de renforcement.

- Accompagner le secteur de l'EFTP pose la question de l'insertion professionnelle et de l'adéquation formation-emploi ainsi que du développement des partenariats publics-privés. Par conséquent, l'accent pourrait être mis sur l'analyse des besoins du marché de l'emploi, le développement et la diversification de l'offre éducative, ou encore le renforcement de l'attractivité auprès des jeunes et des familles, en renforçant le système d'orientation et d'information.
- En terme de qualité et d'équité, les défis portent plus prioritairement sur le développement de l'offre de formation, le perfectionnement de l'encadrement pédagogique, l'acquisition d'outils pédagogiques, d'équipements ou d'infrastructure, le suivi-évaluation des établissements, notamment privés, ou encore la mise en place de mesures pour la promotion de l'équité, notamment en matière de genre.
- Il importe aussi de renforcer le cadre de concertation entre des acteurs provenant de milieux très divergents et intervenant dans le cadre de dispositifs de formation très diversifiés.

Le gouvernement a réalisé récemment un travail pour la définition d'une **politique culturelle**. Ce document est très attendu étant donné que le Bénin a encore de gros efforts à fournir tant sur le plan de la législation que sur celui de la création de synergies entre acteurs culturels. Le renforcement de l'apprentissage et l'ouverture aux arts et à la culture au sein-même de l'enseignement et dans les filières de formations professionnelles permettront créer de l'emploi mais aussi de favoriser la participation au débat citoyen.

⁷⁶ La Nouvelle Tribune, 26 novembre 2014, Bénin : le fonds d'aide à la culture passe à 3 milliards, République du Bénin

5.8. ANALYSE DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DES PISTES ENVISAGÉES POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT

5.8.1. ANALYSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE CONTEXTE DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT

Les **organisations d'économie sociale** sont très nombreuses et diversifiées au Bénin. On y trouve tant des organisations paysannes ou organisations professionnelles agricoles, que des coopératives, associations ou ONG locales, de même que d'autres organisations orientées vers des activités comme la microfinance, la mutualité sociale, etc. Chacune de ces catégories d'organisations a ses spécificités propres.

Au Bénin, les structures/organisations de l'**économie sociale** sont régies par des textes élaborés sur la base des **principes** ci-après.

- La liberté d'adhésion : nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent d'une structure de l'économie sociale. Ce principe est évidemment au cœur de la vie associative.
- La non-lucrativité individuelle : ce principe n'interdit pas la constitution d'excédents financiers – les coopératives, les mutuelles et certaines associations disposent d'excédents importants –, mais il en interdit l'appropriation individuelle. Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut être versé aux adhérents.
- La gestion démocratique : les décisions stratégiques se prennent en Assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ».
- L'utilité collective ou l'utilité sociale du projet : une structure de l'économie sociale est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre.
- La mixité des ressources : les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les organismes de l'économie sociale sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteur privilégié dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté, etc.) et avoir droit en conséquence à des subventions, des aides spécifiques à l'emploi ou des avantages fiscaux.

À l'instar des **organisations de la société civile** de manière générale, celles orientées vers l'économie sociale connaissent les mêmes difficultés qui sont entre autres:

- la mauvaise définition ou compréhension de l'objet social par les membres ;
- la structuration très souvent « *Top-Down* » (du sommet à la base) par les autorités publiques ;
- la forte politisation de certaines organisations ;
- la mauvaise gouvernance interne ;
- la faiblesse des capacités des organisations à la base ;
- la méconnaissance des règles et procédures, et par conséquent le non-respect de celles-ci.

Plus spécifiquement en ce qui concerne les **organisations de l'économie sociale**, leur développement et leur survie sont souvent entravés par:

- l'analphabétisme de la majorité des membres qui fait que la gouvernance repose sur un petit noyau de personnes avec des risques de mauvaise gestion des fonds (coopératives) ;
- la gestion unilatérale de certaines structures par les membres fondateurs ou les responsables (ONG et autres associations) ;
- l'absence d'appui technique et/ou financier externe qui menace la survie des organisations ;
- la faible capacité des organisations à faire face aux mutations de l'économie mondiale et aux contraintes liées aux nouvelles technologies ;
- divers manquements en ce qui concerne les organisations d'économie sociale actives dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, comme (i) l'absence de structure fonctionnelle de transformation et de conservation des fruits ; (ii) la

faible maîtrise de l'eau pour favoriser les cultures de contre saison et une agriculture maîtrisée ; (iii) la capacité limitée des structures communautaires à faire face aux défis de l'élevage ; (iv) le mauvais état des voies d'accès aux marchés qui ne facilite pas l'écoulement des produits ;

- l'émergence et de le développement des structures de microfinance qui ne prennent pas appui sur les pratiques endogènes et qui ne sont pas adaptées au mode de fonctionnement des AGR du milieu rural et péri-urbain.

Il est à noter qu'au niveau des secteurs comme la **microfinance et les mutuelles de santé**, on assiste de manière croissante à une professionnalisation des organisations (surtout au niveau de la microfinance). Par ailleurs, les acteurs de ces secteurs ont mis en place, au niveau national, des structures faitières⁷⁷.

En matière de **travail décent**, en dehors de certaines ONG étrangères menant des actions dans ce sens, très peu d'organisations locales s'investissent dans ce domaine. Souvent, les actions des OSC se focalisent autour des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation pour la revendication des droits et de la protection des enfants mais le référencement n'aboutit pas toujours car les structures d'accueil et de prévention sont insuffisantes ou sous-équipées et les ressources limitées.

5.8.2. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTIVE DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT

Les pistes suivantes peuvent être avancées pour renforcer les OSC dans le secteur de l'économie sociale et du travail décent.

- Renforcer les OSC sur le plan institutionnel (meilleure définition des visions, missions, domaines de compétence des acteurs, renforcement de la gouvernance interne, formations des membres).
- Former les OSC dans la connaissance des règles et procédures en la matière et les aider à s'y conformer.
- Développer des actions spécifiques de lutte contre la pauvreté (investir dans l'agriculture familiale, développer les activités génératrices de revenus, etc.).
- Mettre l'accent sur les formations et l'éducation scolaire orientées vers les activités professionnelles, afin de développer les possibilités d'auto-emploi.
- Accompagner les initiatives entrepreneuriales, en particulier des jeunes et des femmes en créant un environnement favorable à leur émergence et leur développement (dispositif de production et de transformation-conservation des produits).
- Promouvoir des systèmes d'épargne et de crédit adaptés aux besoins des communautés et notamment des femmes. Des systèmes qui s'inspirent des pratiques endogènes.
- Appuyer les structures mutualistes ainsi que leurs mises en réseaux.
- Appuyer les OSC et leurs faitières dans les actions de plaidoyer, en particulier en matière de protection sociale et de travail décent.

Les individus, groupes et organisations (comme les coopératives, groupes de crédit et d'épargne, mutuelles de santé, etc.) sont capables de se développer et d'agir conjointement pour renforcer leur pouvoir d'action social et économique, lutter contre la pauvreté, créer des richesses et assurer le bien-être. Le soutien aux organisations représentatives des petits agriculteurs et entrepreneurs doit être poursuivi et renforcé afin de leur garantir des moyens de subsistance et un niveau de vie décent.

⁷⁷ Ainsi, tous les instituts de microfinance du Bénin ayant l'autorisation d'exercice de la microfinance sont regroupés au sein de l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés du Bénin (APSPD-Bénin) connue sous le nom de Consortium Alafia. Il existe également une plateforme nationale de la mutualité sociale, dénommée CONSAMUS (Conseil national des structures d'appui aux mutuelles sociales), qui a un statut juridique propre et des organes de gestion. Cette plateforme regroupe les structures d'appui, mais aussi la faitière des mutuelles qu'elle met en place. Au cours de l'année 2014, les unions de mutuelles de santé au niveau des départements ont mis en place des conseils départementaux de la mutualité sociale (CDMS), et une Fédération nationale de la mutualité sociale (FENAMUS) a été également constituée.

5.8.3. ANALYSE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT

La **politique nationale en matière de protection sociale** au Bénin reste encore assez floue. Depuis 1960, la structure chargée de la protection sociale a souvent changé de ministère de tutelle et de statut, passant d'une autonomie relative à une inclusion pure et simple dans un portefeuille ministériel. Cette compétence est souvent attribuée au Ministère de la famille (dont l'appellation est très changeante). En 2001, ce Ministère s'est doté d'un cadre de référence pour mieux conduire les actions de protection sociale. Il s'agit du document « *Politique et stratégies nationales de protection sociale (PSNPS) 2004-2013* ». Ce document, le dernier en date à l'heure de la rédaction du présent document, met l'accent sur l'assistance sociale⁷⁸. Ce système comprend notamment deux mécanismes d'intervention : le Fond sanitaire des indigents et le Fonds national de secours.

Le gouvernement béninois n'alloue pas de moyens financiers suffisants pour les actions de protection sociale, notamment en ce qui concerne les **droits de l'enfant et le travail des enfants**, pour lesquels il n'existe pas de Code de protection de l'enfant au Bénin (*cf. supra*). Par ailleurs, les Conseils communaux de protection des enfants ne jouent pas toujours leur rôle de proximité pour alerter les cas de violation des droits de l'enfant.

Au niveau du secteur de la **microfinance**, une Cellule de surveillance des structures financières décentralisées (CSSFD) relevant du Ministère des finances est mise en place, avec pour rôle de veiller au respect par les IMF des normes édictées par la Banque centrale.

À la différence de la majeure partie des pays de l'UEMOA, où la tutelle des **mutuelles de santé** est assurée par le Ministère en charge du travail et de la protection sociale, au Bénin cette tutelle est assurée par le Ministère de la santé. Au niveau de ce même ministère, l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) est chargée de la mise en œuvre de la politique d'assurance maladie universelle (RAMU) prônée par le gouvernement.

5.8.4. PISTES POUR LE RENFORCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET DES AUTORITÉS DÉCENTRALISÉES DANS LE CADRE DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT

En matière de protection sociale et de travail décent, le renforcement des administrations publiques et des autorités locales devrait porter sur les aspects suivants.

- Renforcement des structures gouvernementales et des autorités locales pour une meilleure compréhension de la protection sociale et du travail décent.
- Plaidoyer en direction du gouvernement pour une meilleure allocation des ressources à la protection sociale et au travail décent.
- Appui à l'élaboration d'un code de protection de l'enfant, et appui aux conseils communaux pour la mise en place et le fonctionnement des commissions communales de protection des enfants.
- Plaidoyer en direction des autorités gouvernementales et parlementaires pour la prise en compte des mutuelles de santé dans le régime d'assurance maladie universelle (RAMU) dans le cadre de la loi sur le régime d'assurance maladie en discussion à l'Assemblée nationale.
- Renforcement des capacités des communes pour un meilleur développement de l'économie locale (mise en place d'observatoires économiques au niveau communal, mise en place de cellules d'animation économique locale, réalisation d'infrastructures à différents niveaux, etc.). Un tel renforcement peut être fait entre autres à travers un partenariat entre communes béninoises et belges.
- Renforcement du contrôle citoyen par l'intermédiaire des organisations de la société civile pour améliorer la gouvernance locale et ensuite nationale.

⁷⁸ Mesures de protection se focalisant surtout sur les interventions sociales devant répondre aux besoins de personnes vulnérables telles que les enfants, les orphelins, les personnes âgées, les victimes de VIH/SIDA, les personnes handicapées ou encore les indigents.

D. Acteurs et partenaires

6. Identification des acteurs pertinents en matière de développement

6.1. ACTEURS PERTINENTS AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

6.1.1. SOCIÉTÉ CIVILE

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la gouvernance, la justice et les droits de l'homme, la pacification et la prévention-résolution de conflits		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
ONG nationales et locales	Les ONG sont représentées dans tout le pays. Nombre d'entre-elles sont actives dans les domaines considérés. Elles jouent un rôle de sensibilisation (ex. <i>Social Watch</i>), de veille citoyenne, de « Watchdog » et peuvent s'associer pour des actions visant la défense des intérêts des groupes vulnérables ainsi qu'une incidence sur les politiques publiques.	Important partenaire de coopération, tant en matière d'assistance technique que d'action politique. Généralement, de bonnes relations sont entretenues avec ces organisations.
Associations villageoises	Les associations villageoises sont présentes partout dans le pays et en très grand nombre, mais ne sont pas toutes fonctionnelles. Elles ont un rôle important à jouer dans les domaines considérés mais n'en sont pas toujours conscientes ou ne savent pas comment agir.	Peu de relations sont entretenues en direct par les ACNG belges avec ces associations villageoises qui apparaissent généralement comme bénéficiaire final. Ces associations sont indirectement appuyées au travers des partenaires des ACNG.
Organisations de producteurs à la base et leurs unions	Les organisations de producteurs à la base sont présentes partout dans le pays et en très grand nombre. Elles ont un rôle à jouer dans le domaine de la gouvernance locale mais, à l'image des associations villageoises, elles ne sont pas toutes fonctionnelles, et elles ne sont pas toujours conscientes de leurs rôles ou ne savent pas comment agir.	En termes de bonne gouvernance, peu de relations sont entretenues en direct par les ACNG belges avec ces organisations de producteurs à la base qui apparaissent généralement comme bénéficiaire final. Ces associations sont indirectement appuyées en matière de gouvernance au travers des partenaires des ACNG.
Associations nationales et locales	Les innombrables associations béninoises sont impliquées par leur action dans la gouvernance locale, la justice (ex. association des femmes juristes du Bénin), la défense des droits de l'Homme, etc.	Les ACNG entretiennent des relations de collaboration importantes avec des associations qui peuvent être partenaires et bénéficiaires des programmes.
MdSC Maison de la Société Civile	La MdSC, en lien avec le cadre de concertation nationale des OSC du Bénin, a pour mission de renforcer les OSC en matière de capacités d'élaboration, d'influence des décisions, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes et des politiques de développement du Bénin.	Partenaire de coopération important pour tous les ACNG belges qui travaillent au Bénin avec des organisations de la société civile en particulier dans le cadre d'actions de plaidoyer.
Réseaux d'organisations de la société civile	Plusieurs réseaux (tels que le Réseau des structures de protection des enfants en situation difficile) soutiennent les OSC dans la coordination de leur action ainsi que dans leurs actions de plaidoyer.	Partenaires de coopération importants pour tous les ACNG belges qui travaillent au Bénin à la structuration et au renforcement des capacités des OSC ainsi que pour la conduite d'actions de plaidoyer.
Ligue pour la défense des droits de l'Homme	Organisation de la société civile membre de la Fédération internationale des droits de l'Homme. En dehors de la Ligue, d'autres réseaux opèrent dans le domaine de la défense des droits de l'Homme (par exemple, CLOSE, la plateforme des organisations de protection de l'enfant, etc.).	Partenaire incontournable des ACNG actives dans la défense des droits de l'Homme au Bénin.

Radios communautaires	Ces organisations sont essentielles à la tenue d'opérations de sensibilisation de grande ampleur et plus généralement au rapprochement entre le citoyen et l'administration.	Les ACNG concernées appuient les villes et communes qui recourent à ces médias soit dans un objectif de sensibilisation des populations soit pour les informer des services locaux qui leur sont progressivement accessibles.
-----------------------	--	---

6.1.2. POUVOIRS PUBLICS

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de la gouvernance, la justice et les droits de l'homme, la pacification et la prévention-résolution de conflits		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire	Le Ministère pilote la décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale. Il est par conséquent un acteur incontournable du secteur.	Les ACNG ont occasionnellement la possibilité d'échanger avec les cadres du ministère pour se tenir mutuellement informés sur les enjeux de la décentralisation et les tendances dans le secteur.
Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'Homme	Ministère incontournable en matière de justice et droits de l'Homme. Inclut notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la Direction de l'administration pénitentiaire et de l'assistance sociale (DAPAS) ; - la Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJE) ; - la Direction des droits de l'Homme, active dans la coordination et le suivi des rapports périodiques ; - le Centre national de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence qui s'occupe des enfants en conflit avec la loi et de ceux en danger moral. 	Certains ACNG collaborent avec le ministère et notamment avec la DAPAS envers laquelle les OSC exercent un travail de plaidoyer pour le respect des codes de protection de l'enfance ratifiés au Bénin. Les ACNG assurent également le monitoring de la justice et du système pénitentiaire, publient des rapports et entament des activités de plaidoyer.
Ministère de l'environnement chargé de la gestion du changement climatique, du reboisement et de la protection des ressources naturelles et forestières	La Direction générale des forêts et des ressources naturelles (DGFRN) est l'une des Directions techniques du ministère en charge de l'environnement et des ressources naturelles. Elle a pour mission principale la mise en œuvre de la politique forestière nationale.	La sensibilisation et l'information sur la biodiversité, ainsi que le transfert de connaissances scientifiques vers des agences de l'État et les associations villageoises pour une meilleure gestion des ressources naturelles, sont appuyés par une expertise belge en biodiversité. Par exemple, le programme CEBioS de la DGD (IRSNB). Les ACNG actives dans la justice interviennent en matière de droit foncier.
Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant	Acteur gouvernemental de la politique nationale de protection de l'enfance au Bénin avec lequel les ONG béninoises travaillent et sur lequel elles exercent un travail de plaidoyer.	Les ACNG entretiennent des relations directes ainsi qu'au travers de leurs partenaires avec cette organisation notamment pour l'obtention d'informations.
Institutions du pouvoir judiciaire : conseil supérieur de la magistrature, école nationale d'administration et de magistrature.	Institutions qui cautionnent l'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir exécutif (procédure de nomination des juges, procédures disciplinaires, institutions de formations de la magistrature).	Les ACNG soutiennent le renforcement des capacités des magistrats et échangent avec ces institutions sur l'accès à la justice et les conditions de travail dans le secteur de la justice.
Parquets	Les parquets sont responsables du contrôle de la tenue des registres d'état civil.	Les ACNG concernés appuient les villes et communes qui nouent des partenariats avec ces organisations spécialisées.
Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique et des cultes	Ministère incontournable en matière de Sécurité nationale et respect des droits de l'Homme.	Certains ACNG collaborent avec le ministère, notamment avec l'OCPM sur lequel les OSC exercent un travail de plaidoyer pour le renforcement de la protection de

	<p>Inclut notamment l'office central pour la protection des mineurs (OCPM) qui contribue à la protection de l'enfance sur le territoire national.</p> <p>Inclut également la Direction générale de l'état civil qui joue un rôle important dans l'appui aux communes en matière de formation, de suivi des règlements et normes mais également dans la définition d'une politique nationale en matière d'état civil (en collaboration notamment avec l'Union des villes et communes de Wallonie et de Flandres, la « plateforme des Communes béninoise en jumelage avec les Communes belge » dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de coopération internationale communal - PCIC).</p> <p>Inclut aussi le Comité national de gestion de la transhumance.</p>	<p>l'enfance, avec le Direction générale de l'état civil pour l'appui aux communes dans ce domaine, etc.</p> <p>Par ailleurs, certains ACNG soutiennent les villes et communes dans leurs relations avec ce Ministère.</p> <p>Le nouveau comité national de gestion de la transhumance a un rôle prépondérant en matière de prévention et de gestion des conflits liés à la mobilité du cheptel. Les ACNG entretiennent déjà des relations avec les répondants locaux (préfets et élus communaux) qui devraient se renforcer jusqu'au niveau national.</p>
Ministère de la famille, des affaires sociales, de la solidarité nationale, des handicapés et des personnes du troisième âge	<p>Ministère incontournable dans le domaine des droits de l'Homme au travers de son action dans les affaires sociales et la protection des populations les plus vulnérables.</p> <p>Inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Direction de la famille, de l'enfance et de l'adolescence (DFEA) ; - la Direction de la réadaptation et de l'intégration des personnes handicapées (DRIPH) ; - la Direction de l'office de la famille, de la femme et de l'enfant (DOFE) ; - la Direction des Affaires sociales et de la solidarité nationale ; - les Centres de promotion sociale qui centralisent les activités du ministère au niveau des communes. 	<p>Certaines ACNG collaborent avec le ministère et en particulier avec les Centres de promotion sociale qui jouent un rôle essentiel dans la protection des personnes les plus vulnérables, et surtout dans le domaine des droits de l'enfant.</p>
Départements y inclus les services déconcentrés de l'État	<p>Au niveau des départements, les autorités déconcentrées ont un rôle important dans le domaine considéré compte tenu de leur proximité avec les communes et la population.</p> <p>De plus, les Services déconcentrés de l'État jouent, dans ce cadre, le rôle d'appui-conseil aux communes.</p>	<p>Certaines ACNG entretiennent des relations régulières avec les autorités déconcentrées, notamment dans le cadre d'espaces de concertation. Des appuis peuvent être apportés de façon directe ou indirecte à des services techniques déconcentrés.</p>
Villes et Communes	<p>Les villes et communes sont directement concernées par les enjeux de bonne gouvernance à l'échelon local car elles constituent le cadre institutionnel où s'exerce la démocratie à la base. Compte tenu de leur relation directe avec leurs populations, elles constituent un acteur majeur dans le secteur.</p> <p>Au Bénin, dans le cadre du Programme de coopération internationale communale (PCIC), la plateforme des communes béninoises en partenariat avec des communes belges œuvre directement à cette thématique.</p>	<p>Les ACNG entretiennent des relations soit directement avec les villes et communes béninoises dans un but d'information et de concertation, soit dans le cadre de partenariats (notamment communaux belgo-béninois) ayant pour objectif de renforcer leurs capacités dans les domaines considérés.</p>
ANCB (Association nationale des communes du Bénin) et autres plateformes structurées (notamment départementales) de villes et communes béninoises	<p>L'ANCB est la structure faitière des communes béninoises. L'ANCB se positionne comme un interlocuteur incontournable dans les relations qui lient les communes aux acteurs de la décentralisation au Bénin, dans la promotion du développement local et la démocratie à la base.</p>	<p>Partenaire de coopération important pour tous les ACNG belges qui travaillent au Bénin avec des autorités décentralisés ou dans le domaine de la décentralisation.</p>

Directions d'écoles	Les écoles constituent un vecteur privilégié pour toutes les questions auxquelles les jeunes générations doivent être sensibilisées.	Les ACNG encouragent les villes et communes à développer des relations structurées avec ces acteurs.
Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD)	Apporte conseil et assistance aux pays africains touchés par le problème des mines terrestres et munitions non explosées, en proposant des formations répondant aux besoins des programmes de déminage humanitaire et des opérations de maintien de la paix engagés sur le continent africain.	Les ACNG peuvent fournir un appui technique dans la construction de curricula de formation sur les différents métiers du domaine.

6.1.3. QUELQUES CONCLUSIONS

Avec la déconcentration et la décentralisation qui rapprochent les populations de leurs autorités, il existe aujourd'hui un cadre général favorable à l'émergence d'une **bonne gouvernance au Bénin**. Toutefois, de nombreux obstacles restent à lever pour que la **gestion participative, durable et transparente du développement local** prenne réellement son essor. D'une part, les capacités des autorités locales à lever des fonds, à offrir des services de qualité, à impliquer les populations dans les choix de développement et à leur rendre des comptes doivent être renforcées. D'autre part, la capacité de la population en matière d'incidence politique doit également être consolidée, ce qui implique une amélioration de son information, la consolidation des OSC, ainsi que le renforcement des espaces de concertation.

La **décentralisation** a offert une plus grande chance de participation des populations à la base aux initiatives les concernant. Les élus locaux jouent le rôle qui incombait autrefois aux leaders traditionnels, reliant ainsi les mécanismes communautaires à la fourniture de services par le gouvernement. Selon le rapport de Cartographie et d'analyse du système national de protection de l'enfance au Bénin (2011), cette situation constitue un point de départ potentiel pour le renforcement des interventions communautaires, même si elle n'est encore qu'à l'état embryonnaire et incertain.

De même, en rapprochant les autorités de la population, la décentralisation constitue une opportunité importante pour le renforcement de la justice, de la prise en compte des droits de l'Homme ainsi que pour la prévention et la résolution des conflits. Néanmoins, en ces matières, de nombreuses actions restent à mener au niveau national afin de professionnaliser le secteur et de contribuer à l'émergence de bonnes pratiques notamment vis-à-vis des personnes les plus vulnérables dont les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

6.2. ACTEURS PERTINENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ

6.2.1. SOCIÉTÉ CIVILE

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de la Santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
ONG et associations	<p>Les ONG béninoises ainsi que des associations et regroupements de jeunes ou de femmes sont nombreux et actifs localement. Ils interviennent directement sur le terrain.</p> <p>Quelques exemples : le Conseil national de l'ordre des médecins du Bénin, le Conseil national de l'ordre des pharmaciens du Bénin, l'Association nationale béninoise des infirmiers et infirmières d'état (ANBIIDE), l'Association des sages-femmes du Bénin (ASFB), l'Association béninoise des kinésithérapeutes rééducateurs, l'Ordre national des</p>	Les ACNG entretiennent des relations de collaboration importantes avec ces organisations qui peuvent être partenaires et bénéficiaires des programmes.

	chirurgiens-dentistes, ainsi que les sociétés savantes médicales et paramédicales nationales (gynécologie et obstétrique, pédiatrie, etc.) et internationales (Collège ouest-africain des médecins, Collège ouest-africain des soins infirmiers et obstétricaux, etc.) au Bénin qui opèrent en tant qu'ONG.	
Association d'utilité publique (dont la Croix-Rouge).	Association bénéficiant d'une légitimité et d'une renommée particulière dans les domaines d'activités dans lesquels elle s'inscrit. L'association œuvre dans l'intérêt général et a une envergure nationale.	Relation de partenariat.
Confessions et congrégations religieuses	Les hôpitaux et centres de santé confessionnels, essentiellement chrétiens mais aussi musulmans, représentent une composante essentielle de l'offre de soins de santé au Bénin. Ils représentent 40 à 60 % de l'offre selon les niveaux.	Les ACNG entretiennent des relations de collaboration importantes avec des hôpitaux et centres de santé confessionnels qui peuvent être partenaires et bénéficiaires des programmes.
Coupoles	AMCES (Association des œuvres médicales confessionnelles associatives et sociales) et ROBS (Réseau des organisations béninoises de la santé) sont les représentants des acteurs de la société civile pour le secteur de la santé. Ils sont conventionnés par le Ministère de la santé.	Important partenaire de coopération. Des bonnes relations sont entretenues avec les coupoles.
Syndicats	Les syndicats des personnels de santé (Confédération des organisations syndicales indépendantes, Confédération syndicale des travailleurs du Bénin, etc.) sont influents et peuvent dans certains établissements paralyser des services et mettre en difficulté le système de santé béninois.	Peu de relations sont entretenues en direct par les ACNG belges avec les syndicats des personnels de santé.
Comités de gestion	Les Comités de gestion des centres de santé (COGECES) émanent de la communauté desservie, ils sont composés d'élus en charge de la bonne gestion des centres de santé. Ils sont représentés dans les Comités de santé des ZS.	Les Comités de gestion sont perçus comme des intervenants très importants pour la bonne gouvernance locale. Ils sont considérés plutôt comme représentants des bénéficiaires. Peu de relations directes sont entretenues avec les ACNG belges.
Groupes de femmes	Ils sont actifs dans le plaidoyer et la sensibilisation. Ces groupes militent activement au sein des associations dans le domaine de la santé.	Acteurs très importants dans la lutte pour l'égalité. Souvent bénéficiaires, parfois partenaires, les ACNG comptent sur eux pour la sensibilisation et pour travailler plus facilement avec les femmes des communautés.
Medias	Les radios communautaires et de proximité participent activement à la sensibilisation des populations sur la lutte contre les maladies.	Les ACNG et leurs partenaires passent par les médias pour mieux faire passer les messages, dans une relation de prestataire de service.
Groupes culturels	Dans toutes les régions du Bénin, des artistes, souvent locaux (chanteurs, troupes de théâtre, etc.), et parfois des agents de santé passent des messages de sensibilisation aux populations contre les maladies.	Les ACNG peuvent faire appel aux groupes culturels lors des campagnes de sensibilisation, dans une relation de bénéficiaire ou prestataire de service.

6.2.2. POUVOIRS PUBLICS

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de la Santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement	Le gouvernement du Bénin a fait de la santé une priorité avec six axes principaux ⁷⁹ .	Les relations entre les ACNG et le gouvernement sont régulières et soutenues via les rencontres des partenaires techniques et financiers et les groupes techniques de travail.

⁷⁹ Amélioration de la santé de la mère et de l'enfant ; prise en charge et prévention résolues du paludisme ; disponibilité permanente des antirétroviraux pour les personnes vivant avec le VIH et les antibiotiques spécifiques pour les tuberculeux ; institutionnalisation du régime d'assurance maladie universelle ; maintien du dialogue social avec les partenaires sociaux ; restructuration de l'espace hospitalier et universitaire.

Partenaires techniques et financiers	Voir le tableau au point 4.2.	Contacts sur le terrain et via les rencontres entre les partenaires techniques et financiers et les groupes techniques de travail.
Ministère de la santé (MS) et autres ministères concernés par la santé	Le Ministère de la santé est divisé en 7 directions ⁸⁰ . D'autres Ministères sont également concernés : MESTPRIJ, MESRS, MFASSNHPTA, MTFPRAI-CDS, MEFPD.	Les ACNG travaillent en collaboration ou partenariat avec le MS et ses 7 directions pour harmoniser le contenu technique de leurs programmes.
Les Directions départementales de la santé (DDS) et les directions départementales des autres ministères	Les DDS représentent le niveau intermédiaire du système de santé, elles sont les organes de programmation, d'intégration, de coordination de toutes les actions de santé au niveau du département. Elles supervisent les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique.	Les ACNG collaborent régulièrement avec les DDS afin de mener à bien leurs projets, ou sont leurs partenaires.
Les Zones de santé et les communes	Les Zones sanitaires (ZS) sont souvent intercommunales mais aussi communales et infra-communales. Elles sont le niveau le plus périphérique du système de santé. Les communes sont responsables de la maîtrise d'ouvrages en matière d'hygiène et d'assainissement et donc contribuent à la prévention des maladies.	Les ZS sont le niveau d'intervention principal des ACNG pour l'appui aux soins et services. Les Communes et ACNG contribuent aux actions qui visent le changement des comportements des populations.
Hôpitaux publics et centres de Santé	Les hôpitaux publics peuvent être : - nationaux et universitaires (CNHU) ; - départementaux et universitaires ; - départementaux ; - de zone et universitaire ; - de zone. Les centres de santé publics se situent au niveau de l'arrondissement ou de la commune. Il existe aussi dans les villages isolés des dispensaires ou maternités.	Les hôpitaux publics et les centres de santé nouent des partenariats avec les ACNG, les hôpitaux universitaires et les instituts académiques et de recherche.
Instituts de formation et centres de recherche	On peut distinguer : - les Instituts de formation du personnel médical et paramédical (INMeS, EFMS) ; - les Universités- Facultés de médecine ; - le Laboratoire de référence des mycobactéries (LRM) ; - l'Institut des sciences biomédicales appliquées (ISBA) ; - l'Institut régional de santé publique (IRSP).	Les instituts de formation et centres de recherche ont des partenariats avec les ACNG et les Universités.
Écoles	Rôle important pour la sensibilisation, la promotion et pour la gestion des infrastructures construites en milieu scolaire.	Institutions partenaires, ressources qualifiées disponibles, expertise dans le domaine. Acteurs de changement
Agences spécialisées	Par exemple, l'Organisation ouest africaine en santé (OOAS).	Certaines ACNG ont, selon leur spécificité, des relations avec les agences spécialisées.
Acteurs de la réadaptation	École supérieure de kinésithérapie (ESK), les services de réadaptation des hôpitaux publics et centres de santé, les centres ortho-prothèses et kinésithérapie, les centres de réadaptation à base communautaire.	Partenaires faisant partie du secteur, également, selon le cas, des bénéficiaires à renforcer.

⁸⁰ La Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME), la Direction des infrastructures, des équipements et de la Maintenance (DIEM), la Direction Nationale des établissements hospitaliers et de soins (DNEHS), la Direction nationale de la santé publique (DNSP), la Direction de la recherche et de la formation (DRF), la Direction des pharmacies, du médicament et des explorations diagnostiques (DPMED), la Direction des soins infirmiers et obstétricaux (DSIO).

6.2.3. ÉCONOMIE

Acteurs pertinents de l'économie dans le cadre de la Santé		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Mutuelles de santé	Les mutuelles de santé sont bien implantées au Bénin. Elles ont créé des réseaux au niveau des communes et des zones sanitaires. Les mutuelles pourraient avoir une fonction de mobilisation sociale et de collecte des cotisations.	<p>Multiples relations directes ou indirectes avec les ACNG belges.</p> <p>Il existe des organismes d'appui et de coordination des mutuelles communautaires de santé comme RAS (Réseau Alliance Santé) et APROSOC (Action pour la protection sociale).</p>
Centrale d'achat des médicaments essentiels (CAME)	La CAME approvisionne le Bénin en médicaments essentiels génériques (MEG), à côté de plusieurs grossistes.	Des ACNG sont représentées au Conseil d'administration de la CAME.

6.2.4. QUELQUES CONCLUSIONS

Les intervenants ACNG belges dans le domaine de la santé au Bénin s'alignent en général sur la politique nationale de santé. Ils ont la possibilité de participer directement ou indirectement à la concertation du secteur à tous les niveaux. Leur apport en collaboration avec leurs partenaires locaux se situe principalement dans l'amélioration de la gouvernance et de la qualité des actions pour une meilleure efficacité, un meilleur service et de meilleurs soins au profit de tous.

6.3. ACTEURS PERTINENTS EN MATIÈRE D'EAU ET ASSAINISSEMENT

6.3.1. SOCIÉTÉ CIVILE

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'eau et l'assainissement		
Acteurs	Importance	Relations avec les ACNG
ONG nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de projets d'eau potable et d'assainissement - Appui à la maîtrise d'ouvrages communale - Appui aux usagers (structurés) - Plaidoyer 	Les ONG nationales sont des partenaires importants des ACNG belges dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA).
ONG locales	<ul style="list-style-type: none"> - Intermédiation sociale, pour le compte des communes - Hygiène et assainissement en milieu scolaire - Appui aux usagers 	<p>Les ONG locales sont des partenaires importants des ACNG belges dans le secteur AEPA en offrant un suivi rapproché et étant actives dans l'intermédiation sociale.</p> <p>Les ACNG offrent un appui-conseil méthodologique et technique aux ONG locales.</p>
Association d'utilité publique (dont la Croix-Rouge)	Association bénéficiant d'une légitimité et d'une renommée particulière dans les domaines d'activités dans lesquels elle s'inscrit. L'association œuvre dans l'intérêt général et a une envergure nationale.	Relation de partenariat.
Confessions religieuses	Relais communautaires, sensibilisation.	Les confessions religieuses peuvent passer des messages de sensibilisation des ACNG vers les communautés et fournir des informations provenant des communautés aux ACNG.
Usagers d'eau et d'assainissement structurés.	<p>Ces groupes d'usagers comprennent les Associations des consommateurs de l'eau potable (ACEP), les Comité d'hygiène et d'assainissement et les Comités locaux de l'eau.</p> <p>Ces groupements d'usagers sont principalement actifs dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défense des intérêts des usagers ; - veille citoyenne ; 	<p>Ces groupes mobilisent des populations et participent à la mise en œuvre des actions.</p> <p>Leur implication contribue à la pérennisation de la gestion des services AEPA.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des usagers d'eau ; - accompagnement de la population dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement. 	
Associations nationales et locales	Citons, à titre d'exemple, <i>Social Watch</i> : veille citoyenne, défense des intérêts, plaidoyer, renforcement des capacités.	Social Watch peut donner un appui au renforcement de capacités des ACEP. Les résultats des ACNG alimentent le plaidoyer mené par <i>Social Watch</i> .
Maison de la société civile	Renforcement des capacités en vue de l'autonomie des ONG locales, bonne gouvernance, gestion.	Les ACNG sont actives dans le renforcement des capacités des ONG locales, en appui à la Maison de la société civile.
Radios communautaires, médias	Sensibilisation, visibilité, diffusion/capitalisation, mobilisation.	Les radios communautaires peuvent passer les messages de sensibilisation, donner de la visibilité aux ACNG et diffuser les résultats des travaux de capitalisation sous forme de prestation de services.

6.3.2. POUVOIRS PUBLICS

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'eau et l'assainissement		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
Ministère en charge de l'eau (MERPMEDER) + autres ministères concernés : Ministère de la Santé; en charge de l'environnement (MEHU), en charge de la décentralisation (MDGLAAT), de l'enseignement primaire et secondaire et leurs directions.	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination et planification du secteur de l'AEPA - Politique du service de l'AEPA - Mobilisation des ressources financières extérieures - Normes relatives à l'AEPA (inclut la qualité de l'eau potable au domicile) - Hygiène et santé publique - Stratégies d'amélioration de l'accès à l'assainissement et changement des comportements hygiéniques - Hygiène et assainissement en milieu scolaire. 	Les ministères et les ACNG s'informent mutuellement et se concertent sur la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales.
Services déconcentrés	<ul style="list-style-type: none"> - Rôle régalién (respect du cadre légal, des politiques et stratégies nationales) - Assistance-conseil aux communes. 	Les ACNG sont actifs dans la planification et le pilotage des programmes. Ils fournissent également un appui à la traduction des politiques et stratégies du niveau national au niveau local.
Communes	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des programmes en matière d'eau et d'assainissement - Organisation des services d'hygiène - Constructions d'infrastructures AEPA - Production et distribution de l'eau potable - Gestion des ouvrages d'AEPA - Établissement des partenariats avec le secteur privé et les ONG. 	Les ACNG fournissent un appui aux communes, en particulier en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> - la maîtrise d'ouvrages communale ; - la concertation locale ; - la formulation des politiques et stratégies locales sur base de celles nationales.
Association nationale des communes du Bénin (ANCB)	L'ANCB est active dans l'appui-conseil aux communes, le plaidoyer, la mobilisation des ressources.	L'ANCB donne un appui-conseil aux communes, mène le plaidoyer, et fournit un soutien en matière de mobilisation des ressources. Elle est également une plateforme d'échange en termes d'expériences et de capitalisation des actions des ACNG.
Directions d'écoles	Les directions d'écoles jouent un rôle important en matière d'Hygiène et assainissement en milieu scolaire (HAMS)	Les directions d'écoles sont impliquées dans la mise en œuvre de l'hygiène et assainissement en milieu scolaire (HAMS) et la promotion de l'AEPA.

6.3.3. AUTRES ACTEURS

Autres acteurs pertinents dans le cadre de l'eau et l'assainissement		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Bureaux d'études	Ils réalisent des études techniques et contrôlent les chantiers en matière d'eau et assainissement.	Ces bureaux d'études sont contractualisés pour la mise en œuvre des programmes des ACNG (prestataires de services).

Tâcherons, entrepreneurs	Ils exécutent les chantiers.	Sont également contractualisés pour la mise en œuvre des programmes des ACNG (prestataires de services).
Opérateurs de services (fermiers, délégataires communautaires, artisans-réparateurs)	Ces opérateurs sont actifs dans l'exploitation des infrastructures du secteur AEPA.	Ils sont aussi des prestataires de services contractualisés par le gestionnaire des systèmes d'AEPA (souvent la commune) dans la phase post-projet, et bénéficient de l'appui des ACNG en matière de renforcement des capacités.
Instituts de microfinance (IMF).	Actifs dans le financement du secteur et des bénéficiaires.	Ils assurent la mise en place des produits de crédit (et d'épargne).
Experts / consultants	Réalisent des études et des évaluations dans le secteur.	Les ACNG concluent, de manière ponctuelle, des contrats avec des experts et consultants (prestataires de services).
Organismes de formation	Formations	Ils fournissent des formations en tant que prestataires de services.
Coopératives	Les artisans-réparateurs, les vidangeurs, les associations actives dans la collecte des ordures etc. peuvent se structurer dans des coopératives.	Elles agissent en tant que prestataires de services.
Notables de villages, chefs coutumiers, etc.	Ils jouent un rôle en tant que relais communautaires et dans la sensibilisation.	Ces acteurs n'entretiennent pas de relations formelles avec les ACNG.
Institutions de recherche	Les institutions de recherche fournissent un appui à la recherche de solutions adaptées aux questions-clé du secteur.	Ces institutions représentent plutôt des partenaires stratégiques pour les ACNG.
Laboratoires	Sont actifs dans l'analyse de la qualité de l'eau	Ils fournissent des prestations de service

6.4. ACTEURS PERTINENTS DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

6.4.1. SOCIÉTÉ CIVILE

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
Groupements de base des producteurs	Doivent être le moteur du développement local, ce sont les "entrepreneurs agricoles". Ils existent partout à l'échelle villageoise et sont des regroupements – formels ou informels – de producteurs (hommes et/ou femmes selon les cas). Les femmes sont largement constituées en groupements féminins. Ces groupes adoptent un mode de gestion communautaire qui favorise leur financement.	Les ACNG entretiennent des relations avec ces groupements pour la définition de stratégies locales. Ces groupements sont un groupe-cible des ACNG pour le renforcement de capacités. Ces acteurs représentent l'entité d'intervention des programmes de développement et sont un groupe cible prioritaire qui influence les visions et stratégies des ACNG.
Organisations de producteurs (associations, unions ou fédérations des groupements à la base)	Ces organisations ont deux rôles principaux: - services aux membres dans la chaîne de production et commercialisation ; - défense des intérêts de leurs membres et plaidoyer.	En plus d'être des bénéficiaires finaux, dans le domaine de l'agriculture, les OP sont souvent des partenaires dans les actions des ACNG. Elles sont actives dans les plateformes d'échange, la gestion de connaissances et la recherche-action pour trouver des solutions adaptées aux questions-clé du secteur. Ces organisations sont également un partenaire incontournable du développement des chaînes de valeur, ainsi qu'un intermédiaire entre les programmes de développement et les bénéficiaires finaux. Elles sont actives, en partenariat avec les ACNG, dans la promotion du plaidoyer en faveur du secteur rural et la professionnalisation des acteurs.

		À la fois vecteur des actions (offre de services) et bénéficiaires des projets des ACNG (appui organisationnel, matériel, de gestion, de plaidoyer, etc.)
Réseaux, plateformes, faitières	Souvent multisectoriels et peu représentatifs de la base, certains sortent du lot et sont devenus des interlocuteurs incontournables de l'État voire de certains PTF. Certains agissent même au niveau sous régional.	Les ACNG leur fournissent un appui en matière de renforcement des capacités, de plaidoyer et d'influence des politiques de développement national voir international.
ONG nationales	Les ONG sont présentes dans tout le pays avec des projets agricoles. Avec les pouvoirs publics, elles sont d'importants fournisseurs de services de base et un contre-pouvoir.	Important partenaire de coopération, tant en matière d'assistance technique que d'action politique. Globalement, les relations avec les ACNG sont bonnes.
Associations et ONG locales	Acteurs légitimes et apportant cette légitimité aux interventions. Interfaces de proximité indispensables à la pertinence des actions.	Très fréquemment partenaire d'exécution et de pérennisation des actions des ACNG.
Association d'utilité publique (dont la Croix-Rouge).	Association bénéficiant d'une légitimité et d'une renommée particulière dans les domaines d'activités dans lesquels elle s'inscrit. L'association œuvre dans l'intérêt général et a une envergure nationale.	Relation de partenariat.
OSC régionales	Relais importants des préoccupations des OSC nationales vers les instances régionales, renforce la compréhension des enjeux régionaux par les OSC nationales, acteur d'influence sur les instances régionales.	Partenaires alliés directs et/ou alliés des partenaires nationaux des ACNG.

6.4.2. POUVOIRS PUBLICS

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et ses directions*, principalement mais aussi d'autres ministères. * Notamment la DPLR (Direction de la promotion de la législation rurale) qui joue un rôle assez important dans le suivi-contrôle de la réglementation des OP (OHADA notamment).	Rôle régalién et suivi-qualité. Les démembrements régionaux (CARDER) sont souvent impliqués dans l'appui-conseil aux agriculteurs. En ce qui concerne le domaine de l'eau pour l'agriculture, le génie rural et la cellule bas-fonds peuvent agir tant comme exécuteurs de projets (aménagement) que comme appui aux projets des ACNG.	Les ACNG peuvent être des partenaires stratégiques impliqués dans l'appui, les échanges et des trajets de renforcement, même si des conflits d'intérêts peuvent exister entre ministères et organisations de producteurs (par exemple sur l'organisation de filières, l'appui aux agriculteurs, etc.).
Communes	Les communes sont notamment actives dans la maîtrise d'ouvrages pour certaines infrastructures communautaires, l'aménagement du territoire, la gestion de conflits, les plateformes d'échange et de concertation entre acteurs de développement, les questions foncières, l'élaboration des plans communaux de développement.	Les communes peuvent être partenaires de certains ACNG, même si ces partenariats sont moins évidents dans le secteur agricole que dans d'autres secteurs (eau, santé, etc.). Les actions des ACNG s'inscrivent dans la concertation communale.

Institutions parastatales de recherche, de santé, inspections (du travail, de l'environnement, etc.), justice, police, armée.	En matière de gestion d'eau, les institutions de recherche fournissent un appui à la recherche de solutions adaptées aux questions-clé du secteur.	Ces institutions représentent plutôt des partenaires stratégiques pour les ACNG.
Société nationale pour la promotion agricole (SONAPRA)	Service public de vulgarisation, disposant d'agents de proximité en lien avec les Centres régionaux pour le développement rural (CARDER)	La SONAPRA est active dans les secteurs du riz, de l'huile de palme, du coton et du maïs. Les relations avec les ACNG sont peu soutenues. La SONAPRA est plutôt dirigée vers une coopération avec le secteur privé.
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Les PTF exercent différents rôles : - Ils sont acteurs du renforcement des capacités du MAEP. - Ils fournissent un appui technique et financier ; - Ils donnent des orientations stratégiques notamment à travers le Groupe de travail agriculture (GT réunissant tous les PTF en agriculture dont la Belgique est actuellement chef de file).	Échanges réguliers avec les ACNG Les PTF entretiennent des relations avec les ACNG à travers la mise en œuvre de différents programmes (c'est le cas de la CTB avec le futur programme multi-acteurs du FBSA).
Établissements d'enseignement. Enseignement primaire, secondaire et enseignement supérieure.	L'enseignement agricole est très important à tous les niveaux. Malheureusement, il existe des manquements au niveau de la formation des futurs agriculteurs béninois(es). Le Bénin manque cruellement de main-d'œuvre qualifiée pour exploiter correctement les terres sur lesquelles les populations vivent pourtant depuis des décennies.	Les relations avec les ACNG sont relativement peu soutenues en ce qui concerne le secteur de l'agriculture, mis à part via l'accueil de stagiaires sur le terrain.
Institutions publiques à portée régionale (Agriculture-environnement)	Institutions incontournables car elles déterminent les politiques et stratégies régionales harmonisées et les programmes régionaux. Leur influence est grande sur le cadre commercial et normatif, et impacte directement certaines politiques nationales.	Partenaires et/ou cibles d'influence directes d'OSC soutenues par les ACNG.

6.4.3. ÉCONOMIE

Acteurs pertinents de l'économie dans le cadre de l'agriculture et du secteur rural		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Secteur privé	Dans le secteur rural et de l'agriculture, les acteurs suivants peuvent être cités : des bureaux d'études, des sociétés de construction (pour l'aménagement de bas-fonds par exemple), des fournisseurs d'intrants, etc.	Ces acteurs sont des prestataires de services pour les ACNG, avec un rôle important pour la réussite des projets; leur engagement et leur renforcement sont donc aussi souvent à inclure dans les projets des ACNG.
Structures vétérinaires privées	Premier responsable de la santé animale sur le terrain suite au désengagement de l'État des activités productives. Ce sont des acteurs mandatés par l'État pour lutter contre les principales maladies (y compris les zoonoses). Ces structures apportent les soins vétérinaires aux pasteurs et agro-éleveurs.	Les ACNG interviennent dans l'installation et le développement de structures vétérinaires privées de proximité sur le terrain, dans le renforcement des capacités de ces acteurs, dans la mise en relation avec les producteurs ou encore dans les formations des vétérinaires, techniciens et para-professionnels.

Institutions financières (mutuelles, banques, etc.)	Ces institutions sont présentes dans les principales localités du pays, elles financent en partie les activités agricoles et d'élevage.	Elles constituent des partenaires financiers des bénéficiaires intermédiaires et finaux des ACNG sur le terrain. Les ACNG interviennent dans la capitalisation et le plaidoyer afin que ces institutions financières proposent des offres de services mieux adaptés aux diverses spéculations.
Systèmes financiers décentralisés (SFD) / Mutuelles d'épargne et de crédit	Ces acteurs jouent un rôle important mais leur couverture est insuffisante. Les SFD permettent aux populations d'accéder à des moyens financiers de proximité adaptés à leurs besoins. Toutefois, certaines localités ne sont pas desservies par ces SFD, et la réglementation actuelle de la BCEAO, très contraignante pour les SFD de petite taille, limitera considérablement la couverture de toutes les localités. Par ailleurs, les SFD (dont la FECECAM) ne financent quasiment pas l'agriculture familiale (très peu d'expériences de partenariats entre SFD et OP). Le secteur du coton reste à part.	Ces acteurs sont souvent bénéficiaires d'appuis d'ACNG.
Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales)	Ces structures, bien qu'elles jouent un rôle important, sont souvent très récentes et manquent donc d'expérience. Exemples : les Guichets d'économie locale (GEL) ou les <i>Business Promotion Centre</i> du Gouvernement et du PNUD.	Ces structures bénéficient d'appuis des ACNG. Elles figurent parmi les prestataires de services pour la mise en œuvre des appuis des ACNG en matière de services non financiers.

6.5. ACTEURS PERTINENTS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION (FORMELLE ET INFORMELLE) ET DE CULTURE

6.5.1. SOCIÉTÉ CIVILE

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'éducation et de la culture		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
ONG	L'intervention des ONG nationales prend des formes diverses : la mobilisation sociale, l'appui technique, la prestation de services, la médiation / plaidoyer.	Les trois premières activités sont le plus souvent effectuées en sous-traitance des ACNG/ONGI.
Réseaux d'ONG	Le Réseau des acteurs de développement de l'éducation du Bénin (RADEB) est une plateforme d'organisations actives en éducation au Bénin. La Coalition béninoise des organisations pour l'éducation pour tous (CBO-EPT) participe aux plateformes et discussions politiques sur l'éducation. Elle est active dans la réflexion stratégique régionale voire mondiale.	La relation des ACNG avec les réseaux existants permet de toucher plus facilement les différents membres de ces réseaux.
Maison de la société civile	Rôle très important dans les domaines de l'information et de la formation.	Partenariat direct avec les ACNG et les ONGI.
Syndicats	Les syndicats sont présents à tous les niveaux. Ils sont particulièrement nombreux et dispersés, et sont sources de compétition. Ces acteurs ont une forte capacité de mobilisation et de blocage du système éducatif en cas de conflit. Ils sont souvent politisés.	Il faudrait les former à une meilleure organisation de la notion syndicale afin que leurs critiques soient plus constructives. Le cas échéant, les ACNG pourraient s'appuyer sur eux pour des plaidoyers au niveau des dirigeants.
APE (Associations de parents d'élèves), Association de mères d'élèves, Clubs de mamans	Les APE remplissent les fonctions suivantes : (i) le financement des enseignants, (ii) la gestion de l'école (approbation du budget) et des cantines scolaires, (iii) la construction et l'entretien des bâtiments, (iv) la mobilisation et le contrôle social, (v) un canal	La relation n'est pas systématique ni directe, mais, étant présentes dans toutes les écoles et centres de formation professionnelle, elles travaillent avec les ONG et associations qui y interviennent.

	d'information qui assure un lien entre l'école et la communauté. Au niveau de l'établissement scolaire, les APE ont montré une forte capacité de mobilisation de ressources financières, humaines et matérielles.	
Les communautés	Cet acteur se décompose en de multiples groupes-cibles (groupes de femmes, de jeunes, d'adultes non alphabétisés, etc.). L'implication de la communauté peut aussi s'envisager en tant que contributeur (à la prise de décisions, en matériel, en temps ou en ressources monétaires).	Les ACNG mobilisent leurs compétences pour répondre à des demandes spécifiques émanant de la base et/ou pour défendre leurs propres intérêts dans une logique de renforcement de leurs positions sur le « marché de l'aide ».
Associations villageoises	Les associations villageoises sont présentes partout dans le pays et en très grand nombre. Elles ont un rôle important à jouer dans les domaines considérés mais n'en sont pas toujours conscientes ou ne savent pas comment agir.	Peu de relations sont entretenues en direct par les ACNG belges avec ces associations villageoises qui apparaissent généralement comme bénéficiaire final. Ces associations sont indirectement appuyées au travers des partenaires des ACNG.
Les établissements scolaires du secteur privé	75 % des effectifs des élèves sont accueilli par le secteur privé ⁸¹ .	Partenaire opérationnel direct de certains ACNG.
Établissements privés d'enseignement supérieur	Ils accueillent également un nombre considérable d'étudiants.	Partenariat direct avec les ONGI et ACNG.
Groupes religieux	Souvent impliqués dans l'éducation (en particulier la scolarisation des filles et l'alphabétisation) et dans la formation professionnelle.	Certaines écoles de formation professionnelle gérées par des groupes religieux sont partenaires opérationnels de plusieurs ONG et ACNG.
Étudiants, chercheurs, experts	Ces acteurs sont appuyés dans le développement de leur expertise, dans les domaines pertinents pour les problématiques de développement, via l'octroi de bourses, de stages, ou via l'organisation de cours internationaux. Ils deviennent de la sorte à leur tour des acteurs majeurs à la fois pour la relève académique – et donc pour la formation des futurs professionnels – ainsi que pour l'ensemble de la société civile impactée par les résultats de ces recherches et/ou par les programmes d'enseignement mis sur pied.	Ces acteurs constituent des relais essentiels entre les universités et la société civile. Les relations sont de nature partenariale : chacun des acteurs est étroitement associé à chacune des étapes du processus d'élaboration (en ce compris l'identification de la problématique et la méthodologie), de mise en œuvre et d'évaluation du projet ou du programme.
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Les partenaires financiers et techniques des pouvoirs publics se sont réunis au sein d'un groupe thématique sur l'enseignement afin d'assurer une meilleure adéquation des efforts consentis du côté des donateurs pour mettre en œuvre le PDDSE.	Partenaires technico-financiers de certains ACNG.
Associations villageoises d'épargne et de crédits (AVE&C)	Ces groupements de femmes contribuent à la sensibilisation pour l'accès et le maintien des enfants à l'école. Ils visent aussi à assurer les frais de scolarisation, d'alimentation et de santé des enfants. Les AVE&C sont très actives dans les actions de plaidoyer pour la réalisation des droits des femmes et des filles et pour leur autonomisation.	Elles travaillent étroitement avec des ONG nationales et internationales dans le cadre des actions de plaidoyer.
Clubs d'enfants et gouvernements scolaires	Ils sont très actifs dans la participation à la gestion des affaires de l'école aux niveaux des villages, communes, départements et national.	Ils travaillent avec les ONG pour des séances de sensibilisation, pour le recensement des enfants en âge d'aller à l'école et pour l'élaboration des plans de développement de l'école.
Centres culturels privés	Initiatives privées, faiblement soutenues par l'État, mais qui sont des relais essentiels pour le déploiement du secteur culturel et pour une politique culturelle qui comprenne l'accès à la culture pour tous.	Ils sont des partenaires essentiels des ACNG dans la mise en place d'une véritable coopération culturelle qui vise le renforcement du secteur. Les centres culturels constituent également des partenaires essentiels pour le développement d'une politique de médiation culturelle.

⁸¹ ZERAH D., 2012, Évaluation à mi-parcours du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation du Bénin (PDDSE 2006-2015). DANIDA et AFD, page 71, <http://www.oecd.org/countries/benin/49694252.pdf>, consulté le 13 mai 2015

Les écoles de formation aux métiers artistiques et culturels	Il s'agit d'initiatives privées, faiblement soutenues par l'État, jouant un rôle essentiel dans la professionnalisation du secteur.	Partenaires faisant partie du secteur, à renforcer.
Artistes	Les artistes jouent un rôle clé dans le débat démocratique et le respect de la liberté d'expression.	Partenaires faisant partie du secteur, à renforcer.
Radios communautaires	Relais d'information et sensibilisation, notamment quant à la promotion de la scolarisation envers les parents.	Ces radios agissent comme prestataires de services pour les ACNG.

6.5.2. POUVOIRS PUBLICS

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de l'éducation et la culture		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Gouvernement	Via les 4 ministères en charge de l'éducation (MEMP, MESRS, MESFTPRIJ, MCAAT – voir ci-dessous). Un plan stratégique pour le secteur de l'enseignement, le PDDSE, a vu le jour en 2006 et se poursuit jusqu'en 2015 inclus.	Existence du groupe technique Éducation (cadre de concertation des acteurs du secteur de l'éducation) avec comme membres les PTF (coopérations, agences bi-multilatérales, ONGI) et le gouvernement.
Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP)	En charge des écoles maternelles et primaires.	Les ACNG collaborent directement avec le Ministère (et les différentes Directions départementales) pour leur reconnaissance officielle.
Ministère de l'enseignement secondaire, de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes (MESFTPRIJ)	Chargé de la mise en œuvre de la politique et du plan stratégique national. Il régule, découpe et valide les années et étapes de formation. Inclut la Direction de l'enseignement technique, active dans le domaine de la conformité des programmes de cours et des curricula des formations avec les programmes exigés par l'État.	Les ACNG collaborent directement avec le Ministère (et les différentes Directions départementales) pour leur reconnaissance officielle. La Direction de l'enseignement technique n'interagit pas directement avec les ACNG, mais le fait à travers les Centres de formation professionnelle (CFP) qui travaillent avec ces ACNG.
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS)	Est l'un des acteurs essentiels : il légifère, subsidie et, par là-même, appuie de manière plus ou moins significative les actions menées par les universités béninoises et belges. Ses investissements et ses politiques en matière d'accès à l'enseignement supérieur sont déterminants.	Le MESRS et les ACNG permettent notamment la mise en lien des universités béninoises et belges.
Ministère de la culture, de l'artisanat, de l'alphabétisation et du tourisme (MCAAT)	A notamment la charge de définir et de gérer la politique d'alphabétisation et de l'éducation des adultes à travers des centres d'alphabétisation. Également responsable de définir la politique culturelle.	Le MCAAT n'interagit pas directement avec les ACNG, mais le fait à travers des centres culturels qui interagissent avec des ACNG.
Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire	Le Ministère pilote la décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale. Il est par conséquent un acteur incontournable du secteur.	Les ACNG ont occasionnellement la possibilité d'échanger avec les cadres du Ministère pour se tenir mutuellement informés sur les enjeux de la décentralisation et les tendances dans le secteur.
Autres ministères techniques (santé, agriculture, etc.)	Ils sont en lien avec les filières techniques et professionnelles ou universitaires des secteurs concernés.	Partenaires des ACNG ou des personnes ressources pour les programmes.
Les Ministères de l'emploi	Adéquation formation-emploi / insertion professionnelle / promotion de l'auto-emploi.	Permettent d'orienter les ACNG sur les programmes d'insertion professionnelle.

Direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle (DAFOP)	En charge de l'organisation de la formation occupationnelle.	N'interagit pas directement avec les ACNG, mais le fait à travers les Centres de formation professionnelle (CFP) qui travaillent avec ces ACNG.
Les communes	Se voient confier la construction et la gestion des infrastructures scolaires mais, aujourd'hui, le niveau de transfert des ressources de l'État vers les communes est peu clair (<i>cf. supra</i>).	En lien direct avec les ACNG lors de projets de développement locaux.
Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA)	Il s'agit du cadre financier et de régulation du marché de la formation. Mis en place par l'État béninois dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de formation professionnelle.	N'interagit pas directement avec les ACNG, mais le fait à travers les Centres de formation professionnelle (CFP) qui travaillent avec ces ACNG.
Universités	L'Université d'Abomey-Calavi est l'acteur majeur de l'enseignement supérieur au Bénin. L'augmentation constante – en dépit de la création de nouveaux centres universitaires – du nombre d'étudiants inscrits constitue un défi majeur pour l'UAC mais aussi pour le Bénin. Ceci impacte sur l'arrivée sur le marché du travail d'une population jeune, formée pour répondre aux besoins de développement du pays, en adéquation avec les attentes du marché du travail. La Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH) de l'Université offre une filière de formation aux métiers de la culture.	Partenaire de coopération des ACNG, tant au niveau opérationnel que des politiques.
Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes (FNPEEJ)	Promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi des jeunes.	Collaboration avec les ACNG sur des projets de relatifs aux micro-entrepreneuriats et aux microcrédits.
Centres de formation professionnelle (CFP) ou centres de métiers (CM).	Acteur majeur pour l'offre de formations techniques et professionnelles.	Ces établissements nouent des partenariats avec des ACNG.

6.5.3. ÉCONOMIE

Acteurs pertinents de l'économie dans le cadre de l'éducation		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises	La collaboration du secteur privé avec les écoles de formation professionnelle est très importante pour avoir une adéquation du contenu de la formation avec les exigences du monde de l'emploi.	Les Centres de formation professionnelle (CFP) (et donc directement les ACNG partenaires de ces centres) collaborent avec certaines entreprises pour améliorer les contenus de formation (curricula) et pour l'organisation des stages pour les jeunes en formation.
Fédération nationale des artisans (FENAB)	La FENAB joue déjà, tout comme les syndicats et les pouvoirs publics, un rôle actif dans la gestion du Fonds de développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (FODEFCA).	Relation de consultance et d'acteur ressource avec les ACNG.

Représentants du marché de l'emploi	Il existe des forums de représentants du marché de l'emploi dans les domaines touchés par les licences professionnelles appuyées par le programme d'appui institutionnel.	Acteurs apportant une aide significative à l'identification des besoins du marché de l'emploi. Cette aide porte sur les besoins en « métiers » du marché de l'emploi mais également sur les compétences requises pour l'insertion des étudiants/futurs professionnels sur ce marché. Une collaboration avec les ACNG s'installe depuis le début du programme d'appui institutionnel. Les résultats obtenus contribuent à rédiger les offres de formation et les référentiels de compétences (contenus des cours).
-------------------------------------	---	---

6.5.4. QUELQUES CONCLUSIONS

La prise en charge du secteur par quatre ministères pose un vrai problème d'efficacité et pose un problème de coordination à tous les niveaux au vu du nombre d'acteurs et de partenaires du système éducatif.

Ainsi, on observe des améliorations possibles dans la coordination et l'interaction entre :

- les différents ministères ;
- les organismes nationaux et les entités locales ;
- le secteur public et le secteur privé ;
- les acteurs béninois et internationaux.

6.6. ACTEURS PERTINENTS AU NIVEAU DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT

6.6.1. SOCIÉTÉ CIVILE

Acteurs pertinents de la société civile dans le cadre de l'économie/économie sociale et du travail décent		
Acteurs	Importance	Relation avec les ACNG
ONG nationales et locales	Les ONG jouent un rôle important en matière d'économie sociale, mais moindre pour le travail décent.	Important partenariat entre les ONG béninoises et les ACNG. Elles jouent un important rôle d'intermédiation sociale. Les ONG béninoises sont les principaux partenaires des ACNG pour la mise en œuvre des actions de développement communautaire.
Centres de recherche	Rôle important, mais pas toujours exercé correctement.	Peu de relations développées avec les ACNG.
Groupe de femmes	Les associations de femmes sont très actives dans l'économie sociale. Elles jouent un rôle déterminant dans la satisfaction des besoins fondamentaux de la famille.	Pas de relations directes avec les ACNG. Elles sont bénéficiaires à travers les appuis apportés aux ONG nationales ou locales.
Syndicats	Rôle important dans la défense des intérêts des travailleurs en matière de travail décent.	Faible relation avec les ACNG, sauf quelques-uns spécifiquement impliqués dans ce secteur (WSM par exemple).
Groupes religieux	Rôle important surtout en matière de travail décent. Présence parfois forte et efficace dans certains domaines de l'économie sociale comme les mutuelles de santé et la microfinance.	Partenariat avec des ACNG, mais en nombre limité.
Groupements de base des producteurs	Ils jouent un rôle important en matière d'économie sociale, mais peu en travail décent. Ils ne sont pas toujours conscients de leur rôle ou ne savent pas comment s'y prendre.	Sont considérés plus comme bénéficiaires. Peu de relations directes sont entretenues avec les ACNG belges qui, pour les toucher, passent par d'autres structures d'intermédiation comme les ONG locales.

Organisations de producteurs	Rôles importants en matière d'économie sociale : <ul style="list-style-type: none"> - services aux membres dans la chaîne de production et commercialisation ; - défense d'intérêt de leurs membres et plaidoyer ; - actives dans les plateformes d'échange, la gestion de connaissances et la recherche-action pour trouver des solutions adaptées aux questions-clé du secteur. 	Bénéficiaires et parfois partenaires directs dans les actions des ACNG.
Associations	Rôle important en matière d'économie sociale, et quelque peu en travail décent. Elles ne sont pas toujours conscientes de leur rôle ou ne savent pas comment s'y prendre.	Sont considérées plus comme bénéficiaires. Peu de relations directes sont entretenues avec ACNG belges.
Réseaux d'organisations d'économie sociale (Réseaux d'IMF, de Mutuelles de santé, etc.)	Rôles importants dans la coordination des actions et dans le plaidoyer. Il existe plusieurs réseaux (Réseaux mutuelles de santé, Réseaux institutions de microfinance, Union ou fédérations de producteurs, etc.)	Partenariat existant avec les ACNG. Parfois ces réseaux sont bénéficiaires à travers des ONG locales.
Maison de la société civile	C'est une structure très importante et très présente dans l'accompagnement et le coaching des ONG et associations.	La relation avec les ACNG est forte et bonne.
Réseaux d'organisations de la société civile	Également très présents dans la mise en œuvre des projets, souvent par thématique (<i>Social Watch</i> , ResPESD par exemple).	Situation idéale pour les ACNG car il est plus intéressant et plus efficace de travailler avec les réseaux représentatifs qu'avec la multitude d'OSC isolées.

6.6.2. POUVOIRS PUBLICS

Acteurs pertinents des pouvoirs publics dans le cadre de l'économie/économie sociale et du travail décent		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Ministère en charge de l'économie	Rôle important dans le développement des programmes de développement, mais rôle peu exercé ou peu visible.	Partenariat direct avec ACNG pratiquement inexistant.
Ministère des Finances	Rôle important dans la réglementation des institutions de microfinance.	Partenariat direct avec ACNG pratiquement inexistant.
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Définition de la stratégie agricole. Rôle important au niveau des activités d'entrepreneuriat agricoles et de la chaîne de valeur des filières agricoles.	Partenariat existant avec les ACNG mais souvent plus développé au niveau régional avec les CARDER.
Ministère en charge du travail	Rôle important en matière de travail décent.	Partenariat peu développé avec les ACNG.
Ministère en charge de la microfinance et de l'emploi des jeunes et des femmes	Rôle important en matière de mise en place de programmes d'emploi et de financements. Ce Ministère bénéficie souvent des fonds pour le financement des AGR et la création d'emplois.	Relations institutionnelles avec les ACNG. Partenariat peu développé, voire inexistant.
Ministère de la justice	Rôle important en matière de travail décent (lutte contre le travail des enfants) notamment à travers certaines de ses directions et services spécialisés.	Collaboration avec certains ACNG à travers les directions spécialisées.
Ministère de l'action sociale	Ministère en charge de l'appui aux personnes vulnérables ou en difficultés (handicapés, indigents, veuves orphelins, etc.).	Relations institutionnelles avec les ACNG. Collaboration avec certains ACNG, parfois plus au niveau départemental ou communal.

	Rôle important en matière d'économie sociale et de travail décent.	
Ministère de la santé	Ministère de tutelle des mutuelles de santé, il fournit un accompagnement technique des mutuelles de santé.	Relations institutionnelles avec les ACNG. Partenariat au niveau des directions régionales et des Zones sanitaires.
Communes	Les communes sont des acteurs clé dans le renforcement de l'économie locale. Les communes ont un rôle de coordination et de prise en compte des actions des ONG en cohérence avec les plans de développement communaux.	Partenariats existants entre les communes et des ACNG belges notamment à travers la maîtrise des infrastructures construites ou la coordination de certains programmes. À travers des partenariats entre communes béninoises et belges, les compétences des communes sont renforcées pour exercer pleinement leur rôle dans le développement de l'économie locale. On note toutefois peu de relations spécifiques en matière d'économie sociale et de travail décent, la collaboration étant faite surtout avec les OSC, les ONG nationales ou locales et les structures au niveau central de l'État.
Banque centrale	Rôle important dans la régulation du secteur de la microfinance.	Partenariat direct inexistant avec des ACNG.
Institutions parastatales de recherche	Elles jouent un rôle important : appui à la recherche de solutions adaptées aux questions clé du secteur.	Peu de relations avec les ACNG. Certains ACNG qui ont une spécificité universitaire développent quelques fois des relations avec les institutions de recherches, notamment dans le cadre de la mise en place d'une chaire sur une thématique donnée (Chaire d'économie sociale par exemple).

6.6.3. ÉCONOMIE

Acteurs pertinents de l'économie dans le cadre de l'économie/économie sociale et du travail décent		
Acteur	Importance	Relation avec les ACNG
Entreprises	Rôle important dans les différents secteurs économiques.	Prestataires de services des ACNG dans les différents projets.
Multinationales	Les multinationales financent les organisations de l'économie sociale.	Pas de relations directes connues avec les ACNG.
Associations professionnelles	Les associations professionnelles s'imposent de plus en plus comme des organisations porteuses des emplois décents dans l'économie sociale.	Peu de relations directes sont développées avec les ACNG.
Banques	Rôle important dans le financement des activités économiques.	Relations avec les ACNG en tant que clients des banques.
Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales)	Rôle important dans l'entrepreneuriat et dans la création d'emplois.	Ces structures bénéficient d'appuis des ACNG. Elles figurent parmi les prestataires de services pour la mise en œuvre des appuis des ACNG en matière de services non financiers.

7. Identification des types de partenaires possibles des ACNG

Nous distinguons, pour chaque domaine d'intervention, les **types** de partenaires suivants des ACNG. Nous nous basons pour ce faire sur l'identification présentée au chapitre 6 :

7.1. PAR DOMAINE D'INTERVENTION

7.1.1. GOUVERNANCE, JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME, PACIFICATION ET PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Bénin > la gouvernance, la justice et les droits de l'homme, la pacification et la prévention-résolution de conflits	
Acteurs > Société civile	
ONG nationales et locales	Iles de Paix (IDP), SOS Villages d'enfants, HI, Protos, Louvain Coopération, VSF, RCN J&D, Plan Belgique
Associations villageoises	IDP, Louvain Coopération, CEbios, Plan Belgique
Organisations de producteurs à la base et leurs unions	IDP, Protos, Louvain Coopération
Associations nationales et locales	IDP, SOS Villages d'enfants, HI, Protos, Louvain Coopération, VSF, RCN J&D, Plan Belgique
MdSC : Maison de la Société Civile	IDP, HI, RCN J&D
Réseaux d'organisations de la société civile	SOS VE, HI, Louvain Coopération, RCN J&D, Plan Belgique
Ligue de défense des droits de L'Homme	HI, RCN J&D
Radios Communautaires	VSF, RCN J&D, Plan Belgique
Acteurs > Pouvoirs publics	
Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire	
Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'Homme.	RCN J&D, SOS Villages d'enfants, HI, Plan Belgique
Ministère de l'Environnement chargé de la gestion du changement climatique, du reboisement et de la protection des ressources naturelles et forestières	CEBioS
Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant	SOS VE, HI, Plan Belgique
Institutions du pouvoir judiciaire : Conseil supérieur de la Magistrature, école nationale d'administration et de magistrature.	RCN J&D, Plan Belgique
Parquets	RCN J&D
Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique et des cultes	SOS Villages d'enfants, VSF, RCN J&D
Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age	HI, Plan Belgique
Départements (y inclus les services techniques déconcentrés)	IDP, Protos, Louvain Coopération, VSF, RCN J&D, Plan Belgique
Villes et communes	VVSG, UVCW, IDP, Protos, Louvain Coopération, HI, SOS Villages d'enfants, VSF, Plan Belgique
ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin) et autres plateformes structurées (notamment départementales) de Villes et Communes béninoises	VVSG, UVCW, IDP, HI, VSF, Plan Belgique
Directions d'écoles	HI, SOS Villages d'enfants, Plan Belgique

7.1.2. SANTÉ

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Bénin > Santé	
Acteurs > Société civile	
ONG et associations	SOS Villages d'Enfants, Handicap International, Médecins Sans Vacances, Chaîne de l'Espoir Belgique (CDE-B), Plan Belgique, Louvain Coopération, APEFE

Association d'utilité publique	Croix-Rouge de Belgique
Confessions et congrégations religieuses	Memisa, Médecins Sans Vacances, Chaîne de l'Espoir Belgique, Handicap International, Plan Belgique
Coupoles	Memisa, Médecins Sans Vacances, Chaîne de l'Espoir Belgique
Syndicats	
Comités de gestion	Louvain Coopération
Groupes de femmes	
Medias	
Groupes culturels	
Acteurs > Pouvoirs publics	
Gouvernement	
Partenaires techniques et financiers	APEFE, Protos, Memisa, Médecins Sans Vacances, Plan Belgique
Ministère de la Santé (MS) et autres ministères concernés par la santé	APEFE, IMT Anvers, Protos, Handicap International, Memisa, Médecins Sans Vacances, SOS Villages d'enfants, Chaîne de l'Espoir Belgique, Plan Belgique
Les DDS et les directions départementales des autres ministères	APEFE, HI, Louvain Coopération
Les ZS et les communes	Memisa, Protos, Louvain Coopération, Médecins dans Vacances, Plan Belgique, APEFE
Hôpitaux publics et centres de santé	APEFE, Médecins Sans Vacances, Handicap International, SOS Villages d'enfants, Chaîne de l'Espoir Belgique, Louvain Coopération
Instituts formation et centres de recherche	APEFE, Universud Liège, VLIR-UOS, IMT Anvers, Chaîne de l'Espoir Belgique, Louvain Coopération
Écoles	Plan Belgique
Agences spécialisées nationales et régionales	APEFE
Acteurs de la réadaptation	HI, APEFE
Acteurs > Economie	
Mutuelles de Santé	WSM, Louvain Coopération, SOS Villages d'enfants, Plan Belgique
Centrale d'achat des médicaments essentiels	Memisa, Médecins Sans Vacances

7.1.3. EAU ET ASSAINISSEMENT

Remarque : Certains ACNG (comme la Croix Rouge belge, DBA, SOS Villages d'enfants notamment) interviennent à travers leur structure sœur ou une ONG nationale. Ils entretiennent des relations indirectes avec les acteurs béninois.

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Bénin > eau et assainissement	
Acteurs > Société civile	
ONG nationales	Protos, SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE), Défi Belgique Afrique (DBA), IDP
ONG locales	Protos (contrats de prestation de services), IDP, SOS VE, DBA
Association d'utilité publique	Croix-Rouge de Belgique
Confessions religieuses	
Usagers d'eau et d'assainissement structurés	Protos (plutôt des bénéficiaires), IDP, SOS VE, DBA
Centres de recherche et d'enseignement Institut national de l'eau	Protos, IDP, SOS VE, DBA
Associations nationales et locales	Protos, IDP, SOS VE, DBA
Maison de la société civile	Protos, IDP, SOS VE, DBA
Radios communautaires, médias	Protos (contrats de prestation de services), IDP, SOS VE, DBA
Acteurs > Pouvoirs publics	
Ministères : en charge de l'eau (MERPMEDER), en charge de la santé; en charge de l'environnement MEHU, en charge de la	Protos, IDP, SOS VE, DBA

décentralisation (MDGLAAT) et leurs directions	
Services déconcentrés	Protos, IDP, SOS VE, CR, DBA
Communes	Protos, VVSG (et les villes et communes individuelles), IDP, SOS VE, DBA
Association nationale des communes du Bénin (ANCB)	Protos, IDP, SOS VE, DBA
Directions d'écoles	Protos, IDP, SOS VE, DBA
Secteur Privé	
Bureaux d'études	Contrats de prestation (avec maître d'ouvrage) ; Protos, IDP, SOS VE, DBA
Tâcherons, entrepreneurs	Contrats de prestation (avec maître d'ouvrage) ; Protos, IDP, SOS VE, DBA
Opérateurs de services	Contrats de prestation, bénéficiaires ; Protos, IDP, SOS VE, DBA
IMF	Protos, IDP, SOS VE, DBA
Experts / consultants	Contrats de prestation ; Protos, IDP, SOS VE, DBA
Organismes de formation	Contrats de prestation ; Protos, IDP, SOS VE, DBA
Coopératives	Bénéficiaires, contrat de prestation (avec maître d'ouvrage) ; Protos, IDP, SOS VE, DBA
Notables de villages, chefs coutumiers, etc.	Pas de relation formelle ; Protos, IDP, SOS VE, DBA
Institutions de recherche	Protos, IDP, SOS VE, CR, DBA
Laboratoires	Contrats de prestation (avec maître d'ouvrage) ; Protos, IDP, SOS VE, DBA

7.1.4. AGRICULTURE ET SECTEUR RURAL

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Bénin > agriculture et secteur rural	
Acteurs > Société civile	
Groupements de base des producteurs	IDP, Louvain Coopération, DBA, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Organisations de producteurs (associations, unions ou fédérations des groupements à la base)	IDP, Louvain Coopération, Protos, SOS Faim, DBA, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Réseaux, plateformes, faïtières	IDP, Louvain Coopération, SOS Faim, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
ONG nationales	IDP, Louvain Coopération, SOS Faim, SOS Villages d'enfants, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Associations et ONG locales	IDP, Louvain Coopération, SOS Faim, DBA, Protos, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Associations d'utilité publique	Croix-Rouge de Belgique, Vredeseilanden
OSC régionales	IDP, Louvain Coopération, SOS Faim, DBA, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Acteurs > Pouvoirs publics	
Gouvernement	
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP), principalement mais aussi d'autres ministères.	IDP, Louvain Coopération, Protos, DBA, VSF, Codeart, Vredeseilanden
Services déconcentrés	IDP, Louvain Coopération, DBA, Protos, VSF, ADG, Vredeseilanden
Communes	IDP, Louvain Coopération, Protos, SOS Faim, DBA, VSF, ADG, Vredeseilanden
Institutions parastatales de recherche	IDP, Louvain Coopération, Protos, SOS Faim, Vredeseilanden
Société nationale pour la promotion agricole (SONAPRA)	IDP, SOS Faim, DBA, Codeart, Vredeseilanden
Partenaires techniques et financiers (PTF)	IDP, Louvain Coopération, SOS Faim, DBA, Protos, VSF, Codeart, Vredeseilanden
Établissements d'enseignement	IDP, Louvain Coopération, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Institutions publiques à portée régionale (Agriculture-environnement)	IDP, Louvain Coopération, DBA, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Acteurs > économie	
Secteur privé (entreprises, tâcherons, bureaux d'études, consultants)	IDP, Louvain Coopération, Protos, DBA, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden

Structures vétérinaires privés	IDP, Louvain Coopération, DBA, VSF
Institutions financières (mutuelles, banques, etc.)	IDP, Louvain Coopération, SOS Faim, DBA, VSF, Codeart, Vredeseilanden
Systèmes financiers décentralisés (SFD) / Mutuelles d'épargne et de crédit	Louvain Coopération, SOS Faim, DBA, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden
Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales).	Louvain Coopération, SOS Faim, DBA, VSF, ADG, Codeart, Vredeseilanden

7.1.5. ÉDUCATION (FORMELLE ET INFORMELLE) ET CULTURE

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Bénin > éducation et culture	
Acteurs > Société civile	
ONG	ARES-CCD, HI, Plan, SOS Villages d'Enfants, IDP, DBA, Plan Belgique, Louvain Coopération
Réseaux d'ONG	HI, IDP, DBA, SOS Villages d'enfants, Plan Belgique, Louvain Coopération
Maison de la société civile	HI
Syndicats	HI
APE (Associations de parents d'élèves)	HI, Plan Bénin, SOS Villages d'Enfants, IDP, DBA, Plan Belgique
Les communautés	HI, Plan Bénin, SOS Villages d'Enfants, IDP, DBA, Plan Belgique, Louvain Coopération
Associations villageoises	Plan Belgique, Louvain Coopération
Établissements privés	Via Don Bosco, SOS Villages d'Enfants, IDP, DBA
Groupes religieux	HI, Via Don Bosco
Étudiants, chercheurs, experts	HI, ARES-CCD, APEFE, VLIR-UOS, SOS Villages d'Enfants, DBA, CEC
PTF	HI, APEFE, IDP, Plan Belgique
Associations villageoises d'épargne et de crédits (AVE&C)	IDP, SOS Villages d'enfants
Clubs d'enfants et gouvernements scolaires	HI, IDP, Plan Belgique
Les opérateurs/réseaux culturels	Africalia, CEC
Les écoles de formations aux métiers artistiques	Africalia, CEC
Artistes	Africalia, CEC
Radios communautaires	IDP
Acteurs > Pouvoirs publics	
Gouvernement	ARES-CCD, HI, Plan Belgique, APEFE, CEBioS, SOS Villages d'Enfants
Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)	HI, Plan Belgique, SOS Villages d'Enfants, IDP
Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ)	HI, Plan Belgique, APEFE, SOS Villages d'Enfants, IDP, DBA
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS)	HI, Plan Belgique, APEFE, CEBioS
Ministère de la culture, de l'artisanat, de l'alphabétisation et du tourisme (MCAAT)	HI, Plan Belgique
Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire	Plan Belgique
Autres ministères techniques (santé, agriculture, etc.)	APEFE
Les Ministères de l'emploi	HI, APEFE
Direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle (DAFOP)	HI, Plan Belgique, SOS Villages d'Enfants, APEFE
Les communes	HI, Plan Belgique, SOS Villages d'Enfants, IDP

Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA)	HI, APEFE
Universités	ARES-CCD, HI, Plan Belgique, APEFE, CEC, VLIR-UOS, IDP, CEC
Fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes (FNPEEJ)	HI, APEFE
Centres de formation professionnelle (CFP) ou centres de métiers (CM).	APEFE, CEC
Centre béninois de recherche scientifique, inspection de travail, tribunaux de première instance, commissariat de police, etc.	SOS Villages d'Enfants
Acteurs > Économie	
Entreprises	ARES-CCD, HI, APEFE
Fédération nationale des artisans (FENAB)	HI
Représentants du marché de l'emploi	ARES-CCD, HI, APEFE

7.1.6. ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET TRAVAIL DÉCENT

Types de partenaires possibles pour les ACNG au Bénin > économie/économie sociale et travail décent	
Acteurs > Société civile	
ONG nationales et locales	Louvain Coopération, HI, Vredeseilanden
Centres de recherche	Louvain Coopération, Vredeseilanden
Groupe de femmes	Louvain Coopération, Vredeseilanden
Syndicats	
Groupes religieux	
Groupements de base des producteurs	Louvain Coopération, Vredeseilanden
Organisations de producteurs	Louvain Coopération, Vredeseilanden
Associations	Louvain Coopération, HI, Vredeseilanden
Réseaux d'organisations d'économie sociale (Réseaux d'IMF, de Mutuelles de santé, etc.)	Louvain Coopération, HI, Vredeseilanden
Maison de la société civile	HI
Réseaux d'organisations de la société civile	Louvain Coopération, HI, Vredeseilanden
Acteurs > Pouvoirs publics	
Ministère en charge de l'économie	
Ministère des Finances	
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Louvain Coopération, Vredeseilanden
Ministère en charge du travail	
Ministère en charge de la microfinance et de l'emploi des jeunes et des femmes	Louvain Coopération, HI
Ministère de la justice	
Ministère de l'action sociale	
Ministère de la santé	Louvain Coopération
Communes	Louvain Coopération, VVSG, Vredeseilanden
Banque centrale	
Institutions parastatales de recherche	Louvain Coopération
Acteurs > Économie	
Entreprises	Louvain Coopération, HI, Vredeseilanden
Multinationales	
Associations professionnelles	Louvain Coopération, HI, Vredeseilanden
Banques	Louvain Coopération
Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales)	Louvain Coopération, HI, Vredeseilanden

E. Futurs domaines d'intervention

8. Identification des futurs domaines d'intervention de chaque ACNG, compte tenu des acteurs pertinents

8.1. APERÇU DES DOMAINES D'INTERVENTION ET DES ACTEURS PERTINENTS PAR ACNG

Voir en [annexe 3](#) le tableau reprenant, par ACNG, leurs domaines d'intervention et leurs partenaires pertinents.

8.2. MODÈLE DE CHANGEMENT POUR LES ACNG

8.2.1. GÉNÉRALITÉS

Comme l'indiquent les chapitres précédents, le Bénin se trouve confronté à de nombreux défis en matière de développement, dans les différentes thématiques énoncées. De manière transversale, il apparaît que les actions des ACNG visent à contribuer à la construction d'une société béninoise démocratique, où chaque citoyen – hommes, femmes et enfants – a accès à ses droits fondamentaux et à une vie digne et épanouie, dans un environnement préservé.

Outre les actions entreprises dans chaque thématique d'intervention spécifique, parvenir à ce changement implique la participation de tous les acteurs concernés, aux différents échelons de la société, du sommet de l'État aux bénéficiaires finaux des programmes mis en œuvre par les ACNG.

Les principales stratégies de changement qui transcendent les diverses thématique et sur lesquelles s'appuient les ACNG sont les suivantes :

- le **renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC) et des autorités décentralisées** dans le but de garantir une réelle appropriation par les acteurs locaux des actions entreprises, et – dès lors – de favoriser à la fois la durabilité et l'essaimage de ces interventions. Pour qu'elle débouche sur des actions adaptées aux spécificités et aux besoins des populations, cette stratégie implique de connaître et comprendre en profondeur le contexte local et d'entretenir un dialogue constant et nourri avec les partenaires du « Sud » ;
- **la promotion de l'équité entre les hommes et les femmes**, à tous les niveaux de la société et de manière transversale aux différentes thématiques. Il importe en effet, dans la stratégie de changement, de tenir compte des rôles différents exercés par les hommes et les femmes dans la société béninoise afin de proposer des solutions à même de favoriser l'équivalence des opportunités entre hommes et femmes ;
- **l'attention portée à l'environnement**, condition essentielle pour développer des stratégies durables, prenant en compte les mutations qu'implique déjà le changement climatique (notamment en matière d'agriculture et d'accès à l'eau) et qui constitueront sans nul doute l'un des défis majeurs de demain ;
- la prise en compte et la participation de l'ensemble des acteurs de la société béninoise, y compris **les plus vulnérables**, comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes porteuses d'un handicap.

8.2.2. DOMAINE DE LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

Messages clés dans le contexte :

- La déconcentration et décentralisation de l'État offrent un cadre favorable à l'émergence d'une bonne gouvernance ainsi qu'au renforcement de la justice, du respect des droits de l'Homme et de la prévention-résolution des conflits.
- Cependant les autorités ne maîtrisent pas toujours pleinement leur rôle et n'ont pas les compétences requises. Plus spécifiquement, dans le cadre de la décentralisation, le transfert des moyens ne suit pas le transfert des compétences et les mécanismes d'imposition locale sont inopérants.
- Les populations ne connaissent pas leurs droits et leurs devoirs, et la société civile est faiblement organisée. Il en résulte une participation insuffisante de la société civile dans son rôle d'incidence politique et de « *Watchdog* ».
- La justice béninoise est lente et marquée par la corruption et l'ingérence par le pouvoir exécutif, l'assistance judiciaire est insuffisante, de nombreuses violations des droits humains ont lieu, dont des atteintes à la liberté d'expression et les mauvaises conditions de détention.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG pour créer le changement ?

Au niveau des organisations de la société civile (OSC) :

- L'information des populations et organisations de base quant à leurs droits et leurs devoirs dans le contexte de la décentralisation.
- Le renforcement de l'implication des populations et des organisations de base dans l'orientation du développement local (notamment au travers des plans de développement communaux) ainsi que dans leur rôle de vigilance citoyenne.
- Le renforcement des capacités des OSC, en particulier :
 - dans le domaine du plaidoyer (incidence sur les politiques publiques et défense des intérêts des groupes vulnérables, notamment les femmes) ;
 - au niveau de la sensibilisation sur le droit (avec l'aide des médias), du monitoring de la justice et des prisons, de la dénonciation des violations des droits humains, de la prévention-résolution des conflits, de l'assistance judiciaire (avocats).
- Le renforcement de la concertation et des complémentarités d'actions entre les OSC.

Au niveau des autorités :

- Le renforcement continu des capacités des autorités en charge de la décentralisation, de la justice, du respect des droits de l'Homme, de la pacification et prévention-résolution des conflits ainsi que le plaidoyer en faveur de la consolidation de la décentralisation (transfert des moyens associés aux compétences décentralisées).
- Au niveau des autorités locales, le renforcement de leur connaissance des textes de la décentralisation et de leur rôle, le renforcement de leur capacité à lever des fonds (fiscalité locale et financement de projets), le renforcement de leur capacité à communiquer et travailler en associant la société civile, le renforcement de leur capacité à rendre des comptes, le renforcement de leurs capacités techniques et opérationnelles dans les différents domaines de compétences décentralisées et le renforcement de leur capacité à mener des actions de plaidoyer.

Quels sont les changements ainsi générés sur le court terme ?

- Des communes renforcent leur capacité d'action et des expériences de bonne gouvernance (incluant la gestion participative et inclusive du développement local, la mise en place d'espaces de concertation et de comités de vigilance citoyenne ainsi que la communication des comptes annuels) constituent des exemples pouvant être reproduits à l'échelle du pays.
- Les municipalités béninoises, comme passage obligé pour leur autonomisation, mettent en place, dans la limite de leurs compétences, les conditions essentielles pour une progression significative des ressources financières, au travers de la mise en place de stratégies et d'outils à cet effet, spécifiques et transversaux.

- La justice est rendue plus accessible aux citoyens à travers le développement d'initiatives d'assistance juridique dans les zones rurales.
- Les acteurs judiciaires renforcent leurs capacités.
- Les acteurs de la société civile renforcent leurs capacités à faire du monitoring de la justice et des services pénitentiaires et sécuritaires afin de prévenir les violations des droits humains, de les dénoncer et de rendre les autorités redevables.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

- Les recettes et compétences complémentaires générées au niveau des villes et communes leur permettent d'améliorer les capacités de gestion du territoire communal, avec pour corollaire le développement des services locaux de base pour tous les citoyens, le cas échéant dans une approche intercommunale.
- Consolidation d'une démocratie participative au sein de laquelle la société civile et ses organisations interagissent avec leurs autorités dans le cadre d'une relation de confiance en vue d'un développement durable basé sur les valeurs de justice, de paix, d'équité entre hommes et femmes, de respect des droits de l'Homme et de dignité.
- Renforcement de la place de la femme au sein de la communauté grâce à la valorisation de sa participation dans la gestion démocratique du développement local.
- Amélioration de la qualité de la justice, qui doit être accessible dans l'espace, dans le temps et dans les moyens, et qui doit être légitime, participative et redevable, afin de contribuer au développement et à la paix durables.

8.2.3. DOMAINE DE LA SANTÉ

Messages clés dans le contexte :

- Certains ACNG apportent leur soutien aux initiatives de la société civile et à leurs coupoles. Le secteur privé social (non-lucratif) est très important au Bénin. Il joue une réelle fonction dans le système et peut contribuer à une meilleure gouvernance. Leur coupole est capable de mener le dialogue politique et stratégique au niveau central et un plaidoyer portant sur les problèmes et dysfonctionnements observés sur terrain.
- Selon leurs spécificités, certains ACNG appuient les pouvoirs publics et les autorités décentralisées afin d'améliorer la gouvernance du secteur et de renforcer les capacités techniques (planification, suivi-évaluation). Par ailleurs il existe de multiples défis liés au développement des ressources humaines en santé (RHS), notamment la planification des RHS, la production et le développement des compétences, la gestion des RHS (valorisation et motivation du personnel).
- Le Bénin veut introduire le financement basé sur les résultats (FBR) au niveau national. Certains ACNG ont directement ou indirectement une grande expérience et expertise avec cet outil de financement. Notamment pour les aspects communautaires, les ACNG pourraient être impliqués pour accompagner les acteurs de la société civile.
- Certains ACNG belges concentrent leurs efforts sur le renforcement du niveau le plus périphérique du système de santé, le plus proche des communautés locales, qui est la Zone de santé (ZS). Les ZS ont le plus souvent besoin d'un appui technique et opérationnel, y compris au niveau des hôpitaux et centres de santé par des interventions médicales et techniques couplées à l'échange de connaissances (formation et coaching). Tandis que d'autres ACNG interviennent au niveau central, déconcentré et périphérique, ou bien auprès des entités publiques qui en dépendent afin de maintenir les différents niveaux de concertation.
- Les communautés ne disposent pas de connaissances et moyens suffisants pour anticiper, prévenir et répondre à leurs problèmes de santé. Par ailleurs, la santé communautaire occupe une place de choix dans la politique sanitaire nationale mais les acteurs ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour jouer leur rôle.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG pour créer le changement ?

- Les ACNG renforcent les compétences et l'efficacité des initiatives des OSC et le fonctionnement du système de santé à la périphérie (ZS). De multiples actions ont ainsi lieu en collaboration avec les partenaires locaux dans le domaine de la santé, qui permettent d'améliorer tant l'offre que la demande de soins, en passant par la gouvernance locale. Au niveau des ZS, les ACNG renforcent les capacités de coordination et suivi des équipes d'encadrement des zones sanitaires (EEZS), favorisent la concertation intra- et intersectorielle et renforcent la recherche en santé.

- Au niveau des couples des OSC, cette collaboration comporte, de la part des ACNG:
 - un appui au rôle d'accompagnement, de coordination et de représentation des intérêts des initiatives des OSC et des hôpitaux et centres de santé privés sociaux (à but non lucratif) ;
 - un appui à la participation et à la concertation à tous les niveaux du système de santé dans les commissions et comités techniques et de concertation du Ministère de la santé ;
 - un appui au rôle d'influence sur la politique sanitaire, de l'élaboration à la mise en application, et d'amélioration de la gouvernance du secteur en général.

L'Association des œuvres médicales confessionnelles associatives et sociales (AMCES), une coupole représentant les acteurs de la société civile pour le secteur de la santé, est un partenaire local d'exécution et de suivi des programmes de quelques ACNG belges. Cette coupole mène un dialogue politique et stratégique au niveau central et un plaidoyer portant sur les problèmes et dysfonctionnements observés sur terrain. De par ses structures membres, AMCES est bien implantée sur le terrain.

- Les ACNG interviennent au niveau du développement des compétences, avec comme priorités (i) le renforcement de la formation initiale paramédicale et médicale, (ii) le renforcement de la formation continue afin d'avoir des RHS qualifiées nécessaires au sein des hôpitaux de zones, de départements, au niveau du CNHU et de toutes structures chargées de la référence, (iii) l'ouverture de nouvelles filières et de nouveaux instituts de formation ainsi que l'insertion professionnelle.
- Les ACNG interviennent également au niveau du renforcement des capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des services déconcentrés et décentralisés, en améliorant leurs capacités de gestion et de suivi-évaluation, en améliorant les cadres législatifs et en favorisant la mise en place des cadres de concertation intra- et interministérielle et enfin en appuyant la déconcentration/décentralisation de la gestion des RHS.
- Les ACNG appuient la qualité des soins à tous les niveaux, de la communauté jusqu'au développement des soins spécialisés. Les ACNG renforcent les compétences techniques du personnel à travers le développement d'opportunités de formation pratique et théorique des équipes pluridisciplinaires locales et favorisent un cadre propice à la formation (échanges entre professionnels, télémédecine, mobilité et lieux de stage).
- Les ACNG améliorent l'environnement technique et sanitaire des hôpitaux, tant par le rehaussement des niveaux de sécurité et d'hygiène des hôpitaux que par le renforcement des plateaux techniques, à travers l'octroi de matériel et d'équipement spécialisés et la recherche de politiques de maintenance efficaces. Le support au laboratoire de référence de la tuberculose lui permet de devenir un centre d'excellence régional reconnu comme tel par l'OMS.
- Les ACNG renforcent les capacités de sensibilisation, de suivi et de prise en charge en matière de santé et de nutrition des acteurs communautaires pertinents (relais communautaires, volontaires, etc.) pour rapprocher les connaissances et services des communautés.

Quels sont les changements ainsi générés sur le court terme ?

Sur le court terme les interventions des ACNG belges génèrent :

- une amélioration du leadership des partenaires de la société civile et des pouvoirs publics et décentralisés ;
- une amélioration de la qualité des services et soins de santé ;
- une amélioration de l'accès pour tous aux soins de santé ;
- l'augmentation du nombre de ressources humaines en santé ;
- une amélioration des connaissances et des moyens des acteurs relais (relais communautaires, volontaires Croix-Rouge, etc.) pour réagir aux problèmes de santé et nutrition ;
- une meilleure connaissance, appropriation et responsabilisation des communautés face à leurs problèmes de santé et nutrition ;
- une pérennisation du matériel de santé.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

- une société civile qui joue pleinement son rôle à côté de l'État et des autres acteurs ;
- un secteur de la santé qui est bien gouverné et en cohérence avec lui-même ;

- une bonne synergie entre tous les acteurs du secteur de la santé et les secteurs connexes ;
- des soins de qualité et accessibles à tous les niveaux pour la population du Bénin.

8.2.4. DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Messages clés dans le contexte

- Le moteur du secteur de l'approvisionnement en eau potable et assainissement (AEPA) doit venir des communes qui doivent pouvoir identifier les problèmes clé, apporter des pistes locales de solution et être l'acteur clé dans toute intervention.
- À travers la recherche-action et la gestion, l'échange et la diffusion de connaissances, des solutions durables doivent être formulées par rapport aux questions particulières posées par les acteurs du secteur (communes, usagers, secteur privé, services déconcentrés).
- Le développement du secteur doit être soutenu par une politique locale et nationale. A cet effet, les intérêts et besoins légitimes des usagers doivent pouvoir être défendus auprès des autorités locales et nationales à travers des structures représentatives.
- En même temps, ces autorités doivent acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer leur rôle en faveur des usagers, ce qui implique un renforcement de leurs capacités.
- Vu le rôle important que les femmes et les filles jouent dans l'approvisionnement en eau potable, elles doivent être impliquées à chaque étape de l'identification des besoins ainsi que dans la réalisation des ouvrages et leur gestion. Ceci pourra se faire en donnant une grande place aux femmes dans les associations des consommateurs d'eau potable (ACEP) et dans la gestion des points d'eau (délégués communautaires).
- Le secteur privé doit également pouvoir jouer son rôle dans tous les maillons du secteur AEPA, ce qui nécessite le renforcement de ses capacités ainsi qu'un cadre légal qui garantit son rôle dans le dispositif de gestion de l'AEPA.
- Finalement, les actions doivent se faire dans le cadre de la « Gestion intégrée des ressources en eau » en faisant le lien avec (les effets sur) l'environnement et (les effets du) changement climatique. Il est primordial de bien protéger les zones de captage afin de minimiser les risques de contamination des ressources. En matière d'assainissement et d'hygiène, il est aussi important de donner priorité aux technologies et comportements qui assurent que les ressources en eau souterraines et de surface soient protégées et conservées.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG pour créer le changement ?

- Fournir aux communes un appui financier, technique et méthodologique afin de renforcer la maîtrise d'ouvrages du secteur AEPA et d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base.
- Renforcer les ONG nationales dans la mise en œuvre de leurs projets et leur rôle de plaidoyer (et appuyer le plaidoyer par les résultats de la recherche-action - voir ci-dessous).
- Faciliter la recherche-action et la gestion, l'échange et la diffusion de connaissances afin de formuler des solutions durables aux questions particulières posées par les acteurs du secteur (communes, usagers, secteur privé, services déconcentrés).
- Mettre en place des structures représentatives des usagers et les appuyer dans leur fonctionnement.
- Renforcer les ONG locales et autres acteurs pertinents au niveau de la communauté pour fournir une meilleure qualité d'intermédiation sociale et les introduire aux nouvelles approches (par exemple, l'assainissement total piloté par la communauté) et renforcer leurs capacités de sensibilisation.
- Renforcer les acteurs privés et opérateurs de service sur le plan technique et dans la gestion entrepreneuriale et financière. Cet aspect devra être approfondi.

- Collaborer avec les services déconcentrés afin de veiller au respect du cadre légal et de leur permettre de jouer leur rôle d'assistance-conseil aux communes.
- Partager des informations aux différents cadres de concertation aux niveaux national et local afin de greffer les actions sur les politiques et stratégies nationales, d'harmoniser les approches et d'échanger les expériences.

Quels sont les changements ainsi générés sur le court terme ?

- Un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement par le financement et une meilleure gestion des infrastructures.
- Les acteurs institutionnels renforcent leurs capacités et collaborations et accompagnent les communes dans l'organisation d'une gestion professionnelle des systèmes d'AEPA et dans la création et l'utilisation d'instruments pour le suivi financier (coûts, revenus, etc.), ceci au sein d'un montage multi-acteurs et à différents niveaux en faisant le lien entre eux (« glocalisation »).
- Les populations disposent de meilleures connaissances en termes d'hygiène, d'eau et d'assainissement et se responsabilisent face à ces questions.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

La consolidation de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base dans un dispositif de gestion participative et viable selon le principe « l'eau paie l'eau », au sein duquel la société civile et ses organisations interagissent avec leurs autorités et le secteur privé dans le cadre d'une relation de confiance et d'un dialogue tripartite tout en s'assurant que les couches les plus pauvres et vulnérables de la société ont également cet accès.

8.2.5. DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

Messages clés dans le contexte

- L'objectif est de permettre aux femmes et aux hommes de vivre durablement et dignement de leurs activités agricoles et rurales. Ceci pourra être rendu possible par un soutien à l'agriculture familiale et la promotion d'un modèle agricole qui soit performant, résilient et respectueux des producteurs et de l'environnement.
- La capacité des populations rurales à générer et capter de la valeur ajoutée doit être augmentée. L'insertion et le positionnement des producteurs dans les chaînes de valeur doivent être renforcés, et ce à toutes les étapes. L'offre de services financiers doit être étoffée et adaptée afin de répondre aux besoins spécifiques du secteur rural.
- Le **rôle des femmes** dans le secteur rural doit être reconnu et l'appui qui leur est apporté doit être adapté à leurs besoins spécifiques.
- La **dégradation de l'environnement** constituant une menace pour les moyens de subsistance des populations, les stratégies visant à renforcer le secteur agricole ne doivent pas seulement prendre la chaîne de valeur en considération, mais aussi le contexte social et environnemental. Cette prise en compte multisectorielle et interdisciplinaire du renforcement du secteur agricole est une traduction de la mise en œuvre d'une approche « One Health ». Celle-ci vise à développer les collaborations (synergies et complémentarités) entre toutes les composantes de la société (pouvoirs publics, société civile, secteur privé, universités, etc.), et donc à promouvoir une coopération entre les trois piliers du développement durable, à savoir l'environnement, le social et l'économie. Compte tenu du rôle de l'agriculture (élevage compris) à ces trois niveaux, ce secteur constitue un levier important pour mettre en œuvre le concept « One Health ».
- Les effets du changement climatique sont d'ores et déjà observables et des mesures d'adaptation doivent être adoptées.
- Il importe que des opportunités d'emploi rural hors agriculture soient développées.
- La gestion du foncier rural est un défi majeur pour le futur : la pression foncière est grandissante avec la croissance démographique et il y a, en outre, dans certaines régions un accaparement des terres et une spéculation foncière par le secteur privé ; les femmes ne disposent pas d'un accès à la terre ; l'insécurité foncière empêche l'adoption de pratiques

de gestion durable de la fertilité des sols. La situation est critique pour les éleveurs également (expropriations, violences, escroqueries, etc.).

- Le pastoralisme et l'élevage familial ne sont pas au centre des politiques agricoles alors qu'ils contribuent au développement économique d'une partie de la population rurale et des collectivités territoriales.
- Les instances régionales impactent fortement l'agriculture et le secteur rural.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG pour créer le changement ?

- Renforcement de capacités, formation, expérimentation, recherche-action, réseautage, plaidoyer, appui aux infrastructures et aux moyens de production, structuration et facilitation de l'accès des producteurs au financement. Les différents acteurs du secteur agricole et rural (y inclus élevage et pêche) doivent ainsi être renforcés en vue d'instaurer un secteur agricole et rural qui soit à même de pourvoir aux besoins des différents acteurs, hommes et femmes, qui le composent (secteur agricole et rural performant, durable, assurant un partage équitable et juste des gains).
- Renforcement de capacité des OSC régionales et locales intervenant dans le secteur agricole et rural sur les plans identitaires, organisationnels et opérationnels et appui aux dynamiques de capitalisation et de plaidoyer entre les OSC nationales et régionales.
- Facilitation de l'implication des acteurs et des communautés dans les mécanismes d'adaptation aux changements climatiques et de prévention, préparation et réponse aux catastrophes.
- En ce qui concerne plus spécifiquement les institutions publiques au niveau régional : appui à la concertation institutionnelle inter-régionale, échanges de bonnes pratiques au niveau régional (visites d'études, plateforme régionale, etc.).

Quels sont les changements ainsi générés sur le court terme ?

- Découverte / appropriation de nouvelles techniques, revalorisation du métier d'agriculteur, avancées en matière d'auto-estime, notamment pour les femmes dont le rôle dans le développement du secteur rural est reconnu et valorisé.
- Augmentation de la capacité des producteurs à satisfaire leurs besoins et ceux de leur famille grâce à des améliorations sur le plan de la productivité, de la durabilité, de la diversification, de la rentabilité, etc. de leurs activités agricoles et rurales.
- Renforcement de la structuration du secteur agricole et rural.
- Les OSC locales, régionales et nationales articulent de manière cohérente leurs messages et leurs stratégies d'influence envers les États et les institutions régionales.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

- Renforcement de la souveraineté alimentaire, par l'accroissement et la sécurisation de la production pour l'alimentation et la génération de revenu.
- Les instances régionales promeuvent des politiques commerciales, agricoles et environnementales en adéquation avec les demandes issues de la société civile ouest-africaine.
- Renforcement de la résilience des communautés (notamment face aux changements climatiques).

8.2.6. DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Messages clés dans le contexte :

La priorité budgétaire est maintenue pour le secteur de l'éducation malgré la pression démographique. L'augmentation des effectifs a permis un accroissement de la couverture scolaire à tous les niveaux

d'enseignement. Cependant, d'importants efforts sont encore nécessaires pour améliorer **l'accès, la qualité et l'équité**. Des marges d'améliorations sont possibles dans l'efficacité quantitative globale du système.

- Les filles sont en retard sur les garçons dans l'accès aux différents niveaux d'enseignement. Les enfants issus du quintile le plus pauvre n'ont pas les mêmes chances de parcours scolaire que ceux issus du quintile le plus riche. De très fortes différences sont également observées entre les départements géographiques, mais aussi selon le milieu de résidence. Il n'y a pas de prise en compte spécifique des enfants handicapés dans les stratégies nationales de développement du secteur de l'éducation.
- Les ménages contribuent de façon non négligeable à l'effort national d'éducation, malgré les mesures de gratuité en vigueur dans le système. Les dépenses sont essentiellement consacrées aux salaires.
- D'importantes disparités dans les résultats aux tests d'évaluation et aux examens nationaux sont observées entre élèves ou établissements, ce qui suggère des marges de manœuvre importantes pour l'amélioration de la qualité (formation des enseignants notamment).
- L'enseignement technique (agricole par exemple) non formel constitue fréquemment la seule offre de formation disponible pour les jeunes des territoires ruraux.
- La faible efficacité dans le déploiement des enseignants ne semble pas s'améliorer au niveau du primaire. Des insuffisances sont également observées au niveau de la gestion des ressources matérielles.
- Une partie du stock d'infrastructures scolaires est en mauvais état. En outre, la pénurie d'infrastructures d'accompagnement, comme des latrines et points d'eau potable, s'aggrave. Des sérieux déficits en infrastructures universitaires, centres d'alphabétisation et centres de formation professionnelle sont également observés.
- Les curricula officiels de la formation professionnelle ne sont pas adaptés aux exigences actuelles du monde de l'emploi ; il y a peu de collaboration entre les établissements de formation et le monde professionnel. En outre, il est nécessaire de favoriser les échanges entre secteurs privé et public.
- La situation de l'enfance reste préoccupante (en particulier envers les filles et les enfants vulnérables).
- Au niveau du secteur culturel, un des défis majeurs est d'arriver à créer des synergies entre acteurs et à renforcer les infrastructures et les formations aux métiers des arts et de la culture. Le renforcement de l'apprentissage et de l'ouverture aux arts et à la culture au sein-même de l'enseignement et dans les filières de formations professionnelles permettront de renforcer le développement du secteur.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG pour créer le changement ?

- Indicateurs désagrégés (par âge, par genre, par type de déficience) pour les taux de scolarisation, taux d'admission, taux d'achèvement afin de développer des stratégies qui prennent en compte les besoins de tous les enfants.
- Collecte de données sur le nombre d'enfants en dehors de l'école (non scolarisés ou déscolarisés).
- Renforcement des alliances stratégiques entre l'État et toute autre partie prenante, en vue de relancer la réforme du sous-secteur de l'EFTP à travers la mise en place opérationnelle de dispositifs de concertation.
- Développement / pérennisation de fermes-écoles, champs pédagogiques, etc.
- Amélioration de l'adéquation formation-emploi et de l'insertion professionnelle : analyse des besoins du marché de l'emploi, développement et diversification de l'offre éducative, développement des compétences entrepreneuriales ou de l'aide à l'auto-emploi.
- Appui à la révision des programmes selon l'Approche par compétences (APC), perfectionnement de l'encadrement pédagogique et administratif, acquisition d'outils pédagogiques, d'équipements ou d'infrastructures ; gestion et pilotage d'un établissement.
- Renforcement des capacités académiques individuelles (par le biais de bourses d'études notamment).

- Renforcement des capacités aux niveaux des départements ministériels, des établissements (bourses d'études, appui technique, coaching, projets de recherche, élaboration des programmes d'éducation de pair à pair, équipements, encadrement, etc.)
- Accompagnement des politiques de changement dans l'enseignement à tous les niveaux, tant à travers d'appuis à des thématiques précises que via un appui institutionnel renforcé.
- Organisation des formations techniques et pédagogiques des professeurs.
- Formations aux méthodes pédagogiques non violentes.
- Soutien à des réseaux ou plateformes d'établissements d'enseignement pour stimuler l'échange et l'innovation.
- Renforcement des capacités des associations/organisations culturelles en tant que médiateurs culturels ainsi qu'en plaidoyer pour une meilleure prise en compte de la culture dans les politiques de développement.
- Appui aux associations/organisations culturelles pour l'intégration à des réseaux internationaux (échanges de bonnes pratiques, visibilité, coopération culturelle Sud-Sud).
- Décentralisation des produits et services culturels pour les populations hors centres urbains.

Quels sont les changements ainsi générés sur le court terme ?

- Amélioration de la qualité des formations.
- Amélioration de l'environnement scolaire (accessibilité, supports pédagogiques).
- Prévention et prise en charge des violences faites aux enfants.
- Amélioration de l'accès des filles à la scolarisation pour parvenir à l'égalité filles/garçons en matière d'accès à l'école à tous les niveaux de l'enseignement.
- Déploiement d'une offre de formation en milieu rural et possibilité de diffuser des innovations techniques.
- Formation d'étudiant dans des masters pertinents pour le développement du pays.
- Au niveau de l'enseignement supérieur : amélioration de la recherche et des services à la société (*outreach*).
- Amélioration de la gestion des Centres de formation professionnelle (CFP). Amélioration de l'accompagnement/préparation des jeunes en formation au monde de l'emploi à travers des bureaux d'emploi intégrés dans les CFP.
- Amélioration de l'accès des enfants handicapés dans les écoles ordinaires et amélioration de la prise en charge des enfants handicapés dans les classes (formation et suivi des enseignants). Suivi des enfants handicapés sur le plan médico-social (orientation et appui psychologique, prise en charge sanitaire, appareillage, assistance sociale aux familles). Sensibilisation des communautés sur le handicap.
- Meilleure leadership et gouvernance du secteur.
- Renforcement de l'accès et de la participation de tous à la culture, y compris en dehors des métropoles.
- Renforcement de la participation des jeunes au débat citoyen.
- Mise en place d'une meilleure politique culturelle adaptée aux besoins du secteur.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

- L'appropriation de ces démarches par le partenaire permet d'envisager la pérennisation de ces changements par l'instauration de mécanismes internes tant en matière de recherche que d'enseignement.
- Population (hommes et femmes) formée et compétente.
- Élaboration et mise en œuvre de politiques en matière d'éducation inclusive par les ministères en charge de l'éducation.
- Réduction de la culture de violence dans l'environnement scolaire.

- Changement de représentations sociales sur le handicap.
- Meilleure intégration socioprofessionnelle des jeunes défavorisés pour qu'ils puissent jouer pleinement un rôle actif dans la société et contribuer aux changements des relations inégales entre les genres et améliorer ainsi leurs conditions de vie.
- Valorisation de l'identité de chacun / de l'estime de soi ; renforcement de la liberté d'expression et du débat démocratique ; vecteur de paix, tolérance, solidarité.
- Diminution de la pauvreté (économique, spirituelle, éducative, sociale, etc.).
- Au niveau de l'enseignement supérieur : contributions aux défis nationaux dans les différents secteurs, grâce à une amélioration de l'éducation, de la recherche et des services à la société.
- Marché de distribution des biens et services culturels organisé et accessible.

8.2.7. DOMAINE DE L'ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT

Messages clés dans le contexte :

Il importe de :

- promouvoir une approche d'économie sociale centrée sur l'humain et l'équilibre sans discrimination entre les membres, ni entre les genres, sans statut imposé ;
- renforcer les capacités des populations défavorisées du Sud à subvenir à leurs besoins fondamentaux et ainsi accéder à la réalisation de leurs droits fondamentaux.

Quelles sont les actions entreprises par les ACNG pour créer le changement ?

- Transfert des savoirs susceptibles d'amener les populations à prendre et opérationnaliser les décisions les concernant. Le renforcement des capacités en matière d'économie sociale et de travail décent touche quatre grands aspects : (i) l'institutionnel ; (ii) la responsabilité et le renforcement de la gouvernance ; (iii) l'aspect technique lié à l'activité ; (iv) le dialogue politique et la gestion de l'information.
- Appui financier, technique et méthodologique aux communes afin qu'elles puissent développer l'économie au niveau local.
- Recherche-action et innovations pertinentes, capitalisation et gestion des connaissances.

Quels sont les changements ainsi générés sur le court terme ?

- Meilleure prise de conscience des communautés et renforcement institutionnel ;
- Communautés informées, formées et responsabilisées pour la prise en charge de leur développement ;
- Meilleure structuration et organisation des communautés ;
- Meilleur accès aux facteurs de production ;
- Diversification des sources de revenus et amélioration des revenus ;
- Amélioration de la productivité et de la qualité des produits ;
- Amélioration de la compétitivité des entreprises locales ;
- Meilleur accès aux marchés.

Quelles sont les contributions sur le long terme ?

Le renforcement des capacités des organisations d'économie sociale est une des clés de pérennité des actions.

À terme, les organisations d'économie sociale et leurs faitières devraient atteindre un niveau leur permettant d'assurer en toute autonomie l'essentiel de leur mandat technique.

En somme, il s'agit de construire à la base une participation et une responsabilisation effectives des communautés et de leurs structures représentatives dans la conduite d'actions de développement pouvant améliorer durablement leurs conditions de vie d'une manière générale.

9. Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention

9.1. DOMAINE DE LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

Gouvernance - Justice et droits de l'homme - Pacification, prévention, résolution des conflits	
Opportunités	Risques
Volonté des autorités de consolidation des politiques de gouvernance, justice et droits de l'homme, pacification, prévention et résolution des conflits	Crise majeure liée à des processus de radicalisation religieuse
Volonté politique d'approfondissement des processus de déconcentration et décentralisation en cours	Crise majeure liée au changement climatique (migrations, conflits pour l'accès à l'eau, etc.)
Existence de cadres béninois de plus en plus compétents dans les domaines considérés	Accroissement de la corruption
Renforcement de l'accès à l'information et aux échanges internationaux	Tentation de monopolisation du pouvoir par certains groupes politiques
Existence d'un processus continu de renforcement de la structure et des compétences des communes (dans les domaines de la fiscalité, du droit civil, des services de base, etc.)	Priorisation d'intérêts économiques sur la justice et les droits de l'Homme dans les politiques nationales et partenariats internationaux
Renforcement de la structuration des organisations de la société civile et de leur capacité d'incidence sur les politiques publiques	Blocage des transferts de compétences et de moyens au niveau des autorités déconcentrées et décentralisées
Existence d'organisations de la société civile en matière de défense des droits humains	Atteintes à la liberté d'expression
Existence de la maison des organisations de la société civile	Faible implication du gouvernement dans le secteur de la justice
Partenariats internationaux municipaux, qui permettent un appui à la bonne gouvernance aux communes béninoises	Ingérence de l'exécutif dans la justice, corruption dans la justice
Investissement des bailleurs de fond dans le secteur	Violations courantes des droits humains
Indépendance de la justice garantie par la Constitution	Nombre de magistrats insuffisant et formation des acteurs judiciaires défailante
	Manque d'implantation de la justice dans les zones rurales
	Pratiques traditionnelles préjudiciables et nuisibles

9.2. DOMAINE DE LA SANTÉ

Soins de santé	
Opportunités	Risques
Approche sectorielle avec l'adhésion de tous les PTF	Diminution de la subvention de l'État aux hôpitaux et aux zones
Introduction de la couverture universelle par le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU)	Persistance de l'insuffisance du personnel dans les hôpitaux en quantité et en qualité
Introduction du Financement basé sur les résultats (FBR) dans le secteur public pour un meilleur contrôle et une plus grande performance	Absence d'écoles de formation d'agents de santé pour le secteur privé social au Bénin

Évaluation des initiatives de gratuité en cours et leur intégration dans le cadre du RAMU	Absence de plan de formation continue ou de plan mis en œuvre de manière efficiente
Intégration du FBR parmi les outils de remboursement des prestations par le RAMU	Différence des conditions de travail entre public et privé social et instabilité du personnel de santé
Existence d'une société civile très active dans le domaine de la santé	Ingérence dans la gestion des RH du secteur privé social avec l'introduction du FBR
Existence de coupoles fortes des OSC du secteur de la santé, et des autres partenaires des ACNG	Persistance d'une multitude de cabinets privés clandestins
Appui des ACNG belges aux OSC du Bénin pour une meilleure concertation et coordination	Faiblesse politique face au pouvoir de disruption des syndicats du secteur public
Augmentation des financements publics des HZ par le RAMU et le FBR	Hésitation au démarrage du RAMU
Existence de cadre institutionnel et de stratégies pour la gouvernance du secteur santé au Bénin.	Absence d'une politique nationale de maintenance du matériel médical
	Pratiques traditionnelles préjudiciables et nuisibles

9.3. DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Eau et assainissement	
Opportunités	Risques
Analyse institutionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> - Processus de décentralisation et de déconcentration bien ancré - Cadre légal, politique et stratégique bien explicite - Partenariats internationaux municipaux, qui permettent un appui à la bonne gouvernance aux communes béninoises 	<ul style="list-style-type: none"> - Départ massif à la retraite des cadres des ministères et services déconcentrés - Les ministères continuent à mettre en œuvre des grands programmes en dépassant le rôle de maîtrise d'ouvrages des communes - Perte de connaissances et de capacités suite aux élections communales et réaffectation des agents communaux
Analyse financière et économique	
<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un outil de financement des budgets communaux (Fonds d'appui au développement communal) avec plus de ressources pour l'AEPA - Introduction du principe « l'eau paie l'eau » et « le pollueur paie » - Partenariats internationaux municipaux, qui permettent des investissements aux communes béninoises - Appui budgétaire des PTF bilatéraux et multilatéraux à l'État et aux communes avec contrôle <i>a posteriori</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation du montant des redevances non basé sur les coûts de fonctionnement de l'exploitation et maintenance et du dispositif de gestion - Conviction que l'eau est gratuite - Contrats d'affermage encourageant peu les fermiers à investir dans le secteur - Revenus de la vente de l'eau non investis dans le secteur - Pas de respect des procédures de passation de marché, voire détournement de l'appui budgétaire, avec suspension de l'appui
Analyse socio-organisationnelle	
<ul style="list-style-type: none"> - Une société civile engagée prête à participer à la réalisation des programmes - Secteur privé engagé à fournir des services dans la gestion de l'AEPA - Mise en place des structures d'usagers, permettant un plus grand rôle des femmes dans le dispositif de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits entre société civile, secteur privé et autorités locales - Taux de croissance de la population rapide - Conflits sur l'utilisation des eaux - Importance d'une bonne hygiène et assainissement pas encore bien comprise - Stratégie explicite sur la mise en place des structures d'usagers, mais qui reste muette sur la manière de les rendre fonctionnelles
Analyse environnementale	
<ul style="list-style-type: none"> - Abondance de ressources en eau - Mise en place des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des points d'eau - Promotion des modèles de latrines respectant les normes environnementaux (OMS-UNICEF) - Stratégie axée sur la fin de défécation en air libre 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources en eau souterraines : parfois difficile et cher pour y accéder - Dégradation de l'écosystème et une diminution des réserves d'eau - Contamination de l'eau par manque d'infrastructures d'assainissement, à cause des activités agricoles, etc.

	<ul style="list-style-type: none"> - Transport et stockage de l'eau à domicile à la base de beaucoup de contaminations - Changement climatique avec perturbation du cycle de l'eau
Analyse technologique	
Des technologies adaptées au contexte local: <ul style="list-style-type: none"> - Quelques modèles de pompes agréés au Bénin, avec pièces de rechange disponible à Cotonou et artisans réparateurs formés - Promotion des modèles de latrines respectant les normes (OMS-UNICEF). 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité aux pièces de rechange souvent perturbée à l'intérieur du pays - Grand nombre d'infrastructures non opérationnelles.

9.4. DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

Agriculture et secteur rural	
Opportunités	Risques
Analyse institutionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> - Forte culture institutionnelle, nouvelle législation, documents stratégiques et manuels qui stimulent le renouvellement institutionnel - Contacts fonctionnels avec le secteur privé et la société civile - Les communes ont un rôle d'accompagnement des cadres de concertation de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) autour des aménagements hydro-agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture bureaucratique qui peut freiner les objectifs concrets concernant le renouvellement institutionnel d'autant plus qu'elle vient principalement d'en haut - Accès limité des producteurs aux formations et à un appui-conseil appropriés
Analyse financière et économique	
<ul style="list-style-type: none"> - Introduction des instruments nationaux de financement des investissements dans le secteur agricole (FADeC) au profit des communes, aussi pour les aménagements hydro-agricoles - Les produits agricoles qui bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau (riz, produits maraîchers) contribuent à une augmentation considérable des revenus des producteurs (hommes et femmes) - Sous-secteur d'élevage : regain d'intérêt des bailleurs de fonds vis-à-vis du pastoralisme et de l'agriculture - Synergies multi-acteurs (programme FBSA dans l'Atacora par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les injections des ressources financières dans les fonds nationaux dépendent encore principalement des bailleurs - L'accès au marché reste difficile et le traitement post récolte (transformation et stockage) n'est pas encore performant, ce qui réduit la valeur ajoutée et la possibilité de vente pendant des périodes de prix élevés - Faible compétitivité de l'agriculture paysanne sur les marchés - Les accords internationaux (règles du commerce mondial, fin de la PAC, libéralisation des marchés, etc.) impactent négativement le développement des chaînes de valeur de l'élevage local - Les coopératives n'ont pas toujours un bilan positif et ont du mal à construire un capital propre. L'accès au crédit est souvent difficile - Insécurité foncière - Dimensions nutrition et hygiène insuffisamment intégrées dans la réflexion sur l'alimentation - Insuffisance de disponibilité de l'eau productive
Analyse socio-organisationnelle	
<ul style="list-style-type: none"> - Liberté d'organisation et de participation à des structures représentatives qui permet aux producteurs de s'organiser en groupements et de devenir membres des OP - Intégration sous régionale qui offre un marché économique intéressant pour le secteur agricole au Bénin - Nombre important de jeunes diplômés en agriculture et en élevage qui sont sur le marché de l'emploi et qui 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes faibles exclus de l'accès à la terre et/ou à l'eau pour l'agriculture par un processus décisionnel peu transparent au niveau des autorités et/ou par une exclusion des plus vulnérables au sein de la société même - Risque que les relations entre les différentes corporations et interprofessions se fassent au détriment du petit paysan - Risque que les tendances à l'intensification agricole, en particulier les cultures de rente, se fassent au détriment de l'agriculture familiale

peuvent apporter l'assistance technique aux producteurs si le cadre d'intervention est bien défini. - Les OSC régionales collaborent au sein de campagnes/stratégies communes	- Les agendas régionaux sont monopolisés par les enjeux sécuritaires
Analyse environnementale	
Conscience croissante du gouvernement au sujet des questions de l'environnement et des effets du changement climatique	- Mise à profit non contrôlée des sources d'eau pour des activités économiques comme l'agriculture - Effets néfastes du changement climatique sur l'agriculture et l'élevage - Destruction de l'écosystème des bas-fonds par les aménagements dans les cas où l'étude d'impact environnemental n'a pas été faite ou lorsque ses résultats sont ignorés
Analyse technologique	
Gestion de l'eau : technologies (pour l'eau agricole) déjà expérimentées et possibilités d'échanger des expériences et des leçons.	- Une technologie qui n'est pas toujours adaptée aux conditions locales et aux budgets disponibles et pour laquelle les connaissances font défaut au niveau communal - Le fait de passer par des bureaux d'études rend possible le recours à des experts mais ces bureaux ne produisent malheureusement pas toujours la qualité souhaitée.

9.5. DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

Éducation et culture	
Opportunités	Risques
Secteur de l'éducation	
L'élaboration du PDDSE à partir de 2015 pour les 10 prochaines années	Classes pléthoriques
L'appartenance du pays aux pays prioritaires pour le développement de l'éducation (<i>Global Partnership for Development</i>)	La qualité de l'éducation à cause de la disponibilité des enseignants (pas en nombre) et du temps d'apprentissage (grèves)
La politique de l'État béninois en faveur de la formation professionnelle	Faible coordination des acteurs
La promotion de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes par l'État béninois	Dispersion entre le MESFTPRIJ et le ministère de la microfinance, de l'emploi des jeunes et des femmes
L'adoption toute récente du code de l'enfant qui envisage l'éducation des enfants handicapés en premier lieu sous l'angle d'une éducation gratuite en milieu ordinaire	La quantité des écoles par rapport au nombre d'enfants et de jeunes à former (infrastructures)
Précolaire	
- Augmentation constante des effectifs - Forte demande - Taux d'encadrement satisfaisant - Implication du secteur privé	- Couverture encore trop faible - Ressources humaines, matérielles et financières limitées - Approches pédagogiques adaptées au programme d'activités d'éveil non appliquées dans certaines écoles maternelles - Faible appui par l'État aux centres communautaires promus par les ONG
Primaire	
- Augmentation des taux de scolarisation - Diminution des taux de redoublement - Amélioration de la disponibilité des matériels didactiques et pédagogiques - Augmentation du pourcentage d'enseignants qualifiés (de 45 % en 2006 à 75 % en 2012 et 87 % en 2014) - Amélioration de l'indice de parité filles/garçons (0,98 %)	- Faible niveau d'acquisition scolaire - Taux d'achèvement encore trop faibles - Taux d'abandons et de redoublement encore trop élevés - Non-respect du temps scolaire - Mauvaise allocation des enseignants. - Encadrement pédagogique insuffisant - Faible proportion d'enseignantes - Présence de maîtres communautaires malgré le reversement

<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du taux d'achèvement - Formation de personnel qualifié dans des Écoles nationales d'instituteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesses dans l'allocation des intrants pédagogiques - Faible imputabilité des acteurs - Manque de transparence dans la gestion des fonds transférés - Stagnation des disparités régionales - Effectifs pléthoriques surtout dans les écoles publiques - Manque de suivi personnalisé des apprenants en difficultés scolaires
Secondaire	
<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des taux de scolarisation - Taux d'encadrement satisfaisant 	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits horaires non dispensés - Faible proportion d'enseignants qualifiés (9,7% en 2014) - Fortes disparités filles-garçons - Encadrement pédagogique insuffisant - Proportion importante de vacataires - Manque de professeurs dans les disciplines scientifiques - Faibles taux de réussite au BEPC et Baccalauréat - Absence de régulation des flux
ETFP	
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des effectifs - Développement du partenariat public/privé - Qualité et diversité de la formation - Formation de qualité pour les enseignants dans des instituts spécialisés - Existence de structures administratives dédiées à l'orientation et au suivi spécifiques de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et même à l'apprentissage - Amélioration de l'apprentissage au niveau de formation professionnelle par l'organisation de formations duales assorties de diplômes officiels 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesses en ce qui concerne la fonctionnalité de la concertation inter-intra sectorielle - Manque de ressources humaines et financières - Forte disparité de genre - Absence de dispositif d'information et d'orientation scolaire - Inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail - Établissements publics sous équipés - Faible synergie entre tous les acteurs surtout au niveau de la formation, du recyclage, de partage de bonnes pratiques entre l'État et les acteurs privés - Insuffisance de structures d'accueil pour les apprenants venant des villages et villes lointaines - Absence de mesure d'accompagnement spécifiques aux apprenants vulnérables et plus pauvres
Enseignement supérieur	
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des effectifs - Mise en place du système LMD - Augmentation du nombre d'universités dont des universités thématiques - Création de centres universitaires - Répartition des universités et des centres universitaires dans les différentes régions du pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité d'accueil toujours insuffisante au regard de la demande - Absence de gestion des flux - Faiblesse des filières scientifiques - Faible adéquation des formations avec le marché de l'emploi - Fortes disparités de genre et selon la richesse - Concentration des professeurs les plus expérimentés dans les universités du sud du pays
Alphabétisation et éducation des adultes	
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du faire-faire - Bonne représentativité des femmes - Existence de manuels d'alphabétisation en langues nationales 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais ancrage institutionnel - Faibles ressources humaines et matérielles disponibles - Forts taux d'abandons - Absence de concertation entre le ministère en charge de l'alphabétisation et le Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP) - Faible consommation des crédits et faibles investissements - Faibles ressources manuelles en français
Disparité/équité	
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne parité dans la maternelle et parité genre presque atteinte dans le primaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Très faible représentativité des filles dans le secondaire général, technique et professionnel et dans l'enseignement supérieur - Fortes disparités géographiques et milieu urbain/milieu rural

	<ul style="list-style-type: none"> - Allocation inéquitable des ressources humaines, matérielles, financières, pédagogiques et didactiques dans le système dans son ensemble - Difficultés d’insertion des jeunes exclus du système formel dans des centres sous surveillance de l’administration, et plus particulièrement des enfants handicapés - Absence de politique sur l’éducation inclusive
Culture	
<ul style="list-style-type: none"> - Secteur diversifié et composé de nombreux opérateurs culturels - Priorité pour l’État 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous financement - Manque de professionnalisme dans la conception, la gestion et la mise en œuvre des projets culturels - Faible collaboration avec les secteurs de l’éducation (primaire/secondaire/universitaire) - Faible collaboration avec le secteur de la formation professionnelle.

9.6. DOMAINE DE L’ÉCONOMIE/ÉCONOMIE SOCIALE ET DU TRAVAIL DÉCENT

Économie/économie sociale et travail décent	
Opportunités	Risques
Analyse institutionnelle	
<ul style="list-style-type: none"> - Forte culture démocratique et institutionnelle au Bénin - Existence de différents dispositifs législatifs et réglementaires au niveau national et au niveau de la sous-région en matière de travail décent et d’économie sociale - Contacts fonctionnels avec le secteur privé et la société civile - Personnel disponible et capable au niveau des autorités communales pour renforcer l’économie sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture bureaucratique qui peut freiner les objectifs concrets - Niveau de structuration et d’organisation des structures d’économie sociale rendant difficile le respect de certaines procédures, ce qui peut compromettre leur existence, alors qu’elles rendent d’importants services à la communauté
Analyse financière et économique	
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de différents mécanismes de financement au niveau national - Prise de mesures spécifiques dans certains domaines (par exemple, l’État a décidé que la riziculture est une filière importante dans lequel il faut investir) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures d’économie sociale n’ont pas toujours un bilan positif et ont du mal à construire un capital propre. L’accès au crédit est souvent difficile - Ressources restreintes au niveau des communes pour renforcer l’économie sociale - Forte dépendance des financements extérieurs
Analyse socio-organisationnelle	
<ul style="list-style-type: none"> Liberté d’organisation et de participation à des structures représentatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes faibles exclus de l’accès aux facteurs de production - Mécanisme de prise en charge des plus vulnérables (notamment les femmes) pas toujours existants / exclusion des plus vulnérables en général des organisations d’économie sociale
Analyse environnementale	
<ul style="list-style-type: none"> Conscience croissante du gouvernement au sujet des questions de l’environnement et des effets du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Pas assez d’attention pour l’agriculture durable. Les intrants sont limités, et les pistes alternatives ne sont pas élaborées
Analyse technologique	
<ul style="list-style-type: none"> La majorité des organisations de l’économie sociale bénéficient de beaucoup de renforcements de capacités sur les technologies rudimentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations de l’économie sociale n’ont souvent pas accès aux nouvelles technologies de l’information et n’ont souvent pas la capacité de s’y adapter.

F. Possibilités de synergie et de complémentarité

10. Analyse des possibilités de synergie et de complémentarité entre ACNG, avec la coopération gouvernementale belge et d'autres organisations et leur plus-value

10.1. INTRODUCTION > POSSIBILITÉS DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ

Les possibilités de synergie et de complémentarité⁸² se présentent dans plusieurs phases et à divers niveaux :

- **niveau d'échange d'informations** : l'échange d'informations et la concertation sont des conditions de base pour créer des possibilités de synergie et de complémentarité ;
- **niveau opérationnel** ;
- **niveau organisationnel**.

Les possibilités sont développées dans les sections suivantes.

10.2. POSSIBILITÉS - GÉNÉRALITÉS

Les tableaux repris ci-dessous énumèrent une série de **pistes de synergies possibles** entre ACNG belges et/ou leurs partenaires, ainsi qu'entre ACNG belges et d'autres organisations internationales et entre ACNG belges et la coopération gouvernementale belge.

Il importe de souligner qu'il s'agit ici **de potentialités, d'opportunités** de synergies qui sont susceptibles de se concrétiser dans un avenir plus ou moins proche mais qui pourraient également rester à l'état de perspectives pendant la durée de validité de l'ACC.

10.2.1. POSSIBILITÉS DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ACNG BELGES (ET/OU LEURS PARTENAIRES)

La **première colonne** (« Description de la synergie ») se veut plus générale et liste les **pistes identifiées** en matière de concertation et de travail conjoint dans l'objectif d'atteindre un objectif commun et des résultats supérieurs à ceux qui auraient pu être obtenus en travaillant de manière isolée.

Le contenu de la **dernière colonne** (« Exemples d'acteurs susceptibles d'être impliqués dans la synergie ») est principalement basé sur les résultats de l'atelier organisé à Cotonou en mai 2015 avec les représentants et partenaires locaux des ACNG belges⁸³. Certains éléments qui y figurent ont également émergés lors de la réunion organisée en juin 2015 à Bruxelles avec les ACNG représentés dans l'ACC. Les pistes de synergies peuvent tant concerner un domaine d'intervention en particulier qu'avoir un statut intersectoriel ou transversal, comme indiqué dans la deuxième colonne du tableau.

⁸² La différence entre synergie et complémentarité peut être formulée comme suit:

- **Synergie** : fait de fonder les interventions de *plusieurs* intervenants sur leur collaboration selon leur spécificité et leurs avantages comparatifs, évitant les chevauchements avec celles des autres intervenants dans le cadre d'une division claire du travail en vue d'atteindre un même objectif *spécifique* ;
- **Complémentarité** : fait de fonder les interventions d'*un* intervenant sur sa spécificité et ses avantages comparatifs, évitant les chevauchements avec celles des autres intervenants dans le cadre d'une division claire du travail en vue de contribuer à un même objectif *général*.

Cette distinction est plutôt d'ordre théorique et nous nous référerons plutôt à la notion de synergie dans le présent document.

⁸³ Voir chapitre 1 de l'ACC.

Les échanges que la séance de travail à Cotonou a pu susciter furent très riches d'enseignements et ont généré de nombreuses opportunités et idées de collaboration qui n'avaient pas encore été envisagées jusqu'alors. Les acteurs présents ont également pu faire connaissance mutuellement et, bien souvent, rencontrer pour la première fois des partenaires potentiels dont ils ignoraient tout simplement l'existence. Bien entendu, il n'est pas réaliste de vouloir envisager l'ensemble des synergies et des croisements possibles entre 30 ACNG belges auxquels s'ajoutent leurs partenaires locaux et d'autres organisations internationales. Les données reprises dans cette dernière colonne sont donc à lire en gardant à l'esprit que leur objectif n'est autre que d'**illustrer le large éventail de synergies possibles entre les ACNG belges actifs au Bénin et la richesse des opportunités qu'elles offrent**. Cette liste d'exemples ne se veut pas exhaustive et d'autres pistes pourraient être envisagées à l'avenir au sein de chaque catégorie de synergie. Ces exemples ont toutefois le mérite de susciter des idées de collaborations possibles de la part des membres de cet ACC et des partenaires locaux qui ont été impliqués tout au long du processus.

Afin de fournir une idée plus précise des échanges qui ont eu lieu à Cotonou et des résultats qui en ont découlé, quelques fiches complétées par les participants lors de l'atelier sont reprises, à titre d'exemples, en **annexe 4**. Plus de 100 pistes de synergies ont émergé de cet atelier à Cotonou et les participants ont émis le souhait qu'un **répertoire** soit créé afin de reprendre les coordonnées de chaque acteur et les synergies recherchées par chacun d'eux. Ce document en ligne a été élaboré et est fonctionnel, laissant entrevoir un renforcement concret et porteur des collaborations à court ou moyen terme.

Précisons enfin que la grande majorité de ces synergies est actuellement inexistante ou doit être développée et renforcée. Cette situation illustre d'autant plus l'intérêt de l'exercice et la fenêtre d'opportunités qu'il ouvre pour l'avenir. Ce potentiel mis en avant lors des échanges entre les parties prenantes ne doit toutefois pas masquer le temps que représente la construction d'une synergie efficace, aboutie et porteuse d'une réelle plus-value pour les interventions. En effet, il importe d'éviter que les collaborations entre acteurs, quels qu'ils soient, se limitent à la juxtaposition de deux interventions indépendantes qui ne se renforceraient guère mutuellement.

10.2.2. POSSIBILITÉS DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ACNG BELGES ET LES AUTRES ACTEURS INTERNATIONAUX

Le 2^e tableau énumère les organismes internationaux qui développent ou pourraient développer à l'avenir des synergies avec les ACNG belges et/ou leurs partenaires directs.

Classées par thématiques, ces ONGI se subdivisent en trois catégories principales :

- les coopérations gouvernementales d'autres pays que la Belgique ;
- les agences des Nations-Unies et autres structures multilatérales ;
- les autres ONGI (principalement des ACNG d'autres pays que la Belgique).

L'étendue des synergies possibles avec ces différents acteurs est tellement vaste que les pistes de collaboration n'ont pas été détaillées pour cette catégorie d'acteurs. Notons toutefois que les opportunités présentées dans le 1^{er} tableau ci-dessous pourraient, pour la plupart, faire également l'objet de synergies entre les ACNG belges et d'autres acteurs internationaux.

Les données reprises dans ce tableau sont également issues de l'atelier organisé à Cotonou avec les partenaires locaux et les représentants des ACNG belges présents sur place. Elles ont été par la suite complétées par les membres de l'ACC en Belgique.

De **manière transversale**, la participation à des plateformes ainsi que les échanges d'informations constituent des pistes de synergies importantes entre des ACNG belges et d'autres acteurs internationaux. Les membres de cet

ACC mettent également l'accent sur le renforcement des capacités des acteurs locaux et des autorités décentralisées béninoises en tant que piste de synergie transversale. En particulier, les ACNG membres de réseaux internationaux développent des synergies aux niveaux informatif, opérationnel et organisationnel avec les autres membres actifs de ces réseaux et se concertent avec eux au niveau régional pour mener des actions communes.

De manière plus sectorielle, les éléments suivants peuvent être soulignés :

- Dans le secteur de la **gouvernance, des droits de l'Homme et de l'enfant, de la justice et de la résolution de conflits**, une piste potentielle et sérieuse évoquée concerne le plaidoyer (notamment en matière de droits de l'Homme et de protection de l'enfance et de la jeunesse). L'appui aux autorités décentralisées constitue également une piste centrale.
- En matière de **santé**, des synergies existent à divers niveaux et sont particulièrement actives avec un large éventail d'acteurs internationaux, notamment plusieurs agences des Nations-Unies.
- Au niveau de **l'agriculture et du secteur rural**, les actions dans le domaine de la sécurité alimentaire ainsi que dans celui de la prévention et/ou l'adaptation au changement climatique constituent des pistes de synergies intéressantes avec les acteurs internationaux, notamment en ce qui concerne la réalisation d'études et d'évaluations conjointes. Notons également l'accent mis sur le partage d'expériences et d'innovations réussies en matière d'agriculture, et sur la mise en œuvre de campagnes de plaidoyer en commun.
- En ce qui concerne **l'éducation**, la sensibilisation et la mobilisation sociale ont été identifiées comme des pistes potentielles et porteuses de synergies avec d'autres acteurs internationaux.
- En matière **d'économie sociale**, les collaborations avec l'OIT et le BIT, notamment en ce qui concerne la prise en compte du genre dans les projets, ouvrent des pistes particulièrement intéressantes et prometteuses.

10.2.3. POSSIBILITÉS DE SYNERGIE ET DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES ACNG BELGES ET LA COOPÉRATION GOUVERNEMENTALE BELGE

Le dernier tableau présente des pistes de synergies entre les ACNG belges et la coopération gouvernementale belge. Le propos n'est pas ici de reprendre l'ensemble des programmes de la CTB et de Wallonie Bruxelles International (WBI)⁸⁴ existants. En effet, ces programmes (antérieurs et actuels) impliquant des collaborations entre ACNG belges et la coopération gouvernementale de notre pays sont repris dans le chapitre 2 (voir **annexe 1**). L'idée, pour ce chapitre 10, est de lister des **perspectives de synergies pour le futur** (à créer ou à développer davantage) impliquant des ACNG belges et la coopération gouvernementale belge, et ce dans une optique de renforcement de la collaboration entre ces deux catégories d'acteurs.

Tout comme le 1^{er} tableau, les pistes de synergies sont réparties en trois catégories : les niveaux informatif, organisationnel et opérationnel. Ces données sont, elles aussi, en bonne partie issues de l'atelier de Cotonou de mai 2015. Les **partenaires locaux** y ont donc contribué. Leur valeur ajoutée dans cette recherche d'opportunités de renforcement des collaborations avec la coopération gouvernementale belge fut précieuse dans la mesure où les partenaires possèdent une connaissance particulièrement fine du contexte et des défis sur le terrain. Sur base d'une première série d'idées émises par les participants à l'atelier de Cotonou, les ACNG belges ont complété la liste, permettant d'élargir le champ des perspectives. Rappelons enfin que cette liste, comme celles reprises dans les deux autres tableaux, ne se veut pas exhaustive.

Notons que le **forum des ACNG belges** organisé deux fois par an par le bureau de coopération de l'Ambassade à Cotonou – auquel les partenaires et représentants des membres de l'ACC ont participé en mai 2015 – constitue un outil important de rencontre et de mise en œuvre de synergies entre ACNG belges mais pourrait aussi jouer un rôle de premier plan dans l'établissement de synergies avec la coopération gouvernementale belge.

⁸⁴ Le WBI est assimilé ici à un axe de la coopération gouvernementale belge en qu'instrument de la politique internationale – notamment en matière de coopération au développement – menée par la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

PISTES DE SYNERGIES ENTRE ACNG BELGES (ET/OU LEURS PARTENAIRES)		
Description de la synergie	Thème(s)	Exemples d'acteurs qui pourraient être impliqués
Niveau d'échange d'informations		
Participation à des cadres de concertation et plateformes dans différents secteurs. Exemples : tables rondes des PTF, cadres de concertation communaux ou cadres de concertation thématiques.	Transversal	- IDP, Protos, Louvain Coopération, Croix-Rouge de Belgique (CRB) , Plan Belgique + autres ACNG belges actifs dans l'Atacora >> table ronde des PTF de l'Atacora.
Partage de cartographies .	Agriculture	- Protos, IDP et ADG >> atlas des bas-fonds.
	Santé	- Mémisa et APEFE >> cartographie des unités de kinésithérapie ; - UCVW et IMT >> partage des cartographies des communes.
	Gouvernance	- UCVW et ACNG belges >> mise à disposition des cartographies des communes pour la formulation de projets (en agriculture par exemple).
Échange de bonnes pratiques (partage d'expérience) et d'informations propres (documents de capitalisation et évaluations, documents méthodologiques, outils de gestion par exemple) entre des ACNG travaillant dans des thématiques communes et/ou avec des cibles communes.	Agriculture	- Louvain Coopération, IDP, SOS Faim et ADG >> restructuration des OP, commercialisation des produits agricoles, fonio ; - DBA et IdP ; - ADG et Codeart >> innovations en matière d'équipement dans les différentes filières ; - VSF et d'autres ACNG autour du concept de « One Health » (<i>cf. supra</i>) ; - ADG et UVCW >> mise à disposition par ADG d'informations sur les bonnes pratiques agricoles pour les communes.
	Santé	- APEFE, Chaîne de l'Espoir Belgique et HI >> réadaptation et kinésithérapie ; - VECO, Croix-Rouge, ARES-CCD, Plan Belgique et APEFE >> santé (sensibilisation) ; - Mémisa, Chaîne de l'Espoir Belgique, Plan Belgique et Médecins sans vacances >> qualité des soins et services.
	Éducation et culture	- Via Don Bosco et VSF >> alphabétisation et développement communautaire (sensibilisation, formations de pairs éducateurs) ; - DBA, Via Don Bosco et Handicap International >> éducation (non formelle) : échanges sur la prise en compte des enfants handicapés ; - SOS Villages d'enfants, VLIR-UOS, Plan Belgique et ARES-CCD. - CEC, Plan Belgique et autres ACNG >> échange sur le développement de supports pédagogiques locaux et l'accès aux expressions artistiques locales.
	Gouvernance + droits de l'Homme et de l'enfant	- UVCW et VVSG >> gouvernance (bonnes pratiques et matière d'état civil, de mobilisation des ressources communales, organisation des services, etc.) ; - Plan Belgique, Via Don Bosco, RCN J&D et SOS Villages d'enfants >> droits de l'enfant ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Croix Rouge, Plan Belgique, RCN J&D et SOS Villages d'enfants >> droits de l'enfant et droits de l'Homme (méthodologies de plaidoyer, bases de données, expériences de travail).
	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Codeart et SOS Villages d'enfants >> économie sociale (formation professionnelle et insertion des jeunes) + systématisation de l'approche genre ; - IDP, DBA, SOS Faim et VECO >> agriculture (accompagnement des producteurs pour les filières commerciales, structuration des OP) + accès et gestion de l'eau + économie sociale (AGR) ; - Protos, IDP, DBA et ADG >> gestion intégrée des ressources en eau + agriculture/sécurité alimentaire (approvisionnement in intrants, agro-écologie) ; - Protos, IDP et la Croix-Rouge >> eau/assainissement + sécurité alimentaire ; - Louvain Coopération, IDP et la Croix-Rouge >> agriculture et santé ; - Plan Belgique et Via Don Bosco >> droits de l'enfant et des jeunes (protection) + éducation (formation professionnelle) ; - Louvain Coopération et Codeart >> agriculture + modules de formation en genre ; - Ensemble des ACNG >> partage des indicateurs globaux.
Échange d'informations et de données externes (statistiques, législations, politiques et stratégies nationales ou locales par exemple).	Eau + secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> - Protos, IDP et la Croix-Rouge >> eau/assainissement + sécurité alimentaire (systèmes d'alerte, données météorologiques) + droits de l'Homme.
Échange des résultats d'études et de travaux de recherche universitaires.	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - ARES-CCD et Plan Belgique >> droits de l'enfant + éducation : partage des conclusions de recherches conduites par les étudiants et professeurs de l'Université (UAC) en matière de droits de l'enfant ; - ARES-CCD et VECO >> agriculture + éducation : partage des résultats de recherches existantes ; - UVCW et VVSG >> études en matière de gouvernance ; - APEFE et Handicap International >> santé + éducation : mise à disposition par APEFE des études en matière de kinésithérapie pour HI ; - VLIR-UOS + autres ACNG.
Mise à disposition d' informations pratiques pour favoriser les échanges et synergies.	Éducation et culture	<ul style="list-style-type: none"> - ARES-CCD, APEFE et UCVW (ou les différentes communes prises individuellement) >> possibilités de stages, missions, formations, etc. - Africalia, CEC et autres ACNG >> partage des contacts des professionnels dans le domaine de la culture (photographes, cinéastes, conteurs, etc.) en vue d'une meilleure communication et une meilleure sensibilisation des populations et acteurs locaux aux résultats des différents projets de coopération.
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Médecins Sans Vacances, Mémisa et APEFE >> planification des missions et des formations régionales.
	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les ACNG belges >> mise en œuvre d'une plateforme reprenant les appels à projets existants dans les différents secteurs.
Organisation de visites d'échange entre les équipes de terrain des ACNG et/ou leurs bénéficiaires.	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - IdP et DBA ; - IdP et VSF ; - ADG et Codeart ;

		<ul style="list-style-type: none"> - IdP et VECO ; - Louvain Coopération et ADG. <p>>> voyages d'échange entre producteurs/éleveurs/maraîchers.</p>
	Eau et assainissement	- Protos, IDP et Via Don Bosco.
	Gouvernance et droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Plan Belgique et Via Don Bosco >> droits de l'enfant et des jeunes (protection) : visite des foyers et centres pour enfants et jeunes des deux ACNG ; - UVCW et VVSG >> gouvernance : visites d'échanges sur les bonnes pratiques entre les deux plateformes et leurs communes partenaires.
Conduite de formations au profit d'autres ACNG et leurs partenaires (appui méthodologique).	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Codeart et autres ACNG >> formation en matière d'intégration du genre dans le cycle de projets de la part de Codeart; - ARES-CCD (UAC) et Plan Belgique ou SOS Villages d'enfants >> éducation + droits de l'enfant: organisation de formations diplômantes pour le personnel de Plan ou SOS Villages d'enfants (ou autre ACNG) ; - ADG et autres ACNG >> agriculture : formation dans le domaine de l'agriculture de la part d'ADG à d'autres ACNG belges et à leurs partenaires ; - Louvain Coopération et autres ACNG >> formation dans le domaine de l'entrepreneuriat de la part de Louvain Coopération à d'autres ACNG belges et à leurs partenaires.
Partage régulier d'informations sur les partenariats que les ACNG développent avec des OSC régionales et promotion des collaborations entre leurs partenaires.	Transversal	Tous les ACNG belges actifs au Bénin.
Niveau opérationnel		
Répartition des zones/villages d'interventions entre acteurs pour éviter les redondances.	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Les ACNG belges actifs dans les mêmes secteurs et dans les mêmes régions. - Via Don Bosco et VSF >> actions d'alphabétisation et de sensibilisation communautaire (Borgou et Alibori).
Conduite d'actions de plaidoyer en commun.	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - ADG et Codeart ; - ADG et Louvain Coopération (exemple : prise en compte du fonio comme une filière à part entière) ; - IDP, VECO et VSF.
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - APEFE, Chaîne de l'Espoir Belgique et Handicap International >> développement de la médecine physique et réadaptative au Bénin ; - Les ACNG belges actives dans la santé >> autres sujets pertinents.
	Eau et assainissement	- Protos et la Croix-Rouge.
	Éducation et culture	- ACNG actifs dans l'éducation et la culture.

	Gouvernance	- UVCW, IDP, Plan Belgique et VVSG >> plaidoyer en matière de gestion des administrations locale, de décentralisation.
	Transversal	- Croix-Rouge et Louvain Coopération (ou autres ACNG) >> santé + agriculture: s'appuyer sur le statut d'auxiliaire des pouvoirs publics de la Croix Rouge pour renforcer le plaidoyer auprès des autorités ; - Plan Belgique, RCN J&D et SOS Villages d'enfants >> droits de l'enfant.
Rédaction en commun de rapports, études et concept notes.	Transversal	- Plan Belgique et Via Don Bosco >> protection des enfants et suivi des droits de l'enfant ; - Plan Belgique et ARES-CCD >> droits de l'enfant et éducation ; - Croix Rouge et SOS Villages d'enfants >> droits de l'enfant.
Réalisation en commun de documents de planification et de plans stratégiques.	Santé	- Memisa et Médecins Sans Vacances >> harmonisation de la stratégie et planification.
	Transversal	- UCVW et VVSG >> gouvernance : élaboration en commun de documents de planification pour analyser les synergies possibles entre les communes jumelées et/ou leurs partenaires ; - APEFE et Handicap International >> santé et gouvernance : rédaction commune d'un plan stratégique de développement de la kinésithérapie au Bénin.
Réalisation en commun de documents à destination des publics cibles.	Éducation	- ACNG actifs dans l'éducation >> réalisation de fiches pédagogiques partagées et adaptées à chaque public cible.
Réalisation en commun de documents de capitalisation et d'évaluations d'impact des programmes.	Transversal	- ACNG actifs dans le même secteur (plusieurs ACNG actifs dans l'éducation ou l'agriculture, etc.) ou dans des secteurs différents (études d'impact intersectorielles), notamment pour la collecte de mesures d'impact plusieurs années après la fin d'un programme. - IdP, VSF, SOS Faim et VECO >> agriculture : en particulier, réalisation conjointe de documents de capitalisation sur la sécurité alimentaire et l'approche filière.
Mise à disposition d'outils et équipements, de technologie.	Transversal	- Codeart et d'autres ACNG >> agriculture : fabrication d'outils de transformation des produits agricoles par Codeart pour des ACNG actifs dans l'agriculture ; - Codeart et SOS Villages d'enfants >> éducation : mise à disposition par Codeart d'outils de transformation pour les jeunes SOS en phase de réinsertion.
Réalisation de campagnes de sensibilisation et de promotion en commun.	Transversal	- Codeart et SOS Villages d'enfants >> sensibilisation en commun en matière de genre ; - Handicap International, RCN J&D et DBA >> sensibilisation en commun sur les droits humains, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations ; - Plan Belgique et SOS Villages d'enfants >> promotion en matière de genre + promotion de la participation de l'enfant ; - UCVW et ADG >> agriculture + gouvernance : promotion de spéculations agricoles susceptibles d'améliorer les conditions socio-économiques des populations et d'accroître les ressources propres communales ; - UVCW, VVSG et Plan Belgique >> sensibilisation sur la déclaration des naissances en lien avec les droits de l'enfant ; - Croix Rouge et SOS Villages d'enfants >> droits de l'enfant : projets conjoints de prévention et promotion des droits de l'enfant ; - VVSG, Croix-Rouge et Protos >> eau/assainissement + gouvernance : sensibilisations en matière d'hygiène et assainissement par Protos et/ou la Croix-Rouge pour la population des communes partenaires de la VVSG.

	Agriculture	- Louvain Coopération et ADG >> agriculture (exemple : promotion du fonio dans le cadre du programme FBSA dans l'Atacora).
	Santé	- VECO et APEFE >> sensibilisation en matière de santé (orthoprothèse, soins de réadaptation, VIH/Sida, etc.) ; - Les ACNG belges actives dans la santé >> autres sujets pertinents.
	Éducation et culture	- CEC et d'autres ACNG actifs dans l'éducation >> sensibilisation dans les écoles à toutes formes d'expression artistique. - Africalia/CEC et d'autres ACNG actifs dans l'éducation >> promouvoir l'éducation artistique dans les programmes scolaires.
Réalisation de recherches-actions en communs.	Transversal	- VECO et IdP >> eau et secteur rural : recherches-actions communes en matière d'accès à l'eau et de gestion de l'eau + fertilisation des sols ; - ARES-CCD, VLIR-UOS et d'autres ACNG >> éducation : recherches-actions par les universités au profit de et avec d'autres ACNG actifs dans l'éducation.
Conduite de formations au profit des groupes cibles d'autres ACNG (mise en valeur de l'expertise des ACNG).	Transversal	- Protos et ADG >> eau + agriculture : par exemple, gestion de l'eau par Protos et technique culturale ou multiplication des semences par ADG ; - Protos et Via Don Bosco >> formation en eau/assainissement par Protos (ses partenaires) au profit des étudiants dans les centres de formations de Via Don Bosco ; - ARES-CCD et UVCW/VVSG >> gouvernance : formations en matière de rédaction de documents de gestion stratégiques et opérationnels, de formulation de projets et de réalisation d'études thématiques au profit du personnel des communes partenaires ; - UCVW et ADG >> gouvernance + agriculture : formations de la part d'ADG au profit des groupements agricoles des communes partenaires de l'UCVW ; - ACNG actifs dans l'éducation : formation des enseignants incluant les domaines spécifiques d'expertise de chaque ACNG ; - Africalia et APEFE >> professionnalisation des filières culturelles via l'organisation de formations en gestion de projet par APEFE au profit des partenaires d'Africalia.
Accueil de jeunes belges dans le cadre de programmes d'éducation au développement.	Transversal	- Handicap International, Plan Belgique et DBA : accueil de groupes belges par les partenaires de HI ou de Plan pour des activités dans le cadre de séjour d'éducation au développement organisés par DBA.
Appui à la mobilisation des communautés autour des projets des ACNG.	Gouvernance + agriculture	- UVCW et ADG : appui de l'UCVW à la mobilisation des communautés et élus des communes jumelées autour des projets d'ADG.
Mutualisation des ressources et outils pour enrichir le curriculum de formation des étudiants.	Transversal	- Protos et Via Don Bosco >> eau/assainissement + éducation: enrichir le curriculum de formation en matière d'assainissement pour la formation génie civil grâce aux documents techniques ; - ARES-CCD + droits de l'enfant : enrichir le curriculum de formation de l'UAC (<i>Plan Academy</i> ressources).
Réalisation de recherches et études au profit d'autres ACNG.	Transversal	- ARES-CCD, Plan Belgique et SOS Villages d'enfants >> éducation + droits de l'enfant : réalisation de recherches et études sur la protection de l'enfant par l'UAC au profit de SOS Villages d'enfants (ou d'autres ACNG) ; - ARES-CCD et VECO >> éducation + agriculture : réalisation d'études (par exemple sur l'amélioration de la qualité du riz) par les universités au profit de VECO ; - Africalia et universités >> éducation et culture : étude scientifique montrant l'impact économique de la culture afin de sensibiliser les décideurs et les bailleurs de fonds à l'impact économique réel de la culture ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Africalia et universités >> éducation et culture : développement de modèles économiques pour de nouveaux projets culturels pour assurer la rentabilité du projet dont l'objectif premier est culturel ; - CEC et universités >> éducation et culture : développement de modules de formation à la médiation culturelle.
Actions conjointes pour le renforcement des réseaux d'ACNG .	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Croix Rouge, RCN J&D, Plan Belgique et SOS Villages d'enfants >> droits de l'enfant : renforcement des réseaux d'ONG de protection des enfants au Bénin ; - UVCW et VVSG >> gouvernance : mise en réseau des deux plateformes belges avec leurs communes partenaires au niveau du Bénin ; - VLIR-UOS et d'autres ACNG (multi-secteurs).
Facilitation à la conduite des activités dans une commune donnée.	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - ARES-CCD et UVCW >> facilitation des opérations et activités des universités partenaires d'ARES-CCD sur le terrain par les villes et communes des plateformes.
Accompagnement technique des sites aménagés par d'autres ACNG.	Eau + agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Protos et ADG >> accompagnement technique autour des forages.
Conduite d' actions complémentaires entre agriculture et élevage .	Secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> - IdP et VSF + VECO >> collaborations entre éleveurs et agriculteurs pour la fertilisation des sols via le parage du bétail et des contrats de fumure + fourrage (intensification écologique) >> réduction par ce biais des tensions entre éleveurs et agriculteurs ; - IdP et VSF >> ciblage en commun des bénéficiaires dans le Nord.
Collaboration dans la mise en place de filières agricoles .	Agriculture et secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> - UCVW, ADG, IDP, VSF, DBA, CODEART et/ou VECO : collaboration dans la mise en place de filières agricoles pour favoriser l'écoulement des productions et améliorer la rentabilité.
Mise en place d'un système commun d'information de marché toutes spéculations agricoles confondues.	Agriculture et secteur rural	<ul style="list-style-type: none"> - Entre tous les ACNG actifs dans le domaine agricole (IDP, VSF, VECO, ADG, SOS Faim, etc.).
Mise en œuvre d' actions complémentaires entre le volet nutrition et d'autres volets (renforcement de la production agricole, AGR, santé).	Santé + économie sociale/agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Louvain Coopération + Croix Rouge >> santé + économie sociale : introduction du thème de la nutrition dans les formations pour les AGR ; - IDP + Croix Rouge >> nutrition + maraîchage : sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles dans les groupements maraîchers ; - Mémisa et Croix Rouge >> santé + secteur rural : intégration du volet nutrition dans le paquet de formation pour les relais communautaires.
Mise en œuvre d' actions complémentaires entre le volet eau/assainissement et le volet santé .	Eau/assainissement + santé	<ul style="list-style-type: none"> - Protos et ACNG actifs dans la santé (Mémisa, Médecins Sans Vacances, APEFE, Croix Rouge, VSF (pour le concept « One health ») par exemple).
Collaborations diverses	Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Protos et Via Don Bosco : protection des zones de captage
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Mémisa, Chaîne de l'Espoir Belgique, Médecins Sans Vacances et APEFE : actions conjointes pour la création d'un service de kinésithérapie dans certains hôpitaux qui n'en disposent pas + actions conjointes pour l'extension de la formation continue du personnel de santé au Bénin ; - ARES-CCD et APEFE : synergies concernant la mise en œuvre du programme de kinésithérapie dans les universités (APEFE/UCL).

	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> - CEC et d'autres ACNG actifs dans l'éducation : implémentation en commun de bibliothèques dans les écoles ; - ACNG actifs dans l'éducation : collaboration pour l'accès aux formations professionnelles pour les groupes cibles + collaboration en matière d'insertion socio-professionnelle.
Niveau organisationnel		
Organisation de réunions conjointes avec divers acteurs (pour éviter la démultiplication des réunions).	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - APEFE et Handicap International >> santé : réunions en commun avec la Division de la réadaptation médicale du Ministère de la santé ; - Protos, IdP, Louvain Coopération et Croix Rouge : concertation pour éviter des réunions multiples avec les mêmes bénéficiaires dans le cadre du programme AMSANA du FBSA.
Mise en commun des ressources matérielles (locaux, véhicules, équipements, etc.).	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - ADG et Codeart + autres ONGI >> agriculture ; - Codeart et SOS Villages d'enfants >> utilisation des locaux de l'une ou l'autre organisation pour les activités en commun ; - Protos et Croix Rouge >> partage des infrastructures et ressources dans le cadre du programme AMSANA du FBSA ; - Louvain Coopération, Croix Rouge, IdP, ADG, VSF, Plan Belgique , Protos et autres ACNG actifs dans l'Atacora >> secteur rural + santé : partage des locaux et autres infrastructures dans les zones d'intervention communes (notamment dans le cadre du programme FBSA dans l'Atacora) ; - Via Don Bosco et Plan Belgique >> éducation + droits de l'enfant ; - Plan Belgique et ARES-CCD >> éducation ; - Plan Belgique et SOS Villages d'enfants >> éducation et droits de l'enfant (dans le Sud, l'Atacora et Zou-collines) ; - ARES-CCD et SOS Villages d'enfants >> éducation (couverture nationale).
Mise en commun des ressources humaines (partage des services de support, comme la comptabilité, la GRH, etc.).	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Différents ACNG actifs dans la même région.
Organisation de missions conjointes.	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - Louvain Coopération, Plan Belgique, Croix Rouge, IdP, Protos et autres ACNG actifs dans l'Atacora >> secteur rural + santé : missions conjointes dans les zones d'interventions communes.
Organisation conjointe des déplacements.	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - IdP et VSF (et d'autres ACNG actifs dans le Nord) >> trajets en commun vers la capitale.
Appui au niveau de l' hébergement pour des missions et séjours.	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - UVCW et ARES-CCD >> l'UVCW et ses communes partenaires peuvent accompagner ARES-CCD et les universités partenaires dans les démarches d'accueil et d'hébergement dans les communes.
Exécution de prestations en commun pour réaliser des économies d'échelle.	Transversal	<ul style="list-style-type: none"> - UVCW et VVSG >> gouvernance (formations pour les élus communaux par exemple).
Mise à disposition du personnel d'un ACNG pour étendre la zone d'intervention d'un autre ACNG.	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - ADG et Codeart >> collaboration avec les techniciens des partenaires d'ADG pour l'extension des activités de Codeart vers des zones non couvertes.

<p>Mise à disposition de ressources de manière ponctuelle.</p>	<p>Transversal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - UCVW/VVSG et ADG >> gouvernance + agriculture : mise à disposition par les communes partenaires de l'UCVW et/ou VVSG d'aires d'expérimentation pour la production de spéculations agricoles et de salles pour les formations pour ADG (ou autre ACNG).
<p>Mobilisation des volontaires d'autres ACNG.</p>	<p>Transversal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Croix Rouge et Louvain Coopération (ou autres ACNG) >> agriculture / économie sociale + santé : implication des volontaires de la Croix Rouge pour les microprojets AGR et les activités des mutuelles de santé ; - Croix Rouge, Plan Belgique et SOS Villages d'enfants (ou autres ACNG) >> droits de l'enfant : mise à disposition du réseau de volontaires de la Croix Rouge pour la sensibilisation, la mobilisation sociale, etc. ; - APEFE, Mémisa et Médecins Sans Vacances >> santé + éducation : mise à disposition du réseau de volontaires de Médecins Sans Vacances et/ou de Mémisa pour des cours théoriques.
<p>Mise à disposition de stagiaires ou étudiants en appui à d'autres ACNG et renforcement de leur encadrement.</p>	<p>Transversal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ARES-CCD et Plan Belgique >> éducation + droits de l'enfant: accords de coopération avec l'université (UAC) pour l'envoi d'étudiants en stage professionnel chez Plan ou ses partenaires (ou autres ACNG) ; - ARES-CCD et VECO (ou d'autres ACNG) >> agriculture : <i>idem</i> ; - ARES-CCD et UCVW >> éducation + gouvernance : envoi de stagiaires dans les communes jumelées ; - Mémisa, Médecins Sans Vacances et APEFE >> santé + éducation : renforcement de l'encadrement des stagiaires des écoles partenaires de l'APEFE accueillis dans les hôpitaux partenaires de Mémisa et/ou Médecins Sans Vacances ; - Handicap International et APEFE >> santé et éducation : envoi de stagiaires en kinésithérapie dans les projets partenaires de HI ; - VLIR-UOS et d'autres ACNG (multi-secteurs).

PISTES DE SYNERGIES ENTRE ACNG BELGES (ET/OU LEURS PARTENAIRES) ET D'AUTRES ACTEURS INTERNATIONAUX		
Thème	Type d'acteurs	ONGI actives au Bénin avec lesquelles des synergies pourraient être développées
Gouvernance, droits de l'Homme et de l'enfant, justice, résolution de conflits	Coopération gouvernementale d'autres pays	VNG-international.
	Agences des Nations Unies	UNICEF.
	Autres ONGI	Right to Play, Save the Children, Child Frontier, Care International, Intervida, Educo, Terre des Hommes, Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture-Bénin, Association des femmes juristes du Bénin, Ligue pour la défense des droits de l'Homme (membre de la fédération internationale des droits de l'Homme), Plan International.
Santé	Coopération gouvernementale d'autres pays	Coopération néerlandaise (NUFFIC), USAID.
	Agences des Nations Unies	OMS, UNICEF, UNFPA, FAO, PNUD.
	Autres ONGI	Croix Rouge luxembourgeoise, Croix Rouge allemande, Croix Rouge française, Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR), Lions Club International, Rotary International, Africare, Swiss Contact, Plan International.
Eau et assainissement	Coopération gouvernementale d'autres pays	Coopération néerlandaise et allemande, Union européenne, JICA
	Structures multilatérales	UNICEF, Banque Mondiale, EAA
	Autres ONGI	Helvetas, FICR, Alliance WASH, SNV, Croix Rouge néerlandaise, Croix Rouge japonaise, Croix Rouge chinoise.

Agriculture	Coopération gouvernementale d'autres pays	Coopération allemande (GIZ) – PACC (programme d'adaptation au réchauffement climatique), coopérations néerlandaise, française et suisse, US-ADF.
	Structures multilatérales	PAM, FAO, UNICEF (sécurité alimentaire), Africa Rice, AFDC, FIDA (Fonds international pour le développement agricole), CIDR.
	Autres ONGI	AFDI (Agriculteurs français et développement international), SNV, HELVETAS, réseau SADIO (sécurité alimentaire), AFL (Acting for life), ESF (Éleveurs sans frontières), HEIFER US, SOS Faim Luxembourg.
Éducation et culture	Coopération gouvernementale d'autres pays	Coopération française, UE, coopération allemande (GIZ), Ambassade américaine (Centre culturel américain).
	Agences des Nations Unies	UNICEF, UNFPA.
	Autres ONGI	Right to Play, Swiss Contact, Solidaridad Don Bosco, Jovenes y desarrollo, Misiones Salesianas (Espagne), Don Bosco Mundo, VIS (Italie), Terre des Hommes, Care International, Jugen (Autriche), Intervida-Educo, CRS, Plan International.
Économie/économie sociale et travail décent	Agences des Nations Unies	Bureau international du travail (BIT), OIT.

PISTES DE SYNERGIES ENTRE ACNG BELGES (ET/OU LEURS PARTENAIRES) ET LA COOPÉRATION GOUVERNEMENTALE BELGE

Description de la synergie	Thème(s)	Exemples d'acteurs qui pourraient être impliqués
Niveau d'échange d'informations		
Participation des ACNG aux réunions organisées par le bureau de coopération à Cotonou (notamment les forums des ACNG).	Transversal	Tous les ACNG belges actifs au Bénin.
Processus des ACC + Cadre stratégique commun par pays ou thématique.	Transversal	Tous les ACNG belges actifs au Bénin ou qui envisagent d'être actifs au Bénin.
Partage d'expériences et de documents de capitalisation (par exemple : atelier de partage des innovations réussies).	Transversal	Tous les ACNG belges actifs au Bénin - CTB.
Mise à disposition d' informations pratiques pour favoriser les échanges et synergies.	Transversal	Tous les ACNG belges actifs au Bénin - CTB. Notamment : IRSNB (Cebios) et la coopération universitaire (ARES-CCD) au niveau de la biodiversité >> environnement : accès aux appels à projets, stages, informations sur le site <i>Clearing-House Mechanism</i> du Ministère de l'environnement.
Niveau opérationnel		
Conduite de recherches-actions en commun.	Transversal	Tous les ACNG belges actifs au Bénin - CTB.
Actions de plaidoyer en matière d'agriculture et secteur rural, de santé et de droits de l'enfant.	Transversal	Tous les ACNG belges actifs dans ces secteurs - CTB.
Renforcement des capacités des acteurs communaux (eau, santé, agriculture).	Gouvernance - transversal	Tous les ACNG belges actifs dans les secteurs concernés.
Mise en œuvre conjointe de projets avec une répartition des volets du programme , selon les domaines d'expertise des acteurs. Exemples :	Transversal	Tous les ACNG belges actifs au Bénin - CTB.

<ul style="list-style-type: none"> - Travail avec les structures filières (par la CTB) et travail direct avec les maraîchers (par des ACNG) ; - Volets AGR - entreprenariat géré par des ACNG ; - Mutuelles de santé confiées à des ACNG ; - Formation du personnel de santé. 	<p style="text-align: center;">Agriculture</p> <p style="text-align: center;">Agriculture - économie sociale</p> <p style="text-align: center;">Santé</p>	<p>IdP, Louvain Coopération, ADG + autres ACNG belges actifs dans le secteur de l'agriculture - CTB/FBSA</p> <p>Louvain Coopération, IdP + autres ACNG belges actifs ces secteurs - CTB/FBSA</p> <p>WSM, Louvain Coopération + autres ACNG belges actifs ces secteurs - CTB.</p> <p>APEFE et WBI.</p>
<p>Favoriser la mise sur le marché des spéculations agricoles.</p>	<p style="text-align: center;">Agriculture et secteur rural</p>	<p>Tous les ACNG belges actifs dans le secteur de l'agriculture - CTB.</p>
<p>Création de fonds d'innovation.</p>	<p style="text-align: center;">Agriculture et secteur rural</p>	<p>Tous les ACNG belges actifs dans le secteur de l'agriculture - CTB.</p>
<p>Renforcement des capacités des personnels para-médicaux.</p>	<p style="text-align: center;">Santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mémisa, Médecins Sans Vacances, APEFE + autres ACNG belges actifs dans le secteur de la santé - CTB. - APEFE et WBI.
<p>Création d'un second centre de formation aux soins infirmiers et obstétricaux au sein de l'université de Parakou.</p>	<p style="text-align: center;">Santé</p>	<p>Mémisa, APEFE + autres ACNG belges actifs dans le secteur de la santé - CTB.</p>
<p>Niveau organisationnel</p>		
<p>Mise en commun des ressources matérielles (locaux, véhicules, équipements, etc.).</p>	<p style="text-align: center;">Transversal</p>	<p>APEFE et WBI >> partage des locaux, véhicule, équipement, ressources humaines. Plusieurs ACNG belges et CTB.</p>

Bibliographie

- ADÉGBOLA et al., 2011, Analyse de la compétitivité de la riziculture béninoise, rapport INRAB, Cotonou
- Africa Time, 2015, Bénin : adoption d'une loi portant code de l'enfant, <http://fr.africatime.com/benin/articles/benin-adoption-dune-loi-portant-code-de-lenfant>, consulté le 4 avril 2015
- Agence Intergouvernementale de la Francophonie, 2012, Utilisation de fonds de garantie pour la promotion du financement des entreprises culturelles, <https://www.benincultures.com/wp-content/uploads/2012/09/fgfic-etude-de-lutilisation-de-fonds-de-garantie-pour-la-promotion-du-financement-des-entreprises-culturelles.pdf>, consulté le 10 avril 2015
- ALIDOU M., KOUARO T., AHOUEYA J. et CAUBERGS L., Mars 2014, Évaluation Genre et Développement dans la coopération belge, Rapport de l'étude de cas, République du Bénin, Cotonou
- ALLAOUI M. et al, 2014, Vers un cadre de la coopération décentralisée pour l'eau et à l'assainissement au Bénin : Étude sur le rôle de la coopération décentralisée dans la mise en œuvre du droit humain à l'eau et à l'assainissement au Bénin, Cotonou
- Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement, Bénin, 2012, Programme indicatif de coopération 2013-2017, Cotonou
- AMCES, ABEAH, 2011, Étude sur la performance des hôpitaux membres de l'AMCES engagés dans le projet PASDS portant sur la médicalisation des zones rurales défavorisées au Bénin, Cotonou
- Amnesty International, 2015, Rapport 2014-2015, La situation des droits humains dans le monde, <https://www.amnesty.org/fr/documents/document/?indexNumber=pol10%2f0001%2f2015&language=fr>, consulté le 4 avril 2015
- ANOPER, 2013, Éclairage sur la dynamique des exploitations familiales d'éleveurs de ruminants, ANOPER, Cotonou
- ANOPER, 2014, Pour l'essor d'un élevage familial des ruminants qui nourrit le Bénin et sécurise l'avenir des éleveurs, 30 points de repère, Document d'Orientation Stratégique, ANOPER, Cotonou
- ATTANASSO M.-O., 2005, Étude sur les freins à la participation des femmes à la vie publique au Bénin, République du Bénin – PNUD
- ATTANASSO M.-O., décembre 2012, Femmes et pouvoir politique au Bénin. Des origines dahoméennes à nos jours, République du Bénin, Assemblée nationale, Cellule d'Analyse des politiques de développement de l'Assemblée nationale (CAPAN)
- BALARO, G., SOULÉ, B., GANSARI, S., 2014, Analyse des politiques et stratégies mises en œuvre par l'État dans la filière riz depuis 2008, Cotonou, Bénin
- Banque africaine de développement, 2011, Document de stratégie d'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest 2011-2015, départements régionaux-ouest, département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce.
- Banque Mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/>, consulté le 15 mars 2015

Banque mondiale, World DataBank, Indicateurs de développement dans le monde, Bénin, <http://databank.banquemondiale.org/data/views/reports/tableview.aspx>, consulté le 22 mars 2015

BEERLANDT H. et al, 2014, Étude contextuelle de la sécurité alimentaire dans le département de l'Atacora (Bénin) pour le Fonds Belge pour la Sécurité Alimentaire, IDIS, FBSA

AGEFIC, 2008, Document cadre de la réforme du système de formation en sciences et techniques médico-sociales, Cotonou

République du Bénin, Charte culturelle en République du Bénin, Loi n°91-006 du 25 février 1991, <http://www.artsinafrica.com/uploads/2011/08/Benin - Charte culturelle.pdf>, consulté le 8 avril 2015

CIEDEL, 2004, État des lieux de la situation de la société civile au Bénin et orientations pour le renforcement de ses capacités, Ministère des finances et de l'économie, République du Bénin, Cotonou

CNSR du Bénin, <http://cnsr.bj/acceuil.php>, consulté le 26 mars 2015

Comité des droits de l'Homme, 2013, Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 40 du Pacte. CCPR/C/BEN/2, <http://www.ccprcentre.org/doc/2013/10/Fre.pdf>, consulté le 14 avril 2015

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 2013, Observations finales sur le quatrième rapport périodique du Bénin, CEDAW/C/BEN/CO/4, http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/BEN/CO/4&Lang=Fr, consulté le 12 avril 2015

Commission européenne, 2013, Fiche action pour le Projet appui à la justice (PAJ) en République du Bénin, http://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/aap-justice-paj-benin-action-fiche-20131206_fr.pdf, consulté le 4 avril 2015

Commission européenne, 2014, Le Commissaire Andris Piebalgs annonce un nouveau soutien au Bénin lors de sa visite dans le pays, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-964_fr.htm, consulté le 4 avril 2015

Conseil des droits de l'Homme, 2014, Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, Najat Maalla M'jid. A/HRC//Add.3. http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?m=102, consulté le 14 avril 2015

Ambassade de Belgique, Bureau de coopération au développement, Bénin, Avril 2012, Le Genre au quotidien - Pas à pas vers une approche innovante d'intégration genre/guide pour la création durable de compétences pratiques d'inclusion du genre dans les projets de sécurité alimentaire, Cotonou

CTB Bénin, 2013, Dossier technique et financier - Appui institutionnel au MAEP pour la planification, la coordination et le pilotage sectoriel pour le développement des filières agricoles, Bénin (CODE DGCD : 3014056, CODE NAVISION : BEN13 026 11)

CTB Bénin, 2013, Programme indicatif de coopération bénino-belge (PIC 2013-2017)

CTB Bénin, 2013, Le partenariat Bénin-Belgique, http://www.btcctb.org/files/web/publication/Benin_brochure%20pays_2013.pdf, consulté le 14 avril 2015

CTB, Bénin, <https://www.btcctb.org/fr/content/b%C3%A9nin-0>

de ROVER V. et ROOMS S., mai 2007, Zijn kinderrechten een modegril ?, (Mo Paper number 8), <http://www.unicef.be/fr/page/la-convention-relative-aux-droits-de-l'enfant>, consulté le 2 mai 2015

DEVERS M., HENRY P., HOFMANN E., 2012, Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone. Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre, Ministère des Affaires étrangères français, Direction générale de la mondialisation du développement et des partenariats, Paris

DGD (Service public fédéral affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement), 2002, Note stratégique - Économie sociale, Bruxelles

DIAGNÉ, A. et al., 2013, Impact ex-ante de la stratégie nationale pour le développement de la riziculture au Bénin, Cotonou

Direction départementale de la santé Borgou-Alibori, 2012, Annuaire des statistiques sanitaires de la zone sanitaire de Nikke-Kalala-Pèrère, Bénin

DRESSE, A. et DE BAEREMAEKER, D., 2013, Amawato : le marché de la santé au pays du vaudou, CTB, Bruxelles

Economist Intelligence Unit (EIU), 2007, <http://country.eiu.com/benin>, consulté le 8 avril 2015

FAO, 2015, Revues nationales de l'élevage, Bénin, Cotonou

FMI (Fonds monétaire international), septembre 2011, Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015), New York

Freedom House, Freedom in the World, 2015, <https://freedomhouse.org/report-types/freedom-world#.VW71MdLtklc>, consulté le 25 mars 2015

Groupe de la banque africaine de développement, Bénin, 2012, Document de stratégie pays 2012-2016, département régional Ouest africain, Cotonou

Hauser Global Law School Program, New York University School of Law, 2009, Introduction au système juridique et judiciaire du Bénin, http://www.nyulawglobal.org/globalex/benin.htm#_edn17, consulté le 4 avril 2015

Humanium, Enfants du Bénin : Concrétiser les droits de l'enfant au Bénin, <http://www.humanium.org/fr/benin/>, consulté le 14 mars 2015

Ibrahim Index of African Governance (IIAG), <http://www.moibrahimfoundation.org/iiag/>, consulté le 28 mars 2015

INSAE, 2012, Enquête modulaire intégré sur les conditions de vie des ménages 2^e édition (EMICoV 2011), Principaux Indicateurs, République du Bénin, Cotonou

INSAE, 2002, RGPH3, République du Bénin, Cotonou

INSAE, 2008, Enquête nationale sur le travail des Enfants 2008, République du Bénin, Cotonou

INSAE, 2013, Résultats provisoires du RGPH4, République du Bénin, Cotonou

INSAE, 2014, Études sur les Enfants hors école, RGPH4 2013, République du Bénin, Cotonou

IOB/BMZ, 2011, Évaluation d'impact des programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au Bénin, Cotonou

La Nouvelle Tribune, 2012, Bénin : la profession de Conseil juridique en plein essor, <http://www.lanouvelletribune.info/benin/societe/13078-benin-la-profession-de-conseil-juridique-en-plein-essor>, consulté le 4 avril 2015

La Nouvelle Tribune, 2014, Examen en commission des lois du code pénal : les députés béninois jettent les grandes bases avec un groupe d'experts, <http://www.lanouvelletribune.info/benin/politique/19366-examen-en-commission-des-lois-du-code-penal-les-deputes-beninois-jettent-les-grandes-bases-avec-un-groupe-d-experts>, consulté le 24 avril 2015

La Nouvelle Tribune, 26 novembre 2014, Bénin : le fonds d'aide à la culture passe à 3 milliards, Cotonou

LAMBRECHT S., 2014, LEauCAL – Appui à la décentralisation des services AEPHA de l'Atacora-Donga : Diagnostic institutionnel, organisationnel et financier (9 Tomes), Bénin

LegiGlobe, 2013, Bénin, <http://legiglobe.rf2d.org/benin/2013/10/09/>, consulté le 10 avril 2015

LODI E., 2014, Pacte national entre le Ministère de la santé et les Partenaires techniques et financiers de Santé, CTB, http://www.beninsante.bj/documents/PASS-SOUROU/Pacte_nationa_MS_PTF.pdf, consulté le 2 juin 2015

Louvain Coopération au Développement, 2013, Programme triennal 2014-2016, Louvain-la-Neuve

LRM, Cotonou, <http://switchingthepoles.itg.be/chapter-benin.html>, consulté le 28 mars 2015

MAEP, 2013, Étude préliminaire sur l'état des lieux des interventions en matière de sécurité alimentaire au Bénin. Rapport final, République du Bénin, Cotonou

MAEP, Mars 2014, Programme de Développement de l'Élevage, Direction de l'élevage, République du Bénin, Cotonou.

MAEP, Novembre 2012, Étude socio-économique des communes du Bénin dans le domaine Avicole, Direction de l'élevage, République du Bénin, Cotonou

MAEP, Octobre 2011, Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), République du Bénin, Cotonou

MAEP, Septembre 2010, Plan d'investissement agricole 2010-2015, République du Bénin, Cotonou

MAEP, Septembre 2014, Rapport annuel 2013, Direction de l'élevage, République du Bénin, Cotonou

MEMP, 2013, Annuaire des statistiques scolaires 2012-2013, République du Bénin, Cotonou

MESFTPRIJ, 2013, Annuaire statistiques de l'enseignement Secondaire, technique et professionnel 2012-2013, République du Bénin, Cotonou

MESTRE C. et TOMETY S-N., 2004, État des lieux de la situation de la société civile au Bénin et orientations pour le renforcement de ses capacités, Rapport final CIEDEL

Ministère danois des Affaires étrangères (DANIDA), Agence Française de Développement (AFD), Ministère béninois du Développement, de l'Analyse économique et de la Prospective, 2012, Évaluation à mi-parcours du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation du Bénin, République du Bénin, Cotonou

Ministère de l'Eau, Ministère de la Santé et Partenaires techniques et financiers du secteur de l'eau et de l'assainissement, 2015, Aide-mémoire conjoint de la revue annuelle des secteurs de l'eau et de l'assainissement, Cotonou, les 18 et 19 juin 2015

Ministère de l'enseignement primaire et secondaire béninois, <http://www.cotonou-benin.com/meps.html>, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire, 2010, Politique Nationale de décentralisation et déconcentration, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la famille, des affaires sociales, de la solidarité nationale, des handicapés et des personnes de troisième âge, Observatoire de la Famille, de la femme et de l'enfant (OFFE), décembre 2013, Tableau de bord social, Situation de l'enfant vulnérable au Bénin, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé et UNICEF, avril 2011, Plan opérationnel de mise à échelle nationale des interventions à Haut Impact sur la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, Cotonou

Ministère de la Santé, 2008, Plan National de Développement Sanitaire (2009-2018), République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, 2008, Plan stratégique de développement des ressources humaines du secteur santé (2009-2018), République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, 2009, Politique nationale de santé, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, 2010, Plan triennal de développement sanitaire 2010-2012, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la santé, 2011, Stratégie nationale pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale au Bénin : Deuxième plan d'opérationnalisation (2012-2015), République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, décembre 2008, Plan Stratégique de développement des ressources humaines du secteur de la santé 2009-2018, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, Direction de la programmation et de la prospective, mai 2012, Actes de la Revue conjointe de performance 2011 du secteur santé, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, Direction de la programmation et de la prospective, 2014, Annuaire des statistiques sanitaires 2013, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, Direction de la programmation et de la prospective, juin 2010, Cadre de dépenses à moyen terme 2010-2012, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, Direction de la programmation et de la prospective, septembre 2009, Plan national de développement sanitaire 2009-2018 (PNDS), République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, Direction des Ressources humaines, décembre 2006, Mécanismes incitatifs à l'exercice du personnel de santé en zones déshéritées et/ou enclavées, Rapport Final, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, Direction nationale de la protection sanitaire, programme national de lutte contre les maladies non transmissibles, Décembre 2008, Plan stratégique intégré de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles 2014-2018, http://www.beninsante.bj/documents/PNLMNT/plan_strategique_integre_lutte_contre_maladies_non_transmissibles_VF_Imprimerie.pdf, consulté le 4 avril 2015

Ministère de la Santé, Direction Santé familiale, novembre 2010, Cahier du Relai communautaire « PCIME Communautaire », République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, novembre 2007, Plan de suivi, évaluation et revue du cadre pays de redevabilité, République du Bénin, Cotonou

Ministère de la Santé, Programme national de lutte contre les maladies non transmissibles, 2010, Protocoles de prévention et de prise en charge intégrées des maladies non transmissibles (MNT), République du Bénin, Cotonou, <http://www.beninsante.bj/documents/PNLMNT/PROTOCOLE%20MNT%20FINAL.pdf>, consulté le 14 avril 2015

Ministère de la santé, République du Bénin, <http://www.beninsante.bj/>, consulté le 22 mars 2015

Ministère de la Santé, Secrétariat général du ministère, programme de renforcement de la performance du système de la santé, Janvier 2014, Document de cadrage du financement basé sur les résultats (FBR) au Bénin, République du Bénin, Cotonou, http://www.beninsante.bj/documents/PRPSS/Doc_Cadrage_Version_Valide.pdf, consulté le 4 avril 2015

Ministère de Santé, 2012, Projet de renforcement de la performance du système de santé, République du Bénin, Cotonou

INSAE, Direction des études démographiques, juin 2015, RGPH4 : que retenir des effectifs de population en 2013 ?, République du Bénin, Cotonou

Ministère du Développement, de l'Analyse économique et de la prospective, 2012, Étude sur la faisabilité d'un Programme de transferts sociaux en espèces au Bénin, République du Bénin, Cotonou

Ministère de l'environnement, 2010, Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020, République du Bénin, Cotonou

MONTCHO, C., 2010, Effets des politiques agricoles sur l'offre de riz local au Bénin; cas du département des collines. FASEG, Université d'Abomey-Catay, Bénin

Nations-Unies, UNdata, Bénin, <https://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=BENIN>, consulté le 20 mars 2015

Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime, 2008, Manuel sur les programmes de justice réparatrice, http://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Programme_justice_reparatrice.pdf, consulté le 21 avril 2015

OMS (Organisation Mondiale de la Santé), 2009, Stratégie de Coopération de l'OMS avec les pays, 2009-2013, Bénin.

OMS, 2012, Country Cooperation Strategy Bénin, New York

OMS, 2013, National Health Accounts, <http://www.who.int/countries/ben/en/index.html>, consulté le 2 avril 2015

OMS, African Health Observatory (AHO), OMD But 7 : Assurer un environnement durable, <http://www.aho.afro.who.int/>, consulté le 12 mai 2015

ONUSIDA, <http://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/benin>, consulté le 24 mars 2015

PAM (Programme Alimentaire Mondial), UNICEF et INSAE, 2009, Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN), République du Bénin, Cotonou

PAM, 2014, Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA), République du Bénin, Cotonou

PAUL E. et DOSSOUVI C., 2011, Documentation des résultats de la mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide dans le secteur de la santé, Étude de cas du Bénin, International Health Partnership (IHP)

Plan Bénin, 2014, Analyse de la situation des droits de l'enfant au Bénin, Cotonou

PNUD, 2014, Rapport sur le Développement Humain 2014. Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience. <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>, consulté le 8 avril 2015

PNUD, 2015, Rapport 2014 du PNUD sur le Développement humain, Nations Unies

PNUD, Le Bénin classé au 165e rang dans le Rapport sur le développement humain 2014, <http://www.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/2014/09/12/le-b-nin-class-au-165-me-rang-dans-le-rapport-sur-le-d-veloppement-humain-2014.html>, consulté le 24 mai 2015

PNUD, Le PNUD au Bénin, <http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home.html>, consulté le 2 avril 2015

PNUD, octobre 2010, Rapport spécial 2010 d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Bénin, Cotonou

Protos, 2012, AMARE : Dossier technique et financier, Bruxelles

Protos, 2012, CASCADE: Dossier technique et financier, Bruxelles

Protos, 2013, Goed lokaal waterbeheer, op weg naar beter bestuur, 2014-2016, Bruxelles

République de Bénin et PAM (Programme Alimentaire Mondial), 2014, Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA), Cotonou

République du Bénin, 2011, Politique nationale de l'aide au développement (PNAD 2011-2020), Cotonou

République du Bénin, 2007, Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté, Cotonou

République du Bénin, 2010, Protocole d'accord du Compact entre le Bénin et les PTF relatif à la mise en œuvre du PTD 2010-2012 en vue d'atteindre les OMD, Cotonou

République du Bénin, 2010, Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 2011-2015), Cotonou

République du Bénin, 2011, Politique Nationale de Promotion et d'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH), adoptée le 7 Décembre 2011

République du Bénin, 2011, Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025, Cotonou

République du Bénin, 2013, Enquête démographique et de santé (EDS), 2011-2012, Cotonou

République du Bénin, Constitution de la République du Bénin du 11 décembre 1990, <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Benin.pdf>, consulté le 4 avril 2015

République du Bénin, Portail culturel du Bénin, <http://portailculturebenin.com/3-Minist%C3%83%C2%A8re-de-la-culture.html>, consulté le 8 avril 2015

SAINHOUNDE KOUKPO R., 2005, Le droit de la santé au Bénin : état des lieux, Animation régionale du réseau Droit de la Santé de l'AUF, Dakar

SCEN AFRIK, 2012, Carte des interventions des partenaires sanitaires au Bénin (2007-2010 et 2011-2014), Cotonou

Service économique régional pour l'Afrique de l'Ouest, Publication des services économiques, 2013, Principaux indicateurs socio-économiques du Bénin, <https://www.tresor.economie.gouv.fr/File/392886>, consulté le 4 avril 2015

SOS Villages d'Enfants Bénin, 2013, Actualisation de l'analyse de la situation basée sur les droits de l'enfant au Bénin, Rapport final, Cotonou

The Lancet, 2015, Series Faith-based health Care 1, www.thelancet.com, consulté le 7 juillet 2015

TOSSOU R., 2011, Étude de capitalisation des expériences positives autour des plantations familiales : cas du projet expérimental sur le commerce équitable dans la filière riz dans les collines au Bénin, Cotonou

Transparency International, 2014, Bénin, <http://www.transparency.org/country/#BEN>, consulté le 12 avril 2015

Transparency International, Corruption Perceptions Index 2014, <http://www.transparency.org/cpi2014/results>, consulté le 2 avril 2015

UEMOA, 2013, Étude relative à la formulation d'un programme d'actions détaillé de développement de la filière lait au sein de l'UEMOA, CIRAD

UNESCO – Bureau régional pour l'éducation en Afrique, janvier 2013, Évaluation du système d'information statistique pour l'éducation au Bénin, <http://www.poledakar.com/dqaf/images/3/37/EdDQAF-Benin-2013-Report-Final.pdf>, page 48, consulté le 13 mai 2015.

UNICEF Bénin, Note de briefing sur le programme protection, http://www.unicef.org/wcaro/WCARO_Benin_Factsheet_Protection-fr-Nov07.pdf, consulté le 22 mars 2015

UNICEF, 2011, Cartographie des interventions et intervenants en santé maternelle, néonatale et infantile, New York

UNICEF, 2012, Analyse de la situation des enfants au Bénin 2012, New York

UNICEF, 2015, The state of the world's children report 2015, <http://www.data.unicef.org/resources/the-state-of-the-world-s-children-report-2015-statistical-tables>, consulté le 14 mars 2015

UNICEF, Bénin, Statistiques, http://www.unicef.org/french/infobycountry/benin_statistics.html, consulté le 20 mars 2015

Union européenne, 2014, Programme indicatif national de la République du Bénin (2014-2020), Cotonou

Union européenne, Délégation de l'Union européenne en République du Bénin, 2012, Lancement du processus d'élaboration du Programme national de développement du secteur de la justice (PNDSJ), http://www.eeas.europa.eu/delegations/benin/press_corner/all_news/news/2012/20121112_fr.htm, consulté le 4 avril 2015

Union Européenne et République du Bénin, 2015, Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile 2014-2017, Cotonou

USAID, 2012, Évaluation du système de santé du Bénin, Washington

UVCW, 2014, Programme de Coopération internationale communale 2014-2016, Bruxelles

Via Don Bosco, 2013, Programme Triannuel 2014-2016, Bénin, Bruxelles

OMS, 2013, Global Status Report on Road Safety 2013, New York

ZANOU A. J., 2013, Pan-African E-Network Project Presentation, http://www.beninsante.bj/documents/DNEH/Presentation-%20Pan-African%20e-Network_2013.pdf, consulté le 4 avril 2015

ZERAH D., 2012, Évaluation à mi-parcours du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation du Bénin (PDDSE 2006-2015). DANIDA et AFD, page 71, <http://www.oecd.org/countries/benin/49694252.pdf>, consulté le 13 mai 2015

SOS Faim, ROPPA, ISSALA, LARES, 2012, Les céréales au cœur d'une Afrique nourricière. Synthèse sur les filières et les enjeux céréaliers en Afrique de l'Ouest, <https://www.sosfaim.org/lu/wp-content/uploads/sites/4/2014/09/sos-12-cerealesfr13.pdf>, consulté le 6 avril 2015

SOS Faim, 2014, Défis Sud n°119, Dossier « Transformer l'agriculture familiale », <https://www.sosfaim.org/be/publication/transformer-lagriculture-familiale/>, consulté le 2 juin 2015

SOS Faim, 2015, Dynamiques paysannes n°36, Les défis des éleveurs: le cas du Bénin en Afrique de l'Ouest, <https://www.sosfaim.org/be/wp-content/uploads/sites/3/2015/06/SOS-15-DP36-FR-num.pdf>, consulté le 3 juin 2015

CSI, Rapport sur les violations des droits syndicaux, Bénin, <http://survey.ituc-csi.org/Benin.html?lang=en>, consulté le 2 septembre 2015

+ Analyses de contexte réalisées par les ACNG suivants, avec leurs partenaires locaux :

Africalia, APEFE, ARES-CCD, CEC, DBA, Chaîne de l'espoir, Handicap International, IMT, Iles de Paix, Louvain Coopération, Médecins sans vacances, Mémisa, Plan Belgique, Protos, RCN Justice et démocratie, SOS Faim, SOS Villages d'enfants, UVCW, Via Don Bosco, Vredeseilanden, Vétérinaires sans frontières, VVSG.

- ACC -

> > BÉNIN < <

ANNEXES

Annexe 1 : tableau récapitulatif des programmes et projets des ACNG participants

Voir page suivante.

Nom de l'ACNG	Programme ou projet	Titre	Date	Département - communes	Partenaires locaux impliqués?	Synergies avec d'autres acteurs (belges ou internationaux)?	Synergie avec la coopération gouvernementale belge?
ADG	Projet	Fonio Dialakoto Boukombé	2015-2017	Atacora (Boukombé)	A2PF Tikonna	financement WBI - Synergies prévues avec projet AMSANA / FBSA	
APEFE	Programme	Amélioration de l'offre de soins de santé primaire de qualité au profit des populations défavorisées par le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles ainsi que des compétences du personnel soignant.	01/01/2008 - 31/12/2010	Dept.Littoral (Cotonou) - Territoire national	Ministère de la Santé du Bénin. Faculté des Sciences de la Santé (FSS) de Cotonou Centre National Hospitalier Universitaire de Cotonou (CNHU) École Supérieure de Kinésithérapie (ESK) Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale Institut National Médicosanitaire (INMeS) Service National de Transfusion Sanguine (SNTS)	WBI, Ambassade de France à Cotonou, Université Catholique de Louvain, CTB, Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB), CICR, FNUAP, Organisation Ouest Africaine en Santé (OOAS), Rotary de Cotonou, Haute école polyvalente du Hainaut Occidental (HEPHO)	CTB (Programme d'Appui à la Sécurité Transfusionnelle Mono-Couffo/Atacora-Donga) PASTAM
APEFE	Programme	Formation professionnelle : appui au renforcement des capacités techniques et pédagogiques des formateurs du CPPE dans les filières de la construction métallique, mécanique auto, électricité/froid et mécanique/maintenance	01/01/2008 - 31/12/2010	Dept.Littoral (Cotonou) - Territoire national	Centre de perfectionnement du personnel des entreprises (CPPE)		CTB
APEFE	Programme	Renforcement des compétences des organes de la presse écrite	01/01/2008 - 31/12/2010	Dept.Littoral (Cotonou)	Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication (HAAC) - La Maison des Médias - dix journaux quotidiens (Adjikanou, La Tribune de la Capitale, Le Point au Quotidien, Fraternité, Le Progrès, Le Républicain, Le		

					Télégramme, Le Matinal, L'Aurore, La Nation)		
APEFE	Programme	Développement quantitatif et qualitatif des capacités de réadaptation des personnes handicapées au Bénin par un renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et éducationnelles dans le domaine de la kinésithérapie-réadaptation médicale et de la réadaptation à base communautaire	01/01/2011 - 31/12/2013	Dept.Littoral (Cotonou) - Territoire national	Ministère de la santé – Division de la réadaptation médicale. CNHU de Cotonou – Service rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle. Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou – Ecole Supérieure de Kinésithérapie. Coordination du Programme National RBC. Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale (MFSN)	CTB WBI Fond Spécial des Handicapés (FSH) du CICR Université Catholique de Louvain (UCL) ONG CIP Solidarité Handicap France volontaires Fondation Michelham ABEKIR Rotary Club Cotonou Service de Coopération de l'Ambassade de France	
APEFE	Programme	Amélioration des compétences des infirmiers et des sages-femmes au Bénin par le renforcement des capacités de formation initiale à l'ENIIEB et à l'ENSFEB et le développement des formations continues	01/01/2011 - 31/12/2013	Dept.Littoral (Cotonou) - Territoire national	INMeS – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche CNHU de Cotonou et quelques structures sanitaires décentralisées Observatoire de la DRH – Ministère de la Santé Centre National de Transfusion Sanguine	CTB WBI Croix-Rouge de Belgique Heph –Condorcet UCL/ULB/UCI OOAS	Projet PASTAM (CTB)

APEFE	Programme	Renforcement des compétences des agents de la rééducation (kinésithérapeutes) au Bénin	01/01/2014 - 31/12/2016	Dept.Littoral (Cotonou) - Territoire national	Ministère de la Santé : Division de la Réadaptation Médicale (DRM), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Faculté des Sciences de la Santé (FSS) de Cotonou / École Supérieure de Kinésithérapie (ESK), Centre National Hospitalier Universitaire (CNHU) de Cotonou	CTB WBI Université Catholique de Louvain (UCL) ABEKIR	Programme Bourses - Renforcement des RH
APEFE	Programme	Renforcement des compétences des infirmiers et des sages-femmes au Bénin par le renforcement des capacités de formation initiale à l'INMeS et le développement des formations continues	01/01/2014 - 31/12/2016	Dept.Littoral (Cotonou) - Territoire national	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) Ministère de la Santé (MS) - Direction des Soins Infirmiers et Obstétricaux (DSIO)/Observatoire des RHS CNHU de Cotonou Hôpital de la Mère et de l'Enfant (HOMEL)	CTB - PIC 2013-2017 au secteur de la Santé pour le Bénin de la CTB – PASS SOUROU WBI Haute École Heph – Condorcet OOAS Organisation néerlandaise pour la Coopération internationale dans l'Enseignement supérieur (Nuffic) - Programme pour Appui à la gestion dotale de la qualité de la formation initiale en soins infirmiers et obstétricaux	Programme PASS SOUROU - secteur santé /Programme Bourses - Renforcement des RH

APEFE	Programme	Renforcement des compétences des techniciens sanitaires, des assistants sociaux, et les aides-soignants au Bénin	01/01/2014 - 31/12/2016	Dépt. Borgou (Parakou)	École de Formation Médico-sociale (EFMS) Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et Professionnel, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESTPRIJ) Ministère de la Santé (MS) Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de 3e âge	Haute École Heph Condorcet - section sociale	
ARES-CCD	Programme	Programme d'appui institutionnel : renforcement des capacités de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) sur base de ses priorités conjuguant les dimensions de d'enseignement, de recherche et de service à la société	2013-2019	Bénin (différents centres universitaires)	Université d'Abomey-Calavi (UAC)	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	
ARES-CCD	Projet	Projets de Recherche pour le Développement (PRD) : projets de recherche ou de diffusion des connaissances issus d'une initiative conjointe Nord-Sud autour d'une problématique de développement locale, nationale voire régionale (exemples : PRD en domaine de la santé, en développement rural, en renforcement de la société, en économie sociale, dans la filière du teck...)	D'une durée de 3 à 5 ans	Bénin	Divers acteurs (dont l'UAC)	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	

ARES-CCD	Projet	Projets de Formation Sud (PFS) : projets de renforcement des capacités de recherche de l'UAC pour traiter une problématique clef de développement locale, nationale voire régionale (exemples : PFS en pisciculture, en travail décent, en thématique du genre, Chaire Unesco des droits de l'Homme et de la Démocratie	D'une durée de 3 à 5 ans	Bénin	UAC	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	
ARES-CCD	Projet	Projets d'initiative innovante (PII) : projets ponctuels d'envergure plus limitée issus d'une initiative conjointe Nord/Sud	D'une durée de 18 mois	Bénin	UAC	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	
ARES-CCD	Projet	ACROPOLIS : projets interdisciplinaires, interuniversitaires et interrégionaux menés en réseau par des chercheurs belges venant en support à la DGD pour assurer un appui à la politique de coopération belge	2014-2019	Bénin	Divers acteurs politiques et institutionnels	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique, VLIR-UOAS	
ARES-CCD	Programme	Programme de bourses Elan accordées au titulaire, depuis moins de 5 ans, d'une thèse financée par l'ARES dans le cadre d'un programme f'AI, d'un PFS ou d'un ACROPOLIS dans le but de compléter son doctorat dans son institution d'origine ou pour y développer des activités d'enseignement	Durée d'un an maximum	Bénin	UAC	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	

ARES-CCD	Programme	Cours et stage internationaux : Formations (MC ou stages) orientées vers des thématiques globales de développement inscrites dans les programmes des universités de la Cfr avec octroi de bourses aux ressortissants des PVD disposant d'une expérience professionnelle dans le domaine	Financement ARES-CCD de 5 ans et bourses de 2 à 6 mois	Bénin	UAC	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	
ARES-CCD	Programme	Bourses de cours et stages internationaux : 150 bourses de cours et 70 bourses de stage	Si master : une année - si stage entre 2 et mois	Bénin	UAC	Établissements d'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique	
ARES-CCD	Divers programmes	Bourses de voyages, microprojets étudiants, soutien à la finalisation d'une thèse, frais de formation					
ARES-CCD	Programme	Programme de coopération universitaire institutionnelle (CUI): thématiques en agroalimentaire, pédagogie universitaire, énergies renouvelables, informatique, bibliothèques, administration de l'université,...	1998-2013	Bénin	UAC	Universités de la communauté française de Belgique	
ARES-CCD	Programme	Projet interuniversitaire ciblé (PIC) : développement participatif au Bénin, leçons d'expérience. Amélioration de l'impact général des dispositifs d'interventions de développement par une implication plus grande et une participation plus effective de la part des acteurs locaux et des populations	48 mois	Départements de l'Atacora et de la Donga	UAC (faculté des sciences agronomiques)	ULg	

Artsen Zonder Vakantie	Programme (sur fonds propres)	Renforcement des capacités auprès des hôpitaux partenaires béninois	2014 - 2016	Dept. Borgou (Boko, Nikki) Dept. Atacora-Donga (Bassila)	AMCES	Memisa Belgique; la Fondation Hubi et Vinciane; LUMOS UZ Leuven; CTB	
Artsen Zonder Vakantie	Programme (sur fonds propres)	Renforcement des capacités auprès des hôpitaux partenaires béninois	2011 - 2013	Dept. Borgou (Boko, Nikki)			
Artsen Zonder Vakantie	Programme (sur fonds propres)	Renforcement des capacités auprès des hôpitaux partenaires béninois	2008 - 2010	Dept. Borgou (Boko, Nikki) Dept. Atacora-Donga (Djougou), Dept. Ouémé (Porto Novo)			
CEC	Projet	Projet de création d'un réseau international de coopération culturelle pour la promotion des littératures d'Afrique et des Caraïbes et renforcement des acteurs culturels (Artisttik Afica au Bénin)	1/9/2012 - 31/12/2015	Bénin - Cotonou	Artisttik Africa	ACP, UE	
Chaîne de l'Espoir Belgique	Projet	Projet d'appui au secteur des soins de santé spécialisés pour les enfants (Chirurgie orthopédique et ORL)	2014-2019	Bénin - Tanguiéta	Hôpital Saint-Jean de Dieu de Tanguiéta AMCES Ministère de la Santé de la République du Bénin	Chaîne de l'Espoir Europe	
CODEART	Programme	Redynamisation de la filière huile de palme au Bénin/Togo	2011-2014	Département de l'Atlantique	Archevêché de Cotonou, LAMS, FSF Togo		
DBA	Programme	Programme CODDÉSUD II (Améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des populations des zones ciblées au Bénin - Département du Zou)	01/2011-12/2013	Zou (commune de Zakpota)	ALDIPE		

DBA	Programme	Programme CODDÉSUD III (Améliorer la sécurité alimentaire des populations des zones ciblées au Bénin - Département du Zou)	01/2014-12/2016	Zou (commune de Zakpota et de Zagnanado)	ALDIPE		
Handicap International	Projet	Pour une meilleure intégration et participation des personnes vulnérables et en particulier des personnes handicapées à la gouvernance locale au Bénin	2013-2016	Commune de Cotonou	La mairie de Cotonou, L'Association pour la Promotion et l'Intégration Sociale des Aveugles et Amblyopes du Bénin (APISAAB)	Social Watch Maison de la Société Civile PDDC/GIZ	
Handicap International	Projet	Projet de formation des autorités locales des communes du Bénin sur le handicap, l'accessibilité et l'utilisation du recueil de normes minimales d'accessibilité	2014-2015	76 communes du Bénin.		PDDC/GIZ	
Handicap International	Projet	Contribuer à la réduction des souffrances des communautés exposées et des personnes affectées par la filariose lymphatique au Bénin	2010-2013	Départements du Mono & Couffo	Ministère de la Santé		
Handicap International	Programme	Projet d'amélioration de la sécurité routière sur la commune de Cotonou	2011-2013	Commune de Cotonou	le Centre National de Sécurité Routière les ministères de l'intérieur et de la santé ONG Alinagnon	REPASER RENASER	Programme Sécurité Routière
Iles de Paix	Programme	Programme d'amélioration des revenus et de la Sécurité Alimentaire dans les communes de Cobly, Matéri et Boukoumbe (PARSA.CMB)	01/2014-12/2016	Benin - Atacora - Cobly, Materi et Boukoumbe	Bupdos - Jura Afrique Bénin	CTB, Helvetas, GiZ, Protos, ADG	

Iles de Paix	Programme (sur fonds propres)	Appui au développement local dans la commune de Toucountouna	2000-12/2013	Benin - Atacora - Toucountouna	Commune de Toucountouna Union communale des producteurs de maïs de Toucountouna	Université de Namur, Protos, GiZ	
Iles de Paix Louvain Développement Protos Croix-Rouge de Belgique	Programme FBSA	Programme d'appui multi-sectoriel à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'Atacora	2015-2019	Bénin - Atacora (commune de Coby, Matéri, Boukoubé et Tanguiéta)	BUPDOS et ERAD (Iles de Paix) Guichet d'économie locale (Louvain Développement) Communes de Coby, Matéri, Boukoubé et Tanguiéta (Protos) Croix-Rouge béninoise (Croix-Rouge de Belgique)	ADG	CTB
IMT	Projet	Integrated control of mycobacteria endemic in West Africa	2014-2016	Bénin- Cotonou	Laboratoire de Référence des Mycobactéries		
IMT	Projet	Scientific Support and Networking on Mycobacteriology	2014-2016	Bénin- Cotonou	Laboratoire de Référence des Mycobactéries	Mycobacteriologists in Senegal, The Gambia, Burkina Faso, DRC, Rwanda, Mali	
IMT	Projet	Diagnosis and control of Buruli Ulcer in Benin and West Africa	2011-2013	Bénin- Cotonou	Laboratoire de Référence des Mycobactéries		
IMT	Projet	Strategic Network on tuberculosis	2011-2013	Bénin- Cotonou	Laboratoire de Référence des Mycobactéries		
Louvain Coopération	Programme	Sécurité Alimentaire et Economique dans les Départements du Mono et de l'Atacora	2003-2016	Mono (Communes de Bopa et de Houéyogbé)/ Atacora (communes de Coby, Matéri et Tanguiéta)	GROPERE- GEL Nord Bénin- GEL Sud Bénin- Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit (GBENONKPO et PENDJARI)	CTB- Projets FAFA/FAIA	
Louvain Coopération	Programme	Accessibilité aux soins de santé dans les Zones sanitaires de Comé et Tanguiéta-Coby-Matéri	2003-2016	Mono (Communes de Bopa et de Houéyogbé)/ Atacora	GROPERE - Zones Sanitaires concernées - Réseau MIVO (Mutuelles de Santé)- Mutuelles de Santé de l'Atacora	CTB- Projet PARZS	

				(communes de Cobly, Matéri et Tanguièta)			
Louvain Coopération	Projet	Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire dans l'Atacora Ouest (LISA) Phase2	2009-2013	Atacora (Commes de Cobly, Matéri, Tanguièta)	Communes Cobly, Matéri, Tanguièta, Associations des alphabétiseurs, Ministère en charge de l'alphabétisation, Zone Sanitaire de Tanguièta-Cobly-Matéri, Ministère en Charge du Développement, SCDA des communes concernées	CTB et GIZ (FOREVA)	CTB (Projets FAFA/FAIA)
Louvain Coopération	Projet	Pour un accès aux soins de santé pour tous - Zone sanitaire de Tanguièta - Département de l'Atacora - Bénin	2015-2017	Atacora (Commes de Cobly, Matéri, Tanguièta)	Communes Cobly, Matéri, Tanguièta; la Zone Sanitaire Tanguièta-Cobly-Matéri, les Mutuelles de Santé de Cobly et de Ndahonta.		
Memisa	Programme DGD	Appuyer le Développement des Zones sanitaires de Parakou-N'Dali et de Tchaourou, et des...	01/2014-12/2016	Bénin - Borgou	AMCES	MSV, Fondation Hubi & Vinciane, LUMOS,	
Plan Belgique	Projet	PROTECT 3 (Promotion de la formation et de l'éducation pour combattre la traite des enfants)	03/2010 - 02/2013	Couffo et Atacora - 15 communes	ARED et ESAM	Ministère de la famille et de la solidarité nat; Min de la justice; Min. enseignement maternel et primaire	
Plan Belgique	Projet	PACTE MONO (Projet d'Appui aux Communes dans le cadre de la lutte contre la Traite des Enfants)	02/2011-02/2013	Mono (6 communes)	ESAM	Plan Togo et ses partenaires locaux (approche régionale)	
Plan Belgique	Projet	PAPGE MONO (Projet d'Appui aux Groupements communautaires pour la Protection de l'Enfant)	09/2011-08/2013	Mono (6 communes)	ESAM		

Plan Belgique	Projet	PACCTE CORRIDOR (Projet d'Appui aux Communes et aux Communautés dans le cadre de la lutte contre la traite des Enfants le long du Corridor Abidjan-Lagos)	03/2014-02/2016	Mono, Ouémé et Atlantique	ESAM	Intercommunales GI Mono et CCO	
Plan Belgique	Projet	Action Pilote pour l'amélioration de la gouvernance locale et la participation citoyenne dans le développement local	04/2013 - 10/2016	Couffo (Klouékanmé), Zou (Zagnando), Atacora (Boukombé)	Social Watch	MDGLAAT, Partenariat ONG pour les OMD, ANCB	
PROTOS	Projet	Projet d'Appui à la GIRE Locale (PAGIREL)	2006-2011	Nikki, N'Dali, Péréré, Tchaourou, Banikoara, Kandi, Djougou, Copargo, Natitingou, Kouandé, Kérou, Péhunco, Cobly, Boukombé, Bopa, Lokossa, Athiémé, Houéyogbé, Lalo, Dogbo, Aplahoué, Toviklin	PNE, HELVETAS, EAA, SNV	Aqua for All	
PROTOS	Programme	L'Eau, le Levier de Développement (MYP1)	2008-2010	Bopa, Lokossa, Athiémé, Houéyogbé, Lalo, Dogbo, Aplahoué, Toviklin	PNE		
PROTOS	Programme	L'Eau, le Levier de Développement (MYP2)	2011-2013	Dogbo, Athiémé, Lokossa	Dogbo, Athiémé, Lokossa, PNE		
PROTOS	Programme	Bonne Gestion de l'Eau Locale, en Voie de Meilleure Gouvernance (MYP3)	2014-2016	Dogbo, Athiémé, Lokossa, Bopa, Lalo, Toviklin	Dogbo, Athiémé, Lokossa, Bopa, Lalo, Toviklin, PNE		

PROTOS	Projet	Concertation entre Acteurs de la Société civile et les Communes en Appui au Développement du secteur de l'Eau, hygiène et assainissement (CASCADE)	2013-2016	Dogbo, Athiémé, Lokossa	Dogbo, Athiémé, Lokossa, PNE		
PROTOS	Projet	Gouvernance Locale de l'Eau dans 5 communes du nord Bénin (GLEauBe)	2009-2014	Kérou, Péhunco, Cobly, Boukombé, Djougou	PNE, EAA, HELVETAS		
PROTOS	Projet	Projet d'Appui à la Décentralisation des Services d'Eau Potable, Hygiène et Assainissement dans l'Atacora-Donga (LEauCAL)	2013-2016	13 communes de l'Atacora/Donga			
PROTOS	Programme	Programme d'Aménagement Hydro Agricole (PAHA)	2006-2011	Tanguiéta, Matéri, Péhunco, Djougou, Bopa, Grand Popo, Houéyogbé, Lokossa, Aplahoué, Klouékanmè, Dogbo, Lalo	URP Atacora-Donga, URP Mono-Couffo		
PROTOS	Projet	Facilité Alimentaire Par l'Aménagement Hydro Agricole (FAPAHA)	2010-2011	Tanguiéta, Matéri, Péhunco, Djougou, Bopa, Grand Popo, Houéyogbé, Lokossa, Aplahoué, Klouékanmè, Dogbo, Lalo	URP Atacora-Donga, URP Mono-Couffo		
PROTOS	Projet	Appui à la Maîtrise et à la gestion des Aménagements et les Ressources en Eau agricole (AMARE)	2012-2015	Tanguiéta, Matéri, Péhunco, Djougou, Bopa, Grand Popo, Houéyogbé, Lokossa, Aplahoué, Klouékanmè, Dogbo, Lalo			

PROTOS	Programme	Alliance WASH Bénin	2011-2015	commune Kérou, autres communes d'Atacora/Donga	DCAM Bethesda, PNE, BUPDOS, EAA, CEBEDES, HELVETAS	Dutch WASH Alliance (ICCO, WASTE)	
UVCW	Programme	Programme de Coopération internationale communale 2008/2009-2012/2013, 2014-2016	01/2008-12/2016	Atacora (Natitingou), Borgou (Bembereke, Tchaourou), Collines (Savalou), Zou (Djidja)	Bembereke, Djidja, Natitingou, Savalou, Tchaourou		
Vétérinaires Sans Frontières	Projet	Livestock for Livelihoods: Strengthening Climate Change Adaptation Strategies through Improved Management at the Livestock-Wildlife-Environment Interface	2011-2013	Communes de Matéri, Banikoara, Kérou et Karimama	Direction de l'élevage, docteurs vétérinaires et techniciens d'élevage installés en clientèle privée	IUCN, AWF et UA-IBAR	
VIA Don Bosco	Programme	Consolidation des centres professionnels du réseau salésien en Afrique Occidentale	01/2011-12/2013	Dept.Littoral (Cotonou), dépt.Borgou (Parakou)	ADAFO Bénin, EPS Saint Jean Bosco Cotonou, CPET Don Bosco Parakou		
VIA Don Bosco	Programme	Promouvoir l'accès à une formation de qualité pour la réinsertion socio-professionnelle des jeunes défavorisés	01/2014-12/2016	Dept.Littoral (Cotonou), dépt.Ouémé (Porto-Novo), dépt.Borgou (Parakou)	ADAFO Bénin, EPS Saint Jean Bosco Cotonou, Centre Artisanal Garelli Porto-Novo, CPET Don Bosco Parakou	MESFTPRIJ, FODEFCA, Syndicat des maîtres artisans	
Vredeseilanden	Programma	"Programme du développement de la filière manioc dans les départements du Zou et du Couffo au Bénin"	1/1/2012 - 30/9/2013	Bénin, départements du Zou et du Couffo	CIRAPIP-ONG, REPFED-ONG, GRASID-ONG, FUPRO		

Vredeseilanden	Programma	Une existence viable et un renforcement structurel des organisations des paysans familiales dans le Sud tant que dans le Nord, par un accès équitable aux marchés et par un développement durable des filières agricoles.	2011 - 2013	Bénin, département des Collines, national	CCRB, LDCB, UNIRIZ-C,LDLD	IFDC (Projet intrant non coton), CTB (PAFIRIZ)	
Vredeseilanden	Programma	Investir dans l'agriculture paysanne: des conditions de vie meilleures pour les petits paysans (h/f) à travers le développement des filières agricoles durables en Afrique de l'Ouest	2014 - 2016	Afrique de l'Ouest ; Bénin; département des Collines, national	CCRB, UNIRIZ-C, LDLD, CRCOPR	SNV (PRORIZ), CTB, GIZ (FOREVA)	
Vredeseilanden	Projet	"Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest"	2014 - 2016	Sénégal,Mali, Burkina Faso, Bénin, Niger	CCRB, UNIRIZ-C,CRCOPR		
VVSG	Programme	Programme de Coopération internationale municipale 2014-2016	01/2014-12/2016	Commune de Dogbo	Commune de Dogbo	Ridderkerk (VNG- Pays-Bas), UVCW, Protos	

Annexe 2 : carte administrative du Bénin



Annexe 3 : aperçu des domaines d'intervention et des acteurs pertinents par ACNG (point 8.1.)

Domaines d'intervention par ACNG et leurs partenaires pertinents		
ACNG	Domaine(s)	Acteurs pertinents
ADG	Domaine principal : agriculture et secteur rural. Domaines complémentaires : économie/économie sociale ; éducation (formelle et informelle).	Systèmes financiers décentralisés (SFD) / Mutuelles d'épargne et de crédit, Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales) ; Secteur privé (entreprises, tâcherons, bureaux d'études, consultants) ; Établissements d'enseignement ; Institutions publiques à portée régionale (Agriculture-environnement) ; Services déconcentrés ; Communes ; OSC régionales ; Groupements de base des producteurs ; Organisations de producteurs (associations, unions ou fédérations des groupements à la base) ; Réseaux, plateformes, faïtières ; ONG nationales ; Associations et ONG locales.
Africalia	Culture, éducation, gouvernance et société civile	Opérateurs/réseaux culturels ; artistes ; centres de formation, universités et écoles artistiques ; médias ; industries culturelles et créatives ; ministère de la Culture.
APEFE	Santé, éducation, économie (Insertion professionnelle/entreprenariat).	ONG, Association (Fédération, Union, Réseau...) à portée nationale et régionale, Institut de Recherche et de Formation, Monde académique (universités, écoles..), Médias, Gouvernement, Ministères et agences publiques, Services déconcentrés, Autorités décentralisées, Zones sanitaires, Hôpitaux et infrastructures de santé, Entreprises privées, Partenaires techniques et financiers.
ARES-CCD	Éducation	Étudiants, chercheurs, experts ; Gouvernement ; Universités ; Entreprises ; Représentants du marché de l'emploi.
CEC	Culture, éducation et formation professionnelle	Étudiants, chercheurs, experts, acteurs culturels, artistes, réseaux culturels, Universités, écoles et centres de formation professionnelle, y compris artistique.
Chaîne de l'Espoir Belgique	Santé	ONG et associations ; Confessions et congrégations religieuses (Hôpitaux confessionnels) ; Coupoles ; Ministère de la Santé et autres Ministères concernés par la santé ; Hôpitaux publics et centres de santé ; Instituts de formation et centres de recherche.
Codeart	Agriculture	Groupement de base de producteurs, organisation de producteurs, réseaux, plate formes, faïtières, ONG nationales, association et ONG locales, OSC régionales, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Société nationale pour la promotion agricole, PTF, Établissements d'enseignement, Institutions publiques à portée régionale, secteur privé, Institutions financières, Système financier décentralisé (SFD), Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales).
Croix-Rouge de Belgique	Santé, eau et assainissement, agriculture et secteur rural, éducation (formelle et informelle)	Association d'utilité publique, ONG et associations nationales et locales, associations villageoises, confessions religieuses, groupes de femmes, PTF, ministères, directions départementales des ministères, les ZS et les communes, services déconcentrés, instituts de formation et centres de recherche, écoles, radios communautaires, médias, groupement de producteurs, organisation de producteurs.
DBA	Eau et assainissement, agriculture et secteur rural, éducation (formelle et informelle) + culture	ONG nationales, ONG locales, Usagers d'eau et d'assainissement structurés, Centres de recherche et d'enseignement, Institut National de l'Eau, Associations nationales et locales, MdSC, Radios communautaires, médias, Ministères : en charge de l'eau (MERPMEDER), en charge de la Santé, en charge de l'environnement, en charge de la décentralisation (MDGLAAT) et leurs directions,

		Services déconcentrés, Communes, ANCB, Directions d'écoles, Bureau d'études, Tâcherons, entrepreneurs, Opérateurs de service, IMF, Experts/consultants, Organismes de formation, Coopératives, Notables de villages, chefs coutumiers, etc., Institutions de recherche, Laboratoires, Groupements de base des producteurs, Organisations de producteurs (associations, unions ou fédérations des groupements à la base), MAEP, SONAPRA, PTF, Structures vétérinaires privés, Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales), Étudiants, chercheurs, experts, MESFTPRIJ.
Handicap International	Santé ; éducation (formelle et informelle) ; gouvernance, justice, droits de l'homme, prévention des conflits ; économie/économie sociale et travail décent	ONG nationales et locales, associations villageoises, associations nationales et locales, MdSC, départements, villes et communes, ministères, services déconcentrés, directions d'écoles, entrepreneurs, institutions financières et IMF, experts/consultants, organismes de formation, coopératives, notables de villages, laboratoires, réseaux, plateformes, OSC régionales, institutions publiques à portée régionale, APE, les communautés, AVE&C, clubs d'enfants et gouvernements scolaires.
Iles de Paix	Gouvernance, eau et assainissement, agriculture et secteur rural, éducation	ONG nationales et locales, associations villageoises, OP et leurs unions, associations nationales et locales, MdSC, départements, villes et communes, ANCB, usagers d'eau et assainissement structurés, centres de recherche et d'enseignement, universités, radios communautaires et médias, ministères, services déconcentrés, directions d'écoles, bureaux d'études, entrepreneurs, opérateurs de services, institutions financières et IMF, experts/consultants, organismes de formation, coopératives, notables de villages, laboratoires, groupements de base des producteurs, réseaux, plateformes, faitières, OSC régionales, SONAPRA, PTF, institutions publiques à portée régionale, structures vétérinaires privées, APE, les communautés, AVE&C, clubs d'enfants et gouvernements scolaires.
IMT	Santé	Ministère de la Santé, Instituts formation et centres de recherche.
Louvain Coopération	Gouvernance; agriculture; santé; économie/économie sociale et travail décent.	Groupements de base des producteurs ; organisations des producteurs unions ou fédérations ; Réseaux d'organisations d'économie sociale (Réseaux d'IMF, de Mutuelles de Santé, etc.) ; les communautés ; ONG nationales ; Associations et ONG locales ; OSC ; Plateformes/faitières ; Gouvernement (services techniques déconcentrés au niveau départemental ou communal) ; Villes et communes ; PTF ; Institutions de recherche ; Systèmes financiers décentralisés (SFD) / Mutuelles d'épargne et de crédit ; Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales) ; Secteur privé (entreprises, tâcherons, bureaux d'études, consultants).
Médecins Sans Vacances	Santé.	ONG et associations, Confessions et congrégations religieuses, Coupoles, Partenaires techniques et financiers, Ministère de la Santé (MS) et autres ministères concernés par la santé, Hôpitaux publics et centres de santé, Centrale d'achat des médicaments essentiels, Les ZS et les communes.
Mémisa	Santé	Confessions et congrégations religieuses, Coupoles, Partenaires techniques et financiers, Ministère de la Santé (MS) et autres ministères concernés par la santé, ZS et communes, Hôpitaux publics et centres de santé, Centrale d'achat des médicaments essentiels.
Plan Belgique	Santé, éducation, droits de l'enfant et de la femme, gouvernance, justice et droits de l'homme, pacification et prévention/résolution de conflits.	Autorités communales et intercommunales, l'ANCB et autres plateformes de villes et de communes; Les services déconcentrés ; Les institutions d'éducation et de recherche ; Les organes de la société civile, ONG et leurs réseaux, et associations locales, nationales et internationales ; Ministères de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ; Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age ; Ministère de la Santé ; Ministère de la Culture, de l'Artisanat, de l'Alphabétisation et du Tourisme ; Ministères de la décentralisation, de

		la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire ; Observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant ; Les partenaires techniques dans le domaine de la Santé ; Des représentants d'églises et dirigeants religieux ; Des centres de recherche ; Les radios communautaires ; Clubs d'enfants et Association de Parents.
Protos	Eau et assainissement ; agriculture et secteur rural ; gouvernance, justice, droits de l'homme, prévention des conflits ; santé (hygiène et assainissement de base).	Communes, organisations paysannes de base et leurs faïtières, associations et ONG nationales et locales, Préfectures & services déconcentrés, ministères & PTF (à travers groupes sectoriels), médias (incl. radios communautaires), institutions de recherche, secteur privé (bureaux d'études, entreprises/tâcherons, opérateurs de service, institutions de micro finance, experts/consultants, organismes de formation, coopératives, laboratoires, ...).
RCN J&D	Gouvernance, justice, droits de l'Homme, prévention des conflits.	ONG nationales, ONG locales, Maison de la Société Civile, Réseaux d'organisations de la société civile, Ligue de défense des Droits de L'Homme, Radios Communautaires, Ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des Cultes Départements, Institutions du pouvoir judiciaire (Conseil supérieur de la Magistrature, école nationale d'administration et de magistrature), Parquets.
SOS Faim	Domaine principal: agriculture et secteur rural. Domaines secondaires: économie/économie sociale ; gouvernance.	Organisations de producteurs (associations, unions ou fédérations des groupements à la base), Réseaux, plateformes, faïtières, ONG nationales, Associations et ONG locales, OSC régionales, Communes, Institutions parastatales de recherche, SONAPRA, Partenaires techniques et financiers (PTF), Institutions financières (mutuelles, banques, etc.), Systèmes financiers décentralisés (SFD) / Mutuelles d'épargne et de crédit, Structures d'appui en services non financiers (appui aux AGR et aux initiatives entrepreneuriales).
SOS Villages d'enfants	Santé, éducation et culture, gouvernance, justice, droits de l'homme, prévention-résolution des conflits, économie sociale.	ONG nationales et locales, Associations nationales et locales, Réseaux d'organisations de la société civile, Ministères, Villes et Communes, Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Directions d'écoles, Hôpitaux publics et centres de santé, Mutuelles de Santé, Services déconcentrés, IMF, APE (Associations de parents d'élèves), Communautés, Associations villageoises d'épargne et de crédits.
UVCW	Gouvernance et Décentralisation.	Ministères, autorités décentralisées et leurs associations/plateformes représentatives, tribunaux, ONG, médias, opérateurs de santé, autorités coutumières et religieuses, Conseils villageois de développement (CVD), directions d'écoles.
Vétérinaires sans frontières	Prévention-Résolution des conflits ruraux, agriculture et secteur rural	ONG nationales et locales, associations nationales et locales, radios communautaires, Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique et des Cultes, Départements (y compris services techniques déconcentrés), Communes, ANCB, Groupements de producteurs, réseaux, plateformes, faïtières, ONG nationales, Associations et ONG locales, OSC régionales, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (principalement mais aussi d'autres ministères), Services déconcentrés, Communes, PTF, établissements d'enseignement, Institutions publiques à portée régionale, Secteur privé, Structures vétérinaires privées, Institutions financières, Systèmes financiers décentralisés, Structures d'appui en services non financiers.
Via Don Bosco	Éducation (la formation professionnelle)	ONG et association locales, Centres de formation professionnelle (CFP), Groupes religieux (Salésiens de Don Bosco, diocèses catholiques), Ministères, autorités décentralisées et Services déconcentrés de l'État, Institut de recherche et de formation public, Chambres des métiers, Association des parents des élèves, Entreprises privées, Syndicats, Communes, Fédérations/Unions/ Réseaux nationaux et associations à portée nationale, Institutions de microfinance.
VLIR-UOS	Éducation et culture	Universités et centres de recherche.

Vredeseilanden	Agriculture et secteur rural ; Économie et économie sociale.	Organisations de producteurs ; Groupements de base des producteurs ; Réseaux, plateformes, faïtières ; ONG nationales ; Associations et ONG locales ; Associations d'utilité publique ; OSC régionales ; MAEP ; Services déconcentrés ; Communes ; Institutions parastatales de recherche ; SONAPRA ; PTF ; Établissements d'enseignement ; Institutions publiques à portée régionale (Agriculture-environnement) ; Secteur privé ; Institutions financières ; Systèmes financiers décentralisés (SFD) / Mutuelles d'épargne et de crédit ; Structures d'appui en services non financiers ; Centres de recherche ; Groupe de femmes ; Réseaux d'organisations d'économie sociale ; Réseaux d'organisations de la société civile ; Communes ; Associations professionnelles.
VVSG	Domaine principal: gouvernance locale. Domaines secondaires: eau et assainissement, développement de l'économie locale.	Villes et Communes ; ANCB (Association nationale des communes du Bénin) et autres plateformes structurées de villes et communes béninoises.

Annexe 4 : exemples de fiches de synergie élaborées pendant l’atelier à Cotonou en mai 2015 (point 10.2)

1. Mémisa (partenaire local : AMCES) et APEFE (partenaire local : Ministère de la santé).

NIVEAUX DE SYNERGIE	THÉMATIQUES	DESCRIPTION
Niveau d'échange d'informations	Santé	<p>MEMISA et APEFE sont deux acteurs intervenant dans le renforcement des capacités du secteur santé au Bénin. Ils ont en commun une région d'intervention : le Borgou.</p> <p>Au niveau de l'échange d'informations, MEMISA pourrait bénéficier de la cartographie des unités de kinésithérapie au Bénin réalisée par l'APEFE en partenariat avec le Ministère de la Santé.</p>
Niveau opérationnel	Santé	<p>Des complémentarités doivent être recherchées entre Mémisa et son partenaire, actifs dans les centres de santé non étatiques, et l'APEFE, actif dans les centres de santé étatiques, dans le secteur de la formation initiale et continue des personnels paramédicaux.</p> <p>Les hôpitaux du réseau AMCES accueillent des patients qui ont des séquelles nécessitant des interventions spécifiques en kinésithérapie. Pour y répondre, certains des hôpitaux ont une unité de kinésithérapie et rééducation fonctionnelle mais d'autres n'en disposent pas. Au vu de l'expérience acquise par l'APEFE dans le domaine de la kinésithérapie, des actions conjointes Mémisa/APEFE et leurs partenaires permettraient l'obtention pour certains hôpitaux d'un service de kinésithérapie.</p> <p>Les étudiants de l'EFMS et de l'INMeS sont accueillis dans les hôpitaux conventionnés avec AMCES de la zone de Borgou. L'encadrement des stagiaires pourrait être renforcé par un partenariat entre ACNG belges, ONG locales et le Ministère de la Santé.</p> <p>Les infirmiers « ancienne formule » de Parakou ont été formés au niveau CEP. Ils se forment au Burkina-Faso pour devenir infirmier de niveau d'entrée BEPC, diplôme reconnu par le Bénin. Ces infirmiers peuvent ensuite, sous réserve de l'Autorisation du Ministère du travail, s'inscrire à une formation continue modulaire en vue d'obtenir un niveau Bac + 3 en soins infirmiers. Des complémentarités pourraient être recherchées entre les acteurs concernés en vue d'une extension de la formation continue du personnel de santé.</p> <p>Par ailleurs, la CTB est active dans la zone du Borgou en lien avec le PASS Sourou 2014-2018 qui prévoit des renforcements de capacités des personnels paramédicaux ainsi que l'ouverture d'un second centre de formation aux soins infirmiers et obstétricaux au sein de l'Université de Parakou. Des synergies pourraient être mises en place entre la CTB et les ACNG concernées.</p>
Niveau organisationnel	Santé	<p>L'organisation de formations continues pour le personnel paramédical ainsi que l'organisation des stages des étudiants paramédicaux pourraient être renforcées par un partenariat Mémisa/ APEFE.</p>

2. CODEART (partenaire local : ACES) et SOS Villages d'Enfants Belgique (partenaire local : SOS Villages d'Enfants Bénin)

NIVEAUX DE SYNERGIE	THÉMATIQUES	DESCRIPTION
Niveau d'échange d'informations	Économie Sociale et éducation (entrepreneuriat)	<p>Les ONG CODEART et SOS Villages d'Enfants sont toutes deux actives dans l'économie sociale, notamment la formation à l'entrepreneuriat, surtout auprès des jeunes. Les deux ONG pourraient échanger et partager des informations et des pratiques dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes.</p> <p>Des échanges pourraient également être faits dans les questions relatives à la systématisation de la prise en compte de l'approche Genre dans toutes nos interventions</p>
Niveau opérationnel (y compris actions et plaidoyer)	Approche Genre et travail décent	<ul style="list-style-type: none"> - En matière d'économie sociale, les deux ONG pourraient mutualiser leurs efforts pour le renforcement des capacités des familles vulnérables, des jeunes, surtout en matière d'entrepreneuriat. Aussi, pour les jeunes SOS en phase d'autonomie, des outils de transformation et la technologie qui les accompagne sont susceptibles d'être mis à leur disposition par CODEART et son partenaire. - Des activités pourraient être menées ensemble relativement à l'approche Genre telle que des séances de sensibilisations (à l'endroit des enfants et des personnes adultes, notamment les décideurs).
Niveau organisationnel		<p>Les interventions peuvent être faites dans les espaces et locaux de l'une ou l'autre des organisations.</p> <p>Il est également possible de mettre en commun les ressources humaines, intellectuelles et matérielles pour l'atteinte des objectifs communs</p>

3. Protos (partenaire local : PNE) et la Croix-Rouge de Belgique (partenaire local : Croix-Rouge Bénin)

NIVEAUX DE SYNERGIE	THÉMATIQUES	DESCRIPTION
Niveau d'échange d'informations	<ul style="list-style-type: none"> - Eau, hygiène, assainissement - Sécurité alimentaire - Droit de l'Homme - Changements climatiques & GIRE 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange d'informations, résultats des études, statistiques, données - Systèmes d'alerte, données météorologiques (Système d'alerte précoce, CILSS) - Approches d'intervention - Partage d'informations sur la législation nationale - Partage des politiques et stratégies nationales
Niveau opérationnel		<ul style="list-style-type: none"> - Concertation, structuration des usagers de l'eau autour des mêmes ressources pour une meilleure gestion - Appui à l'alignement sur les politiques et stratégies nationales - Plaidoyer sur le droit à l'eau et l'assainissement - Qualité de l'eau, hygiène, transport et stockage au domicile, PGSSE, nutrition
Niveau organisationnel		<ul style="list-style-type: none"> - Partage éventuel des infrastructures et ressources dans le cadre du programme AMSANA (FBSA) - Missions conjointes - Concertation du travail pour minimiser la charge des bénéficiaires (éviter des réunions multiples) - Recours aux volontaires de la Croix-Rouge pour la collecte des données

4. Louvain Coopération (partenaire local : GROPERE) et ADG (partenaire local : FUPRO)

NIVEAUX DE SYNERGIE	THÉMATIQUES	DESCRIPTION
Niveau d'échange d'informations	Agriculture + gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Échanges mutuels sur les résultats de la restructuration des organisations de producteurs (succès et échecs) - Échanges mutuels d'informations sur la commercialisation des produits agricoles - Échanges d'informations sur le fonio (production, transformation et commercialisation)
Niveau opérationnel	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre conjointe par LD et ADG de projets dans le domaine agricole (exemple : promotion du fonio dans Boukoumbé dans le cadre du nouveau programme FBSA) - L'expertise d'ADG dans la formation (production semencière, fertilisation des sols, agro écologie, etc.) peut être mise à la disposition de LD, de GROPERE, de FUPRO et d'autres intervenants belges au Bénin - L'expertise de LD en entrepreneuriat peut être mise à la disposition d'ADG, FUPRO et d'autres intervenants belges au Bénin - Organisation conjointe de visites d'échanges pour les bénéficiaires des différentes structures (production et transformation du fonio : visite au Sénégal, en Guinée, au Burkina Faso, etc.) - LD et ADG peuvent mener ensemble des actions de plaidoyer, notamment le plaidoyer pour la prise en compte du fonio comme une filière à part entière.
Niveau organisationnel	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Partage de bureaux et de moyens logistiques entre LD et ADG dans les zones d'intervention communes (cas de l'Atacora dans le cadre du FBSA).

5. **Plan Belgique** (partenaire local : Plan Bénin) et **SOS Villages d'Enfants Belgique** (partenaire local : SOS Villages d'enfants Bénin)

NIVEAUX DE SYNERGIE	THÉMATIQUES	DESCRIPTION
Niveau d'échange d'informations	Gouvernance y compris droits de l'Homme /enfant	- Les deux ONG sont toutes deux actives dans la promotion des droits de l'enfant, la participation et la protection de l'enfant. Elles sont également actives dans le suivi des droits de l'enfant au Bénin.
Niveau opérationnel (y compris actions et plaidoyer)	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance y compris droits de l'Homme/enfant - Santé (vaccination, nutrition, planification familiale, prise en charge psychosociale, santé de la mère et de l'enfant, santé sexuelle des jeunes et adolescents, etc.) - Éducation - Économie sociale. 	<p>Les deux ONG pourraient se mettre ensemble et mutualiser les ressources et les expériences pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conduire des plaidoyers en direction des garants de droits pour le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant au Bénin ; - renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de protection sur les droits de l'enfant ; - promouvoir la participation de l'enfant à travers le développement et la mise en œuvre d'outils de participation de l'enfant ; - promouvoir le genre dans toutes les interventions.
Niveau organisationnel		Les ONG, toutes deux actives dans le sud, l'Atacora et zou- collines, pourraient mutualiser les ressources matérielles et intellectuelles en vue de réaliser un projet commun.